







ESSAIS
SUR
LES MŒURS ET L'ESPRIT
DES NATIONS.
TOME QUATRIÈME.

ŒUVRES
DE MONSIEUR DE V***.

ESSAIS
SUR
LES MŒURS ET L'ESPRIT
DES NATIONS;

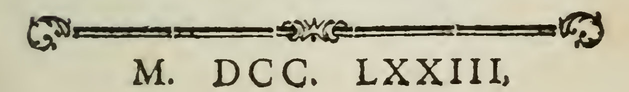
Et ſur les principaux faits de l'Hiſtoire, depuis Charlemagne juſqu'à Louis XIII.

NOUVELLE ÉDITION,
Conforme à l'Édition in-4° *de Genève.*

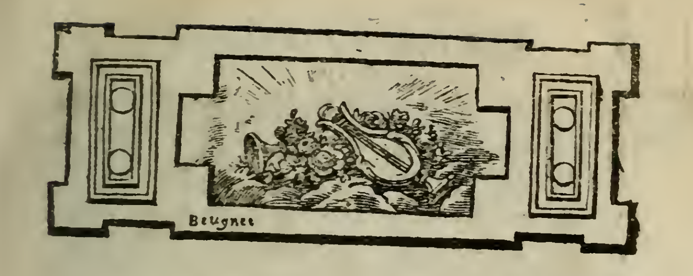
TOME QUATRIÈME.



A NEUCHATEL.



M. DCC. LXXIII.



ESSAIS SUR LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS.

CHAPITRE LXXVII.

Du Prince noir, du roi de Caſtille Don Pédre le cruel, & du connétable du Gueſclin.

LA Caſtille était preſqu'auſſi déſolée que la France. *Pierre* ou *Don Pédre*, qu'on nomme *le cruel*, y régnait. On nous le repréſente comme un tigre altéré de ſang humain, & qui ſentait de la joie à le répandre. Un tel caractère eſt CH. LXXVII.

CH. LXXVII. bien rarement dans la nature. Les hommes ſanguinaires ne le ſont que dans la fureur de la vengeance, ou dans les ſévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté néceſſaire ; mais perſonne ne répand le ſang pour ſon plaiſir.

Pierre rendu cruel par des rebelles cruels.

Il monta ſur le trône de Caſtille étant encore mineur, & dans des circonſtances fâcheuſes. Son père, *Alphonſe XI*, avait eu ſept bâtards de ſa maitreſſe *Éléonore de Guſman*. Ces ſept bâtards, puiſſamment établis, bravaient l'autorité de *Don Pédre ;* & leur mère, encore plus puiſſante qu'eux, inſultait à le mère du roi. La Caſtille était partagée entre le parti de la reine-mère & celui d'*Éléonore*. A peine le roi eut-il atteint l'âge de vingt-un ans, qu'il lui fallut ſoutenir contre la faction des bâtards une guerre civile. Il combattit, fut vainqueur, & accorda la mort *d'Éléonore* à la vengeance de ſa mère. On peut le nommer juſques-là courageux & trop ſévère. Il épouſe *Blanche de Bourbon ;* & la première nouvelle qu'il apprend de ſa femme quand elle eſt arrivée à Valladolid, c'eſt qu'elle eſt amoureuſe du grand-maître de *Saint-Jacques*, l'un de ces mêmes bâtards qui lui avaient fait la guerre. Je ſais que de telles intri-

1351.

gues ſont rarement prouvées, qu'un roi ſage doit plutôt les ignorer que s'en venger; mais enfin le roi fut excuſable, puiſqu'il y a encore une famille en Eſpagne qui ſe vante d'être iſſue de ce commerce. C'eſt celle des *Henriquès.*

Sa femme coupable.

BLANCHE *de Bourbon* eut au moins l'imprudence d'être trop unie avec la faction des bâtards, ennemis de ſon mari. Faut-il après cela s'étonner que le roi la laiſſât dans un château, & ſe conſolât dans d'autres amours?

DON *Pédre* eut donc à la fois à combattre, & les Aragonais, & ſes frères rebelles. Il fut encore vainqueur, & rendit ſa victoire inhumaine. Il ne pardonna guères. Ses proches qui avaient pris parti contre lui, furent immolés à ſes reſſentimens. Enfin ce grand-maître de *Saint-Jacques* fut tué par ſes ordres. C'eſt ce qui lui mérita le nom de *cruel*, tandis que *Jean*, roi de France, qui avait aſſaſſiné ſon connétable & quatre ſeigneurs de Normandie, était nommé *Jean le bon.*

DANS ces troubles, la femme de *Don Pédre* mourut. Elle avait été coupable; il fallait bien qu'on dît qu'elle mourut empoiſonnée. Mais encore une fois, on

Ch. LXXVII.

ne doit point intenter cette action de poiſon ſans preuve.

Du Gueſclin à la tête des brigands.

C'ÉTAIT ſans doute l'intérêt des ennemis de *Don Pédre*, de répandre dans l'Europe qu'il avait empoiſonné ſa femme. *Henri de Tranſtamare*, l'un de ces ſept bâtards, qui avait d'ailleurs ſon frère & ſa mère à venger, & ſur-tout ſes intérêts à ſoutenir, profita de la conjoncture. La France était infeſtée par ces brigands réunis, nommés *Malandrins*; ils faiſaient tout le mal qu'*Édouard* n'avait pu faire. *Henri de Tranſtamare* négocia avec le roi de France *Charles V*, pour délivrer la France de ces brigands, & les avoir à ſon ſervice. L'Aragonais, toujours ennemi du Caſtillan, promit de livrer paſſage. *Bertrand du Gueſclin*, chevalier d'une grande réputation, qui ne cherchait qu'à ſe ſignaler, engagea les *Malandrins* à le connaître pour chef, & à le ſuivre en Caſtille. On a regardé cette entrepriſe de *Bertrand du Gueſclin*, comme une action ſainte, & qu'il faiſait, dit-il, pour le bien de ſon ame. Cette action ſainte conſiſtait à conduire des brigands au ſecours d'un rebelle contre un roi cruel, mais légitime.

On ſait qu'en paſſant près d'Avignon, *du Gueſclin* manquant d'argent pour payer ſes troupes, rançonna le pape & ſa cour. Cette extorſion était néceſſaire; mais je n'oſe prononcer le nom qu'on lui donnerait, ſi elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait paſſer pour une armée.

1366. Du Gueſclin, un bâtard, & une armée de voleurs contre Pierre.

Le bâtard *Henri*, ſecondé de ſes troupes groſſies dans leur marche, & appuyé de l'Aragon, commença par ſe faire déclarer roi dans Burgos. *Don Pédre*, attaqué ainſi par les Français, eut recours au *Prince noir* leur vainqueur. Ce prince était ſouverain de la Guienne; le roi ſon père la lui avait cédée pour prix de ſes actions héroïques. Il devait voir d'un œuil jaloux le ſuccès des armes Françaiſes en Eſpagne, & prit, par intérêt & par honneur, le parti le plus juſte. Il marcha en Eſpagne avec ſes Gaſcons & quelques Anglais. Bientôt, ſur les bords de l'Èbre & près du village de Navarette, *Don Pédre & le Prince noir* d'un côté, de l'autre *Henri de Tranſtamare & du Gueſclin*, donnèrent la ſanglante bataille qu'on nomme de Navarette. Elle fut plus glorieuſe au *Prince noir* que celles de Créci & de Poitiers, parce qu'elle fut plus diſpu-

Ch. LXXVII. tée. Sa victoire fut complette ; il prit *Bertrand du Guesclin* & le maréchal d'*Andrehen*, qui ne se rendirent qu'à lui. *Henri de Transtamare* fut obligé de fuir en Aragon, & *le Prince noir* rétablit *Don Pédre* sur le trône. Ce roi traita plusieurs rebelles avec une cruauté que les loix de tous les États autorisent du nom de justice. *Don Pédre* usait dans toute son étendue du malheureux droit de se venger. Le *Prince noir*, qui avait eu la gloire de le rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de ses cruautés. Il est, après *Alfred*, celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

1368. QUAND celui qui soutenait *Don Pédre* se fut retiré, & que *Bertrand du Guesclin* se fut racheté, alors le bâtard *Transtamare* réveilla le parti des mécontens, & *Bertrand du Guesclin*, que le roi *Charles V* employait secrettement, leva de nouvelles troupes.

Le bâtard tue son frère, roi légitime.

TRANSTAMARE avait pour lui l'Aragon, les révoltés de Castille & les secours de la France. *Don Pédre* avait la meilleure partie des Castillans, le Portugal, & enfin les Musulmans d'Espagne : ce nouveau secours le rendit plus odieux, & le défendit mal. *Transtamare*

& *du Guesclin* n'ayant plus à combattre le génie & l'ascendant du *Prince noir*, vainquirent enfin *Don Pédre* auprès de Tolède. Retiré & assiégé dans un château après sa défaite, il est pris en voulant s'échapper, par un gentilhomme Français, qu'on appelait *le Bégue de Vilaines*. Conduit dans la tente de ce chevalier, le premier objet qu'il y apperçoit, est le comte de *Transtamare*. On dit que, transporté de fureur, il se jeta, quoique désarmé, sur son frère; ce qui est vrai, c'est que ce frère lui arracha la vie d'un coup de poignard.

Ainsi périt *Don Pédre* à l'âge de trente-quatre ans, & avec lui s'éteignit la race de Castille. Son ennemi, son frère, son assassin, parvint à la couronne sans autre droit que celui du meurtre: c'est de lui que sont descendus les rois de Castille, qui ont règné en Espagne jusqu'à *Jeanne*, qui fit passer ce sceptre dans la maison d'*Autriche*, par son mariage avec *Philippe le beau*, père de *Charles-Quint*.



CHAPITRE LXXVIII.

De la France & de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre Richard II, fils du Prince noir, détrôné.

Ch. LXXVIII.

La dextérité de *Charles V* ſauvait la France du naufrage. La néceſſité d'affaiblir les vainqueurs *Edouard III* & le *Prince noir*, lui tint lieu de juſtice. Il profita de la vieilleſſe du père & de la maladie du fils attaqué d'une hydropiſie, dont il mourut en 1371. Il ſut d'abord ſemer la diviſion entre le prince ſouverain de Guienne & ſes vaſſaux, éluder les traités, refuſer le reſte du paiement de la rançon de ſon père ſur des prétextes plauſibles, s'attacher le nouveau roi de Caſtille, & même ce roi de Navarre *Charles*, ſurnommé *le mauvais*, qui avait tant de terres en France; ſuſciter le nouveau roi d'Écoſſe, *Robert Stuart*, contre les Anglais; re-

mettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples ſans murmures, & réuſſir enfin, ſans ſortir de ſon cabinet, autant que le roi *Édouard* qui avait paſſé la mer & gagné des batailles. CH. LXXVIII.

QUAND il vit toutes les machines que ſa politique arrangeait bien affermies, il fit une de ces démarches audacieuſes, qui pourraient paſſer pour des témérités en politique, ſi les meſures bien priſes & l'évènement ne les juſtifiaient. Il envoie un chevalier & un juge de Toulouſe, citer *le Prince noir* à comparaître devant lui dans la cour des pairs, & à venir rendre compte de ſa conduite. C'était agir en juge ſouverain avec le vainqueur de ſon père & de ſon grand père, qui poſſédait la Guienne & les lieux circonvoiſins en ſouveraineté abſolue par le droit de conquête, & par un traité ſolemnel. Non-ſeulement on le cite comme un ſujet, mais on fait rendre un arrêt du parlement, par lequel on confiſque la Guienne, & tout ce qui appartient en France à la maiſon d'*Angleterre*. L'uſage était de déclarer la guerre par un hérault d'armes, & on envoie à Londres un valet de pied faire cette cérémonie. *Édouard* n'était donc plus à craindre.

Politique du roi Charles V.

1369.

1370.

Ch. LXXVIII.

La valeur & l'habileté de *Bertrand du Guesclin*, devenu connétable de France, & sur-tout le bon ordre que *Charles V* avait mis à tout, annoblirent l'irrégularité de ces procédés, & firent voir que dans les affaires publiques, *où est le profit, là est la gloire.*

Le *Prince noir* mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son père ne put lui envoyer que de faibles secours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus par-tout. *Bertrand du Guesclin*, sans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Créci & de Poitiers, fit une campagne entièrement semblable à celle qui, dans les derniers temps, a fait passer le vicomte de *Turenne* pour
1370. le plus grand Général de l'Europe. Il tomba dans le Maine & dans l'Anjou sur les quartiers des troupes Anglaises, les défit toutes les unes après les autres, & prit de sa main leur Général *Grandson*. Il rangea le Poitou, la Saintonge, sous l'obéissance de la France. Les villes se rendaient, les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les saisons combattaient encore pour *Charles V*. Une flotte formidable équipée en Angleterre, fut toujours repoussée par des vents contraires. Des trèves adroitement mé-

nagées, préparèrent encore de nouveaux succès.

CH. LXXVIII.

1378.

Puissance du roi Charles V.

CHARLES, qui, vingt ans auparavant, n'avait pas eu de quoi entretenir une garde pour sa personne, eut à la fois cinq armées & une flotte. Ses vaisseaux portèrent la guerre jusqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes, tandis qu'après la mort d'*Édouard III*, l'Angleterre ne prenait aucunes mesures pour se venger. Il ne restait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais, & quelques forteresses.

1380.

CE fut alors que la France perdit *Bertrand du Guesclin*. On sait quels honneurs son roi rendit à sa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraison funèbre, & le premier qu'on enterra dans l'église destinée aux tombeaux des rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des souverains. Quatre princes du sang le suivaient. Ses chevaux, selon la coutume du temps, furent présentés dans l'église à l'évêque qui officiait, & qui les bénit en leur imposant les mains. Ces détails sont peu importans; mais ils font connaître l'esprit de chevalerie. L'attention que s'attiraient les grands chevaliers célèbres par leurs faits-d'ar-

Cérémonie singulière.

CH. LXXVIII.

1380.

Charles V non empoisonné.

mes, s'étendait sur les chevaux qui avaient combattu sous eux. *Charles* suivit bientôt *du Guesclin*. On le fait encore mourir d'un poison lent, qui le consuma à l'âge de quarante-quatre ans, comme s'il y avait dans la nature des alimens qui pussent donner la mort au bout d'un certain temps. Il est bien vrai qu'un poison qui n'a pu donner une mort prompte, laisse une langueur dans le corps, ainsi que toute maladie violente; mais il n'est point vrai qu'il fasse de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poison qui tua *Charles V*, était une mauvaise constitution.

PERSONNE n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui à l'âge de quatorze ans commencés, &

1374. que cette ordonnance sage, mais encore trop inutile pour prévenir les troubles, fut enregistrée dans un lit de justice en 1374. Il avait voulu déraciner l'ancien abus des guerres particulières des seigneurs, abus qui passait pour une loi de l'État. Elles furent défendues sous son règne, quand il fut le maître. Il interdit même jusqu'au port d'armes; mais c'était une de ces loix dont l'exécution était alors impossible.

ON fait monter les trésors qu'il amassa, jusqu'à la somme de dix-sept millons de livres de son temps. Il est certain qu'il avait accumulé, & que tout le fruit de son œconomie fut ravi & dissipé par son frère le duc d'Anjou, dans sa malheureuse expédition de Naples, dont j'ai parlé.

CH. LXXVIII. Trésors de Charles V.

APRÈS la mort d'*Édouard III*, vainqueur de la France, & après celle de *Charles V* son restaurateur, on vit bien que la supériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduisent.

LE fils du *Prince noir*, *Richard II*, succéda à son grand-père *Édouard III*, à l'âge d'onze ans; & quelque temps après, *Charles VI* fut roi de France à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureuses; mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre.

ON a vu quel esprit de vertige & de fureur avait saisi en France les habitans de la campagne du temps du roi *Jean*, & comme ils vengèrent leur avilissement & leur misère sur tout ce qu'ils rencontrèrent de gentilshommes, qui en effet étaient leurs oppresseurs. La même furie saisit les Anglais. On vit renouveler la guerre que Rome eut autrefois contre les esclaves. Un couvreur

1381. Guerre des pauvres contre les riches.

Ch. LXXVIII.

de tuiles & un prêtre firent autant de mal à l'Angleterre, que les querelles des rois & des parlemens peuvent en faire. Ils assemblent les peuples de trois provinces, & leur persuadent aisément que les riches avaient joui assez longtemps de la terre, & qu'il est temps que les pauvres se vengent. Ils les mènent droit à Londres, pillent une partie de la ville, & font couper la tete à l'archevêque de Cantorbéri & au Grand-Trésorier du royaume. Il est vrai que cette fureur finit par la mort des chefs & par la dispersion des révoltés. Mais de telles tempetes, assez communes en Europe, font voir sous quel malheureux gouvernement on vivait alors. On était encore loin du véritable but de la politique, qui consiste à enchainer au bien commun tous les Ordres de l'État.

On peut dire qu'alors les Anglais ne savaient pas mieux jusqu'où s'étendaient les prérogatives des rois & celles des parlemens. *Richard II*, à l'âge de dix-huit ans, voulut être despotique, & les Anglais trop libres. Bientôt il y eut une guerre civile. Presque toujours dans les autres États, les guerres civiles sont fatales aux conjurés; mais en Angleterre, elles le sont aux rois. *Richard*,

après avoir diſputé dix ans ſon autorité contre ſes ſujets, fut enfin abandonné de ſon propre parti. Son couſin, le duc de *Lancaſtre*, petit-fils d'*Édouard III*, exilé depuis long-temps du royaume, y revint ſeulement avec trois vaiſſeaux. Il n'avait pas beſoin d'un plus grand ſecours; la nation ſe déclara pour lui. *Richard II* demanda ſeulement qu'on lui laiſſât la vie, & une penſion pour ſubſiſter.

CH. LXXVIII.

1399. Richard II dépoſé juridiquement.

UN parlement lui fait ſon procès, comme il l'avait fait à *Édouard II*. Les accuſations juridiquement portées contre lui, ont été conſervées: un des griefs, eſt qu'il a emprunté de l'argent ſans payer, qu'il a entretenu des eſpions, & qu'il avait dit qu'il était le maître des biens de ſes ſujets. On le condamna comme ennemi de la liberté naturelle, & comme coupable de trahiſon. *Richard*, enfermé dans la tour, remit au duc de *Lancaſtre* les marques de la royauté, avec un écrit ſigné de ſa main, par lequel il ſe reconnaiſſait indigne de régner. Il l'était en effet, puiſqu'il s'abaiſſait à le dire.

Quatre ſouverains jugés & condamnés.

AINSI le même ſiècle vit dépoſer ſolemnellement deux rois d'Angleterre, *Édouard II* & *Richard II*, l'empereur

Ch. LXXVIII. *Venceslas*, & le pape *Jean XXIII*, tous quatre jugés & condamnés avec les formalités juridiques.

Le parlement d'Angleterre, ayant enfermé son roi, décerna, que, si quelqu'un entreprenait de le délivrer, dès-lors *Richard II* serait digne de mort. 1400. Au premier mouvement qui se fit en sa faveur, huit scélérats allèrent assassiner le roi dans sa prison. Il défendit sa vie mieux qu'il n'avait défendu son trône. Il arracha la hache d'armes à un des meurtriers. Il en tua quatre avant de succomber. Le duc de *Lancastre* régna cependant sous le nom de *Henri IV*. L'Angleterre ne fut ni tranquile, ni en état de rien entreprendre alors contre la France ; mais son fils *Henri V* contribua à la plus grande révolution qui fût arrivée depuis *Charlemagne*.



CHAPITRE LXXIX.

Du roi de France Charles VI. De ſa maladie. De la nouvelle invaſion de France par Henri V, roi d'Angleterre.

UNE partie des ſoins que le roi *Charles V* avait pris pour rétablir la France, fut préciſément ce qui précipita ſa ſubverſion. Ses tréſors amaſſés furent diſſipés, & les impôts qu'il avait mis, révoltèrent ſa nation. On remarque que ce prince dépenſait pour toute ſa maiſon quinze cents marcs d'or par an. Ses frères, régens du royaume, en dépenſaient ſept mille pour *Charles VI*, âgé de treize ans, qui, malgré cette diſſipation, manquait du néceſſaire. Il ne faut pas mépriſer de tels détails, qui ſont la ſource cachée de la ruine des États, comme des familles.

CH. LXXIX. Tou le fruit de la sageſſe de Charles V perdu.

LOUIS d'Anjou, le même qui fut adopté par *Jeanne I*, reine de Naples, l'un des oncles de *Charles VI*, non content d'avoir ravi le tréſor de ſon pupille, chargeait le peuple d'exac-

CH. LXXIX. tions. Paris, Rouen, la plupart des villes ſe ſoulèvent; les mêmes fureurs qui ont depuis déſolé Paris du temps de la Fronde dans la jeuneſſe de *Louis XIV*, parurent ſous *Charles VI*. Les punitions publiques & ſecrettes furent auſſi cruelles que le ſoulèvement avait été orageux. Le grand ſchiſme des papes, dont j'ai parlé, augmentait encore le déſordre. Les papes d'Avignon, reconnus en France, achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice, déguiſée en religion, peut inventer. On eſpérait que le roi, majeur, réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

1384. Il avait vengé en perſonne le comte de Flandres, ſon vaſſal, des Flamans rebelles toujours ſoutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette iſle était plongée ſous *Richard II*. On équipa même plus de douze cents vaiſſeaux pour faire une deſcente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable; *S. Louis* en eut davantage : il eſt vrai que ce n'était que des vaiſſeaux de tranſport; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte, montre qu'il y avait alors plus de bois de conſtruction qu'aujourd'hui, & qu'on n'était pas ſans induſ-

trie. La jalouſie qui diviſait les oncles du roi, empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne ſervit qu'à faire voir quelle reſſource aurait eu la France ſous un bon gouvernement, puiſque, malgré les tréſors que le duc d'Anjou avait emportés pour ſa malheureuſe expédition de Naples, ou pouvait faire de ſi grandes entrepriſes.

Charles VI tombe en frénéſie.

ENFIN on reſpirait, lorſque le roi, allant en Bretagne faire la guerre au duc, dont il avait à ſe plaindre, fut attaqué d'une frénéſie horrible. Cette maladie commença par des aſſoupiſſemens, ſuivis d'aliénation d'eſprit, & enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans ſon premier accès, continua de frapper tout ce qui était autour de lui, juſqu'à ce qu'épuiſé de ces mouvemens convulſifs, il tomba dans une léthargie profonde.

Cru enſorcelé.

JE ne m'étonne point que toute la France le crut empoiſonné & enſorcelé. Nous avons été témoins dans notre ſiècle, tout éclairé qu'il eſt, de préjugés populaires auſſi injuſtes. Son frère, le duc d'Orléans, avait épouſé *Valentine de Milan*. On accuſa *Valentine* de cet accident. Ce qui prouve ſeulement que les Français, alors fort groſ-

siers, pensaient que les Italiens en savaient plus qu'eux.

CH. LXXIX.

Le soupçon redoubla quelque temps après dans une aventure digne de la rusticité de ce temps. On fit à la cour une mascarade, dans laquelle le roi, déguisé en satyre, trainait quatre autres satyres enchaînés. Ils étaient vétus d'une toile enduite de poix-résine, à laquelle on avait attaché des étoupes. Le
1393. duc d'Orléans eut le malheur d'approcher un flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre seigneurs furent brûlés, & à peine put-on sauver la vie au roi par la présence d'esprit de sa tante la duchesse de Berri, qui l'enveloppa
1393. dans son manteau. Cet accident hâta une de ses rechûtes. On eût pû le guérir peut-être par des saignées, par des bains, & par du régime; mais on fit venir un magicien de Montpellier. Le magicien vint. Le roi avait quelques relâches, qu'on ne manqua pas d'attribuer au pouvoir de la magie. Les fréquentes rechûtes fortifièrent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le roi reprenait quelquefois sa raison. S'il eût été malade sans retour, on aurait pu pourvoir au gouvernement du royau-

Un sorcier de Languedoc envoyé pour guérir le roi.

me. Le peu de raiſon qui reſta au roi, fut plus fatal que ſes accès. On n'aſſembla point les États. On ne régla rien. Le roi reſtait roi, & confiait ſon autorité mépriſée & ſa tutelle tantôt à ſon frère, tantôt à ſes oncles le duc de Bourgogne & le duc de Berri. C'était un ſurcroît d'infortune pour l'État, que ces princes euſſent de puiſſans appanages. Paris devint néceſſairement le théâtre d'une guerre civile, tantôt ſourde, tantôt déclarée. Tout était faction; tout, juſqu'à l'univerſité, ſe mêlait du gourvernement.

Ch. LXXIX.

PERSONNE n'ignore que *Jean*, duc de Bourgogne, fit aſſaſſiner ſon couſin le duc d'Orléans dans la rue Barbette. Le roi n'était ni aſſez maître de ſon eſprit, ni aſſez puiſſant pour faire juſtice du coupable. Le duc de Bourgogne daigna cependant prendre des lettres d'abolition. Enſuite il vint à la cour faire trophée de ſon crime. Il aſſembla tout ce qu'il y avait de princes & de grands; & en leur préſence le docteur *Jean Petit* non-ſeulement juſtifia la mort du duc d'Orléans, mais il établit la doctrine de l'*homicide*, qu'il fonda ſur l'exemple de tous les aſſaſſinats dont il eſt parlé dans les livres hiſtoriques de l'écriture. Il oſait faire un dogme de ce qui n'eſt

1407. Duc d'Orléans aſſaſſiné.

1408. Docteur juſtifie aſſaſſinat.

Ch. LXXIX. écrit dans ces livres que comme un évènement ; au-lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'aurait toujours dû faire, qu'un aſſaſſinat rapporté dans l'écriture eſt auſſi déteſtable que s'il ſe trouvait dans les hiſtoires des Sauvages, ou dans celle du temps dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vu, au concile de Conſtance, & n'a pas moins été renouvelée depuis.

C'est vers ce temps-là que le maréchal de *Boucicaut* laiſſa perdre Gènes qui s'était miſe ſous la protection de la France. Les Français y furent maſſacrés comme en Sicile. L'élite de la nobleſſe qui avait couru ſe ſignaler en Hongrie
1410. contre *Bajazet*, l'empereur des Turcs, avait été tuée dans la bataille malheureuſe que les Chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de choſe en comparaiſon de ceux de l'État.

La femme du roi, *Iſabelle de Bavière*, avait un parti dans Paris ; le duc de Bourgogne avait le ſien ; celui des enfans du duc d'Orléans était puiſſant.
Factions à Paris, ville déjà conſidérable. Le roi ſeul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était conſidérable, & comme il était le premier mobile du royaume, c'eſt que le duc de Bourgogne, qui joignait à l'État dont

il portait le nom, la Flandre & l'Artois, mettait toute son ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appelait celle des *Bourguignons*; celle d'Orléans était nommée des *Armagnacs*, du nom du comte d'*Armagnac*, beau-père du duc d'Orléans, fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Celle des deux qui dominait, faisait tour-à-tour conduire au gibet, assassiner, brûler ceux de la faction contraire. Personne ne pouvait s'assurer d'un jour de vie. On se battait dans les rues, dans les églises, dans les maisons, à la campagne.

Henri V descend en France.

C'ÉTAIT une occasion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ses patrimoines de France, & ce que les traités lui avaient donné. *Henri V*, prince rempli de prudence & de courage, négocie & arme à la fois. Il descend en Normandie avec une armée de près de cinquante mille hommes. Il prend Harfleur, & s'avance dans un pays désolé par les factions; mais une dyssenterie contagieuse fait périr les trois quarts de son armée. Cette grande invasion réunit cependant contre l'Anglais tous les partis. Le Bourguignon même, quoiqu'il traitât déja secrettement avec le roi d'Angleterre, envoie cinq-cents

1415.

Ch. LXXIX. hommes d'armes, & quelques arbalêtriers, au ſecours de ſa patrie. Toute la nobleſſe monte à cheval; les communes marchent ſous leurs bannières. Le connétable d'*Albert* ſe trouva bientôt à la tête de plus de ſoixante mille combattans. Ce qui était arrivé à *Édouard III* arrivait à *Henri V*; mais la principale reſſemblance fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Créci. Les Anglais la gagnèrent auſſi-tôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme, dont ils ſe ſervaient avec force & avec adreſſe, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils n'avaient ni canons, ni fuſils; & c'eſt une nouvelle raiſon de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Créci. Peut-être que ces arcs ſont une arme plus formidable: j'en ai vu qui portaient plus loin que les fuſils; on peut s'en ſervir plus vîte & plus long-temps: cependant ils ſont devenus entièrement hors d'uſage. On peut remarquer encore, que la gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Créci & à Poitiers; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une choſe qui eſt horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on ſe battait encore, quelques

1415. Batailles perdues.

quelques milices de Picardie vinrent par derrière piller le camp des Anglais. *Henri* ordonna qu'on tuât tous les prisonniers qu'on avait faits. On les passa au fil de l'épée ; & , après ce carnage , on en prit encore quatorze mille , à qui on laissa la vie. Sept princes de France périrent dans cette journée avec le connétable. Cinq princes furent pris ; plus de dix mille Français restèrent sur le champ de bataille.

IL semble qu'après une victoire si entière , il n'y avait plus qu'à marcher à Paris & à subjuguer un royaume divisé , épuisé , qui n'était qu'une vaste ruine. Mais ces ruines mêmes étaient un peu fortifiées. Enfin il est constant que cette bataille d'Azincourt , qui mit la France en deuil , & qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais , ne produisit aux victorieux que de la gloire. *Henri V* fut obligé de repasser en Angleterre , pour amasser de l'argent & de nouvelles troupes.

1415.
Reine-mère coupable, punie , & qui se venge.

L'ESPRIT de vertige, qui troublait les Français au moins autant que leur roi , fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pu faire. Deux dauphins étaient morts ; le troisième , qui fut depuis le roi *Char-*

CH. LXXIX. *les VII*, âgé alors de ſeize ans, tâchait déjà de ramaſſer les débris de ce grand naufrage. La reine ſa mère avait arraché de ſon mari des lettres patentes qui lui laiſſaient les rênes du royaume. Elle avait à la fois la paſſion de s'enrichir, de gouverner, & d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris a l'État & à ſon mari, était en dépôt en pluſieurs endroits, & ſur-tout dans les égliſes. Le dauphin & les *Armagnacs*, qui déterrèrent ces tréſors, s'en ſervirent dans le preſſant beſoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de ſon fils, le roi en joignit un plus cruel. Un ſoir, en rentrant chez la reine, il trouva le ſeigneur de *Boisbourdon* qui en revenait. Il le fait prendre ſur le champ. On lui donne la queſtion, & couſu dans un ſac on le jette dans la Seine. On envoie incontinent la reine priſonnière à Blois, delà à Tours, ſans qu'elle puiſſe voir ſon mari. Ce fut cet accident, & non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France ſur la tête du roi d'Angleterre. La reine implore le ſecours du duc de Bourgogne. Ce prince ſaiſit cette occaſion d'établir ſon autorité ſur de nouveaux déſaſtres.

CH. LXXIX. 1418.

Il enlève la reine à Tours, ravage tout ſur ſon paſſage, & conclut enfin ſa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. *Henri V* aſſemble enfin vingt-cinq mille hommes, & débarque une ſeconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le duc *Jean de Bourgogne* eſt aux portes de cette ville, dans laquelle un roi inſenſé eſt en proie à toutes les ſéditions. La faction du duc de Bourgogne y maſſacre en un jour le connétable d'*Armagnac*, les archevêques de Reims & de Tours, cinq évêques, l'abbé de *Saint-Denis*, & quarante magiſtrats. La reine & le duc de Bourgogne font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au-delà de la Loire, & *Henri V* eſt déja maître de toute la Normandie. Le parti qui te- 1418.
nait pour le roi, la reine, le duc de Bourgogne, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois, & la fourberie eſt égale de tous côtés.

Le jeune dauphin, gouverné alors par 1419.
Tangui du Châtel, ménage enfin cette funeſte entrevue avec le duc de Bourgogne ſur le pont de Montereau. Chacun

Ch. LXXIX.

Le Dauphin aſſaſſine le duc de Bourgogne.

d'eux arrive avec dix chevaliers. *Tangui du Châtel* y aſſaſſine le duc de Bourgogne aux yeux du dauphin. Ainſi le meurtre du duc d'Orléans eſt vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux, que l'aſſaſſinat était joint à la violation de la foi publique.

On ſerait preſque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris ſes meſures pour en ſoutenir les ſuites. *Philippe le bon*, nouveau duc de Bourgogne, ſucceſſeur de ſon père, devint un ennemi néceſſaire du dauphin par devoir & par politique. La reine ſa mère, outragée, devint une marâtre implacable; & le roi Anglais, profitant de tant d'horreurs, diſait que Dieu l'amenait par la main pour punir

1420. les Français. *Iſabelle de Bavière* & le nouveau duc *Philippe* conclurent alors à Troyes une paix plus funeſte que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna *Catherine*, fille de *Charles VI*, pour épouſe au roi d'Angleterre, avec la France en dot.

Le Dauphin déshérité.

Il fut ſtipulé dès-lors même, que *Henri V* ſerait reconnu pour roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le reſte de la vie malheureuſe

du roi de France devenu entièrement imbécile. Enfin le contrat portait qu'on pourſuivrait ſans relâche celui qui ſe diſait dauphin de France. *Iſabelle de Bavière* conduiſit ſon malheureux mari & ſa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. *Henri*, devenu roi de France, entra dans Paris paiſiblement, & y régna ſans contradiction, tandis que *Charles VI* était enfermé avec ſes domeſtiques à l'hôtel de *Saint-Paul*, & que la reine *Iſabelle de Bavière* commençait déjà à ſe repentir. CH. LXXIX.

PHILIPPE, duc de Bourgogne, fit demander ſolemnellement juſtice du meurtre de ſon père aux deux rois, à l'hôtel de *Saint-Paul*, dans une aſſemblée de tout ce qui reſtait de Grands. Le procureur-général de Bourgogne, *Nicolas Raulin*, un docteur de l'Univerſité nommé *Jean Larcher*, accuſent le dauphin. Le premier préſident du parlement de Paris, & quelques députés de ſon corps, aſſiſtaient à cette aſſemblée. L'avocat-général, *Marigni*, prend des concluſions contre l'héritier & le défenſeur de la couronne, comme s'il parlait contre un aſſaſſin ordinaire. Le parlement fait citer le dauphin à ce 1420. Condamné au parlement.

CH. LXXIX.

qu'on appelle la *table de marbre*. C'était une grande table qui servait du temps de *Saint Louis* à recevoir les redevances en nature des vassaux de la tour du Louvre, & qui resta depuis comme une marque de jurisdiction. Le dauphin y fut condamné par contumace.

C'ÉTAIT une de ces questions délicates & difficiles à résoudre, de savoir par qui le dauphin devait être jugé; si on pouvait détruire la loi salique; si, le meurtre du duc d'Orléans n'ayant point été vengé, l'assassinat du meurtrier devait l'être. On a vu, long-temps après, en Espagne, *Philippe II* faire périr son fils. *Cosme I*, duc de Florence, tua l'un de ses enfans qui avait assassiné l'autre. Ce fait est très-vrai; on a contesté très-mal-à-propos à *Varillas* cette aventure; le président *de Thou* fait assez entendre qu'il en fut informé sur les lieux. Le czar *Pierre* a fait de nos jours condamner son fils à la mort. Exemples affreux, dans lesquels il ne s'agissait pas de donner l'héritage du fils à un étranger.

Le roi d'Angleterre règne en France.

VOILA donc la loi salique abolie, l'héritier du trône déshérité & proscrit,

le gendre régnant paiſiblement & enlevant l'héritage de ſon beau-frère ; comme depuis on vit, en Angleterre, *Guillaume*, prince d'Orange étranger, dépoſſéder le père de ſa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres ; ſi les ſucceſſeurs de *Henri V* avaient ſoutenu l'édifice élevé par leur père ; s'ils étaient aujourd'hui rois de France, y aurait-il un ſeul hiſtorien qui ne trouvât leur cauſe juſte ? *Mézerai* n'eût point dit en ce cas que *Henri V* mourut des hémorrhoïdes pour s'être aſſis ſur le trône des rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles ſur bulles ? N'auraient-ils pas été les oints du ſeigneur ? La loi ſalique n'aurait-elle pas été regardée comme une chimère ? Que de bénédictins auraient préſenté aux rois de la race de *Henri V* de vieux diplômes contre cette loi ſalique ! Que de beaux eſprits l'euſſent tournée en ridicule ! Que de prédicateurs euſſent élevé juſqu'au ciel *Henri V*, vengeur de l'aſſaſſinat, & libérateur de la France !

Le Dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraſſait qu'un exilé. *Henri V*, roi de France & d'Angleterre, fit voile vers

CH. LXXIX. Londres, pour avoir encore de nouveaux ſubſides & de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple Anglais amoureux de ſa liberté, que ſon roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger; &, après s'être épuiſée pour affermir ſon roi dans Paris, elle eût été réduite en ſervitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu, & que ſon roi aurait eues dans ſa main.

Le roi d'Angleterre à Saint-Denis.

CEPENDANT *Henri V* retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des tréſors & des armées; il était jeune encore. Tout faiſait croire que le trône de France paſſait pour toujours à la maiſon de *Lancaſtre*. La deſtinée renverſa tant de proſpérités & d'eſpérances. *Henri V* fut attaqué d'une fiſtule. On l'eût guéri dans des temps plus éclairés. L'ignorance de ſon ſiècle cauſa ſa
1422. mort. Il expira au château de Vincennes à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut expoſé à *Saint-Denis*, comme celui d'un roi de France, & enſuite porté à Veſtminſter parmi ceux d'Angleterre.

CHARLES VI, à qui on avait en-

core laiſſé par pitié le vain titre de roi, finit bien-tôt après ſa triſte vie, après avoir paſſé trente années dans des rechûtes continuelles de frénéſie. Il mourut le plus malheureux des rois, & le roi du peuple le plus malheureux de l'Europe. 1422.

Le frère de *Henri V*, le duc de *Betford*, fut le ſeul qui aſſiſta à ſes funérailles. On n'y vit aucun ſeigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre; & le duc de Bourgogue ne voulait pas céder le pas au duc de *Betford*. Il fallait bien pourtant lui céder tout. *Betford* fut déclaré régent de France, & on proclama roi à Paris & à Londres *Henri VI*, fils de *Henri V*, enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même juſqu'à Londres des députés pour prêter ſerment de fidélité à cet enfant.



CHAPITRE LXXX.

De la France du temps de Charles VII. De la Pucelle, & de Jacques Cœur.

CH. LXXX.

Ce débordement de l'Angleterre en France fut enfin semblable à celui qui avait inondé l'Angleterre du temps de *Louis VIII*; mais il fut plus long & plus orageux. Il fallut que *Charles VII* regagnât pied-à-pied son royaume. Il avait à combattre le régent *Betford*, aussi absolu que *Henri V*, & le duc de Bourgogne devenu l'un des plus puissans princes de l'Europe, par l'union du Hainault, du Brabant & de la Hollande à ses domaines. Les amis de *Charles VII* étaient pour lui aussi dangereux que ses ennemis. La plupart abusaient de ses malheurs, au point que le comte de *Richemont* son connétable, frère du duc de Bretagne, fit étrangler deux de ses favoris.

On peut juger de l'état déplorable où *Charles* était réduit, par la nécessité où il fut de faire valoir dans les pays de

Ch. LXXX.

ſon obéiſſance le prix du marc d'argent juſqu'à quatre-vingt-dix livres, au-lieu d'une demi-livre de ſix onces qu'il valait du temps de *Charlemagne*.

Qu'était la pucelle d'Orléans.

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé *Baudricourt*, crut trouver dans une jeune ſervante d'un cabaret de Vaucouleurs un perſonnage propre à jouer le rôle de guerrière & d'inſpirée. Cette *Jeanne d'Arc*, que le vulgaire croit une bergère, était, en effet, une jeune ſervante d'hôtellerie, *robuſte*, *montant chevaux à poil*, comme dit Monſtrelet, *& faiſant autres apertiſes que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire.* On la fit paſſer pour une bergère de dix-huit ans. Il eſt cependant avéré, par ſa propre confeſſion, qu'elle avait alors vingt-ſept années. Elle eut aſſez de courage & aſſez d'eſprit pour ſe charger de cette entrepriſe, qui devint héroïque. On la mena devant le roi à Bourges : elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge ; & par une partie des docteurs de l'univerſité, & quelques conſeillers du parlement, qui ne balancèrent pas à la

Ch. LXXX

déclarer inſpirée. Soit qu'elle les trompât, ſoit qu'ils fuſſent eux-mêmes aſſez habiles pour entrer dans cet artifice, le vulgaire le crut; & ce fut aſſez.

1429. Les Anglais aſſiégeaient alors la ville d'Orléans, la ſeule reſſource de *Charles*, & étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vétue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du ſecours dans la place. Elle parle aux ſoldats de la part de Dieu, & leur inſpire ce courage d'enthouſiaſme qu'ont tous les hommes qui croient voir la divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête & délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à *Charles* qu'elle le fera ſacrer dans Reims, & accomplit ſa promeſſe l'épée à la main. Elle aſſiſta au ſacre, tenant l'étendart avec lequel elle avait combattu.

1429. La Pucelle priſonnière, accuſée par la Sorbonne, & condamnée au feu par des évêques Français & Anglais.

Ces victoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le ſacre du roi qui rendait ſa perſonne plus vénérable, allaient bientôt rétablir le roi légitime & chaſſer l'étranger: mais l'inſtrument de ces merveilles, *Jeanne d'Arc*, fut bleſſée & priſe en défendant Compiègne. Un homme tel que *le*

Prince noir eût honoré & reſpecté ſon courage. Le régent *Betford* crut néceſſaire de la flétrir pour ranimer ſes Anglais. Elle avait feint un miracle; *Betford* feignit de la croire ſorcière. Mon but eſt toujours d'obſerver l'eſprit du temps; c'eſt lui qui dirige les grands évènemens du monde. L'univerſité de Paris préſenta requête contre *Jeanne d'Arc*, l'accuſant d'héréſie & de magie. Ou l'univerſité penſait ce que le régent voulait qu'on crût; ou, ſi elle ne le penſait pas, elle commettait une lâcheté déteſtable. Cette héroïne, digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen, par *Cauchon* évêque de Beauvais, cinq autres évêques Français, un ſeul évêque d'Angleterre, aſſiſtés d'un moine Dominicain, vicaire de l'inquiſition, & par des docteurs de l'univerſité. Elle fut qualifiée de « ſuperſtitieuſe » devinereſſe du diable, blaſphémereſſe » en Dieu & en ſes ſaints & ſaintes, » errant par moult de fors en la foi de » Chriſt ». Comme telle, elle fut condamnée à jeûner au pain & à l'eau dans une priſon perpétuelle. Elle fit, me ſemble, à ſes juges une réponſe digne d'une mémoire éternelle. Interrogée pour-

Ch. LXXX. quoi elle avait osé assister au sacre de *Charles* avec son étendart ? elle répondit : *Il est juste que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.*

1431. Enfin, accusée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, qu'on lui avait laissé exprès pour la tenter, ses juges, qui n'étaient pas assurément en droit de la juger, puisqu'elle était prisonnière de guerre, la déclarerent hérétique relapse, & firent mourir par le feu celle qui, ayant sauvé son roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques, où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. *Charles VII* rétablit depuis sa mémoire, assez honorée par son supplice même.

Ce n'est pas assez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions : il faut encore ce fanatisme composé de superstition & d'ignorance, qui a été la maladie de presque tous les siècles. Quelque temps auparavant, les Anglais condamnèrent la princesse de *Glocester* à faire amende honorable dans l'église de *Saint-Paul*, & une de ses amies à être brûlée vive, sous prétexte de je ne sais quel sortilége employé contre la vie du roi. On avait

brûlé le baron de *Cobham* en qualité d'hérétique : & en Bretagne on fit mourir par le même ſupplice le maréchal de *Retz* accuſé de magie, & d'avoir égorgé des enfans pour faire avec leur ſang de prétendus enchantemens.

Observation.

QUE les citoyens d'une ville immenſe, où les arts, les plaiſirs & la paix règnent aujourd'hui, où la raiſon même commence à s'introduire, comparent les temps ; & qu'ils ſe plaignent, s'ils l'oſent. C'eſt une réflexion qu'il faut faire, preſque à chaque page de cette hiſtoire.

DANS ces triſtes temps la communication des provinces était ſi interrompue, les peuples limitrophes étaient ſi étrangers les uns aux autres, qu'une aventurière oſa, quelques années après la mort de la pucelle, prendre ſon nom en Lorraine, & ſoutenir hardiment qu'elle avait échappé au ſupplice, & qu'on avait brûlé un fantôme à ſa place. Ce qui eſt plus étrange, c'eſt qu'on la crut. On la combla d'honneurs & de biens, & un homme de la maiſon des *Armoiſes* l'épouſa en 1436, penſant en effet épouſer la véritable héroïne, qui, quoique née dans l'obſcurité, eût été,

Ch. LXXX.

pour le moins, égale à lui par ſes grandes actions.

Pendant cette guerre, plus longue que déciſive, qui cauſait tant de malheurs, un autre évènement fut le ſalut de la France. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, mérita ce nom en pardonnant enfin au roi la mort de ſon père, & en s'uniſſant avec le chef de ſa maiſon contre l'étranger. Il fit, à la vérité, payer cher au roi cet ancien aſſaſſinat, en ſe donnant, par le traité, toutes les villes ſur la rivière de Somme, avec Roye, Montdidier & le comté de Boulogne. Il ſe libéra de tout hommage pendant ſa vie, & devint un très-grand ſouverain; mais il eut la généroſité de délivrer de ſa longue priſon de Londres le duc d'Orléans, le fils de celui qui avait été aſſaſſiné dans Paris. Il paya ſa rançon. On la fait monter à trois cent mille écus d'or; exagération ordinaire aux écrivains de ces temps. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y eut toujours de belles ames dans les temps les plus corrompus. La vertu de ce prince n'excluait pas en lui la volupté, & l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions. C'eſt

Philippe le bon, père de quinze bâtards.

ce même *Philippe* qui avait, en 1330, institué la toison d'or à l'honneur d'une de ses maitresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. Sa cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges, faisaient un grand commerce, & répandaient l'abondance dans ses États. La France lui dut enfin sa paix & sa grandeur, qui augmentèrent toujours depuis malgré les adversités, & malgré les guerres civiles & étrangères.

CHARLES VII regagna son royaume, à-peu-près comme *Henri IV* le conquit cent cinquante ans après. *Charles* n'avait pas à la vérité ce courage brillant, cet esprit prompt & actif, & ce caractère héroïque de *Henri IV*; mais, obligé comme lui de ménager souvent ses amis & ses ennemis, de donner de petits combats, de surprendre des villes & d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis *Henri IV*, par intrigue & par force. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la couronne, & tous deux ont pardonné. Ils avaient encore une faiblesse commune, celle de se livrer trop à l'amour; car l'amour influe presque toujours sur les affaires d'État chez les princes chrétiens : ce qui n'arrive point dans le reste du monde.

CH. LXXX. Entrée de Charles VII dans Paris, reçu par les sept péchés mortels.

CHARLES ne fit son entrée dans Paris qu'en 1437. Ces bourgeois qui s'étaient signalés par tant de massacres, allèrent au-devant de lui avec toutes les démonstrations d'affection & de joie, qui étaient en usage chez ce peuple grossier. Sept filles représentant les sept péchés qu'on nomme mortels, & sept autres figurant les vertus théologales & cardinales, avec des écriteaux, le reçurent vers la porte Saint-Denis. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les mystères de la religion que des bateleurs jouaient sur des tréteaux. Les habitans de cette capitale étaient alors aussi pauvres que rustiques; les provinces l'étaient davantage. Il fallut plus de vingt ans pour réformer l'État; ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entièrement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais & Guines, & perdirent pour jamais tous ces vastes domaines que leurs rois avaient eus par les droits du sang, & que les trois victoires de Créci, de Poitiers & d'Azincourt ne purent leur conserver. Les divisions de l'Angleterre contribuèrent autant que *Charles VII* à la réunion de la France. Cet *Henri VI*, qui avait porté

les deux couronnes, & qui même était venu se faire sacrer à Paris, détrôné à Londres par ses parens, fut rétabli & détrôné encore.

Ch. LXXX.

Établissemens de Charles VII.

Charles VII, maître enfin paisible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Il conserva des compagnies réglées de quinze-cents gendarmes. Chacun de ces gendarmes devait servir avec six chevaux; de sorte que cette troupe composait neuf mille cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille sept cent livres de compte par an; ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois-cent soixante livres de paye annuelle, & chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient, avait quatre livres de ce temps-là par mois. Il établit aussi quatre mille cinq-cents archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'est-à-dire, environ vingt-quatre des nôtres. Ainsi en temps de paix il en coûtait environ six millions de notre monnoie présente pour l'entretien des soldats. Les choses ont bien changé dans l'Europe. Cet établissement des archers fait voir que les

Troupes réglées.

Ch. LXXX.

mousquets n'étaient pas encore d'un fréquent usage. Cet instrument de destruction ne fut commun que du temps de *Louis XI.*

Nobleſſe nouvelle.

OUTRE ces troupes, tenues continuellement sous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exempt de taille ; & c'est par cette exemption, attachée d'ailleurs à la noblesse, que tant de personnes s'attribuèrent bien-tôt la qualité de gentilhomme de nom & d'armes. Les possesseurs des fiefs furent dispensés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, composé des arrière-petits vassaux, qui resta sujet encore à servir dans les occasions.

Grand commerce de Jacques Cœur.

ON s'étonne qu'après tant de désastres, la France eût tant de ressources & d'argent. Mais un pays riche par ses denrées, ne cesse jamais de l'être, quand la culture n'est pas abandonnée. Les guerres civiles ébranlent le corps de l'État, & ne le détruisent point. Les meurtres & les saccagemens, qui désolent des familles, en enrichissent d'autres. Les négocians deviennent d'autant plus habiles, qu'il faut plus d'art pour se sauver parmi tant d'orages. *Jacques Cœur* en est un grand exemple. Il

avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embraſſé. Il n'y eut depuis lui, que *Coſme I, Médici*, que nous appellons *de Médicis*, qui l'égalât. *Jacques Cœur* avait trois-cents facteurs en Italie & dans le Levant. Il prêta deux cent mille écus d'or au roi, ſans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son induſtrie était plus utile pendant la paix, que *Dunois* & la *Pucelle* ne l'avaient été pendant la guerre. C'eſt une grande tache peut-être à la mémoire de *Charles VII*, qu'on ait perſécuté un homme ſi néceſſaire. On n'en ſait point le ſujet : car qui ſait les ſecrets reſſorts des fautes & des injuſtices des hommes ?

Le roi le fit mettre en priſon, & le parlement de Paris lui fit ſon procès. On ne put rien prouver contre lui, ſinon qu'il avait fait rendre à un Turc un eſclave chrétien, lequel avait quitté & trahi ſon maître, & qu'il avait fait vendre des armes au ſoudan d'Égypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permiſe, & l'autre vertueuſe, il fut condamné à perdre ſes biens. Il trouva dans ſes commis plus de droiture que dans les courtiſans qui l'avaient perdu.

CH. LXXX. Ils ſe cotiſèrent preſque tous pour l'aider dans ſa diſgrace. *Jacques Cœur* alla continuer ſon commerce en Chypre, & n'eut jamais le courage de revenir dans ſon ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappelé.

Au reſte, la fin du règne de *Charles VII* fut aſſez heureuſe pour la France, quoique très-malheureuſe pour le roi, dont les jours finirent avec amertume, par les rébellions de ſon fils dénaturé, qui fut depuis le roi *Louis XI.*



CHAPITRE LXXXI.

Mœurs, uſages, commerce, richeſſes, vers les treizième & quatorzième ſiècles.

JE voudrais découvrir quelle était alors la ſociété des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs & tant de combats, funeſtes objets de l'hiſtoire, & lieux communs de la méchanceté humaine. CH. LXXXI.

VERS la fin du treizième ſiècle, & dans le commencement du quatorzième, il me ſemble qu'on commençait en Italie, malgré tant de diſſenſions, à ſortir de cette groſſiéreté, dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la chûte de l'Empire Romain. Les arts néceſſaires n'avaient point péri. Les artiſans & les marchands, que leur obſcurité dérobe à la fureur ambitieuſe des Grands, ſont des fourmis qui ſe creuſent des habitations en ſilence, tandis

que les aigles & les vautours ſe déchirent.

On trouva même dans ces ſiècles groſſiers, des inventions utiles, fruits de ce génie de méchanique que la nature donne à certains hommes très-indépendamment de la philoſophie. Le ſecret, par exemple, de ſecourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes qu'on nomme *beſicles*, eſt de la fin du treizième ſiècle. Ce beau ſecret fut trouvé par *Alexandre Spina*. Les meules qui agiſſent par le ſecours du vent, ſont connues en Italie dans le même temps. *La Flamma*, qui vivait au quatorzième ſiècle, en parle, & avant lui on n'en parle point. Mais c'eſt un art connu long-temps auparavant chez les Grecs & chez les Arabes; il en eſt parlé dans les poëtes Arabes du ſeptième ſiècle. La fayence, qu'on faiſait principalement à Faenza, tenait lieu de porcelaine. On connaiſſait depuis long-temps l'uſage des vîtres, mais il était fort rare: c'était un luxe de s'en ſervir. Cet art, porté en Angleterre par les Français, vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence.

Les Vénitiens eurent ſeuls au treizième

me siècle le secret des miroirs de crystal.

Ch. LXXXI.

Il y avait en Italie quelques horloges à roues : celle de Bologne était fameuse. La merveille plus utile de la boussole était dûe au seul hazard, & les vues des hommes n'étaient point encore assez étendues pour qu'on fit usage de cette découverte. L'invention du papier, fait avec du linge pilé & bouilli, est du commencement du quatorzième siècle. *Cortusius*, historien de Padoue, parle d'un certain *Pax*, qui établit à Padoue la première manufacture, plus d'un siècle avant l'invention de l'imprimerie. C'est ainsi que les arts utiles se sont peu-à-peu établis ; & la plupart, par des inventeurs ignorés.

Villes pauvres.

Il s'en fallait beaucoup que le reste de l'Europe eût des villes telles que Venise, Gènes, Bologne, Sienne, Pise, Florence. Presque toutes les maisons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre étaient couvertes de chaume. Il en était même ainsi en Italie dans les villes moins riches, comme Alexandrie de la paille, Nice de la paille, &c.

Quoique les forêts eussent couvert tant de terreins demeurés long-temps sans culture, cependant on ne savait

pas encore ſe garantir du froid à l'aide de ces cheminées, qui ſont aujourd'hui dans tous nos appartemens un ſecours & un ornement. Une famille entière s'aſſemblait au milieu d'une ſalle commune enfumée, autour d'un large foyer rond, dont le tuyau allait perçer le plafond.

Diſette appelée frugalité.

LA Flamma ſe plaint au quatorzième ſiècle, ſelon l'uſage des auteurs peu judicieux, que la frugale ſimplicité a fait place au luxe. Il regrette le temps de *Frédéric Barberouſſe*, & de *Frédéric II*, lorſque dans Milan, capitale de la Lombardie, on ne mangeait de la viande que trois fois par ſemaine. Le vin alors était rare ; la bougie était inconnue, & la chandelle un luxe. On ſe ſervait, dit-il, chez les meilleurs citoyens de morceaux de bois ſec allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de la viande chaude que trois fois par ſemaine : les chemiſes étaient de ſerge & non de linge ; la dot des bourgeoiſes les plus conſidérables était de cent livres, tout au plus. Les choſes ont bien changé, ajoûte-t-il ; on porte à préſent du linge ; les femmes ſe couvrent d'étoffes de ſoie, & même il y entre quelquefois de l'or & de l'argent : elles ont juſqu'à

deux mille livres de dot, & ornent même leurs oreilles de pendans d'or. Cependant ce luxe dont il ſe plaint, était encore loin, à quelques égards, de ce qui eſt aujourd hui le néceſſaire des peuples riches & induſtrieux.

Le linge de table était très-rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les apothicaires comme un cordial. Toutes les maiſons des particuliers étaient de bois à Paris & à Londres. Se faire traîner en charrette dans les rues de Paris à peine pavées & couvertes de fange, était un luxe; & ce luxe fut défendu, par *Philippe le bel*, aux bourgeoiſes. On connait ce règlement fait ſous *Charles VI. Nemo audeat dare præter duo fercula cum potagio*; « Que » perſonne n'oſe donner plus de deux » plats avec le potage ».

Un ſeul trait ſuffira pour faire connaître la diſette d'argent en Écoſſe & même en Angleterre, auſſi-bien que la ruſticité de ces temps-là, appelée ſimplicité. On lit dans les actes publics, que, quand les rois d'Écoſſe venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur aſſignait trente shellings par jour, douze pains, douze gâteaux, & trente bouteilles de vin.

CH. LXXXI
Luxe chez les ſeigneurs & prélats.

CEPENDANT il y eut toujours chez les ſeigneurs de fief, & chez les principaux prélats, toute la magnificence que le temps permettait. Elle devait néceſſairement s'introduire chez les poſſeſſeurs de grandes terres. Dès long-temps auparavant les évêques ne marchaient qu'avec un nombre prodigieux de domeſtiques & de chevaux. Un concile de Latran tenu en 1179, ſous *Alexandre III*, leur reproche que ſouvent on était obligé de vendre les vaſes d'or & d'argent, dans les égliſes des monaſtères, pour les recevoir & pour les défrayer dans leurs viſites. Le cortège des archevêques fut réduit par les canons de ces conciles à cinquante chevaux, celui des évêques à trente, celui des cardinaux à vingt-cinq; car un cardinal qui n'avait pas d'évêché, & qui par conſéquent n'avait point de terres, ne pouvait pas avoir le luxe d'un évêque. Cette magnificence des prélats était plus odieuſe alors qu'aujourd'hui, parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands & les petits, entre les riches & les pauvres. Le commerce & l'induſtrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état mitoyen qui fait la richeſſe d'une nation. La vaiſſelle d'argent était preſ-

que inconnue dans la plupart des villes. *Muſſus*, écrivain Lombard du quatorzième ſiècle, regarde comme un grand luxe, les fourchettes, les cuillers, & les taſſes d'argent.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix perſonnes à nourrir avec deux chevaux, eſt obligé de dépenſer par an juſqu'à trois-cents florins d'or. C'était, tout au plus, deux mille livres de la monnoie de France courante de nos jours.

Uſure énorme en uſage, preuve de miſère; & miſère, preuve de ſottiſe.

L'ARGENT était donc très-rare en beaucoup d'endroits d'Italie, & bien plus en France, aux douzième, treizième & quatorzième ſiècles. Les Florentins, les Lombards, qui faiſaient ſeuls le commerce en France & en Angleterre, les Juifs leurs courtiers, étaient en poſſeſſion de tirer, des Français & des Anglais, vingt pour cent par an pour l'intérêt ordinaire du prêt. La grande uſure eſt la marque infaillible de la pauvreté publique.

Le roi *Charles V* amaſſa quelques tréſors par ſon œconomie, par la ſage adminiſtration de ſes domaines (alors le plus grand revenu des rois) & par des impôts inventés ſous *Philippe de Valois*, qui, quoique faibles, firent

beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son miniſtre, le cardinal *de la Grange*, ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces tréſors furent diſſipés dans d'autres pays. Le cardinal porta les ſiens dans Avignon. Le duc d'Anjou, frère de *Charles V*, alla perdre ceux du roi dans ſa malheureuſe expédition d'Italie. La France reſta dans la miſère juſqu'aux derniers temps de *Charles VII*.

Il n'en était pas ainſi dans les belles villes commerçantes de l'Italie. On y vivait avec commodité, avec opulence. Ce n'était que dans leur ſein qu'on jouiſſait des douceurs de la vie. Les richeſſes & la liberté y excitèrent enfin le génie, comme elles élevèrent le courage.



CHAPITRE LXXXII.

Sciences & beaux-arts aux treizième & quatorzième ſiècles.

CH. LXXXII.

LA langue italienne n'était pas encore formée du temps de *Frédéric II.* On le voit par les vers de cet empereur, qui ſont le dernier exemple de la langue romance dégagée de la dureté tudeſque.

Langue romance adoucie.

Plaz me el cavalier Francès,
E la donna Catalana,
E l'ovrar Genoès,
E la danza Treviſana,
E lou cantar Provenſalès,
Las man e cara d'Anglès,
E lou donzel de Toſcana.

CE monument eſt plus précieux qu'on ne penſe, & eſt fort au-deſſus de tous ces décombres des bâtimens du moyen âge, qu'une curioſité groſſière & ſans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'eſt démentie chez aucune des nations dont *Frédéric* parle. Les Catalanes ſont, comme

Ch. LXXXII

au temps de cet empereur, les plus belles femmes de l'Espagne. La nobleſſe Françaiſe a les mêmes graces martiales qu'on eſtimait alors. Des traits nobles & réguliers, de belles mains ſont encore une choſe commune en Angleterre. La Jeuneſſe a plus d'agrémens en Toſcane qu'ailleurs. Les Génois ont conſervé leur induſtrie; les Provençaux, leur goût pour la poéſie & pour le chant. C'était en Provence & en Languedoc qu'on avait adouci la langue romance. Les Provençaux furent les maîtres des Italiens. Rien n'eſt ſi connu des amateurs de ces recherches que les vers ſur les Vaudois de l'année 1100.

Citation eſſentielle.

Que non voli maudir, ne jura, ne mentir,
N'occir, ne avoutrar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli ſuo ennemi,
Loz diſon qu'es vaudes & los feſon morir.

CETTE citation a encore ſon utilité, en ce qu'elle eſt une preuve que tous les réformateurs ont toujours affecté des mœurs ſévères.

CE jargon ſe maintint malheureuſement tel qu'il était en Provence & en Languedoc, tandis que ſous la plume

de *Pétrarque* la langue italienne atteignit à cette force & a cette grace, qui, loin de dégénérer, se perfectionna encore. L'italien prit sa forme à la fin du treizième siècle, du temps du bon roi *Robert*, grand-pere de la malheureuse *Jeanne*. Déjà *le Dante*, Florentin, avait illustré la langue toscane par son poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie*, ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au-dessus du mauvais goût de son siècle & de son sujet, & rempli de morceaux écrits aussi purement que s'ils étaient du temps de l'*Arioste* & du *Tasse*. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un des principaux de la faction *Gibeline*, persécuté par *Boniface VIII* & par *Charles de Valois*, ait dans son poëme exhalé sa douleur sur les querelles de l'empire & du sacerdoce. Qu'il soit permis d'insérer ici une faible traduction d'un des passages du *Dante*, concernant ces dissensions. Ces monumens de l'esprit humain délassent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre.

Le Dante.

Jadis on vit, dans une paix profonde,
De deux soleils les flambeaux luire au monde,

CH. LXXXII.

Qui, ſans ſe nuire, éclairant les humains,
Du vrai devoir enſeignaient les chemins,
Et nous montraient de l'aigle impériale,
Et de l'agneau les droits & l'intervalle.
Ce temps n'eſt plus, & nos cieux ont changé.
L'un des ſoleils, de vapeurs ſurchargé,
En s'échappant de ſa ſainte carrière,
Voulut de l'autre abſorber la lumière.
La règle alors devint confuſion ;
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui, tout brillant de la pourpre uſurpée,
Voulut porter la houlette & l'épée.

Pétrarque.

APRÈS *le Dante*, *Pétrarque*, né en 1304 dans Arezzo, patrie de *Gui Arétin*, mit dans la langue italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était ſuſceptible. On trouve dans ces deux poètes, & ſur-tout dans *Pétrarque*, un grand nombre de ces traits ſemblables à ces beaux ouvrages des anciens, qui ont à la fois la force de l'antiquité & la fraîcheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au deſir de vous faire connaître, autant que je le peux, le genre dans lequel il écrivait. Voici à-peu-près le commencement de ſa belle ode à la *Fontaine de Vaucluſe*, en vers croiſés.

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui consume mon cœur,
Seule beauté qui soit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur;
Arbre heureux dont le feuillage,
Agité par les zéphirs,
La couvrit de son ombrage;
Qui rappelles mes soupirs,
En rappelant son image;
Ornemens de ces bords, & filles du matin,
Vous dont je suis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embellissait, quand vous touchiez son sein;
Rossignols, dont la voix est moins douce & moins belle,
Air devenu plus pur; adorable séjour
Immortalisé par ses charmes,
Douce clarté des nuits que je préfere au jour.
Lieux dangereux & chers, où de ses tendres armes
L'amour a blessé tous mes sens;
Écoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernières larmes.

Ces pièces qu'on appelle *Canzoni* sont regardées comme ses chef-d'œuvres. Ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur; il immortalisa la *Fontaine de Vaucluse*, *Laure* & lui-même. S'il n'avait point aimé, il serait beaucoup moins connu. Quelque imparfaite que soit cette imitation, elle fait entrevoir la distance immense qui était alors en-

tre les Italiens & toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de *Pétrarque*, de cette douceur & de cette mollesse élégante qui fait son caractère, que de vous répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au capitole en 1341, célèbre hommage que l'étonnement de son siècle payait à son génie, alors unique, mais surpassé depuis par l'*Arioste* & par le *Tasse*. Je ne passerai pas sous silence que sa famille avait été bannie de Toscane, & dépouillée de ses biens, pendant les dissensions des *Guelfes* & des *Gibelins*, & que les Florentins lui députèrent *Bocace*, pour le prier de venir honorer sa patrie de sa présence, & y jouir de la restitution de son patrimoine. La Grèce, dans ses plus beaux jours, ne montra jamais plus de goût & plus d'estime pour les talens.

Bocace.

CE *Bocace* fixa la langue Toscane; il est encore le premier modèle en prose pour l'exactitude & pour la pureté du style, ainsi que pour le naturel de la narration. La langue perfectionnée par ces deux écrivains ne reçut plus d'alté-

ration, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, jusqu'aux Grecs mêmes, ont changé leur idiôme.

Il y eut une suite non interrompue de poëtes Italiens qui ont tous passé à la postérité; car *le Pulci* écrivit après *Petrarque*. Le *Boyardo*, comte de *Scandiano*, succéda au *Pulci*, & l'*Arioste* les surpassa tous par la fécondité de son imagination. N'oublions pas que *Pétrarque* & *Bocace* avaient célébré cette infortunée *Jeanne de Naples*, dont l'esprit cultivé sentait tout leur mérite, & qui fut même une de leurs disciples. Elle était alors dévouée aux beaux-arts, dont les charmes faisaient oublier les temps criminels de son premier mariage. Ses mœurs changées par la culture de l'esprit devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit ses jours.

Cimmabué.

Les beaux-arts, qui se tiennent comme par la main, & qui, d'ordinaire, périssent & renaissent ensemble, sortaient en Italie des ruines de la barbarie. *Cimmabué*, sans aucun secours, était comme un nouvel inventeur de la peinture au treizième siècle. Le *Giotto* fit des tableaux qu'on voit encore avec plaisir. Il reste sur-tout de lui cette fameuse peinture qu'on a mise en mosaï-

Ch. LXXXII.

que, & qui repréſente le premier apôtre marchant ſur les eaux; on la voit au-deſſus de la grande porte de *S.-Pierre* de Rome. *Brunelleſchi* commença à réformer l'architecture gothique. *Gui d'Arezzo*, long-temps auparavant, avait inventé les nouvelles notes de la muſique à la fin de l'onzième ſiècle, & rendu cet art plus facile & plus commun.

Toſcans nos maîtres.

On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Toſcans. Ils firent tout renaître par leur ſeul génie, avant que le peu de ſcience qui était reſté à Conſtantinople refluât en Italie avec la langue grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athènes; & parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer *Boniface VIII* ſur ſon exaltation, on compta dix-huit Florentins. On voit par-là que ce n'eſt point aux fugitifs de Conſtantinople qu'on a dû la renaiſſance des arts. Ces Grecs ne purent enſeigner aux Italiens que le grec.

Remarque.

Il peut paraître étonnant que tant de grands génies ſe ſoient élevés dans l'Italie ſans protection comme ſans modèle, au milieu des diſſenſions & des guerres; mais *Lucrèce*, chez les Romains, avait fait ſon beau poëme de la nature;

Virgile, ſes bucoliques; *Cicéron*, ſes livres de philoſophie dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre ſa forme, c'eſt un inſtrument que les grands artiſtes trouvent tout préparé, & dont ils ſe ſervent ſans s'embarraſſer qui gouverne & qui trouble la terre.

Langue françaiſe, alors jargon groſſier.

SI cette lueur éclaira la ſeule Toſcane, ce n'eſt pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talens. *Saint Bernard* & *Abélard* en France, au douzième ſiècle, auraient pû être regardés comme de beaux-eſprits; mais leur langue était un jargon barbare, & ils payèrent en latin un tribut au mauvais goût du temps. Les hymnes latines rimées des douzième & treizième ſiècles ſont le ſceau de la barbarie. Ce n'était pas ainſi qu'*Horace* chantait les jeux ſéculaires. La théologie ſcholaſtique, fille bâtarde de la philoſophie d'*Ariſtote*, mal traduite & méconnue, fit plus de tort à la raiſon & aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns & les Vandales.

Farces saintes.

L'ART des *Sophocles* n'exiſtait point; on ne connut d'abord en Italie que des repréſentations naïves de quelques hiſtoires de l'ancien & du nouveau Teſtament; & c'eſt de-là que la coutume de

jouer les myſtères paſſa en France. Ces ſpectacles étaient originaires de Conſtantinople. Le poëte *Saint Gregoire de Nazianze* les avait introduits pour les oppoſer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs & des anciens Romains ; & comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieuſes, & leur théâtre une choſe ſacrée, *Grégoire de Nazianze* & ſes ſucceſſeurs firent des tragédies ſaintes : mais malheureuſement le nouveau théâtre ne l'emporta pas ſur celui d'Athènes, comme la religion chrétienne l'emporta ſur celle des Gentils. Il eſt reſté de ces pieuſes farces, des théâtres ambulans, que promènent encore les bergers de la Calabre. Dans les temps de ſolemnités, ils repréſentent la naiſſance & la mort de Jéſus-Chriſt. La populace des nations ſeptentrionales, adopta auſſi bientôt ces uſages. On a depuis traité ces ſujets avec plus de dignité. Nous en voyons de nos jours des exemples dans ces petits opéra qu'on appelle *Oratorio* ; & enfin, les Français ont mis ſur la ſcène des chef-d'œuvres tirés de l'ancien Teſtament.

Les confrères de la paſſion en France, vers le ſeizième ſiècle, firent paraî-

tre Jéſus-Chriſt ſur la ſcène. Si la langue françaiſe avait été alors auſſi majeſtueuſe qu'elle était naïve & groſſière, ſi parmi tant d'hommes ignorans & lourds il s'était trouvé un homme de génie, il eſt à croire que la mort d'un juſte perſécuté par des prêtres Juifs, & condamné par un préteur Romain, eût pu fournir un ouvrage ſublime; mais il eût fallu un temps éclairé, & dans ce temps éclairé on n'eût pas permis ces repréſentations.

Beaux-arts dans l'Aſie.

Les beaux-arts n'étaient pas tombés dans l'Orient. Et puiſque les poëſies du Perſan *Sady* ſont encore aujourd'hui dans la bouche des Perſans, des Turcs & des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il était contemporain de *Pétrarque*, & il a autant de réputation que lui. Il eſt vrai qu'en général le bon goût n'a guères été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages reſſemblent aux titres de leurs ſouverains, dans leſquels il eſt ſouvent queſtion du ſoleil & de la lune. L'eſprit de ſervitude paraît naturellement ampoulé, comme celui de la liberté eſt nerveux, & celui de la vraie grandeur eſt ſimple. Les Orientaux n'ont point de délicateſſe, parce que les femmes ne ſont point admiſes dans la

CH. LXXXII. ſociété. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à ſon imagination dans la ſolitude où ils paſſent une partie de leur vie, & que l'imagination par elle-même eſt déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de *Démoſthène* & de *Cicéron*. Qui aurait-on eu à perſuader en Orient? des eſclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière; ils peignent avec la parole; & quoique les figures ſoient ſouvent giganteſques & incohérentes, on y trouve du ſublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici ce paſſage de *Sady* que j'avais traduit en vers blancs, & qui reſſemble à quelques paſſages des prophètes Hébreux. C'eſt une peinture de la grandeur de Dieu; lieu commun à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perſe.

Traduction de Sady.

Il ſait diſtinctement ce qui ne fut jamais.
De ce qu'on n'entend point ſon oreille eſt remplie.
Prince, il n'a pas beſoin qu'on le ſerve à genoux;
Juge, il n'a pas beſoin que ſa loi ſoit écrite:
De l'éternel burin de ſa prévision,
Il a tracé nos traits dans le ſein de nos mères.
De l'aurore au couchant il porte le ſoleil;
Il ſème de rubis les maſſes des montagnes.
Il prend deux gouttes d'eau; de l'une il fait un homme,

De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'être, au son de sa voix, fut tiré du néant.
Qu'il parle, & dans l'instant l'univers va rentrer
Dans les immensités de l'espace & du vuide;
Qu'il parle, & l'univers repasse, en un clin-d'œil,
Des abîmes du rien dans les plaines de l'être.

Si les belles-lettres étaient ainsi cultivées sur les bords du Tigre & de l'Euphrate, c'est une preuve que les autres arts, qui contribuent aux agrémens de la vie, étaient très-connus. On n'a le superflu qu'après le nécessaire. Mais ce nécessaire manquait encore dans presque toute l'Europe. Que connaissait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Espagne, & dans la Lombardie septentrionale? Les coutumes barbares & féodales aussi incertaines que tumultueuses, les duels, les tournois, la théologie scholastique & les sortiléges.

Sottises d'Europe.

On célébrait toujours dans plusieurs églises la fête de l'âne, ainsi que celle des innocens & des fous. On amenait un âne devant l'autel, & on lui chantait pour antienne, *Amen, Amen; Asine; eh eh eh, sire âne; eh eh eh, sire âne.*

Du Cange & ses continuateurs, les compilateurs les plus exacts, citent

Ch. LXXXII. un manuſcrit de cinq-cents ans, qui contient l'hymne de l'âne.

Orientis partibus
Adventavit aſinus
Pulcher & fortiſſimus.

Eh, ſire âne ! çà, chantez ;
Belle bouche, rechignez ;
Vous aurez du foin aſſez.

Fête de l'âne.

Une fille repréſentant la mère de Dieu allant en Égypte, montée ſur cet âne, & tenant un enfant entre ſes bras, conduiſait une longue proceſſion ; & à la fin de la meſſe, au lieu de dire, *Ite miſſa eſt*, le prêtre ſe mettait à braire trois fois de toutes ſes forces, & le peuple répondait par les mêmes cris.

Cette ſuperſtition de ſauvages venait pourtant d'Italie. Mais, quoiqu'au treizième & au quatorzième ſiècle, quelques Italiens commençaſſent à ſortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. On avait imaginé à Vérone que l'âne qui porta Jéſus-Chriſt avait marché ſur la mer, & était venu juſques ſur les bords de l'Adige, par le golfe de Veniſe ; que Jéſus-Chriſt lui avait aſſigné un pré pour ſa pâture, qu'il y avait vécu long-temps, qu'il y

était mort. On enferma ſes os dans un âne artificiel, qui fut dépoſé dans l'égliſe de Notre-Dame des Orgues, ſous la garde de quatre chanoines; ces reliques furent portées en proceſſion trois fois l'année, avec la plus grande ſolemnité.

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre-Dame de Lorette. Le pape *Boniface VIII*, voyant que la proceſſion de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maiſon de la vierge *Marie* en attirerait davantage, & ne ſe trompa pas; il autoriſa cette fable, de ſon autorité apoſtolique. Si les peuples croyaient qu'un âne avait marché ſur la mer, de Jéruſalem juſqu'à Vérone, ils pouvaient bien croire que la maiſon de *Marie* avait été tranſportée de Nazareth à Loretto. La petite maiſon fut bientôt enfermée dans une égliſe ſuperbe; les voyages des pélerins, & les préſens des princes, rendirent ce temple auſſi riche que celui d'Éphèſe. Les Italiens s'enrichiſſaient, du moins, de l'aveuglement des autres peuples; mais ailleurs on embraſſait la ſuperſtition pour elle-même, & ſeulement en s'abandonnant à l'inſtinct groſſier, & à l'eſprit du temps. Vous avez obſervé

plus d'une fois que ce fanatiſme auquel les hommes ont tant de penchant, a toujours ſervi non-ſeulement à les rendre plus abrutis, mais plus méchans. La religion pure adoucit les mœurs, en éclairant l'eſprit; & la ſuperſtition, en l'aveuglant, inſpire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de Sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans pluſieurs villes ſur un char à quatre chevaux, la mître en tête, la croſſe à la main, donnant des bénédictions & des mandemens.

Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres-patentes. C'était dans ſon origine un chef, un juge d'une petite garde du palais, & ce fut enſuite un fou de cour, qui prenait un droit ſur les filoux & ſur les filles publiques. Point de ville qui n'eût des confréries d'artiſans, de bourgeois, de femmes; les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en myſtères ſacrés; & c'eſt de-là que vient la ſociété des francs-maçons, échappée au temps qui a détruit toutes les autres.

Flagellans.

La plus mépriſable de toutes ces confréries fut celle des flagellans, &

ce fut la plus étendue. Elle avait commencé d'abord par l'insolence de quelques prêtres qui s'avisèrent d'abuser de la faiblesse des pénitens publics, jusqu'à les fustiger. On voit encore un reste de cet usage dans les baguettes dont sont armés les pénitenciers à Rome; ensuite les moines se fustigèrent, s'imaginant que rien n'était plus agréable à Dieu que le dos cicatrisé d'un moine. *Pierre Damien*, dans l'onzième siècle, excita les séculiers même à se fouetter tout nuds. On vit, en 1260, plusieurs confréries de pélerins courir toute l'Italie, armés de fouets. Ils parcoururent ensuite une partie de l'Europe. Cette association fit même une secte qu'il fallut enfin dissiper.

TANDIS que des troupes de gueux couraient le monde en se fustigeant, des fous marchaient dans presque toutes les villes à la tête des processions, avec une robe pelissée, des grelots, une marote; & la mode s'en est encore conservée dans les villes des Pays-bas, & en Allemagne. Nos nations septentrionales avaient pour toute littérature en langage vulgaire les farces nommées *moralités*, suivies de celles de la *mère sotte* & du *prince des sots*.

Ch. LXXXII. Révélations, sortilèges.

On n'entendait parler que de révélations, de possessions, de maléfices. On ose accuser la femme de *Philippe III* d'adultère, & le roi envoie consulter une béguine pour savoir si sa femme est innocente ou coupable. Les enfans de *Philippe le bel* font entre eux une association par écrit, & se promettent un mutuel secours contre ceux qui voudront les faire périr par la magie. On brûle par arrêt du parlement une sorcière qui a fabriqué avec le diable un acte en faveur de *Robert d'Artois*. La maladie de *Charles VI* est attribuée à un sortilége, & on fait venir un magicien pour le guérir. La princesse de *Glocester* en Angleterre est condamnée à faire amende honorable devant l'église de *S.-Paul*, ainsi qu'on l'a déja remarqué ; & une baronne du royaume, sa prétendue complice, est brûlée vive comme sorcière.

Si ces horreurs enfantées par la crédulité tombaient sur les premières personnes des royaumes de l'Europe, on voit assez à quoi étaient exposés les simples citoyens. C'était encore là le moindre des malheurs.

Barbarie & misères.

L'Allemagne, la France, l'Espagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante, était absolument sans

Ch. LXXXII.

ſans police. Les bourgades murées de la Germanie & de la France furent ſaccagées dans les guerres civiles. L'Empire Grec fut inondé par les Turcs. L'Eſpagne était encore partagée entre les Chrétiens & les Mahométans Arabes ; & chaque parti était déchiré ſouvent par des guerres inteſtines. Enfin, du temps de *Philippe de Valois*, d'*Edouard III*, de *Louis de Bavière*, de *Clément VI*, une peſte générale enlève ce qui avait échappé au glaive & à la miſère.

Immédiatement avant ces temps du quatorzième ſiècle, on a vu les croiſades dépeupler & appauvrir notre Europe. Remontez depuis ces croiſades aux temps qui s'écoulèrent après la mort de *Charlemagne* ; ils ne ſont pas moins malheureux, & ſont encore plus groſſiers. La comparaiſon de ces ſiècles avec le nôtre (quelques perverſités & quelques malheurs que nous puiſſions eſſuyer) doit nous faire ſentir notre bonheur, malgré ce penchant preſqu'invincible que nous avons à louer le paſſé aux dépens du préſent.

Grands-hommes qui ne purent corriger leur ſiècle.

Il ne faut pas croire que tout ait été ſauvage : il y eut de grandes vertus dans tous les États, ſur le trône & dans les cloîtres, parmi les chevaliers, parmi

CH. LXXXII. les eccléſiaſtiques ; mais ni un *S. Louis*, ni un *S. Ferdinand* ne purent guérir les plaies du genre-humain. La longue querelle des empereurs & des papes, la lutte opiniâtre de la liberté de Rome contre les *Céſars* de l'Allemagne, & contre les pontifes Romains, les ſchiſmes fréquens, & enfin le grand ſchiſme d'Occident, ne permirent pas à des papes élus dans le trouble d'exercer des vertus que des temps paiſibles leur auraient inſpirées. La corruption des mœurs pouvait-elle ne ſe pas étendre juſqu'à eux? Tout homme eſt formé par ſon ſiècle ; bien peu s'élèvent au-deſſus des mœurs du temps. Les attentats dans leſquels pluſieurs papes furent entraînés, leurs ſcandales autoriſés par un exemple général, ne peuvent pas être enſevelis dans l'oubli. A quoi ſert la peinture de leurs vices & de leurs déſaſtres? A faire voir combien Rome eſt heureuſe depuis que la décence & la tranquilité y règnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de toutes les viciſſitudes de ces *Eſſais ſur les mœurs*, que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureuſe, juſqu'à ce que les loix & le pouvoir légiſlatif aient été établis ſans contradiction ?

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur temps, ne purent arrêter tant de désordres, quelques bons esprits nés dans les ténèbres des nations septentrionales ne purent y attirer les sciences & les arts. Ch. LXXXII.

Le roi de France *Charles V*, qui rassembla environ neuf-cents volumes, cent ans avant que la bibliothèque du Vatican fût fondée par *Nicolas V*, encouragea en vain les talens. Le terrein n'était pas préparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueuilli quelques malheureuses compositions de ce temps. C'est faire un amas de cailloux tirés d'antiques masures, quand on est entouré de palais. Il fut obligé de faire venir de Pise un astrologue; & *Catherine*, fille de cet astrologue, qui écrivit en français, prétend que *Charles* disait: *Tant que doctrine sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité.* Mais la doctrine fut inconnue, le goût encore plus. Un malheureux pays, dépourvu de loix fixes, agité par des guerres civiles, sans commerce, sans police, sans coutumes écrites, & gouverné par mille coutumes différentes; un pays dont la moitié s'appellait la langue d'*Oui* ou d'*Oil*, & l'autre la langue

Charles V, le sage, digne d'un meilleur temps.

CH. LXXXII.

d'*Oc*, pouvait-il n'être pas barbare ? La nobleſſe Françaiſe eut ſeulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations.

Modes françaiſes.

QUAND *Charles de Valois*, frère de *Philippe le bel*, avait paſſé en Italie, les Lombards, les Toſcans mêmes prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes ; c'était un corps qu'on laçait pas derrière, comme aujourd'hui ceux des filles ; c'étaient de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe traînait à terre. Les chevaliers Français donnaient pourtant de la grace à cette maſcarade, & juſtifiaient ce qu'avait dit *Frédéric II. Plaz me el Cavalier Francès.* Il eût mieux valu connaître alors la diſcipline militaire ; la France n'eût pas été la proie de l'étranger ſous *Philippe de Valois*, *Jean* & *Charles VI.* Mais comment était-elle plus familière aux Anglais ? C'eſt peut-être que, combattant loin de leur patrie, ils ſentaient plus le beſoin de cette diſcipline ; ou plutôt, parce que la nation a un courage plus tranquile & plus réfléchi.

CHAPITRE LXXXIII.

Affranchiſſemens, priviléges des villes, États généraux.

DE l'anarchie générale de l'Europe, de tant de déſaſtres même, naquit le bien ineſtimable de la liberté, qui a fait fleurir peu-à-peu les villes impériales, & tant d'autres cités.

Servitude établie dans preſque toute l'Europe.

Vous avez déja obſervé que, dans les commencemens de l'anarchie féodale, preſque toutes les villes étaient peuplées plutôt de ſerfs que de citoyens, comme on le voit encore en Pologne, où il n'y a que trois ou quatre villes qui puiſſent poſſéder des terres, & où les habitans appartiennent à leur ſeigneur, qui a ſur eux droit de vie & de mort. Il en fut de même en Allemagne & en France. Les empereurs commencèrent par affranchir pluſieurs villes; & dès le treizième ſiècle elles s'unirent pour leur défenſe commune contre les ſeigneurs de châteaux qui ſubſiſtaient de brigandage.

LOUIS le gros, en France, ſuivit cet

Ch. LXXXIII.

exemple dans ſes domaines, pour affaiblir les ſeigneurs qui lui faiſaient la guerre. Les ſeigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi ſoutenir en Paleſtine l'honneur de la chevalerie.

Servitude abolie en quelques pays.

Enfin, en 1167, le pape *Alexandre III* déclare, au nom d'un concile, *que tous les Chrétiens devaient être exempts de la ſervitude.* Cette loi ſeule doit rendre ſa mémoire chère à tous les peuples; ainſi que ſes efforts pour ſoutenir la liberté de l'Italie doivent rendre ſon nom précieux aux Italiens.

C'est en vertu de cette loi que, long-temps après, le roi *Louis Hutin*, dans ſes chartes, déclara que tous les ſerfs qui reſtaient encore en France, devaient être affranchis, *parce que c'eſt*, dit-il, *le royaume des Francs.* Il faiſait, à la vérité, payer cette liberté: mais pouvait-on l'acheter trop cher?

Cependant les hommes ne rentrèrent que par dégrés, & très-difficilement dans leur droit naturel. *Louis Hutin* ne put forcer les ſeigneurs ſes vaſſaux à faire pour les ſujets de leurs domaines ce qu'il faiſait pour les ſiens. Les cultivateurs, les bourgeois mêmes reſtèrent encore long-tems hommes de *poeſt*,

hommes de puiſſance, attachés à la glèbe, ainſi qu'ils le ſont encore en pluſieurs provinces d'Allemagne. Ce ne fut guère en France que du temps de *Charles VII*, que la ſervitude fut entièrement abolie par l'affaibliſſement des ſeigneurs. Les Anglais mêmes y contribuèrent beaucoup, en apportant avec eux la liberté qui fait leur caractère.

Annobliſſemens.

AVANT *Louis Hutin* même, les rois annoblirent quelques citoyens. *Philippe le hardi*, fils de *Saint Louis*, annoblit *Raoul*, qu'on appelait *Raoul l'orfévre*, non que ce fût un ouvrier, ſon annobliſſement eût été ridicule : c'était celui qui gardait l'argent du roi. On appelait *orfévres* ces dépoſitaires, ainſi qu'on les nomme encore à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France : & *Saint Louis* annoblit ſans doute ſon chirurgien *la Broſſe*, puiſqu'il le fit ſon chambellan.

LES communautés des villes avaient commencé, en France, ſous *Philippe le bel* en 1301, à être admiſes dans les États généraux, qui furent alors ſubſtitués aux anciens parlemens de la nation, compoſés auparavant des ſeigneurs & des prélats. Le Tiers-État y

Ch. LXXXIII.

Tiers-État appelé aux parlemens du royaume.

forma ſon avis ſous le nom de requête ; cette requête fut préſentée à genoux. L'uſage a toujours ſubſiſté, que les députés du Tiers-État parlaſſent aux rois un genou en terre, ainſi que les gens du parquet dans les lits de juſtice. Ces premiers États généraux furent tenus pour s'oppoſer aux prétentions du pape *Boniface VIII.* Il faut avouer qu'il était triſte pour l'Humanité qu'il n'y eût que deux Ordres dans l'État ; l'un composé des ſeigneurs des fiefs, qui ne faiſaient pas la cinq-millième partie de la nation ; l'autre du clergé, bien moins nombreux encore ; & qui par ſon inſtitution ſacrée eſt deſtiné à un miniſtère ſupérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien juſques là. C'était une des véritables raiſons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute induſtrie. Si en Hollande & en Angleterre le corps de l'État n'était formé que de barons ſéculiers & eccléſiaſtiques, ces peuples n'auraient pas dans la guerre de 1701 tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques, à Veniſe, à Gènes, le peuple n'eut jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais eſclave. Les cita-

dins d'Italie étaient fort différens des bourgeois des pays du Nord ; les bourgeois en France, en Allemagne, étaient bourgeois d'un ſeigneur, d'un évêque ou du roi ; ils appartenaient à un homme ; les citadins n'appartenaient qu'à la république.

PHILIPPE le bel, à qui on reproche ſon peu de fidélité ſur l'article des monnoies, ſa perſécution contre les templiers, & une animoſité peut-être trop acharnée contre *Boniface VIII* & contre ſa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation, en appelant le Tiers-État aux aſſemblées générales de la France.

Les communes en Angleterre.

LA chambre des communes en Angleterre commençait à ſe former dans ces temps-là, & prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainſi le cahos du gouvernement commençait à ſe débrouiller preſque par-tout, par les malheurs mêmes que le gouvernement féodal, trop anarchique, avait par-tout occaſionnés. Mais les peuples, en reprenant tant de liberté & tant de droits, ne purent de long-temps ſortir de la barbarie, où l'abrutiſſement, qui naît d'une longue ſervitude, les avait réduits. Ils acquirent la liberté ; ils furent comptés pour

Ch. LXXXIII.

des hommes, mais ils n'en furent ni plus polis, ni plus induſtrieux. Les guerres cruelles d'*Edouard III*, & de *Henri V*, plongèrent le peuple, en France, dans un état pire que l'eſclavage, & il ne reſpira que dans les dernières années de *Charles VII*. Il ne fut pas moins malheureux en Angleterre après le règne de *Henri V*. Son ſort fut moins à plaindre en Allemagne du temps de *Venceſlas* & de *Sigiſmond*, parce que les villes impériales étaient déja puiſſantes.



CHAPITRE LXXXIV.

Tailles & monnoies.

LE Tiers-État ne ſervit, en 1345 aux États tenus par *Philippe de Valois*, qu'à donner ſon conſentement au premier impôt des aides & des gabelles; mais il eſt certain que, ſi les États avaient été aſſemblés plus ſouvent en France, ils euſſent acquis plus d'autorité : car, ſous le gouvernement de ce même *Philipe de Valois*, devenu odieux par la fauſſe monnoie, & décrédité par ſes malheurs, les États de 1355, dont nous avons déja parlé, nommérent eux-mêmes des commiſſaires des trois Ordres pour recueuillir l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent, & comme ils veulent, partagent l'autorité ſouveraine. Voilà pourquoi les rois n'ont convoqué de ces aſſemblées que quand ils n'ont pu s'en diſpenſer. Ainſi le peu d'habitude que la nation a eue d'examiner ſes beſoins, ſes reſſources & ſes forces, a

CH. LXXXIV.

France ſans loix.

CH. LXXXIV.

toujours laiſſé les États généraux deſtitués de cet eſprit de ſuite, & de cette connaiſſance de leurs affaires qu'ont les compagnies réglées. Convoqués de loin à loin, ils ſe demandaient les loix & les uſages, au-lieu d'en faire; ils étaient étonnés & incertains. Les parlemens d'Angleterre ſe ſont donné plus de prérogatives : ils ſe ſont établis & maintenus dans le droit d'être un corps néceſſaire repréſentant la nation. C'eſt-là qu'on connaît ſur-tout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes, leur gouvernement eſt devenu entièrement différent : il était alors tout ſemblable. Les États d'Aragon, ceux de Hongrie, les diètes d'Allemagne, avaient encore de plus grands privilèges.

Subſides noblement accordés.

LES États généraux de France, ou plutôt de la partie de la France qui combattait pour ſon roi *Charles VII* contre l'uſurpateur *Henri V*, accorda généreuſement à ſon maître une taille générale en 1426, dans le fort de la guerre, dans la diſette, dans le tems même où l'on craignait de laiſſer les terres ſans culture. (Ce ſont les propres mots prononcés dans la harangue du Tiers-État.)

Cet impôt, depuis ce temps, fut perpétuel. Les rois auparavant vivaient de leurs domaines; mais il ne restait presque plus de domaines à *Charles VII*; &, sans les braves guerriers qui se sacrifièrent pour lui & pour la patrie, sans le connétable de *Richemont* qui le maitrisait, mais qui le servait à ses dépens, il était perdu.

CH. LXXXIV.

Tailles anciennes.

BIENTÔT après, les cultivateurs qui avaient payé auparavant des tailles à leurs Seigneurs dont ils avaient été serfs, payèrent ce tribut au roi seul dont ils furent sujets. Ce n'est pas que les rois n'eussent aussi levé des tailles, même avant *saint Louis*, dans les terres du patrimoine royal. On connait la taille de *pain & vin* payée d'abord en nature, & ensuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'usage des collecteurs, de marquer sur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné: rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes mêmes des villes n'étaient point écrites; & ce fut ce même *Charles VII* qui ordonna qu'on les rédigeât en 1454, lorsqu'il eut remis dans le royaume la police & la tranquilité, dont il avait été privé

CH. LXXXIV.

depuis ſi long-tems, & lorſqu'une ſi longue ſuite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de gouvernement.

JE conſidère donc ici en général le ſort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'eſt au genre-humain qu'il eût fallu faire attention dans l'hiſtoire. C'eſt-là que chaque écrivain eût dû dire, *homo ſum*; mais la plupart des hiſtoriens ont décrit des batailles.

Monnoie faible.

CE qui troublait encore en Europe l'ordre public, la tranquilité, la fortune des familles, c'était l'affaibliſſement des monnoies. Chaque ſeigneur en faiſait frapper, & altérait le titre & le poids, ſe faiſant lui-même un préjudice durable pour un bien paſſager. Les rois avaient été obligés, par la néceſſité des temps, de donner ce funeſte exemple. J'ai déja remarqué que l'or d'une partie de l'Europe, & ſur-tout de la France, avait été englouti en Aſie & en Afrique par les infortunes des croiſades. Il fallut donc, dans les beſoins toujours renaiſſans, augmenter la valeur numéraire des monnoies. La livre, dans le temps du roi *Charles V*, après qu'il eut conquis ſon royaume, valait ſept livres numéraires. Sous *Charlemagne*, elle

avait été réellement le poids d'une livre de douze onces. La livre de *Charles V* ne fut donc en effet que la ſeptième partie de l'ancienne livre. Donc une famille qui aurait eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue ſept fois plus pauvre.

CH. LXXXIV.

Peu d'argent comptant.

QU'ON juge, par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même *Charles V* déclara que les fils de France auraient un appanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui que cent vingt-quatre mille. Quelle petite reſſource pour le fils d'un roi! Les eſpèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Eſpagne, en Angleterre.

Première monnoie d'or au coin des rois d'Angleterre.

LE roi *Édouard III* fut le premier qui fit frapper des eſpèces d'or. Qu'on ſonge que les Romains n'en eurent que ſix cent cinquante ans après la fondation de Rome.

HENRI V n'avoit que cinquante-ſix mille livres ſterling, environ douze cent vingt mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui, pour tout revenu.

Ch. LXXXIV.

C'eſt avec ce faible ſecours qu'il voulut conquérir la France. Auſſi, après la victoire d'Azincourt, il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, & de mettre tout en gage, pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes ſe faiſaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaiſſait alors en Suède que la monnoie de fer & de cuivre. Il n'y avait d'argent en Danemarck que celui qui avait paſſé dans ce pays par le commerce de Lubeck en très-petite quantité.

Dans cette diſette générale d'argent qu'on éprouvait en France après les croiſades, le roi *Philippe le bel* avait non-ſeulement hauſſé le prix fictif & idéal des eſpèces ; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage : en un mot, c'était de la fauſſe monnoie; & les ſéditions qu'excita cette manœuvre, ne rendirent pas la nation plus heureuſe. *Philippe de Valois* avait encore été plus loin que *Philippe le bel*; il faiſait jurer ſur les évangiles aux officiers des monnoies de garder le ſecret. Il leur enjoint dans ſon ordonnance de tromper les marchands, *de façon*, dit-il,

qu'ils ne s'apperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids. Mais comment pouvait-il ſe flatter que cette infidélité ne ſerait point découverte ? Et quel temps que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices ! quel temps où preſque tous les ſeigneurs de fiefs depuis *ſaint Louis* faiſaient ce qu'on reproche à *Philippe le bel* & à *Philippe de Valois !* Ces ſeigneurs vendirent en France au ſouverain leur droit de battre monnoie : ils l'ont tous conſervé en Allemagne ; & il en a réſulté quelquefois de grands abus, mais non de ſi univerſels ni de ſi funeſtes.



CHAPITRE LXXXV.

Du parlement de Paris jusqu'à CHARLES *VII.*

Ch. LXXXV.

SI *Philippe le bel*, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnoie de *saint Louis*, fit beaucoup de bien, en appelant aux assemblées de la nation les citoyens, qui sont en effet le corps de la nation, il n'en fit pas moins en instituant, sous le nom de parlement, une cour souveraine de judicature, sédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit sur l'origine & sur la nature du parlement de Paris, ne donne que des lumieres confuses, parce que tout passage des anciens usages aux nouveaux échappe à la vue. L'un veut que les chambres des enquêtes & des requêtes représentent précisément les anciens conquérans de la Gaule; l'autre prétend que le parlement n'a d'autre droit de rendre justice, que parce que les anciens pairs étaient les juges de la nation, & que le parlement est appellé *la cour des pairs*.

UN peu d'attention rectifiera ces idées. Il ſe fit un grand changement en France, ſous *Philippe le bel*, au commencement du quatorzième ſiècle; c'eſt que le grand gouvernement féodal & ariſtocratique était miné peu à-peu dans les domaines du roi de France; c'eſt que *Philippe le bel* érigea preſque en même temps ce qu'on appela les parlemens de Paris, de Toulouſe, de Normandie, & les grands-jours de Troyes, pour rendre la juſtice; c'eſt que le parlement de Paris était le plus conſidérable par ſon grand diſtrict, que *Philippe le bel* le rendit ſédentaire à Paris, & que *Philippe le long* le rendit perpétuel. Il était le dépoſitaire & l'interprète des loix anciennes & nouvelles, le gardien des droits de la couronne & l'oracle de la nation. Mais il ne repréſentait nullement la nation. Pour la repréſenter, il faut, ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent en ſa perſonne. Les officiers de ce parlement (excepté les pairs) étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi.

Ce qu'était le parlement de Paris.

LE conſeil étroit du roi, les États généraux, le parlement, étaient trois choſes très-différentes. Les États géné-

Ch. LXXXV.

raux étaient véritablement l'ancien parlement de toute la nation, auxquels on ajoûta les députés des communes. L'étroit conſeil du roi était composé des grands officiers qu'il voulait y admettre, & ſur-tout des pairs du royaume, qui étaient tous princes du ſang ; & la cour de juſtice nommée *parlement*, devenue ſédentaire à Paris, était d'abord composée d'évêques & de chevaliers, aſſiſtés de légiſtes, ſoit tonſurés, ſoit laïques, inſtruits des procédures.

Pairs.

Il fallait bien que les pairs euſſent droit de ſéance dans cette cour, puiſqu'ils étaient originairement les juges de la nation. Mais quand les pairs n'y auraient pas eu droit de ſéance, elle n'en eût pas moins été une cour ſuprême de judicature, comme la chambre impériale d'Allemagne eſt une cour ſuprême, quoique les électeurs, ni les autres princes de l'Empire n'y aient jamais aſſiſté ; &, comme le conſeil de Caſtille eſt encore une juriſdiction ſuprême, quoique les Grands d'Eſpagne n'aient pas le privilége d'y avoir ſéance.

Différence entre parlement, cour de juſtice, & parlement de la nation.

Ce parlement n'était pas tel que les anciennes aſſemblées des champs de Mars & de Mai dont il retenait le nom. Les pairs eurent le droit, à la vérité, d'y

aſſiſter ; mais ces pairs n'étaient pas, comme ils le ſont encore en Angleterre, les ſeuls nobles du royaume : c'étaient des princes relevans de la couronne ; &, quand on en créait de nouveaux, on n'oſait les prendre que parmi les princes. La Champagne ayant ceſſé d'être une pairie, parce que *Philippe le bel* l'avait acquiſe par ſon mariage, il érigea en pairie la Bretagne & l'Artois. Les ſouverains de ces États ne venaient pas ſans doute juger des cauſes au parlement de Paris, mais pluſieurs évêques y venaient.

Ce nouveau parlement s'aſſemblait d'abord quatre fois l'an. On changeait ſouvent les membres de cette cour de juſtice, & le roi les payait de ſon tréſor pour chacune de leurs ſéances.

Pourquoi cour ſouveraine.

On appela ces parlemens, *cours ſouveraines* ; le préſident s'appelait le ſouverain du corps ; ce qui ne voulait dire que le chef : témoin ces mots exprès de l'ordonnance de *Philippe le bel* : *Que nul maître ne s'abſente de la chambre ſans le congé de ſon ſouverain.* Je dois encore remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur ; il fallait venir *eſter à droit* ſoi-même, à moins d'une diſpenſe expreſſe du roi.

Ch. LXXXV.

Évêques exclus de cette cour.

Si les prélats avaient conſervé leur droit d'aſſiſter aux ſéances de cette compagnie toujours ſubſiſtante, elle eût pu devenir à la longue une aſſemblée d'États généraux perpétuelle. Les évêques en furent exclus ſous *Philippe le long* en 1320. Ils avaient d'abord préſidé au parlement, & précédé le chancelier. Le premier laïque, qui préſida dans cette compagnie par ordre du roi en 1320, fut un haut baron, comte de Boulogne, poſſédant les droits régaliens, en un mot un prince. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de conſeiller, juſques vers l'an 1350. Enſuite les juriſconſultes, étant devenus préſidens, ils portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les priviléges de la nobleſſe; on les appela ſouvent *chevaliers ès loix*. Mais les nobles de nom & d'armes affectèrent toujours de mépriſer cette nobleſſe paiſible. Les deſcendans des hommes de loi ne ſont point encore reçus dans les chapitres d'Allemagne. C'eſt un reſte de l'ancienne barbarie, d'attacher de l'aviliſſement à la plus belle fonction de l'Humanité, celle de rendre la juſtice.

Roture en parlement.

On objecte que ce n'eſt pas la fonction de rendre la juſtice qui les aviliſ-

ſait, puiſque les pairs & les rois la rendaient; mais que des hommes nés dans une condition ſervile, introduits d'abord au parlement de Paris pour inſtruire les procès, & non pour donner leurs voix, & ayant prétendu depuis les droits de la nobleſſe, à qui ſeule il appartenait de juger la nation, ne devaient pas partager avec cette nobleſſe des honneurs incommunicables. Le célèbre *Fénelon*, archevêque de Cambrai, dans une lettre à notre académie françaiſe, nous écrit que, pour être digne de faire l'hiſtoire de France, il faut être verſé dans nos anciens uſages; qu'il faut ſavoir, par exemple, que les conſeillers du Parlement furent originairement des ſerfs qui avaient étudié nos loix, & qui conſeillaient les nobles dans la cour du parlement. Cela peut être vrai de quelques-uns élevés à cet honneur par le mérite; mais il eſt plus vrai encore que la plupart n'étaient point ſerfs; qu'ils étaient fils de bons bourgeois dès long-temps affranchis, vivant librement ſous la protection des rois, dont ils étaient bourgeois. Cet Ordre de citoyens, en tout temps & en tout pays, a plus de facilités pour s'inſtruire que les hommes nés dans l'eſclavage.

Ch. LXXXV.

Parlement de Paris semblable au banc du roi d'Angleterre.

Ce tribunal était, comme vous savez, ce qu'est en Angleterre la cour appelée *le banc du roi.* Les rois Anglais, vassaux de ceux de France, imitèrent en tout les usages de leurs suzerains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris; il y en eut un au banc du roi d'Angleterre: le chancelier de France peut présider aux parlemens Français; le chancelier d'Angleterre, au banc de Londres. Le roi & les pairs Anglais peuvent casser les jugemens du banc, comme le roi de France casse les arrêts du parlement en son conseil d'État, & comme il les casserait avec les pairs, les hauts-barons & la noblesse dans les États généraux, qui sont le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de loix, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce même mot de *banc*, prouve la ressemblance parfaite; le banc des présidens a retenu son nom chez nous, & nous l'appelons encore aujourd'hui *le grand banc.*

La forme du gouvernement Anglais n'a point changé comme la nôtre; nous l'avons déja remarqué. Les États généraux Anglais ont subsisté toujours. Ils ont partagé la législation; les nôtres rarement

rement convoqués, ſont hors d'uſage. Les cours de juſtice appelées parmi nous *parlemens*, étant devenues perpétuelles, & s'étant enfin conſidérablement accrûes, ont acquis inſenſiblement, tantôt par la conceſſion des rois, tantôt par l'uſage, tantôt même par le malheur des temps, des droits qu'ils n'avaient ni ſous *Philippe le bel*, ni ſous ſes fils, ni ſous *Louis XI.* CH. LXXXV.

Lustre du parlement.

Le plus grand luſtre du parlement de Paris vint de la coutume que les rois de France introduiſirent, de faire enregiſtrer leurs traités & leurs édits à cette chambre ſédentaire, afin que le dépôt en fût plus authentique. D'ailleurs, cette chambre n'entrait dans aucune affaire, ni dans celle des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi & les impôts, était inconteſtablement du reſſort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement ſur les finances, ſont du temps de *François I.*

Tout change chez les Français, beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive, que cet arrêt ne fût ſigné du ſouverain. Il en eſt encore

ainsi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres États; rien n'est plus humain & plus juste. Le fanatisme, l'esprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort plusieurs citoyens innocens. Ces citoyens appartiennent au roi, c'est-à-dire, à l'État; on ôte un homme à la patrie, on flétrit sa famille, sans que celui qui représente la patrie le sache. Combien d'innocens accusés d'hérésie, de sorcellerie & de mille crimes imaginaires, auraient dû la vie à un roi éclairé!

LOIN que *Charles VI* fût éclairé, il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Charles VII condamné au parlement de Paris.

CE fut dans ce parlement perpétuel établi à Paris au palais de *Saint-Louis*, que *Charles VI* tint, le 23 décembre 1420, ce fameux lit de justice, en présence du roi d'Angleterre *Henri V*; ce fut-là qu'il nomma *son très-amé fils Henri, héritier, régent du* royaume. Ce fut-là que le propre fils du roi ne fut que *Charles soi-disant dauphin*, & que tous les complices du meurtre de *Jean-sans-peur*, duc de Bourgogne, furent déclarés criminels de lèse-majesté, & privés de toute succession. Ce qui était en effet condamner le dauphin sans le nommer.

Il y a bien plus ; on assûre que les registres du parlement, sous l'année 1420, portent que précédemment le dauphin (depuis *Charles VII*) avait été ajourné trois fois à son de trompe au mois de janvier, & condamné par contumace au bannissement perpétuel ; *de quoi*, ajoûte ce registre, *appela à Dieu & à son épée.* Si le registre est véritable, il se passa donc près d'une année entre la condamnation & le lit de justice, qui ne confirma que trop ce funeste arrêt. Il n'est point étonnant qu'il ait été porté. *Philippe*, duc de Bourgogne, fils du duc assassiné, était tout-puissant dans Paris ; la mère du dauphin était devenue pour son fils une marâtre implacable ; le roi privé de sa raison, était entre des mains étrangères ; & enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encore plus horrible, puisqu'il avait fait assassiner à ses yeux son parent *Jean de Bourgogne*, attiré dans le piége sur la foi des sermens. Il faut encore considérer quel était l'esprit du temps. Ce même *Henri V*, roi d'Angleterre & régent de France, avait été mis en prison à Londres étant prince de Galles, sur le simple ordre d'un juge ordinaire auquel il



avait donné un ſoufflet, lorſque ce juge était ſur ſon tribunal.

On vit dans le même ſiècle un exemple atroce de la juſtice pouſſée juſqu'à l'horreur. Un ban de Croatie oſe juger à mort & faire nayer la régente de Hongrie *Elizabeth*, coupable du meurtre du roi *Charles de Durazzo*.

On n'oſa procéder contre le duc de Bourgogne puiſſant, & on procède contre le dauphin perſécuté.

Le jugement du parlement contre le dauphin, était d'une autre eſpèce : il n'était que l'organe d'une force ſupérieure. On n'avait point procédé contre *Jean*, duc de Bourgogne, quand il aſſaſſina le duc d'Orléans, & on procéda contre le dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

Toutes les charges doubles en France ſous Charles VII.

On doit ſe ſouvenir, en liſant la déplorable hiſtoire de ces temps-là, qu'après le fameux traité de Troyes qui donna la France au roi *Henri V* d'Angleterre, il y eut deux parlemens à la fois, comme on en vit deux du temps de la ligue, près de trois-cents ans après ; mais tout était double dans la ſubverſion qui arriva ſous *Charles VI*. Il y avait deux rois, deux reines, deux parlemens, deux univerſités de Paris ; & chaque parti avait ſes maréchaux & ſes grands-officiers.

Uſages dans les jugemens des pairs.

J'observe encore que dans ces ſiè-

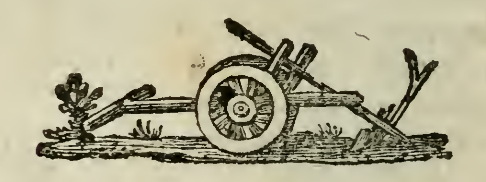
cles, quand il fallait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de préſider au jugement. *Charles VII*, la dernière année de ſa vie, fut lui-même, ſelon cette coutume, à la tête des juges, qui condamnèrent le duc d'Alençon ; coutume qui parut depuis indigne de la juſtice & de la majeſté royale, puiſque la préſence du ſouverain semblait gêner les ſuffrages, & que, dans une affaire criminelle, cette même préſence, qui ne doit annoncer que des graces, pouvait commander les rigueurs.

Enfin, je remarque que, pour juger un pair, il était eſſentiel d'aſſembler des pairs. Ils étaient ſes juges naturels. *Charles VII* y ajoûta des grands-officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'Alençon : il fit plus ; il admit dans cette aſſemblée des tréſoriers de France, avec les députés laïques du parlement. Ainſi tout change. L'hiſtoire des uſages, des loix, des priviléges, n'eſt en beaucoup d'endroits, & ſur-tout en France, qu'un tableau mouvant.

C'est donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux uſages antiques, & de vouloir fixer cette roue que le temps fait tourner

Ch. LXXXV.

d'un mouvement irréſiſtible. A quelle époque faudrait-il avoir recours ? Eſt-ce à celle où le mot de *parlement* ſignifiait une aſſemblée de capitaines Francs, qui venaient en plein champ règler au premier de mars le partage des dépouilles ? Eſt-ce à celle où tous les évêques avaient droit de ſéance dans une cour de judicature, nommée auſſi *parlement* ? Eſt-ce au temps où le baronage tenait en eſclavage les communes ? A quel ſiècle, à quelles loix faudrait-il remonter, à quel uſage s'en tenir ? Un bourgeois de Rome ſerait auſſi-bien fondé à demander au pape des conſuls, des tribuns, un ſénat, des comices, & le rétabliſſement entier de la république Romaine ; & un bourgeois d'Athènes pourrait réclamer auprès du ſultan l'ancien aréopage & les aſſemblées du peuple, qui s'appellaient *Égliſes*.



CHAPITRE LXXXVI.

Du concile de Basle, tenu du temps de Charles VII, au quinzième siècle.

Ce que sont des États généraux pour les rois, les conciles le sont pour les papes ; mais ce qui se ressemble le plus, diffère toujours. Dans les monarchies tempérées par l'esprit le plus républicain, les États ne se sont jamais crus au-dessus des rois, quoiqu'ils aient déposé leurs souverains dans des nécessités pressantes ou dans des troubles. Les électeurs qui déposèrent l'empereur *Venceslas*, ne se sont jamais crus supérieurs à un empereur régnant. Les *cortès* d'Aragon disaient au roi qu'ils élisaient : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos* ; mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainsi, ils ne se disaient plus supérieurs à celui qu'ils avaient fait leur maître.

Mais il n'en est pas d'une assemblée d'évêques de tant d'Églises également indépendantes, comme du corps d'un

Ch. LXXXVI.

État monarchique. Ce corps a un ſouverain, & les Égliſes n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine & la diſcipline ne peuvent être ſoumiſes à la déciſion d'un ſeul homme, au mépris du monde entier. Les conciles ſont donc ſupérieurs aux papes dans le même ſens que mille avis doivent l'emporter ſur un ſeul. Reſte à ſavoir s'ils ont le droit de le dépoſer, comme les diètes de Pologne & les électeurs de l'Empire Alleman ont le droit de dépoſer leur ſouverain.

Si un concile a le droit de dépoſer un pape, un évêque prince.

Cette queſtion eſt de celles que la raiſon du plus fort peut ſeule décider. Si, d'un côté, un ſimple concile provincial peut dépouiller un évêque, une aſſemblée du monde chrétien peut, à plus forte raiſon, dégrader l'évêque de Rome: mais, de l'autre côté, cet évêque eſt ſouverain. Ce n'eſt pas un concile qui lui a donné ſon État; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand ſes ſujet ſont contens de ſon adminiſtration? Un électeur eccléſiaſtique, dont l'Empire & ſon électorat ſeraient contens, ſerait en vain dépoſé comme évêque par tous les évêques de l'univers; il reſterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute

l'Église, & maître chez lui, demeurerait souverain.

CH. LXXXVI.

Différence entre les conciles de Basle & de Constance.

Le concile de Constance avait déposé le souverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pu s'y opposer. Le concile de Basle, qui prétendit, dix ans après, suivre cet exemple, fit voir combien l'exemple est trompeur, combien sont différentes les affaires qui semblent les mêmes, & que ce qui est grand & seulement hardi dans un temps, est petit & téméraire dans un autre.

Le pape Eugène casse le concile.

Le concile de Basle n'était qu'une prolongation de plusieurs autres indiquées par le pape *Martin V*, tantôt à Pavie, tantôt à Sienne : mais dès que le pape *Eugène IV* fut élu en 1431, les pères commencèrent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de dissoudre leur assemblée, ni même celui de la transférer, & qu'il leur était soumis sous peine de punition. Le pape *Eugène*, sur cet énoncé, ordonna la dissolution du concile. Il paraît qu'il y eut dans cette démarche précipitée des pères, plus de zèle que de prudence, & que ce zèle pouvait être funeste. L'empereur *Sigismond*, qui règnait encore, n'était pas le maître de la personne d'*Eugène*, comme il l'avait été de celle

Ch. LXXXVI.

de *Jean XXIII.* Il ménageait à la fois le pape & le concile. Le ſcandale s'en tint long-temps aux négociations; on y fit entrer l'Orient & l'Occident. L'Empire des Grecs ne pouvait plus ſe ſoutenir contre les Turcs, que par les princes Latins; &, pour obtenir un faible ſecours très-incertain, il fallait que l'Égliſe Grecque ſe ſoumît à la Romaine. Elle était bien éloignée de cette ſoumiſſion. Plus le péril était proche, plus les Grecs étaient opiniâtres. Mais l'empereur *Jean Paléologue*, ſecond du nom, que le péril intéreſſait davantage, conſentait à faire par politique, ce que tout ſon clergé refuſait par opiniâtreté. Il était prêt à accorder tout, pourvu qu'on le ſecourût. Il s'adreſſait à la fois au pape & au concile; & tous deux ſe diſputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoya des ambaſſadeurs à Baſle, où le pape avait quelques partiſans qui furent plus adroits que les autres pères. Le concile avait décrété qu'on enverrait quelque argent à l'empereur, & des galères pour l'amener en Italie, qu'enſuite on le recevrait à Baſle. Les émiſſaires du pape firent un décret clandeſtin, par lequel il était dit, au nom du concile même, que l'empereur ſerait reçu à Florence, où le pape trans-

Tour plus qu'adroit du pape Eugène.

férait l'aſſemblée ; & ils enlevèrent la ſerrure de la caſſette où l'on gardait les ſceaux du concile, & ſcellèrent ainſi, au nom des pères mêmes, le contraire de ce que l'aſſemblée avait réſolu. Cette ruſe italienne réuſſit ; & il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage ſur le concile.

CH. LXXXVI.

CETTE aſſemblée n'avait point de chef qui pût réunir les eſprits & écrâſer le pape, comme il y en avait eu un à Conſtance. Elle n'avait point de but arrêté ; elle ſe conduiſait avec ſi peu de prudence, que, dans un écrit que les pères délivrèrent aux ambaſſadeurs Grecs, ils diſaient qu'après avoir détruit l'héréſie des huſſites, ils allaient détruire l'héréſie de l'Égliſe Grecque. Le pape, plus habile, traitait avec plus d'adreſſe ; il ne parlait aux Grecs que d'union & de fraternité, & épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent, qui avait pacifié les troubles de Rome, & qui était devenu puiſſant. Il eut des galeres prêtes avant celles des pères.

Union paſſagère des Égliſes Grecque & Latine en 1439.

L'EMPEREUR, défrayé par le pape, s'embarque avec ſon patriarche, & quelques évêques choiſis, qui voulaient bien renoncer aux ſentimens de

CH. LXXXVI.

toute l'Église Grecque pour l'intérêt de la patrie. Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur & les évêques, dans leur soumission réelle, gardèrent en apparence la majesté de l'Empire & la dignité de l'Église Grecque. Aucun ne baisa les pieds du pape; mais, après quelques contestations sur le *filioque* que Rome avoit ajoûté depuis long-temps au symbole, sur le pain azyme, sur le purgatoire, on se réunit en tout au sentiment des Romains.

Le pape transféra son concile de Ferrare à Florence. Ce fut-là que les députés de l'Église Grecque adoptèrent le purgatoire. Il y fut décidé que *le Saint-Esprit procède du Père & du Fils, par la production de spiration; que le père communique tout au Fils, excepté la paternité; & que le fils a de toute éternité la vertu productive.*

Enfin l'empereur Grec, son patriarche, & presque tous ses prélats, signèrent, dans Florence, le point si long-temps débattu de la primatie de Rome. L'histoire Bizantine assure que le pape acheta leur signature. Cela est vraisemble; il importait au pape de gagner cet avantage, à quelque prix que ce fût; & les évêques d'un pays désolé par les Turcs, étaient pauvres.

CH. LXXXVI.

Cette union anathématisée à Constantinople.

CETTE union des Grecs & des Latins fut, à la vérité, passagère ; ce fut une comédie jouée par l'empereur *Jean Paléologue.* Toute l'Église Grecque la réprouva. Les évêques qui avaient signé à Florence, en demandèrent pardon à Constantinople : ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à *Judas qui trahit son maître.* Ils ne furent réconciliés à leur Église qu'après avoir abjuré les innovations reprochées aux Latins.

L'ÉGLISE Latine & la Grecque furent plus divisées que jamais. Les Grecs, toujours fiers de leur ancienneté, de leurs premiers conciles universels, de leurs sciences, se fortifièrent dans leur haîne & dans leur mépris pour la communion Romaine. Ils rebaptisaient les Latins qui revenaient à eux ; & de-là vient qu'aujourd'hui, à Pétersbourg & à Riga, les prêtres Russes donnent un second baptême à un catholique qui embrasse la religion Grecque. Plusieurs retranchèrent la confirmation & l'extrême-onction du nombre des sacremens. Tous s'élevèrent de nouveau contre la procession du SAINT-ESPRIT, contre le purgatoire, contre la communion sous une seule espèce ; & il est très-vrai

CH. LXXXVI.

enfin qu'ils diffèrent autant de l'Église de Rome, que les réformés.

CEPENDANT *Eugène IV* passait dans l'Occident pour avoir éteint ce grand schisme. Il avait soumis l'empereur Grec & son Église en apparence. Sa victoire était glorieuse, & jamais pontife avant lui n'avait paru rendre un si grand service à l'Église Romaine, ni jouir d'un si beau triomphe.

Eugène déposé. 1439.

DANS le temps même qu'il rend ce service aux Latins, & qu'il finit autant qu'il est en lui le schisme de l'Orient & de l'Occident, le concile de Basle le dépose du pontificat, le déclare *rebelle*, *simoniaque*, *schismatique*, *hérétique* & *parjure*.

SI on considère le concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux; si on le regarde par les règles de discipline qu'il donna, on y verra des hommes très-sages. C'est que la passion n'avait point de part à ces règlemens, & qu'elle agissait seule dans la déposition d'*Eugène*. Le corps le plus auguste, quand la faction l'entraîne, fait toujours plus de fautes qu'un seul homme. Le conseil du roi de France *Charles VII* adopta les règles que l'on avait faites avec sagesse, & rejeta l'arrêt que l'esprit de parti avait dicté.

Ch. LXXXVI.

Ce ſont ces règlemens qui ſervirent à faire la pragmatique ſanction, ſi long-temps chère aux peuples de France. Celle qu'avait promulguée *ſaint Louis*, ne ſubſiſtait preſque plus. Les uſages, en vain réclamés par la France, étaient abolis par l'adreſſe des Romains. On les rétablit par cette célèbre pragmatique. Les élections par le clergé, avec l'approbation du roi, y ſont confirmées; les annates, déclarées ſimoniaques; les réſerves, les expectatives y ſont déteſtées. Mais, d'un côté, on n'oſe jamais faire tout ce qu'on peut; & de l'autre, on fait au-delà de ce que l'on doit. Cette loi ſi fameuſe, qui aſſûre les libertés de l'Égliſe Gallicane, permet qu'on appelle au pape en dernier reſſort, & qu'il délègue des juges dans toutes les cauſes eccléſiaſtiques, que des évêques compatriotes pouvaient terminer ſi aiſément. C'était en quelque ſorte reconnaître le pape pour maître; &, dans le temps même que la pragmatique lui laiſſe le premier des droits, elle lui défend de faire plus de vingt-quatre cardinaux, avec auſſi peu de raiſon que le pape en aurait de fixer le nombre des ducs & pairs, ou des Grands d'Eſpagne. Ainſi tout eſt contradiction. Il eſt vrai

Défenſe aux papes de créer plus de vingt-quatre cardinaux.

CH. LXXXVI.

que le concile de Basle avait le premier fait cette défense aux papes. Il n'avait pas considéré qu'en diminuant le nombre, il augmentait le pouvoir ; & que plus une dignité est rare, plus elle est respectée.

Ce fut encore la discipline établie par ce concile qui produisit depuis le concordat germanique. Mais la pragmatique a été abolie en France ; le concordat germanique s'est soutenu. Tous les usages d'Allemagne ont subsisté. Élections des prélats, investitures des princes, priviléges des villes, droits, rangs, ordre de séance, presque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des usages reçus du temps de *Charles VII.*

Anti-pape.

Le concile de Basle, ayant déposé vainement un pape très-sage que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui opposa, comme on sait, un fantôme, un duc de Savoie *Amédée VIII*, qui avait été le premier duc de sa maison, & qui s'était fait hermite à Ripaille, par une dévotion que *le Poggio* est bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être pape. On le déclara souverain pontife, tout séculier qu'il était. Ce qui avait causé

de violentes guerres du temps d'*Urbain VI*, ne produisit alors que des querelles ecclésiastiques, des bulles, des censures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car si le concile appelait *Eugène* simoniaque, hérétique & parjure; le secrétaire d'*Eugène* traitait les pères de fous, d'enragés, de barbares, & nommait *Amédée*, Cerbère & Ante-christ. Enfin, sous le pape *Nicolas V*, le concile se dissipa peu-à-peu de lui-même; & ce duc de Savoie, hermite & pape, se contenta d'être cardinal, laissant l'Église dans l'ordre accoutumé. Ce fut-là le vingt-septième & le dernier schisme considérable excité pour la chaire de *Saint Pierre*. Le trône d'aucun royaume n'a jamais été si souvent disputé. 1449.

Le pape Pie II condamne tout ce qu'il avait fait contre les papes.

ÆNEAS *Picolomini*, Florentin, poète & orateur, qui fut secrétaire de ce concile, avait écrit violemment pour soutenir la supériorité des conciles sur les papes. Mais lorsqu'ensuite il fut pape lui-même sous le nom de *Pie II*, il censura encore plus violemment ses propres écrits, immolant tout à l'intérêt présent, qui seul fait si souvent les principes de vérité & d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui qui couraient

Ch. LXXXVI.

dans le monde. La quinzième de ſes lettres imprimées depuis dans le recueil de ſes *Aménités*, recommande un de ſes bâtards qu'il avait eu d'une femme Anglaiſe. Il ne condamna point ſes amours, comme il condamna ſes ſentimens ſur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les choſes changent ſelon les temps. Les pères de Conſtance avaient livré au bucher *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*, malgré leur proteſtation qu'ils ne ſuivaient point les dogmes de *Wiclef*, malgré leur foi nettement expliquée ſur la préſence réelle, perſiſtant ſeulement dans les ſentimens de *Wiclef* ſur la hiérarchie & ſur la diſcipline de l'Égliſe.

Cavaliers huſſites au concile.

Les huſſites, du temps du concile de Baſle, allaient bien plus loin que leurs deux fondateurs. *Procope le raſé*, ce fameux capitaine, compagnon & ſucceſſeur de *Jean Ziska*, vint diſputer au concile de Baſle, à la tête de deux-cents gentilshommes de ſon parti. Il ſoutint, entre autres choſes, *que les moines étaient une invention du diable.* « Oui, dit-il, je le prouve. N'eſt-il pas » vrai que Jéſus-Chriſt ne les a point » inſtitués » ? Nous n'en diſconvenons

pas, dit le cardinal *Julien*... « Eh bien, » dit *Procope*, il eſt donc clair que » c'eſt le diable ». Raiſonnement digne d'un capitaine Bohémien de ces temps-là. *Ænéas Silvius*, témoin de cette ſcène, dit qu'on ne répondit à *Procope* que par un éclat de rire. On avait répondu aux infortunés *Jean Hus* & *Jérôme*, par un arrêt de mort.

On a vu, pendant ce concile, quel était l'aviliſſement des empereurs Grecs. Il fallait bien qu'ils touchaſſent à leur ruine, puiſqu'ils allaient à Rome mendier de faibles ſecours, & faire le ſacrifice de leur religion. Auſſi ſuccombèrent-ils, quelques années après, ſous les Turcs, qui prirent Conſtantinople. Nous allons voir les cauſes & les ſuites de cette révolution.



CHAPITRE LXXXVII.

Décadence de l'Empire Grec, soi-disant Empire Romain. Sa faiblesse, sa superstition, &c.

Ch. LXXXVII.

Les croisades, en dépeuplant l'Occident, avaient ouvert la brèche par où les Turcs entrèrent enfin dans Constantinople; car les princes croisés, en usurpant l'Empire d'Orient, l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré & appauvri.

On doit se souvenir que cet Empire retourna aux Grecs en 1261, & que *Michel Paléologue* l'arracha aux usurpateur Latins, pour le ravir à son pupille *Jean Lascaris*. Il faut encore se représenter que dans ce temps-là le frère de *Saint Louis*, *Charles d'Anjou*, envahissait Naples & Sicile, & que sans les Vêpres Siciliennes il eût disputé au tyran *Paléologue* la ville de Constantinople, destinée à être la proie des usurpateurs.

Ce *Michel Paléologue* ménageait les

[redacted]

CH. LXXXVII.

papes, pour détourner l'orage. Il les flatta de la ſoumiſſion de l'Égliſe Grecque; mais ſa baſſe politique ne put l'emporter contre l'eſprit de parti & la ſuperſtition qui dominaient dans ſon pays. Il ſe rendit ſi odieux par ce manége, que ſon propre fils *Andronic*, 1283. ſchiſmatique malheureuſement zélé, n'oſa, ou ne voulut pas lui donner les honneurs de la ſépulture chrétienne.

Sottiſes grecques.

CES malheureux Grecs, preſſés de tous côtés, & par les Turcs, & par les Latins, diſputaient cependant ſur la transfiguration de Jéſus-Chriſt. La moitié de l'Empire prétendait que la lumière du Tabor était éternelle; & l'autre, que Dieu l'avait produite ſeulement pour la transfiguration. Une grande ſecte de moines & de dévots contemplatifs voyaient cette lumière à leur nombril, comme les faquirs des Indes voient la lumière céleſte au bout de leur nez. Cependant les Turcs ſe fortifiaient dans l'Aſie mineure, & inondèrent bientôt la Thrace.

Ottoman.

OTTOMAN, de qui ſont deſcendus tous les empereurs *Oſmanlis*, avait établi le ſiége de ſa domination à Burſe en Bithynie. *Orcan*, ſon fils, vint juſ-

CH. LXXXVII. Empereur Grec, beau-père du sultan Turc.

qu'aux bords de la Propontide; & l'empereur *Jean Cantacuſène* fut trop heureux de lui donner ſa fille en mariage. Les noces furent célébrées à Scutari, vis-à-vis de Conſtantinople. Bientôt après, *Cantacuſène* ne pouvant plus garder l'Empire, qu'un autre lui diſputait, s'enferma dans un monaſtère. Un empereur, beau-père du ſultan, & moine, annonçait la chûte de l'Empire. Les Turcs n'avaient point encore de vaiſſeaux, & ils voulaient paſſer en Europe. Tel était l'abbaiſſement de l'Empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, étaient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un fauxbourg de Conſtantinople, ſéparé par un canal qui forme le port. Le ſultan *Amurat*, fils d'*Orcan*, engagea, dit-on, les Génois à paſſer ſes ſoldats au-deçà du détroit. Le marché ſe conclut; & on tient que les Génois, pour quelques milliers de bezans d'or, livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on ſe ſervit de vaiſſeaux Grecs. *Amurat* paſſe, & va juſqu'à Andrinople, où les Turcs s'établiſſent, menaçant de-là toute la Chrétienté.
1357. L'empereur *Jean Paléologue* court à Rome baiſer les pieds du pape

Urbain V. Il reconnaît sa primatie ; il s'humilie pour obtenir, par sa médiation, des secours que la situation de l'Europe, & les funestes exemples des croisades ne permettaient plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le pape, il revient remper sous *Amurat.* Il fait un traité avec lui, non comme un roi avec un roi, mais comme un esclave avec un maître. Il sert à 1374.
la fois de lieutenant & d'ôtage au conquérant Turc, & après qu'*Amurat* & *Paléologue* ont fait crever les yeux chacun à son fils aîné, dont ils se défiaient également, *Paléologue* donne son second fils au sultan. Ce fils nommé *Manuel* sert *Amurat* contre les Chrétiens, & le suit dans ses armées. Cet *Amurat* donna à la milice des janissaires déja instituée, la forme qui subsiste encore.

AYANT été assassiné dans le cours de 1389. Bajazet.
ses victoires, son fils *Bajazet Ilderim*, ou *Bajazet le foudre*, lui succéda. La honte & l'abbaissement des empereurs Grecs furent à leur comble. *Andronic*, ce malheureux fils de *Jean Paléologue*, à qui son père avait crevé les yeux, s'enfuit vers *Bajazet*, & implore sa protection contre son père & contre *Ma-*

CH. LXXXVII.

nuel ſon frère. *Bajazet* lui donne quatre mille chevaux ; & les Génois, toujours maîtres de Galata, l'aſſiſtent d'hommes & d'argent. *Andronic*, avec les Turcs & les Génois, ſe rend maître de Conſtantinople, & enferme ſon père.

Le père, au bout de deux ans, reprend la pourpre, & fait élever une citadelle près de Galata, pour arrêter *Bajazet*, qui déjà projettait le ſiége de la ville impériale. *Bajazet* lui ordonne de démolir la citadelle, & de recevoir un cadi Turc dans la ville pour y juger les marchands Turcs qui y étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant *Bajazet* laiſſant derrière lui Conſtantinople comme une proie ſur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. C'eſt-là qu'il défait, comme je l'ai déjà dit, l'armée chrétienne, & ces braves Français, commandés par

1396. l'empereur d'Occident *Sigiſmond*. Les Français, avant la bataille, avaient tué leurs priſonniers Turcs : ainſi on ne doit pas s'étonner que *Bajazet*, après ſa victoire, eût fait, à ſon tour, égorger les Français, qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réſerva que vingt-cinq chevaliers,

Le duc de Bourgogne, priſonnier de Bajazet.

chevaliers, parmi lesquels était le comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne, auquel il dit en recevant sa rançon : *Je pourrais t'obliger à faire serment de ne plus t'armer contre moi ; mais je méprise tes sermens & tes armes.* Ce duc de Bourgogne était ce même *Jean sans peur*, assassin du duc d'Orléans, assassiné depuis par *Charles VII.* Et nous nous vantons d'être plus humains que les Turcs !

APRÈS cette défaite, *Manuel Paléologue*, qui était devenu empereur de la ville de Constantinople, court chez les rois de l'Europe comme son père *Jean I* & son fils *Jean II.* Il vient en France chercher de vains secours. On ne pouvait prendre un temps moins propice. C'était celui de la frénésie de *Charles VI*, & des désolations de la France. *Manuel Paléologue* resta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des Chrétiens d'Orient était bloquée par les Turcs. Enfin le siége est formé, & sa perte semblait certaine, lorsqu'elle fut différée par un de ces grands évènemens qui bouleversent le monde.

LA puissance des Tartares-Mogols, de laquelle nous avons vu l'origine,

Ch. LXXXVII.

dominait du Volga aux frontières de la Chine, & au Gange. *Tamerlan*, l'un de ces princes Tartares, ſauva Conſtantinople, en attaquant *Bajazet*.



CHAPITRE LXXXVIII.

De Tamerlan.

TIMOUR, que je nommerai *Tamerlan*, pour me conformer à l'uſage, deſcendait de *Gengis-Kan* par les femmes, ſelon les meilleurs hiſtoriens. Il naquit l'an 1357 dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois ſous *Alexandre*, & où ils fondèrent des colonies. C'eſt aujourd'hui le pays des Usbecs. Il commence à la rivière du Gion, ou de l'Oxus, dont la ſource eſt dans le petit Thibet, environ à ſept-cents lieues de la ſource du Tigre & de l'Euphrate. C'eſt ce même fleuve Gion dont il eſt parlé dans la Genèſe, & qui coulait d'une même fontaine avec l'Euphrate & le Tigre.

Au nom de la ville de Cash, on ſe figure un pays affreux. Il eſt pourtant dans le même climat que Naples & la Provence, dont il n'éprouve pas les chaleurs; c'eſt une contrée délicieuſe.

Au nom de *Tamerlan*, on s'imagine

Ch. LXXXVIII.

aussi un barbare approchant de la brute : on a vu qu'il n'y a jamais de grand conquérant parmi les princes, non plus que de grandes fortunes chez les particuliers, sans cette espèce de mérite dont les succès sont la récompense. *Tamerlan* devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition, qu'étant né sans États il subjugua autant de pays qu'*Alexandre*, & presqu'autant que *Gengis*. Sa première conquête fut celle de Balk, capitale du Corassan sur les frontières de la Perse. De-là il va se rendre maître de la province de Candahar. Il subjugue toute l'ancienne Perse ; il retourne sur ses pas pour soumettre les peuples de la Transoxane. Il revient prendre Bagdat. Il passe aux Indes, les soumet, se saisit de Déli qui en était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui se sont rendus maîtres de la Perse, ont aussi conquis ou désolé les Indes. Ainsi *Darius Ochus*, après tant d'autres, en fit la conquête. *Alexandre*, *Gengis-Kan*, *Tamerlan* les envahirent aisément. *Sha-Nadir*, de nos jours, n'a eu qu'à s'y présenter ; il y a donné la loi, & en a remporté des trésors immenses.

TAMERLAN, vainqueur des Indes, retourne sur ses pas. Il se jette sur la

Syrie : il prend Damas. Il revole à Bagdat déja ſoumiſe, & qui voulait ſecouer le joug. Il la livre au pillage & au glaive. On dit qu'il y périt près de huit-cent mille habitans; elle fut entièrement détruite. Les villes de ces contrées étaient aiſément raſées, & ſe rebâtiſſaient de même. Elles n'étaient, comme on l'a déjà remarqué, que de briques ſéchées au ſoleil. C'eſt au milieu du cours de ces victoires, que l'empereur Grec qui ne trouvait aucun ſecours chez les Chrétiens, s'adreſſe enfin à ce Tartare. Cinq princes mahométans que *Bajazet* avait dépoſſédés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le même temps ſon ſecours. Il deſcendit dans l'Aſie mineure, appelé par les Muſulmans & par les Chrétiens.

Ce qui peut donner une idée avantageuſe de ſon caractère, c'eſt qu'on le voit dans cette guerre obſerver au moins le droit des nations. Il commence par envoyer des ambaſſadeurs à *Bajazet*, & lui demande d'abandonner le ſiége de Conſtantinople, & de rendre juſtice aux princes Muſulmans dépoſſédés. *Bajazet* reçoit ces propoſitions avec colère & avec mépris. *Tamerlan* lui déclare la guerre; il marche à lui.

Ch. LXXXVIII.

Bajazet vaincu & pris. 1401.

Bajazet lève le ſiége de Conſtantinople, & livre entre Céſarée & Ancyre cette grande bataille où il ſemblait que toutes les forces du monde fuſſent raſſemblées. Sans doute les troupes de *Tamerlan* étaient bien diſciplinées, puiſqu'après le combat le plus opiniâtre, elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemans, les Français, & tant de nations belliqueuſes. On ne ſaurait douter que *Tamerlan*, qui, juſques-là combattit toujours avec les flèches & le cimeterre, ne fit uſage du canon contre les Ottomans, & que ce ne ſoit lui qui ait envoyé des pièces d'artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encore, ſur leſquelles ſont gravés des caractères inconnus. Les Turcs ſe ſervirent contre lui dans la bataille de Céſarée, non-ſeulement de canons, mais auſſi de l'ancien feu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, ſi *Tamerlan* n'eût eû de l'artillerie.

BAJAZET vit ſon fils aîné *Muſtapha* tué en combattant auprès de lui, & tomba captif entre les mains de ſon vainqueur, avec un de ſes autres fils nommé *Muſa*, ou *Moïſe*. On aime à

ſavoir les ſuites de cette bataille mémorable entre deux nations qui ſemblaient ſe diſputer l'Europe & l'Aſie, & entre deux conquérans dont les noms ſont encore ſi célèbres ; bataille qui, d'ailleurs, ſauva pour un tems l'Empire des Grecs, & qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Fables de la cage, & de la raiſon qui empêche les ſultans de ſe marier.

AUCUN des auteurs Perſans & Arabes qui ont écrit la vie de *Tamerlan* ne dit, qu'il enferma *Bajazet* dans une cage de fer : mais les annales turques le diſent. Eſt-ce pour rendre *Tamerlan* odieux ? Eſt-ce plutôt parce qu'ils ont copié des hiſtoriens Grecs ? Les auteurs Arabes prétendent que *Tamerlan* ſe faiſait verſer à boire par l'épouſe de *Bajazet* à demi nue ; & c'eſt ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les ſultans Turcs ne ſe marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable eſt démentie par le mariage d'*Amurat II* que nous verrons épouſer la fille d'un deſpote de Servie, & par le mariage de *Mahomet II* avec la fille d'un prince de Turcomanie.

IL eſt difficile de concilier la cage de fer & l'affront brutal fait à la femme de *Bajazet*, avec la générosité que les Turcs attribuent à *Tamerlan*. Ils rap-

Ch. LXXXVIII.

rapportent que le vainqueur, étant entré dans Burſe, ou Pruſe, capitale des États Turcs aſiatiques, écrivit à *Soliman*, fils de *Bajazet*, une lettre qui eût fait honneur à Alexandre. *Je veux oublier*, dit Tamerlan dans cette lettre, *que j'ai été l'ennemi de Bajazet; je ſervirai de père à ſes enfans, pourvu qu'ils attendent les effets de ma clémence. Mes conquêtes me ſuffiſent, & de nouvelles faveurs de l'inconſtante fortune ne me tentent point.*

Supposé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs diſent encore, que *Tamerlan*, n'étant pas écouté de *Soliman*, déclara ſultan dans Burſe ce même *Muſa*, fils de *Bajazet*, & qu'il lui dit: *Reçois l'héritage de ton père; une ame royale ſait conquérir des royaumes & les rendre.*

Les hiſtoriens orientaux, ainſi que les nôtres, mettent ſouvent dans la bouche des hommes célèbres, des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils, s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il uſa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, & ce qui mérite notre attention, c'eſt que la grande

victoire de *Tamerlan* n'ôta pas enfin une ville à l'Empire des Turcs. Ce *Musa*, qu'il fit sultan, & qu'il protégea pour l'opposer à *Soliman* & à *Mahomet I* ses freres, ne put leur résister malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les enfans de *Bajazet*; & on ne voit point que *Tamerlan* en ait profité. Il est prouvé, par le malheur même de ce sultan, que les Turcs étaient un peuple tout belliqueux, qui avait pu être vaincu, sans pouvoir être asservi; & que le Tartare ne trouvant pas de facilité à s'étendre & à s'établir vers l'Asie mineure, porta ses armes en d'autres pays.

SA prétendue magnanimité envers les fils de *Bajazet*, n'était pas sans doute de la modération. On le voit bientôt après ravager encore la Syrie, qui appartenait aux mammelucs de l'Égypte. De-là il repasse l'Euphrate, & retourna dans Samarcande, qu'il regardait comme la capitale de ses vastes États. Il avait conquis presqu'autant de terrein que *Gengis-Kan*: car si *Gengis* eut une partie de la Chine & de la Corée, *Tamerlan* eut quelque temps la Syrie & une partie de l'Asie mineure, où *Gengis*

CH. LXXXVIII.

n'avait pu pénétrer. Il possédait encore presque tout l'Indoustan, dont *Gengis* n'eut que les provinces septentrionales. Possesseur mal affermi de cet Empire immense, il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine, dans un âge où sa mort était prochaine.

Hommages rendus à Tamerlan.

CE fut à Samarcande qu'il reçut, à l'exemple de *Gengis*, l'hommage de plusieurs princes de l'Asie, & l'ambassade de plusieurs souverains. Non-seulement l'empereur Grec *Manuel* y envoya ses ambassadeurs, mais il en vint de la part de *Henri III*, roi de Castille. Il y donna une de ces fêtes qui ressemblent à celles des premiers rois de Perse. Tous les Ordres de l'État, tous les artisans passèrent en revue, chacun avec les marques de sa profession. Il maria tous ses petits-fils & toutes ses petites filles le

1405.

même jour. Enfin il mourut dans une extrême vieillesse, après avoir régné trente-six ans, plus heureux par sa longue vie & par le bonheur de ses petits enfans, qu'*Alexandre*, auquel les orientaux le comparent; mais fort inférieur au Macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, & qu'il détruisit beaucoup de villes comme *Gengis-Kan*, sans en bâtir; au-lieu qu'*Alexandre*,

dans une vie très-courte, & au milieu de ses conquêtes rapides, construisit Alexandrie & Scanderon, rétablit cette même Samarcande, qui fut, depuis, le siége de l'Empire de *Tamerlan*, & bâtit des villes jusques dans les Indes; établit des colonies Grecques au-delà de l'Oxus, envoya en Grèce les observations de Babylone, & changea le commerce de l'Asie, de l'Europe & de l'Afrique, dont Alexandrie devint le magasin universel. Voilà, ce me semble, en quoi *Alexandre* l'emporte sur *Tamerlan*, sur *Gengis* & sur tous les conquérans qu'on lui veut égaler.

Je ne crois point, d'ailleurs, que *Tamerlan* fût d'un naturel plus violent qu'*Alexandre*. S'il est permis d'égayer un peu ces évènemens terribles, & de mêler le petit au grand, je répéterai ce que raconte un Persan contemporain de ce prince. Il dit qu'un fameux poète Persan, nommé *Hamédi Kermani*, étant dans le même bain que lui avec plusieurs courtisans, & jouant à un jeu d'esprit, qui consistait à estimer en argent ce que valait chacun d'eux : Je vous estime trente aspres, dit-il au grand kan. La serviette dont je m'essuie les vaut, répondit le monarque. Mais

Ch. LXXXVIII.

c'eſt auſſi en comptant la ſerviette, répartit *Hamédi.* Peut-être qu'un prince qui laiſſait prendre ces innocentes libertés, n'avait pas un fond de naturel entièrement féroce : mais on ſe familiariſe avec les petits, & on égorge les autres.

Religion de Tamerlan.

Il n'était ni Muſulman, ni de la ſecte du grand *Lama ;* mais il reconnaiſſait un ſeul Dieu comme les lettrés Chinois, & en cela marquait un grand ſens, dont les peuples plus polis ont manqué. On ne voit point de ſuperſtition, ni chez lui, ni dans ſes armées. Il ſouffrait également les Muſulmans, les Lamiſtes, les Brames, les Guèbres, les Juifs & ceux qu'on nomme Idolâtres. Il aſſiſta même, en paſſant vers le mont Liban, aux cérémonies religieuſes des moines Maronites, qui habitent dans ces montagnes. Il avait ſeulement le faible de l'aſtrologie judiciaire, erreur commune à tous les hommes, & dont nous ne faiſons que de ſortir. Il n'était pas ſavant ; mais il fit élever ſes petits-fils dans les ſciences. Le fameux *Oulougbeg*, qui lui ſuccéda dans les États de la Tranſoxane, fonda dans Samarcande la première académie des ſciences, fit meſurer la terre, & eut part à

la compoſition des tables aſtronomiques qui portent ſon nom; ſemblable en cela au roi *Alphonſe X de Caſtille*, qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande eſt tombée avec les ſciences; & ce pays, occupé par les Tartares-Usbecs, eſt devenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa poſtérité règne encore dans l'Indouſtan, que l'on appelle Mogol, & qui tient ce nom des Tartares-Mogols de *Gengis-Kan*, qui conſervèrent cette conquête juſqu'à *Tamerlan*. Une autre branche de ſa race règna en Perſe, juſqu'à ce qu'une autre dynaſtie de princes Tartares de la faction du *mouton blanc* s'en empara en 1468. Si nous ſongeons que les Turcs ſont auſſi d'origine Tartare; ſi nous nous ſouvenons qu'*Attila* deſcendait des mêmes peuples, tout cela confirmera ce que nous avons déjà dit, que les Tartares ont conquis preſque toute la terre. Nous en avons vu la raiſon. Ils n'avaient rien à perdre; ils étaient plus robuſtes, plus endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'Orient, ayant ſubjugué une ſeconde fois la Chine dans le dernier ſiècle, n'ont fait qu'un État de la

CH. LXXXVIII.

Chine & de cette Tartarie orientale; depuis que l'Empire de Russie s'est étendu & civilisé; depuis enfin que la terre est hérissée de remparts bordés d'artillerie, ces grandes émigrations ne sont plus à craindre. Les nations polies sont à couvert des irruptions de ces sauvages. Toute la Tartarie, excepté la Chinoise, ne renferme plus que des hordes misérables, qui seraient trop heureuses d'être conquises à leur tour, s'il ne valait pas encore mieux être libre que civilisé.



CHAPITRE LXXXIX.

Suite de l'histoire des Turcs & des Grecs jusqu'à la prise de Constantinople.

Ch. LXXXIX.

CONSTANTINOPLE fut, un temps, hors de danger par la victoire de *Tamerlan*; mais les successeurs de *Bajazet* rétablirent bientôt leur Empire. Le fort des conquêtes de *Tamerlan* était dans la Perse, dans la Syrie & aux Indes, dans l'Arménie, & vers la Russie. Les Turcs reprirent l'Asie mineure, & conservèrent tout ce qu'ils avaient en Europe. Il fallait alors qu'il y eût plus de correspondance & moins d'aversion qu'aujourd'hui entre les Musulmans & les Chrétiens. *Cantacusène* n'avait fait nulle difficulté de donner sa fille en mariage à *Orcan*; & *Amurat II*, petit-fils de *Bajazet*, & fils de *Mahomet I*, n'en fit aucune d'épouser la fille d'un despote de Servie, nommée *Irène*.

Mariages de Turcs avec chrétiennes, & de chrétiens avec Turques.

AMURAT II était un de ces princes Turcs qui contribuèrent à la grandeur Ottomane: mais il était très détrompé du faste de cette grandeur qu'il accroissait

Ch. LXXXIX.

par ſes armes. Il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une choſe aſſez rare qu'un philoſophe Turc qui abdiquait la couronne. Il la réſigna deux fois, & deux fois les inſtances de ſes bachas & de ſes janiſſaires l'engagèrent à la reprendre.

JEAN II Paléologue allait à Rome & au concile que nous avons vu aſſemblé par *Eugène IV* à Florence. Il y diſputait ſur la proceſſion du S.-Eſprit, tandis que les Vénitiens, déjà maîtres d'une partie de la Grèce, achetaient Theſſalonique, & que ſon Empire était preſque tout partagé entre les Chrétiens & les Muſulmans. *Amurat* cependant prenait cette même Theſſalonique à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre en ſûreté ce territoire, & défendre la Grèce par une muraille de huit mille pas de long, ſelon cet ancien uſage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre. C'eſt une défenſe contre des incurſions de peuples encore ſauvages; ce n'en fut pas une contre la milice victorieuſe des Turcs. Ils détruiſirent la muraille, & pouſſèrent leurs irruptions de tous côtés dans la Grèce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Grande muraille en Grèce.

Ch. LXXXIX.

Paix avec les chétiens.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeune *Ladiſlas IV*, roi de Pologne. *Amurat II*, ayant fait quelques années la guerre en Hongrie, dans la Thrace, & dans tous les pays voiſins, avec des ſuccès divers, conclut la paix la plus ſolemnelle que les Chrétiens & les Muſulmans euſſent jamais contractée. *Amurat* & *Ladiſlas* la jurèrent tous deux ſolemnellement, l'un ſur l'alcoran, & l'autre ſur l'évangile. Le Turc promettait de ne pas avancer plus loin ſes conquêtes ; il en rendit même quelques-unes. On régla les limites des poſſeſſions Ottomanes, de la Hongrie & de Veniſe. 1444.

Le cardinal *Julien Ceſarini*, légat du pape en Allemagne, homme fameux par ſes pourſuites contre les partiſans de *Jean Hus*, par le concile de Baſle auquel il avait d'abord préſidé, par la croiſade qu'il prêchait contre les Turcs, fut alors, par un zèle trop aveugle, la cauſe de l'opprobre & du malheur des Chrétiens.

Rompue.

A peine la paix eſt jurée, que ce cardinal veut qu'on la rompe. Il ſe flattait d'avoir engagé les Vénitiens & les Génois à raſſembler une flotte formidable, & que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occaſion était

Ch. LXXXIX.

favorable : c'était précisément le temps où *Amurat II*, sur la foi de cette paix, venait de se consacrer à la retraite, & de résigner l'Empire à *Mahomet* son fils, jeune encore, & sans expérience.

Décision qu'il ne faut pas garder la foi aux mahométans.

Le prétexte manquait pour violer le serment. *Amurat* avait observé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laissait nul subterfuge aux infracteurs. Le légat n'eut d'autre ressource, que de persuader à *Ladislas*, aux chefs Hongrois & aux Polonais, qu'on pouvait violer ses sermens. Il harangua, il écrivit, il assura que la paix jurée sur l'évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet, le pape, qui était alors *Eugène IV*, écrivit à *Ladislas*, qu'il lui ordonnait de *rompre une paix qu'il n'avait pu faire à l'insçu du Saint-Siège*. On a déjà vu que la maxime s'était introduite *de ne pas garder la foi aux hérétiques*. On en concluait qu'il ne fallait pas la garder aux Mahométans.

C'est ainsi que l'ancienne Rome viola la trève avec Carthage dans sa dernière guerre punique. Mais l'évènement fut bien différent. L'infidélité du sénat fut celle d'un vainqueur qui opprime ; & celle des Chrétiens fut un effort des opprimés pour repousser un

peuple d'uſurpateurs. Enfin *Julien* prévalut : tous les chefs ſe laiſſèrent entraîner au torrent, ſur-tout *Jean Corvin Huniade*, ce fameux Général des armées Hongroiſes, qui combattit ſi ſouvent *Amurat* & *Mahomet II.*

LADISLAS, ſéduit par de fauſſes eſpérances, & par une morale que le ſuccès ſeul pouvait juſtifier, entra dans les terres du ſultan. Les janiſſaires alors allèrent prier *Amurat* de quitter ſa ſolitude pour ſe mettre à leur tête. Il y conſentit ; les deux armées ſe rencontrèrent vers le Pont-Euxin, dans ce pays qu'on nomme aujourd'hui la Bulgarie, autrefois la Méſie. La bataille ſe donna près de la ville de Varnes. *Amurat* portait dans ſon ſein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée, dans un moment où ſes troupes pliaient ; & pria Dieu, qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux loix des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée ſur l'euchariſtie, que l'hoſtie avait été remiſe aux mains d'*Amurat*, & que ce fut à cette hoſtie qu'il s'adreſſa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les Chrétiens furent vaincus après une longue réſiſtance. Le roi

1444.

CH. LXXXIX. *Ladiſlas* fut percé de coups ; ſa tête, coupée par un janiſſaire, fut portée en triomphe de rang en rang dans l'armée Turque, & ce ſpectacle acheva la déroute.

AMURAT vainqueur fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne ſur ſon tombeau ; & même que l'inſcription de cette colonne, loin d'inſulter à la mémoire du vaincu, louait ſon courage, & plaignait ſon infortune.

QUELQUES-UNS diſent que le cardinal *Julien*, qui avait aſſiſté à la bataille, voulant dans ſa fuite paſſer une rivière, y fut abîmé par le poids de l'or qu'il portait. D'autres diſent que les Hongrois mêmes le tuèrent. Il eſt certain qu'il périt dans cette journée.

MAIS ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'*Amurat*, après cette victoire, retourna dans ſa ſolitude ; qu'il abdiqua une ſeconde fois la couronne ; qu'il fut une ſeconde fois obligé de la reprendre, pour combattre, & pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople,
1451. & laiſſa l'Empire à ſon fils *Mahomet II*, qui ſongea plus à imiter la valeur de ſon père que ſa philoſophie.

CHAPITRE XC.

De Scanderbeg.

UN autre guerrier, non moins célèbre, que je ne ſais ſi je dois appeler *Oſmanli* ou *Chrétien*, arrêta les progrès d'*Amurat*, & fut même, long-tems depuis, un rempart des Chrétiens contre les victoires de *Mahomet II*; je veux parler de *Scanderberg*, né dans l'Albanie, partie de l'Épire, pays illuſtre dans les temps qu'on nomme héroïques, & dans les temps vraiment héroïques des Romains. Son nom était *Jean Caſtriot*. Il était fils d'un deſpote, ou d'un petit hoſpodar de cette contrée, c'eſt-à-dire, d'un prince vaſſal; car c'eſt ce que ſignifiait *deſpote* : ce mot veut dire, à la lettre, maître de maiſon; & il eſt étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *deſpotique* aux grands ſouverains qui ſe ſont rendus abſolus.

JEAN Caſtriot était encore enfant, lorſqu'*Amurat*, pluſieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était ſaiſi de l'Albanie après la

Ch. XC.

mort du père de *Castriot*. Il éleva cet enfant qui restait seul de quatre frères. Les annales turques ne disent point du tout que ces quatre princes aient été immolés à la vengeance d'*Amurat*. Il ne paraît pas que ces barbaries fussent dans le caractère d'un sultan qui abdiqua deux fois la couronne, & il n'est guères vraisemblable qu'*Amurat* eût donné sa tendresse & sa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable. Il le chérissait, il le faisait combattre auprès de sa personne. *Jean Castriot* se distingua tellement, que le sultan & les janissaires lui donnèrent le nom de *Scanderberg*, qui signifie le *seigneur Alexandre*.

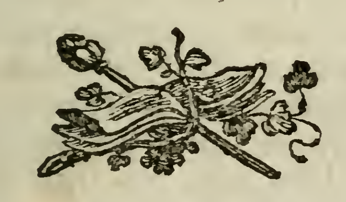
Enfin l'amitié prévalut sur la politique. *Amurat* lui confia le commandement d'une petite armée contre le despote de Servie, qui s'était rangé du parti des Chrétiens, & faisait la guerre au sultan son gendre : c'était avant son abdication. *Scanderberg*, qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le dessein de n'avoir plus de maître, & de régner.

Il sut qu'un secrétaire qui portait les sceaux du sultan, passait près de son camp. Il l'arrête, le met aux fers, le force à écrire & à sceller un ordre au

gouverneur de Croye, capitale de l'Épire, de remettre la ville & la citadelle à *Scanderberg*. Après avoir fait expédier cet ordre, il aſſaſſine le ſecrétaire & ſa ſuite. Il marche à Croye; le gouverneur lui remet la place ſans difficulté. La nuit même il fait avancer les Albanois, avec leſquels il était d'intelligence. Il égorge le gouverneur & la garniſon. Son parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanois paſſent pour les meilleurs ſoldats de ces pays. *Scanderberg* les conduiſit ſi bien, ſut tirer tant d'avantage de l'aſſiette du terrein âpre & montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreuſes armées Turques. Les Muſulmans le regardaient comme un perfide : les Chrétiens l'admiraient comme un héros, qui, en trompant ſes ennemis & ſes maîtres, avait repris la couronne de ſon père, & la méritait par ſon courage.

CH. XC.

1443.



CHAPITRE XCI.

De la priſe de Conſtantinople par les Turcs.

CH. XCI.

SI les empereurs Grecs avaient été des *Scanderberg*, l'Empire d'Orient ſe ſerait conſervé. Mais ce même eſprit de cruauté, de faibleſſe, de diviſion, de ſuperſtition, qui l'avait ébranlé ſi long-temps, hâta le moment de ſa chûte.

ON comptait trois Empires d'Orient, & il n'y en avait réellement pas un. La ville de Conſtantinople entre les mains des Grecs faiſait le premier. Andrinople, refuge des *Laſcaris*, pris par *Amurat I*, en 1362, & toujours demeuré aux ſultans, était regardé comme le ſecond Empire: & une province barbare de l'ancienne Colchide, nommée Trébizonde, où les *Comnènes* s'étaient retirés, était réputée le troiſième.

CE déchirement de l'Empire, comme on l'a vu, était l'unique effet conſidérable des croiſades. Dévaſté par les Francs, repris par ſes anciens maîtres, mais repris pour être ravagé encore, il était

était étonnant qu'il ſubſiſtât. Il y avait deux partis dans Conſtantinople, acharnés l'un contre l'autre par la religion, à-peu-près comme dans Jéruſalem, quand *Veſpaſien* & *Titus* l'aſſiégèrent. L'un était celui des empereurs, qui, dans la vaine eſpérance d'être ſecourus, conſentaient de ſoumettre l'Égliſe Grecque à la Latine; l'autre celui des prêtres & du peuple, qui, ſe ſouvenant encore de l'invaſion des croiſés, avaient en exécration la réunion des deux Égliſes. On s'occupait toujours de controverſes, & les Turcs étaient aux portes. CH. XCI.

JEAN *II Paléologue*, le même qui s'était ſoumis au pape dans la vaine eſpérance d'être ſecouru, avait régné vingt-ſept ans ſur les débris de l'Empire Romain-Grec, & après ſa mort arrivée en 1449, telle fut la faibleſſe de l'Empire, que *Conſtantin*, l'un de ſes fils, fut obligé de recevoir du Turc *Amurat II*, comme de ſon ſeigneur, la confirmation de la dignité impériale. Un frère de ce *Conſtantin* eut Lacédémone, un autre eut Corinthe, un troiſième eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponnèſe.

TELLE était la ſituation des Grecs, quand *Mahomet Bouyouk*, ou *Maho-* 1451. Mahomet II, ſultan.

met le grand, ſuccéda pour la ſeconde fois au ſultan *Amurat* ſon père. Les moines ont peint ce *Mahomet* comme un barbare inſenſé, qui tantôt coupait la tête à ſa prétendue maitreſſe *Irène*, pour appaiſer les murmures de ſes janiſſaires; tantôt faiſait ouvrir le ventre à quatorze de ſes pages, pour voir qui d'entr'eux avait mangé un melon. On trouve encore ces hiſtoires abſurdes dans nos dictionnaires, qui ont été long-temps, pour la plupart, les archives alphabétiques du menſonge.

CH. XCI.

Fables ſur Mahomet II.

TOUTES les annales turques nous apprennent que *Mahomet* avait été le prince le mieux élevé de ſon temps; ce que nous venons de dire d'*Amurat* ſon père, prouve aſſez qu'il n'avait pas négligé l'éducation de l'héritier de ſa fortune. On ne peut encore diſconvenir que *Mahomet* n'ait écouté le devoir d'un fils, & n'ait étouffé ſon ambition, quand il fallut rendre le trône qu'*Amurat* lui avait cédé. Il redevint deux fois ſujet, ſans exciter le moindre trouble. C'eſt un fait unique dans l'hiſtoire, & d'autant plus ſingulier, que *Mahomet* joignait à ſon ambition la fougue d'un caractère violent.

Son caractère.

IL parlait le grec, l'arabe, le per-

ſan ; il entendait le latin ; il deſſinait ; il ſavait ce qu'on pouvait ſavoir alors de géographie & de mathématique ; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Veniſe le fameux *Gentili Bellino*, & qu'il le récompenſa comme *Alexandre* avait payé *Apelles*, par des dons & par la familiarité. Il lui fit préſent d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, & le renvoya avec honneur. Je ne peux m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'eſclave auquel on prétend que *Mahomet* fit couper la tête, pour faire voir à *Bellino* l'effet des muſcles & de la peau ſur un cou ſéparé de ſon tronc. Ces barbaries que nous exerçons ſur les animaux, les hommes ne les exercent ſur les hommes que dans la fureur des vengeances, ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. *Mahomet II* fut ſouvent ſanguinaire & féroce, comme tous les conquérans qui ont ravagé le monde ; mais pourquoi lui imputer des cruautés ſi peu vraiſemblables ? A quoi bon multiplier les horreurs ? *Philippe de Comines*, qui vivait ſous le ſiècle de ce ſultan, avoue, qu'en mourant il demanda pardon à Dieu d'a-

CH. XCI. voit mis un impôt ſur ſes ſujets. Où ſont les princes chrétiens qui manifeſtent un tel repentir?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta ſur le trône des ſultans, & il ſe prépara dès-lors à ſe placer ſur celui de Conſtantinople, tandis que cette ville était toute diviſée pour ſavoir s'il fallait ſe ſervir, ou non, de pain azyme, & s'il fallait prier en grec ou en latin.

1453. Siége de Conſtantinople.

MAHOMET II commença donc par ſerrer la ville du côté de l'Europe & du côté de l'Aſie. Enfin, dès les premiers jours d'avril 1453, la campagne fut couverte de ſoldats, que l'exagération fait monter à trois-cent mille; & le détroit de la Propontide d'environ trois-cents galères, & deux-cents petits vaiſſeaux.

Un des faits les plus étranges & les plus atteſtés, c'eſt l'uſage que *Mahomet* fit d'une partie de ces navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port de la ville, fermé par les plus fortes chaînes de fer, & d'ailleurs apparemment défendu avec avantage. Il fait en une nuit couvrir une demi-lieue de chemin ſur terre de planches de ſapin enduites de ſuif & de graiſſe, diſpoſées comme la crêche d'un vaiſſeau; il fait tirer à force de

Ch. XCI.

machines & de bras quatre-vingts galères, & ſoixante & dix allèges du détroit, & les fait couler ſur ces planches. Tout ce grand travail s'exécute en une ſeule nuit, & les aſſiégés ſont ſurpris le lendemain matin de voir une flotte entière deſcendre dans le port. Un pont de bateaux dans ce jour même fut conſtruit à leur vue, & ſervit à l'établiſſement d'une batterie de canon.

Il faut, ou que Conſtantinople n'eût point d'artillerie, ou qu'elle fût mal ſervie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il eſt douteux que *Mahomet* ſe ſervît, comme on le dit, de canons de deux-cents livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût fallu environ cent-cinquante livres de poudre pour bien chaſſer de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois; le coup partirait avant que la quinzième partie prît feu; & le boulet aurait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs, par ignorance, employaient de ces canons; & peut-être les Grecs, par la même ignorance, en étaient effrayés.

Dès le mois de Mai on donna des aſſauts à la ville qui ſe croyait la capi-

tale du monde : elle était donc bien mal fortifiée ; elle ne fut guères mieux défendue. L'empereur, accompagné d'un cardinal de Rome nommé *Isidore*, suivait le rit romain, ou feignait de le suivre, pour engager le pape & les princes catholiques à le secourir ; mais par cette triste manœuvre, il irritait & décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas seulement entrer dans les églises qu'il fréquentait. *Nous aimons mieux*, s'écrièrent-ils, *voir ici le turban qu'un chapeau de cardinal.*

Nul prince chrétien ne secourt Constantinople.

DANS d'autres temps, presque tous les princes chrétiens, sous prétexte d'une guerre sainte, se liguèrent pour envahir cette métropole & ce rempart de la chrétienté ; & quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

L'EMPEREUR *Frédéric III* n'était ni assez puissant, ni assez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France sortait à peine de l'abîme où la guerre civile & celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être divisée & faible. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, était un puissant prince, mais trop habile pour renouveler seul les croisades, & trop vieux pour de telles actions. Les princes Italiens étaient en guerre. L'Ara-

gon & la Castille n'étaient pas encore unies, & les Musulmans occupaient toujours une partie de l'Espagne.

Il n'y avait en Europe que deux princes dignes d'attaquer *Mahomet II.* L'un était *Huniade*, prince de Transilvanie, mais qui pouvait à peine se défendre : l'autre ce fameux *Scanderbeg*, qui ne pouvait que se soutenir dans les montagnes de l'Épire, à-peu-près comme autrefois *Don Pélage* dans celles des Asturies, quand les Mahométans subjuguèrent l'Espagne. Quatre vaisseaux de Gènes, dont l'un appartenait à l'empereur *Frédéric III*, furent presque le seul secours que le monde chrétien fournit à Constantinople. Un étranger commandait dans la ville; c'était un Génois nommé *Giustiniani*. Tout bâtiment qui est réduit à des appuis étrangers, mênace ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de Persan à leur tête, & jamais Gaulois ne commanda les troupes de la république Romaine. Il fallait donc que Constantinople fût prise : aussi le fut-elle, mais d'une manière entiérement différente de celle dont tous nos auteurs, copistes de *Ducas* & de *Calcondile*, le racontent.

Cette conquête est une grande épo-

Ch. XCI.

que. C'eſt-là où commence véritablement l'Empire Turc au milieu des Chrétiens d'Europe ; & c'eſt ce qui tranſporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Manière dont Conſtantinople fut priſe.

Les annales turques, rédigées à Conſtantinople par le feu prince *Démétrius Cantemir*, m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de ſiége, l'empereur *Conſtantin* fut obligé de capituler. Il envoya pluſieurs Grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de quelques articles. Ces annales turques paraiſſent très-vraies dans ce qu'elles diſent de ce ſiége. *Ducas* lui-même, qu'on croit de la race impériale, & qui dans ſon enfance était dans la ville aſſiégée, avoue dans ſon hiſtoire, que le ſultan offrit à l'empereur *Conſtantin* de lui donner le Péloponnèſe, & d'accorder quelques petites provinces à ſes frères. Il voulait avoir la ville & ne la point ſaccager, la regardant déjà comme ſon bien qu'il ménageait ; mais dans le temps que les envoyés Grecs retournaient à Conſtantinople pour y rapporter les propoſitions des aſſiégeans, *Mahomet*, qui voulut leur parler encore, fait courir à eux. Les aſſiégés, qui du haut des murs voient un gros de Turcs courant après

les leurs, tirent imprudemment ſur ces Turcs. Ceux-ci ſont bien-tôt joints par un plus grand nombre. Les envoyés Grecs rentraient déja par une poterne. Les Turcs entrent avec eux : ils ſe rendent maîtres de la haute ville ſéparée de la baſſe. L'empereur eſt tué dans la foule; & *Mahomet* fait auſſi-tôt du palais de *Conſtantin*, celui des ſultans; & de *Sainte-Sophie*, ſa principale moſquée.

EST-ON plus touché de pitié que ſaiſi d'indignation, lorſqu'on lit dans *Ducas*, que le ſultan *envoya ordre dans le camp d'allumer par-tout des feux; ce qui fut fait avec ce cri impie, qui eſt le ſigne particulier de leur ſuperſtition déteſtable.* Ce cri impie eſt le nom de Dieu, *Allah*, que les Mahométans invoquent dans tous les combats. La ſuperſtition déteſtable était chez les Grecs qui ſe réfugièrent dans Sainte-Sophie, ſur la foi d'une prédiction qui les aſſurait qu'un ange deſcendrait dans l'égliſe pour les défendre.

ON tua quelques Grecs dans le parvis, on fit le reſte eſclave; & *Mahomet* n'alla remercier Dieu dans cette égliſe, qu'après l'avoir lavée avec de l'eau roſe.

SOUVERAIN, par droit de conquête, d'une moitié de Conſtantinople, il eut

Ch. XCI.

l'humanité, ou la politique, d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder à la ville entière, & il la garda religieusement. Ce fait est si vrai que toutes les églises chrétiennes de la basse ville furent conservées jusques sous son petit-fils *Sélim*, qui en fit abattre plusieurs. On les appelait *les mosquées d'Issévi. Issévi* est, en turc, le nom de *Jésus*. Celle du patriarche Grec subsiste encore dans Constantinople sur le canal de la mer noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans ce quartier une académie, où les Grecs modernes enseignent l'ancien grec qu'on ne parle plus guère en Grèce, la philosophie d'*Aristote*, la théologie, la médecine; & c'est de cette école que sont sortis *Constantin Ducas*, *Mauro Cordatò*, & *Cantemir*, faits par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que *Démétrius Cantemir* a rapporté beaucoup de fables anciennes; mais il ne peut s'être trompé sur les monumens modernes qu'il a vus de ses yeux, & sur l'académie où il a été élevé.

Traitement fait aux Chrétiens.

On a conservé encore aux Chrétiens une église, & une rue entière qui leur appartient en propre, en faveur d'un architecte Grec nommé *Christobule*. Cet

architecte avait été employé par *Mahomet II* pour construire une mosquée sur les ruines de *l'église des Saints-apôtres*, ancien ouvrage de *Theodora*, femme de l'empereur *Justinien*; & il avait réussi à en faire un édifice qui approche de la beauté de *Sainte-Sophie*. Il construisit aussi par ordre de *Mahomet* huit écoles & huit hôpitaux dépendans de cette mosquée : & c'est pour prix de ce service que le sultan lui accorda la rue dont je parle, dont la possession demeura à sa famille. Ce n'est pas un fait digne de l'histoire, qu'un architecte ait eu la propriété d'une rue; mais il est important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les Chrétiens aussi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne souffre que des Turcs aient chez elle une mosquée, & les Turcs permettent que tous les Grecs aient des églises. Plusieurs de ces églises sont des collégiales, & on voit dans l'Archipel des chanoines sous la domination d'un pacha.

Nos erreurs sur les Turcs.

Les erreurs historiques séduisent les nations entières. Une foule d'écrivains occidentaux a prétendu que les Mahométans adoraient *Vénus*, & qu'ils

Ch. XCI.

niaient la providence. *Grotius*, lui-même, a répété que *Mahomet*, ce grand & faux prophète, avait inſtruit une colombe à voler auprès de ſon oreille, & avait fait accroire que l'eſprit de Dieu venait l'inſtruire ſous cette forme. On a prodigué ſur le conquérant *Mahomet II* des contes non moins ridicules.

Mahomet fait un patriarche.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal *Iſidore* & de tant d'autres, que *Mahomet* était un prince plus ſage & plus poli qu'on ne croit, c'eſt qu'il laiſſa aux Chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'inſtalla lui-même avec la ſolemnité ordinaire : il lui donna la croſſe & l'anneau, que les empereurs d'Occident n'oſaient plus donner depuis longtemps; & s'il s'écarta de l'uſage, ce ne fut que pour reconduire juſqu'aux portes de ſon palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit, *qu'il était confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avaient fait à ſes prédéceſſeurs.* Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que *Mahomet II* dit à ce patriarche : *La Sainte-Trinité te fait, par l'autorité que j'ai reçue, patriarche œcuménique.* Ces auteurs connaiſſent bien mal les Muſulmans. Ils ne ſavent pas que

notre dogme de la Trinité leur eſt en horreur ; qu'ils ſe croiraient ſouillés d'avoir prononcé ce mot ; qu'ils nous regardent comme des idolâtres, adorateurs de pluſieurs Dieux. Depuis ce temps les ſultans *Oſmanlis* ont toujours fait un patriarche qu'on nomme *œcuménique* ; le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche *Latin* ; chacun d'eux, taxé par le divan, rançonne, à ſon tour, ſon troupeau. Ces deux Égliſes, également gémiſſantes, ſont irréconciliables ; & le ſoin d'appaiſer leurs querelles n'eſt pas aujourd'hui une des moindres occupations des ſultans, devenus les modérateurs des Chrétiens, auſſi-bien que leurs vainqueurs. CH. XCI.

CES vainqueurs n'en uſèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux dixième & onzième ſiècles avec les Arabes, dont ils avaient adopté la langue, la religion, & les mœurs. Quand les Turcs ſoumirent les Arabes, ils étaient encore entierement barbares ; mais quand ils ſubjuguèrent l'Empire Grec, la conſtitution de leur gouvernement était dès long-tems toute formée. Ils avaient reſpecté les Arabes, & ils mépriſaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce

avec ces Grecs, que celui des maîtres avec des peuples asservis.

Ch. XCI.

Usages des Turcs.

Ils ont conservé tous les usages, toutes les loix qu'ils eurent au tems de leurs conquêtes. Le corps des *Gengi-Chéris*, que nous nommons *Janissaires*, subsista dans toute sa vigueur, au même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce sont, de tous les soldats de la terre, ceux qui ont toujours été le mieux nourris. Chaque oda de janissaires avait & a encore un pourvoyeur, qui leur fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Les sultans ont conservé en Europe l'ancien usage qu'ils avaient pratiqué en Asie, de donner à leurs soldats des fiefs à vie, & quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coutume des califes Arabes qu'ils détrônèrent. Le gouvernement des Arabes était fondé sur des principes différens. Les Tartares occidentaux partagèrent toujours les terres des vaincus. Ils établirent, dès le cinquième siècle, en Europe, cette institution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine ; & les nations qui se mêlerent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normans, suivirent ce plan. *Ta-*

merlan le porta dans les Indes, où ſont aujourd'hui les plus grands ſeigneurs de fiefs, ſous les noms d'*Omras*, de *Rayas*, de *Nabab*. Mais les Ottomans ne donnèrent jamais que de petites terres. Leurs *Zaimats*, & leurs *Timariots*, ſont plutôt des métairies que des ſeigneuries. L'eſprit guerrier paraît tout entier dans cet établiſſement. Si un zaim meurt les armes à la main, ſes enfans partagent ſon fief; s'il ne meurt point à la guerre, le béglierbeg, c'eſt-à-dire, le commandant des armes de la province, peut nommer à ce bénéfice militaire. Nul droit pour ces zaims & pour ces timars, que celui de fournir & de mener des ſoldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs; point de titres, point de juriſdiction, point de nobleſſe.

On a toujours tiré des mêmes écoles les cadis, les molla, qui ſont les juges ordinaires, & les deux cadi-leskers d'Aſie & d'Europe, qui ſont les juges des provinces & des armées, & qui préſident, ſous le muphti, à la religion & aux loix. Le muphti, & les cadi-leſkers ont toujours été également ſoumis au divan. Les dervis, qui ſont les moines mendians chez les Turcs, ſe ſont

CH XCI. multipliés, & n'ont pas changé. La coutume d'établir des *Caravenſeraïs* pour les voyageurs, & des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les moſquées, n'a point dégénéré. En un mot, les Turcs ſont ce qu'ils étaient, non-ſeulement quand ils prirent Conſtantinople, mais quand ils paſſèrent pour la première fois en Europe.



CHAPITRE XCII.

Entreprises de Mahomet II, & sa mort.

PENDANT trente & une années de règne, *Mahomet II* marcha de conquête en conquête, sans que les princes chrétiens se liguassent contre lui; car il ne faut pas appeller *ligue* un moment d'intelligence entre *Huniade*, prince de Transilvanie, le roi de Hongrie, & un despote de la Russie noire. Ce célèbre *Huniade* montra que, s'il avait été mieux secouru, les Chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les Mahométans possédent en Europe. Il repoussa *Mahomet II* devant Belgrade, trois ans après la prise de Constantinople.

DANS ce temps-là même les Persans tombaient sur les Turcs, & détournaient ce torrent dont la chrétienté était inondée. *Ussum-Cassan*, de la branche de *Tamerlan*, qu'on nommait *le bélier blanc*, gouverneur d'Arménie, venait de subjuguer la Perse. Il s'alliait aux Chrétiens, & par-là il les aver-

Ch. XCII. tiſſait de ſe réunir contre l'ennemi commun; car il épouſa la fille de *David Comnène*, empereur de Trébizonde. Il n'était pas permis aux Chrétiens d'épouſer leur commère ou leur couſine: mais on voit qu'en Grèce, en Eſpagne, en Aſie, ils s'alliaient aux Muſulmans ſans ſcrupule.

Conquêtes de Mahomet II.

Le tartare *Uſſum-Caſſan*, gendre de l'empereur chrétien *David Comnène*, attaqua *Mahomet* vers l'Euphrate. C'était une occaſion favorable pour la chrétienté; elle fut encore négligée. On laiſſa *Mahomet*, après des fortunes diverſes, faire la paix avec le Perſan, & prendre enſuite Trébizonde avec la partie de la Cappadoce qui en dépendait; tourner vers la Grèce, ſaiſir le Négrepont, retourner au fond de la mer noire, s'emparer de Caffa, l'ancienne Théodoſie rebâtie par les Génois; revenir réduire Scutari, Zante, Céphalonie; courir juſqu'à Trieſte à la porte de Veniſe, & établir enfin la puiſſance muſulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le reſte de l'Italie, & d'où ſes lieutenans ne ſe retirèrent qu'après ſa mort.

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les chevaliers, qui ſont aujourd'hui les

chevaliers de Malte, eurent, ainſi que *Scanderbeg*, la gloire de repouſſer les armes victorieuſes de *Mahomet II.*

Rhodes.

CE fut en 1480 que ce conquérant fit attaquer cette iſle autrefois ſi célèbre, & cette ville fondée très-long-temps avant Rome dans le terrein le plus heureux, dans l'aſpect le plus riant, & ſous le ciel le plus pur; ville gouvernée par les enfans d'*Hercule*, par *Danaüs*, par *Cadmus*; fameuſe dans toute la terre par ſon coloſſe d'airain, dédié au ſoleil, ouvrage immenſe jeté en fonte par un Indien, & qui, s'élevant de cent pieds de hauteur, les pieds poſés ſur deux môles de marbre, laiſſait voguer ſous lui les plus gros navires. Rhodes avait paſſé au pouvoir des Sarrazins dans le milieu du ſeptième ſiècle; un chevalier Français *Foulques de Villaret*, grand-maître de l'Ordre, l'avait repriſe ſur eux, en 1310; & un autre chevalier Français, *Pierre d'Aubuſſon*, la défendit contre les Turcs.

Chrétien grand-viſir.

C'EST une choſe bien remarquable que *Mahomet II* employât dans cette entrepriſe une foule de Chrétiens renégats. Le grand-viſir lui-même qui vint attaquer Rhodes était un Chrétien; &, ce qui eſt encore plus étrange, il était

CH. XCII.

de la race impériale des *Paléologues*. Un autre Chrétien, *George Frupan*, conduisait le siége sous les ordres du visir ; on ne vit jamais de Mahométans quitter leur religion pour servir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence ? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la professent, & qu'on a scellée de son sang dans une opération très-douloureuse, en devient ensuite plus chère ? Serait-ce parce que les vainqueurs de l'Asie s'attiraient plus de respect que les puissances de l'Europe ? Serait-ce qu'on eût cru dans ces temps d'ignorance les armes des Musulmans plus favorisées de Dieu que les armes chrétiennes, & que de-là on eût inféré que la cause triomphante était la meilleure ?

PIERRE *d'Aubusson* fit alors triompher la sienne. Il força au bout de trois mois le grand-visir *Messith Paléologue* à lever le siége. *Calcondile*, dans son histoire des Turcs, vous dit que les assiégeans, en montant sur la brèche, virent dans l'air une croix d'or entourée de lumière, & une très-belle femme vétue de blanc ; que ce miracle les allarma, & qu'ils prirent la fuite saisis d'épouvante.

Miracle rapporté par Calcondile.

Il y a pourtant quelque apparence que la vue d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, & que la valeur de *Pierre d'Aubuſſon* & des chevaliers fut le ſeul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'eſt ainſi que les Grecs modernes écrivaient.

CETTE petite iſle manquée ne rendait pas *Mahomet Bouyouk* moins terrible au reſte de l'Occident. Il avait depuis long-temps conquis l'Épire après la mort de *Scanderbeg*. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ſes armes. C'était le temps de la puiſſance Vénitienne; elle était très-étendue en terre ferme; & ſes flottes bravaient celles de *Mahomet;* elles s'emparèrent même d'Athènes: mais enfin cette république, n'étant point ſecourue, fut obligée de céder, de rendre Athènes, & d'acheter, par un tribut annuel, la liberté de commercer ſur la mer noire, ſongeant toujours à réparer ſes pertes par ſon commerce, qui avait fait les fondemens de ſa grandeur. Nous verrons que, bien-tôt après, le pape *Jules II*, & preſque tous les princes chrétiens, firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avoit eſſuyé des Ottomans.

Ch. XCII. Mort de Mahomet II.

Cependant *Mahomet II* allait porter ſes armes victorieuſes contre les ſultans mammelucs d'Égypte, tandis que ſes lieutenans étaient dans le royaume de Naples; enſuite il ſe flattait de venir prendre Rome comme Conſtantinople; &, en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge de Veniſe épouſe la mer Adriatique, il diſait: *qu'il l'enverrait bien-tôt au fond de cette mer conſommer ſon mariage.* Une colique arrêta les progrès & les deſſeins de
1481. ce conquérant. Il mourut à Nicomédie à l'âge de cinquante-trois ans, lorſqu'il ſe préparait à faire encore le ſiége de Rhodes, & à conduire en Italie une armée formidable.



CHAPITRE XCIII.

Etat de la Grèce ſous le joug des Turcs. Leur gouvernement ; leurs mœurs.

CH. XCIII.

SI l'Italie reſpira par la mort de *Mahomet II*, les Ottomans n'ont pas moins conſervé en Europe un pays plus beau & plus grand que l'Italie entière. La patrie des *Miltiades*, des *Léonidas*, des *Alexandres*, des *Sophocles*, & des *Platons*, devint bientôt barbare. La langue grecque dès-lors ſe corrompit. Il ne reſta preſque plus de trace des arts.; car, quoiqu'il y ait dans Conſtantinople une académie grecque, ce n'eſt pas aſſurément celle d'Athènes ; & les beaux-arts n'ont pas été rétablis par les trois mille moines que les ſultans laiſſent toujours ſubſiſter au mont Athos. Autrefois cette même Conſtantinople fut ſous la protection d'Athènes. Calcédoine fut ſa tributaire ; le roi de Thrace briguait l'honneur d'être admis au rang de ſes bourgeois. Aujourd'hui les deſcendans des Tartares dominent dans ces belles régions, & à peine

CH. XCIII. Athènes.

le nom de la Grèce ſubſiſte. Cependant la ſeule petite ville d'Athènes aura toujours plus de réputation parmi nous, que les Turcs ſes oppreſſeurs, euſſent-ils l'empire de la terre.

La plupart des grands monumens d'Athènes que les Romains imitèrent, & ne purent ſurpaſſer, ou ſont en ruine, ou ont diſparu : une petite moſquée eſt bâtie ſur le tombeau de *Thémiſtocle*, ainſi qu'une chapelle de récollets eſt élevée à Rome ſur les débris du Capitole; l'ancien temple de *Minerve* eſt auſſi changé en moſquée; le port de Pyrée n'eſt plus. Un lion antique de marbre ſubſiſte encore auprès, & donne ſon nom au port du lion, preſque comblé. Le lieu où était l'académie eſt couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux reſtes du Stadion inſpirent de la vénération & des regrets; & le temple de *Cérès*, qui n'a rien ſouffert des injures du temps, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville, qui vainquit *Xerxès*, contient ſeize à dix-ſept mille habitans, tremblans devant douze-cents janiſſaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main.

Lacédémone

Les Spartiates, ces anciens rivaux & ces vainqueurs d'Athènes, ſont confondus

dus avec elle dans le même aſſujettiſſement. Ils ont combattu plus long-temps pour leur liberté, & ſemblent garder encore quelques reſtes de ces mœurs dures & altières que leur inſpira *Lycurgue*. CH. XCIII.

LES Grecs reſtèrent dans l'oppreſſion, mais non pas dans l'eſclavage. On leur laiſſa leur religion & leurs loix; & les Turcs ſe conduiſirent comme s'étaient conduits les Arabes en Eſpagne. Les familles Grecques ſubſiſtent dans leur patrie, avilies, mépriſées, mais tranquiles: elles ne paient qu'un léger tribut; elles font le commerce, & cultivent la terre; leurs villes & leurs bourgades ont encore leur *Protogéros*, qui juge leurs différends; leur patriarche eſt entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des ſommes aſſez conſidérables, puiſqu'il paye à ſon inſtallation quatre mille ducats au tréſor impérial, & autant aux officiers de la Porte.

Enfans de tribut.

LE plus grand aſſujettiſſement des Grecs a été long-temps d'être obligés de livrer au ſultan des enfans de tribut, pour ſervir dans le ſerrail, ou parmi les Janiſſaires. Il fallait qu'un père de

Ch. XCIII.

famille donnât un de ſes fils, ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes, où la coutume de donner ſes enfans deſtinés à la guerre dès le berceau, eſt établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, faiſaient ſouvent dans le ſerrail une grande fortune. La condition même des janiſſaires eſt aſſez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation & des bizarreries de ce monde, que la plupart de ces fiers ennemis des Chrétiens fuſſent nés de Chrétiens opprimés. Une plus grande preuve de cette fatale & invincible deſtinée, par qui l'Être ſuprême enchaîne tous les évènemens de l'univers, c'eſt que *Conſtantin* ait bâti Conſtantinople pour les Turcs, comme *Romulus* avait, tant de ſiècles auparavant, jeté les fondemens du capitole pour les pontifes de l'Égliſe Catholique.

Sultans non deſpotiques.

Je crois devoir ici combattre un préjugé; que le gouvernement Turc eſt un gouvernement abſurde, qu'on appelle *deſpotique;* que les peuples ſont tous eſclaves du ſultan, qu'ils n'ont rien en propre, que leur vie & leurs biens appartiennent à leur maître. Une telle

administration se détruirait elle-même. Il serait bien étrange que les Grecs vaincus ne fussent point réellement esclaves, & que leurs vainqueurs le fussent. Quelques voyageurs ont cru que toutes les terres appartenaient au sultan, parce qu'il donne des timariots à vie, comme autrefois les rois Francs donnaient des bénéfices militaires. Ces voyageurs devaient considérer qu'il y a des loix pour les héritages en Turquie, comme par-tout ailleurs. L'alcoran, qui est la loi civile, aussi-bien que celle de la religion, pourvoit dès le quatrième chapitre aux héritages des hommes & des femmes; & la loi de tradition & de coutume supplée à ce que l'alcoran ne dit pas.

Gouvernement Turc.

Il est vrai que le mobilier des pachas décédés appartient au sultan, & qu'il fait la part à la famille. Mais c'était une coutume établie en Europe dans le temps que les fiefs n'étaient point héréditaires; &, long-temps après, les évêques mêmes héritèrent des meubles des ecclésiastiques inférieurs, & les papes exercèrent ce droit sur les cardinaux & sur tous les bénéficiers qui mouraient dans la résidence du premier pontife.

Ch. XCIII. NON-SEULEMENT les Turcs ſont tous libres, mais ils n'ont chez eux aucune diſtinction de nobleſſe. Ils ne connaiſſent de ſupériorité que celle des emplois.

Mœurs. LEURS mœurs ſont à la fois féroces, altières & efféminées; ils tiennent leur dureté des Scythes, leurs ancêtres; & leur molleſſe, de la Gréce & de l'Aſie. Leur orgueuil eſt extrême. Ils ſont conquérans & ignorans: c'eſt pourquoi ils mépriſent toutes les nations.

L'EMPIRE Ottoman n'eſt point un gouvernement monarchique, tempéré par des mœurs douces, comme le ſont aujourd'hui la France & l'Eſpagne; il reſſemble encore moins à l'Allemagne, devenue avec le temps une république de princes & de villes, ſous un chef ſuprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs ſont eſclaves, & où les nobles ſont rois; il eſt auſſi éloigné de l'Angleterre par ſa conſtitution que par la diſtance des lieux. Mais il ne faut pas imaginer que ce ſoit un gouvernement arbitraire en tout, où la loi permette aux caprices d'un ſeul d'immoler à ſon gré des multitudes d'hommes, comme

des bêtes fauves, qu'on entretient dans un parc pour ſon plaiſir.

Il ſemble à nos préjugés qu'un chiaoux peut aller, un haticherif à la main, demander de la part du ſultan tout l'argent des pères de famille d'une ville, & toutes les filles pour l'uſage de ſon maître. Il y a ſans doute d'horribles abus dans l'adminiſtration Turque; mais en général ces abus ſont bien moins funeſtes au peuple qu'à ceux-mêmes qui partagent le gouvernement: c'eſt ſur eux que tombe la rigueur du deſpotiſme. La ſentence ſecrette d'un divan ſuffit pour ſacrifier les principales têtes aux moindres ſoupçons. Nul grand corps légal établi dans ce pays pour rendre les loix reſpectables, & la perſonne du ſouverain ſacrée. Nulle digue oppoſée par la conſtitution de l'État aux injuſtices du viſir. Ainſi peu de reſſource pour le ſujet, quand il eſt opprimé; & pour le maître, quand on conſpire contre lui. Le ſouverain qui paſſe pour le plus puiſſant de la terre eſt en même temps le moins affermi ſur ſon trône. Il ſuffit d'un jour de révolution pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité les mœurs de l'Empire

Ch. XCIII.

Grec qu'ils ont détruit. Ils ont ſeulement plus de reſpect pour la maiſon *Ottomane*, que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs empereurs. Ils dépoſent, ils égorgent un ſultan ; mais c'eſt toujours en faveur d'un prince de la maiſon *Ottomane*. L'Empire Grec au contraire avait paſſé, par les aſſaſſinats, dans vingt familles différentes.

La crainte d'être dépoſé eſt un plus grand frein pour les empereurs Turcs, que toutes les loix de l'alcoran. Maître abſolu dans ſon ſerrail, maître de la vie de ſes officiers au moyen d'un fetfa du muphti, il ne l'eſt pas des uſages de l'Empire ; il n'augmente point les impôts ; il ne touche point aux monnoies ; ſon tréſor particulier eſt ſéparé du tréſor public.

La place de ſultan eſt quelquefois la plus oiſive de la terre, & celle du grand-viſir la plus laborieuſe : il eſt à la fois connétable, chancelier, & premier préſident. Le prix de tant de peines a été ſouvent l'exil ou le cordeau.

Férocité égale dans toutes les nations.

Les places des pachas n'ont pas été moins dangereuſes, & juſqu'à nos jours une mort violente a été ſouvent leur deſtinée. Tout cela ne prouve que des

mœurs dures & féroces, telles que l'ont été long-temps celles de l'Europe chrétienne, lorſque tant de têtes tombaient ſur les échafauds; lorſqu'on pendait *la Broſſe*, le favori de *Saint Louis*; que le miniſtre *Laguette* mourait dans la queſtion ſous *Charles le bel*; que le connétable de France *Charles de la Cerda* était exécuté ſous le roi *Jean* ſans forme de procès; qu'on voyait *Enguerand de Marigni* pendu au gibet de Montfaucon, que lui-même avait fait dreſſer; qu'on portait au même gibet le corps du premier miniſtre *Montaigu*; que le grand-maître des templiers, & tant de chevaliers expiraient dans les flammes, & que de telles cruautés étaient ordinaires dans les États monarchiques. On ſe tromperait beaucoup ſi on penſait que ces barbaries fuſſent la ſuite du pouvoir abſolu. Aucun prince chrétien n'était deſpotique, & le grand-ſeigneur ne l'eſt pas davantage. Pluſieurs ſultans, à la vérité, ont fait plier toutes les loix à leurs volontés, comme un *Mahomet II*, un *Selim*, un *Soliman*. Les conquérans trouvent peu de contradictions dans leurs ſujets; mais tous nos hiſtoriens nous ont bien trom-

Ch. XCIII.

pés, quand ils ont regardé l'Empire Ottoman comme un gouvernement dont l'eſſence eſt le deſpotiſme.

Opinion de Marſigli.

Le comte de *Marſigli*, plus inſtruit qu'eux tous, s'exprime ainſi : *In tutte le noſtre ſtorie ſentiamo eſaltar la ſovranità che coſi diſpoticamente praticaſi dal ſultano : ma quanto ſi ſcoſtano elle dal vero !* La milice des janiſſaires, dit-il, qui reſte à Conſtantinople, & qu'on nomme *Capiculi*, a par ſes loix le pouvoir de mettre en priſon le ſultan, de le faire mourir, & de lui donner un ſucceſſeur. Il ajoûte que le grand-ſeigneur eſt ſouvent obligé de conſulter l'état politique & militaire pour faire la guerre & la paix.

Les pachas ne ſont point abſolus dans leurs provinces, comme nous le croyons ; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de ſe plaindre de leur conduite, & d'envoyer contre eux des mémoires au grand divan de Conſtantinople. Enfin *Marſigli* conclut par donner au gouvernement Turc le nom de démocratie. C'en eſt une en effet, à-peu-près dans la forme de celle de Tunis & d'Alger. Ces ſultans, que le peuple n'oſe regarder, &

qu'on n'aborde qu'avec des proſternemens qui ſemblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du deſpotiſme; ils ne ſont abſolus que quand ils ſavent déployer heureuſement cette fureur de pouvoir arbitraire, qui ſemble être née chez tous les hommes. *Louis XI*, *Henri VIII*, *Sixte-Quint*, d'autres princes, ont été auſſi deſpotiques qu'aucun ſultan. Si on approfondiſſait ainſi le ſecret des trônes de l'Aſie, preſque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de deſpotiſme ſur la terre qu'on ne penſe. Notre Europe a vu des princes vaſſaux d'un autre prince qui n'eſt pas abſolu; prendre dans leurs États une autorité plus arbitraire que les empereurs de la Perſe & de l'Inde. Ce ſerait pourtant une grande erreur de penſer que les États de ces princes ſont, par leur conſtitution, un gouvernement deſpotique.

Toutes les hiſtoires des peuples modernes, excepté, peut-être, celles d'Angleterre & d'Allemagne, nous donnent preſque toujours de fauſſes notions, parce qu'on a rarement diſtingué les temps, & les perſonnes; les abus, & les

CH. XCIII.

loix ; les évènemens paſſagers, & les uſages.

Adminiſtration non-uniforme.

On ſe tromperait encore, ſi on croyait que le gouvernement Turc eſt une adminiſtration uniforme, & que du fond du ſerrail de Conſtantinople il part tous les jours des couriers qui portent les mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaſte Empire, qui s'eſt formé par la victoire en divers temps, & que nous verrons toujours s'accroître juſqu'aux dix-huitième ſiècle, eſt compoſé de trente peuples différens, qui n'ont ni la même langue, ni la même religion, ni les mêmes mœurs. Ce ſont les Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes de l'Aſie mineure & de l'Achaïe, les habitans de l'ancienne Colchide, ceux de la Cherſonèſe Taurique : ce ſont les Gètes devenus chrétiens, & connus ſous le nom de Valaques & de Moldaves ; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illyriens, des Juifs ; ce ſont enfin les Égyptiens, & les peuples de l'ancienne Carthage, que nous verrons bientôt engloutis par la puiſſance Ottomane. La ſeule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples & les a contenus. Tous ſont différemment

gouvernés : les uns reçoivent des princes nommés par la Porte, comme la Valachie, la Moldavie & la Crimée. Les Grecs vivent ſous l'adminiſtration municipale dépendante d'un pacha. Le nombre des ſubjugués eſt immenſe par rapport au nombre des vainqueurs ; il n'y a que très-peu de Turcs naturels ; preſque aucun d'eux ne cultive la terre, très-peu s'adonnent aux arts. On pourrait dire d'eux ce que *Virgile* dit des Romains : *Leur art eſt de commander.* La grande différence entre les conquérans Turcs & les anciens conquérans Romains, c'eſt que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus, & que les Turcs reſtent toujours ſéparés de ceux qu'ils ont ſoumis, & dont ils ſont entourés.

CH. XCIII.

Il eſt reſté, à la vérité, deux cent mille Grecs dans Conſtantinople ; mais ce ſont environ deux cent mille artiſans ou marchands, qui travaillent pour leurs dominateurs. C'eſt un peuple entier toujours conquis dans ſa capitale, auquel il n'eſt pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque, qu'une ſeule puiſſance a ſubjugué tous ces pays,

CH. XCIII.

depuis l'Archipel jusqu'à l'Euphrate ; & que vingt puissances conjurées n'avaient pu, par les croisades, établir que des dominations passagères dans ces mêmes contrées, avec vingt fois plus de soldats, & des travaux qui durèrent deux siècles entiers.

Puissance Turque, surnaturelle, selon Ricault.

RICAULT, qui a demeuré longtemps en Turquie, attribue la puissance permanente de l'Empire Ottoman *à quelque chose de surnaturel.* Il ne peut comprendre comment ce gouvernement, qui dépend si souvent du caprice des janissaires, peut se soutenir contre ses propres soldats & contre ses ennemis. Mais l'Empire Romain a duré cinq-cents ans à Rome, & près de quatorze siècles dans le levant, au milieu des séditions des armées ; les possesseurs du trône furent renversés, & le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race Ottomane une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale : l'Empire est arraché souvent au sultan ; mais, comme nous l'avons remarqué, il ne passe jamais dans une maison étrangère. La constitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le monarque & les visirs aient eu si souvent à trembler.

JUSQU'A présent cet Empire n'a pas redouté d'invaſions étrangères. Les Perſans ont rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez, au contraire, le ſultan *Amurat IV* prendre Bagdat d'aſſaut ſur les Perſans en 1638, demeurer toujours le maître de la Méſopotamie, envoyer d'un côté des troupes au grand Mogol contre la Perſe, & de l'autre menacer Veniſe. Les Allemans ne ſe ſont jamais préſentés aux portes de Conſtantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Ruſſes ne ſont devenus redoutables à la Turquie que depuis *Pierre le grand.* Enfin la force & la rapine établirent l'Empire Ottoman, & les diviſions des Chrétiens l'ont maintenu. Il n'eſt rien là que de naturel. Nous verrons comment cet Empire s'eſt accrû dans ſa puiſſance, & s'eſt conſervé long-temps dans ſes uſages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.



CHAPITRE XCIV.

Du roi de France Louis XI.

Ch. XCIV.

LE gouvernement féodal périt bientôt en France, quand *Charles VII* eut commencé à établir sa puissance, par l'expulsion des Anglais, par la jouissance de tant de provinces réunies à la couronne, & enfin par des subsides rendus perpétuels.

L'ORDRE féodal s'affermissait en Allemagne, par une raison contraire, sous des empereurs électifs, qui, en qualité d'empereurs, n'avaient ni provinces, ni subsides. L'Italie était toujours partagée en républiques & en principautés indépendantes. Le pouvoir absolu n'était connu ni en Espagne ni dans le Nord; & l'Angleterre jetait au milieu de ses divisions les semences de ce gouvernement singulier, dont les racines toujours, coupées & toujours sanglantes, ont enfin produit, après des siècles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté, & de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne & la Bretagne : mais leur pouvoir les rendit indépendantes ; & malgré les loix féodales, elles n'étaient pas regardées en Europe comme faisant partie du royaume. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, avait même stipulé qu'il ne rendrait point hommage à *Charles VII*, quand il lui pardonna le meurtre du duc *Jean* son père.

Les princes du sang avaient en France des appanages en pairies, mais ressortissans au parlement sédentaire. Les seigneurs puissans dans leurs terres, ne l'étaient pas, comme autrefois, dans l'État : il n'y avait plus guères au-delà de la Loire que le comte de *Foix* qui s'intitulât : *Prince par la grace de Dieu*, & qui fît battre monnoie ; mais les seigneurs des fiefs, & les communautés des grandes villes, avaient d'immenses priviléges.

Louis XI, fils de *Charles VII*, devint le premier roi absolu en Europe, depuis la décadence de la maison de *Charlemagne*. Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquile que par des secousses violentes. Sa vie est un grand contraste. Faut-il, pour humilier & pour confon-

Ch. XCIV.

dre la vertu, qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui qu'on peint comme un fils dénaturé, un frère barbare, un mauvais père, & un voisin perfide ? Il remplit d'amertume les dernières années de ſon père; il cauſa ſa mort. Le malheureux *Charles VII* mourut, comme on ſait, par la crainte que ſon fils ne le fît mourir; il choiſit la faim, pour éviter le poiſon qu'il redoutait. Cette ſeule crainte dans un père, d'être empoiſonné par ſon fils, prouve trop que le fils paſſait pour être capable de ce crime.

Conduite de Louis XI.

APRÈS avoir bien peſé toute la conduite de *Louis XI*, ne peut-on pas ſe le repréſenter comme un homme qui voulut effacer ſouvent ſes violences imprudentes par des artifices, & ſoutenir des fourberies par des cruautés ? D'où vient que, dans les commencemens de ſon règne, tant de ſeigneurs attachés à ſon père, & ſur-tout ce fameux comte de *Dunois*, dont l'épée avait ſoutenu la couronne, entrèrent contre lui dans la ligue du *bien public* ? Ils ne profitaient pas de la faibleſſe du trône, comme il eſt arrivé tant de fois. Mais *Louis XI* avait abuſé de ſa force. N'eſt-il pas évident que le père, inſtruit par ſes fautes

Avec les amis de ſon père.

& par ſes malheurs, avait très-bien gouverné, & que le fils, trop enflé de ſa puiſſance, commença par gouverner mal?

CETTE ligue le mit au hazard de perdre ſa couronne & ſa vie. La bataille donnée à Montlhéri ne décida rien; mais il eſt certain qu'il la perdit, puiſque ſes ennemis eurent le champ de bataille, & qu'il fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandèrent. Il ne ſe releva du traité honteux de Conflans qu'en le violant dans tous ſes points. Jamais il n'accomplit un ſerment, à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appelait *la vraie croix de S. Lo.* Il croyait, avec le peuple, que le parjure ſur ce morceau de bois faiſait mourir infailliblement dans l'année. 1465.

LE barbare, après le traité, fit jeter dans la rivière pluſieurs bourgeois de Paris, ſoupçonnés d'être partiſans de ſon ennemi. On les liait deux à deux dans un ſac. C'eſt la chronique de S.-Denis qui rend ce témoignage. Il ne déſunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainſi juſques dans ſon habileté, il y eut encore de la faibleſſe.

Ch. XCIV. Avec le duc de Bourgogne.

Il se fit un irréconciliable ennemi de *Charles*, fils de *Philippe le bon*, maître de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, & de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne, & à prendre les armes contre lui. Il se remet en même temps entre ses mains à Péronne, croyant le mieux tromper.
1468. Quelle plus mauvaise politique ! Mais aussi, étant découvert, il se vit prisonnier dans le château de Péronne, & forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois mêmes qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation !

Non-seulement il fut toujours perfide, mais il força le duc *Charles de Bourgogne* à l'être : car ce prince était né emporté, violent, téméraire ; mais éloigné de la fraude. *Louis XI*, en trompant tous ses voisins, les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes se joignirent les barbaries les plus sauvages. Ce fut sur-tout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles & de tuer les vieillards, les

enfans & les femmes dans les villes conquises. *Maximilien*, depuis empereur, fit pendre par représaille, après sa victoire de Guinegaste, un capitaine Gascon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute son armée; & *Louis XI*, par une autre représaille, fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée de *Maximilien* tombés entre ses mains. *Charles de Bourgogne* se vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant, prise à discrétion, & en la réduisant en cendre.

Avec son frère qu'il empoisonne.

LOUIS XI craint son frère le duc de Berri, & ce prince est empoisonné par un moine bénédictin nommé *Favre Vésois*, son confesseur. Ce n'est pas ici un de ces empoisonnemens équivoques, adoptés sans preuves par la maligne crédulité des hommes. Le duc de Berri soupait entre la dame de *Montsoreau* sa maitresse, & son confesseur. Celui-ci leur fait apporter une pêche d'une grosseur singulière. La dame expire immédiatement après en avoir mangé. Le prince, après de cruelles convulsions, meurt au bout de quelque temps. 1472.

ODET Daidie, brave seigneur,

CH. XCIV. veut venger le mort, auquel il avait été toujours attaché. Il conduit loin de *Louis* en Bretagne le moine empoisonneur. On lui fait son procès en liberté, & le jour qu'on doit prononcer la sentence à ce moine, on le trouve mort dans son lit. *Louis XI*, pour appaiser le cri public, se fait apporter les pièces du procès, & nomme des commissaires; mais ils ne décident rien, & le roi les comble de bienfaits. On ne douta guères dans l'Europe que *Louis* n'eût commis ce crime, lui qui, étant dauphin, avait fait craindre un parricide à *Charles VII*, son père. L'histoire ne doit point l'en accuser sans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en soupçonnât. Elle doit sur-tout observer que tout prince coupable d'un attentat avéré, est coupable aussi des jugemens téméraires qu'on porte sur toutes ses actions.

Avec le roi d'Angleterre, dont il achète l'inaction.

1475.

TELLE est la conduite de *Louis XI* avec ses vassaux & ses proches. Voici celle qu'il tient avec ses voisins. Le roi d'Angleterre, *Édouard IV*, débarque en France pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ses pères. *Louis* peut le combattre, mais il aime mieux être son tributaire. Il gagne ses principaux offi-

ciers Anglais. Il fait des préſens de vins à toute l'armée. Il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France, d'employer à ſe mettre en état de réſiſter & de vaincre, l'argent qu'il mit à ſéduire un prince très-mal affermi, qu'il craignait, & qu'il ne devait pas craindre ?

CH. XCIV.

Avec ſes miniſtres.

LES grandes ames choiſiſſent hardiment des favoris illuſtres & des miniſtres approuvés. *Louis XI* n'eut guères pour ſes confidens & pour ſes miniſtres que des hommes nés dans la fange, & dont le cœur était au-deſſous de leur état.

Avec les ſeigneurs du royaume.

IL y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, & par des ſupplices plus recherchés. Les chroniques du temps comptent quatre mille ſujets exécutés ſous ſon règne en public ou en ſecret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ces victimes, ſont les monumens qu'a laiſſé ce monarque, & qu'on voit avec horreur.

IL eſt étonnant que le père *Daniel* indique à peine le ſupplice de *Jacques d'Armagnac*, duc de *Nemours*, deſcendant reconnu de *Clovis*. Les cir-

Ch. XCIV.

conſtances & l'appareil de ſa mort, le partage de ſes dépouilles, les cachots où ſes jeunes enfans furent enfermés juſqu'à la mort de *Louis XI*, ſont de triſtes & intéreſſans objets de la curioſité. On ne ſait point préciſément quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commiſſaires; ce qui peut faire préſumer qu'il n'était point coupable. Quelques hiſtoriens lui imputent vaguement d'avoir voulu ſe ſaiſir de la perſonne du roi & faire tuer le dauphin. Une telle accuſation n'eſt pas croyable. Un petit prince ne pouvait guères, du pied des Pyrénées où il était réfugié, prendre priſonnier *Louis XI* en pleine paix, tout-puiſſant & abſolu dans ſon royaume. L'idée de tuer le dauphin encore enfant, & de conſerver le père, eſt encore une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'État. Tout ce qui eſt bien avéré, c'eſt que *Louis XI* avait en exécration la maiſon des *Armagnacs*, qu'il fit ſaiſir le duc de *Nemours* dans Carlat en 1477, qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Baſtille; qu'ayant dreſſé lui-même toute l'inſtruction du procès, il lui envoya des juges, parmi leſquels était ce *Phi-*

lippe de Comines, célèbre traître, qui, ayant long-temps vendu les ſecrets de la maiſon de *Bourgogne* au roi, paſſa enfin au ſervice de la France, & dont on eſtime les mémoires, quoi qu'écrits avec la retenue d'un courtiſan qui craignait encore de dire la vérité, même après la mort de *Louis XI.*

CH. XCIV.

Le roi voulut que le duc de *Nemours* fût interrogé dans ſa cage de fer, qu'il y ſubît la queſtion, & qu'il y reçût ſon arrêt. On le confeſſa enſuite dans une ſalle tendue de noir. La confeſſion commençait à devenir une grace accordée aux condamnés. L'appareil noir était en uſage pour les princes. C'eſt ainſi qu'on avait exécuté *Conradin* à Naples, & qu'on traita depuis *Marie Stuart* en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux, & ce rafinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute la grace que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grace digne de la ſuperſtition de ces temps atroces qui égalait leur barbarie.

1477. Avec le duc de Nemours dont il fit couler le ſang ſur la tête de ſes enfans.

Mais ce qui ne fut jamais en uſage, & ce que pratiqua *Louis XI*, ce fut de faire mettre ſous l'échaffaud dans les

CH. XCIV. halles de Paris les jeunes enfans du duc, pour recevoir ſur eux le ſang de leur père. Ils en ſortirent tout couverts; & en cet état on les conduiſit à la Baſtille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gêne que leurs corps éprouvaient, était un continuel ſupplice. On leur arrachait les dents à pluſieurs intervalles. Ce genre de torture, auſſi petit qu'odieux, était en uſage. C'eſt ainſi que, du temps de *Jean*, roi de France, d'*Édouard III*, roi d'Angleterre, & de l'empereur *Charles IV*, on traitait les Juifs en France, en Angleterre & dans pluſieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourmens inouis que ſouffrirent les princes de *Nemours-Armagnac* ſerait incroyable, s'il n'était atteſté par la requête que ces princes infortunés préſentèrent aux États après la mort de *Louis XI*, en 1483.

JAMAIS il n'y eut moins d'honneur que ſous ce règne. Les Juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné. Le traître *Philippe de Comines*, qui avait trahi le duc de Bourgogne en lâche, & qui fut plus lâchement l'un des commiſſaires, eut les terres du duc dans le Tournéſis.

LES

Les temps précédens avaient inſpiré des mœurs fières & barbares, dans leſquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïſme. Le régne de *Charles VII* avait vu des *Dunois*, des *la Trimouilles*, des *Cliſſons*, des *Richemonts*, des *Saintrailles*, des *la Hire*, & des magiſtrats d'un grand mérite : mais ſous *Louis XI* pas un grand-homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu : l'obéiſſance tint lieu de tout, & le peuple fut enfin tranquile comme les forçats le ſont dans une galère.

Avec ſes maitreſſes.

Ce cœur artificieux & dur avait pourtant deux penchans qui auraient dû mettre de l'humanité dans ſes mœurs, c'était l'amour & la dévotion. Il eut des maitreſſes; il eut trois bâtards; il fit des neuvaines & des pélerinages. Mais ſon amour tenait de ſon caractère, & ſa dévotion n'était que la crainte ſuperſtitieuſe d'une ame timide & égarée. Toujours couvert de reliques, & portant à ſon bonnet ſa Notre Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandait pardon de ſes aſſaſſinats avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la Sainte Vierge. La piété ne conſiſte pas

Avec la Sainte Vierge.

CH. XCIV. à faire la Vierge comtesse, mais à s'abstenir des actions que la conscience reproche, que Dieu doit punir, & que la Vierge ne protège point.

Il introduisit la coutume italienne de sonner la cloche à midi, & de dire un *Ave Maria*. Il demanda au pape le droit de porter le surplis & l'aumusse, & de se faire oindre une seconde fois de l'ampoule de Reims.

1483. Avec Martorillo, depuis saint François de Paule.

Enfin sentant la mort approcher, renfermé au château du Plessis-lez-Tours, inaccessible à ses sujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un hermite, nommé *François Martorillo*, révéré depuis sous le nom de *S. François de Paule*. Il se jette à ses pieds; il le supplie, en pleurant, d'intercéder auprès de Dieu, & de lui prolonger la vie; comme si l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un Calabrois dans un village de France, pour laisser dans un corps usé une ame faible & perverse plus long-temps que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainsi la vie à un hermite étranger, il croit en ranimer les restes en s'abreuvant du sang qu'on tire à des enfans, dans la

fausse espérance de corriger l'âcreté du sien. C'était un des excès de l'ignorante médecine de ces temps, médecine introduite par les Juifs, de faire boire du sang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques.

On ne peut éprouver un sort plus triste dans le sein des prospérités, n'ayant d'autre sentiment que l'ennui, les remords, la crainte & la douleur d'être détesté.

C'est cependant lui qui, le premier des rois de France, prit toujours le nom de *Très-Chrétien*, à-peu-près dans le temps que *Ferdinand d'Aragon*, illustre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenait le nom de *Catholique*. Tant de vices n'ôtèrent pas à *Louis XI* ses bonnes qualités. Il avait du courage; il savait donner en roi; il connaissait les hommes & les affaires; il voulait que la justice fût rendue, & qu'au moins lui seul pût être injuste.

Ses bonnes qualités.

Paris, désolé par une contagion, fut repeuplé par ses soins. Il le fut à la vérité de beaucoup de brigands, mais qu'une police sévère contraignit de devenir citoyens. De son temps, il y eut,

CH. XCIV. dit-on, dans cette ville quatre-vingt mille bourgeois capables de porter les armes. C'eſt à lui que le peuple doit le premier abbaiſſement des grands. Environ cinquante familles en ont murmuré, & plus de cinq cent mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement & l'univerſité de Paris, deux corps alors également ignorans, parce que tous les Français l'étaient, ne pourſuiviſſent comme ſorciers les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établiſſement des poſtes, non tel qu'il eſt aujourd'hui en Europe ; il ne fit que rétablir les *Veredarii* de *Charlemagne* & de l'ancien Empire Romain. Deux cent trente couriers à ſes gages portaient ſes ordres inceſſamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux deſtinés à ces couriers, en payant dix ſous par chaque traite de quatre lieues. Les lettres étaient rendues de ville en ville par les couriers du roi. Cette police ne fut long-temps connue qu'en France. Il voulait rendre les poids & les meſures uniformes dans ſes États, comme ils l'avaient été du temps de *Charlema-*

gne. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand ſon intérêt particulier n'y eſt pas contraire.

Les impoſitions ſous *Charles VII*, indépendamment du domaine, étaient de dix-ſept cent mille livres de compte. Sous *Louis XI* elles ſe montèrent juſqu'à quatre millions ſept cent mille livres ; & la livre étant alors de dix au marc, cette ſomme revenait à vingt-trois millions cinq cent mille livres d'aujourd'hui. Si, en ſuivant ces proportions, on examine les prix des denrées, & ſur-tout celui du bled qui en eſt la baſe, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainſi, avec vingt-trois millions numéraires on faiſait préciſément ce qu'on fait à préſent avec quarante-ſix.

Telle était la puiſſance de la France avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes ſur la Somme, la Provence, l'Anjou, fuſſent incorporés par *Louis XI* à la monarchie Françaiſe. Ce royaume devint bien-tôt le plus puiſſant de l'Europe. C'était un fleuve groſſi par vingt rivières, & épuré de la fange qui avait ſi long-temps troublé ſon cours.

CHAP. XCIV.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. *Louis XI* fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de *Majesté*, que jusques-là l'empereur seul avait porté, mais que la chancellerie Allemande n'a jamais donné à aucun roi, jusqu'à nos derniers temps. Les rois d'Aragon, de Castille, de Portugal, avaient les titres d'*Altesse*. On disait à celui d'Angleterre, *votre Grace*. On aurait pu dire à *Louis XI*, *votre Despotisme*.

Sa puissance.

Nous avons vu par combien d'attentats heureux il fut le premier roi de l'Europe absolu depuis l'établissement du grand gouvernement féodal. *Ferdinand le catholique* ne put jamais l'être en Aragon. *Isabelle*, par son adresse, prépara les Castillans à l'obéissance passive, mais elle ne régna point despotiquement. Chaque état, chaque province, chaque ville avait ses priviléges dans toute l'Europe. Les seigneurs féodaux combattaient souvent ces priviléges, & les rois cherchaient à soumettre également à leur puissance les seigneurs féodaux & les villes. Nul n'y parvint alors que *Louis XI*; mais ce fut en faisant couler sur les échaffauds le sang d'*Armagnac* & de

Luxembourg, en ſacrifiant tout à ſes ſoupçons, en payant chèrement les exécuteurs de ſes vengeances. *Iſabelle de Caſtille* s'y prenait avec plus de fineſſe ſans cruauté. Il s'agiſſait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia; que fait-elle? Ses inſinuations & ſon argent ſoulèvent les vaſſaux du duc de Placentia contre lui. Ils s'aſſemblent, ils demandent à être les vaſſaux de la reine, & elle y conſent par complaiſance.

LOUIS XI, en augmentant ſon pouvoir ſur ſes peuples par ſes rigueurs, augmenta ſon royaume par ſon induſtrie. Il ſe fit donner la Provence par le dernier comte ſouverain de cet État, & arracha ainſi un feudataire à l'Empire, comme *Philippe de Valois* s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou & le Maine, qui appartenaient au comte de Provence, furent encore réunis à la couronne. L'habileté, l'argent, & le bonheur accrûrent petit-à-petit le royaume de France, qui, depuis *Hugues Capet*, avait été peu de choſe, & que les Anglais avaient preſque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, & les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'État une pro-

vince qui en avait été imprudemment
Ch. XCIV. séparée.

Ce temps fut en France le passage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changemens ne se font point sans de grandes convulsions. Auparavant, les seigneurs féodeaux opprimaient ; & sous *Louis XI* ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le Nord. La barbarie, la superstition, l'ignorance couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puissance papale asservissait toujours toutes les autres puissances, & l'abrutissement de tous les peuples qui sont au-delà des Alpes, était le véritable soutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de siècle en siècle. *Louis XI* baissa la tête sous ce joug pour être plus le maître chez lui. C'était sans doute l'intérêt de Rome que les peuples fussent imbéciles, & en cela elle était par-tout bien servie. On était assez sot à Cologne pour croire posséder les os pourris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'Orient apporter de l'or à l'enfant Jésus dans une étable. On envoya à *Louis XI* quelques restes de ces

cadavres qu'on faisait passer pour ceux de ces trois monarques, dont il n'est pas même parlé dans les évangiles, & l'on fit accroire à ce prince qu'il n'y avait que les os pouris des rois qui pussent guérir un roi. On a conservé une de ses lettres à je ne sais quel prieur de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fièvre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'assûrent qu'il n'y a que la fièvre quarte qui soit bonne pour sa santé. L'impudent charlatanisme des médecins était donc aussi grand que l'imbécillité de *Louis XI*, & son imbécillité était égale à sa tyrannie. Ce portrait n'est pas seulement celui de ce monarque; c'est celui de presque toute l'Europe. Il ne faut connaître l'histoire de ces temps-là que pour la mépriser. Si les princes & les particuliers n'avaient pas quelque intérêt à s'instruire des révolutions de tant de barbares gouvernemens, on ne pourrait plus mal employer son temps qu'en lisant l'histoire.



CHAPITRE XCV.

De la Bourgogne, & des Suiſſes, ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au quinzième ſiècle.

Ch. XCV. Grandeur des ducs de Bourgogne.

CHARLES *le téméraire*, iſſu en droite ligne de *Jean*, roi de France, poſſédait le duché de Bourgogne, comme l'appanage de ſa maiſon, avec les villes ſur la Somme que *Charles VII* avait cédées. Il avait, par droit de ſucceſſion, la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, & preſque toute la Hollande. Ses villes des Pays-bas floriſſaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Veniſe. Anvers était l'entrepôt des nations ſeptentrionales. Cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine. Bruges était auſſi commerçante qu'Anvers. Arras était renommée pour ſes belles tapiſſeries, qu'on nomme encore de ſon nom en Allemagne, en Angleterre & en Italie.

Les princes étaient alors dans l'uſage de vendre leurs États quand ils avaient beſoin d'argent, comme aujourd'hui

on vend sa terre & sa maison. Cet usage subsistait depuis le temps des croisades. *Ferdinand*, roi d'Aragon, vendit le Roussillon à *Louis XI* avec faculté de rachat. *Charles*, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encore tous les domaines qu'il possédait en Alsace & dans le voisinage des Suisses. Cette acquisition était bien au dessus du prix que *Charles* en avait payé. Il se voyait maître d'un État contigu des bords de la Somme jusqu'aux portes de Strasbourg. Il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient aussi puissans que lui; aucun n'était plus riche & plus magnifique. Son dessein était de faire ériger ses États en royaume : ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agissait d'abord que d'acheter le diplôme de l'empereur *Frédéric III*. L'usage subsistait encore de demander le titre de roi aux empereurs; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur Romaine. La négociation manqua, & *Charles de Bourgogne*, qui voulait ajoûter à ses États la Lorraine & la Suisse, était bien sûr, s'il eût réussi, de se faire roi sans la permission de personne.

CH. XCV.

1474.

SON ambition ne se couvrait d'aucun voile, & c'est principalement ce qui lui fit donner le surnom de *teméraire*. On peut juger de son orgueuil par la réception qu'il fit à des députés de Suisse. Des écrivains de ce pays assûrent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'est une étrange contradiction dans les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après son vainqueur.

Origine de la guerre contre les Helvétiens.

VOICI sur quoi était fondée la prétention du duc de Bourgogne, à laquelle les Helvétiens se soumirent. Plusieurs bourgades Suisses étaient enclavées dans les domaines vendus à *Charles* par le duc d'Autriche. Il croyait avoir acheté des esclaves. Les députés des communes parlaient à genoux au roi de France; le duc de Bourgogne avait conservé l'étiquette des chefs de sa maison. Nous avons d'ailleurs remarqué que plusieurs rois, à l'exemple de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les servant; que cet usage asiatique avait été introduit par *Constantin*, & précédemment par *Dioclétien*. De-là même venait la coutume qu'un vassal fît hommage à son seigneur les deux genoux en terre. De-là encore l'usage de baiser le

pied droit du pape. C'eſt l'hiſtoire de la vanité humaine.

PHILIPPE *de Comines*, & la foule des hiſtoriens qui l'ont ſuivi, prétendent que la guerre contre les Suiſſes, ſi fatale au duc de Bourgogne, fut excitée pour une charrette de peaux de mouton. Le plus léger ſujet de querelle produit une guerre, quand on a envie de la faire : mais il y avait déjà long-temps que *Louis XI* animait les Suiſſes contre le duc de Bourgogne, & qu'on avait commis beaucoup d'hoſtilités de part & d'autre avant l'aventure de la charrette : il eſt très-ſûr que l'ambition de *Charles* était l'unique ſujet de la guerre.

IL n'y avait alors que huit cantons Suiſſes confédérés. Fribourg, Soleure, Schaffouſe & Appenzel n'étaient pas encore entrés dans l'union. Baſle, ville impériale, que ſa ſituation ſur le Rhin rendait puiſſante & riche, ne faiſait pas partie de cette république naiſſante, connue ſeulement par ſa pauvreté, ſa ſimplicité & ſa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux, que tout leur pays ne valait pas les éperons de ſes chevaliers. Ces Bernois ne ſe mirent point à genoux ; ils

Ch XCV. parlèrent avec humilité, & se défendirent avec courage.

1476. La gendarmerie du duc couverte d'or fut battue & mise deux fois dans la plus grande déroute, par ces hommes simples, qui furent étonnés des richesses trouvées dans le camp des vaincus.

Aurait-on prévu, lorsque le plus gros diamant de l'Europe, pris par un Suisse à la bataille de Granson, fut vendu au Général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suisse des villes aussi belles & opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne ? Le luxe des diamans, des étofes d'or y fut long-temps ignoré ; & quand il a été connu, il a été prohibé : mais les solides richesses, qui consistent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres & victorieuses. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la societé, & la saine philosophie, sans laquelle la société n'a point de charme durable, ont pénétré dans des parties de la Suisse où le climat est le plus doux, & où règne l'abondance. Enfin dans ces pays autrefois si agrestes, on est parvenu en

quelques endroits à joindre la politesse d'Athènes à la simplicité de Lacédemone.

Ch. XCV.

Mort de Charles le téméraire.

Cependant *Charles le téméraire* voulut se venger sur la Lorraine, & arracher au duc *René*, légitime possesseur, la ville de Nanci qu'il avait déjà prise une fois. Mais ces mêmes Suisses, ses vainqueurs, assistés de ceux de Fribourg & de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défirent encore l'usurpateur, qui paya de son sang le nom de *téméraire* que la postérité lui donne. 1477.

Ce fut alors que *Louis XI* s'empara de l'Artois & des villes sur la Somme, du duché de Bourgogne, comme d'un fief mâle, & de la ville de Besançon par droit de bienséance.

La princesse *Marie*, fille de *Charles le téméraire*, unique héritière de tant de provinces, se vit donc tout d'un coup dépouillée des deux tiers de ses États. On aurait pu joindre encore au royaume de France les dix sept provinces qui restaient à-peu-près à cette princesse, en lui faisant épouser le fils de *Louis XI*. Ce roi se flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait; & ce grand politique manqua l'occa-

Ch. XCV. ſion d'unir au royaume la Franche-Comté & tous les Pays-bas.

Les Gantois, & le reſte des Flamans, plus libres alors ſous leurs ſouverains, que les Anglais mêmes ne le ſont aujourd'hui ſous leurs rois, deſtinèrent à leur princeſſe *Maximilien*, fils de l'empereur *Frédéric III.*

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de leurs princes, la paix & la guerre, les établiſſemens des impôts, & toute leur deſtinée, par une déclaration de leurs maîtres ; il n'en était pas ainſi en Flandres. Les Gantois voulurent que leur princeſſe épouſât un Alleman, & ils firent couper la tête au chancelier de *Marie de Bourgogne*, & à *Imbercourt*, ſon chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux miniſtres furent exécutés aux yeux de la jeune princeſſe, qui demandait en vain leur grace à ce peuple féroce.

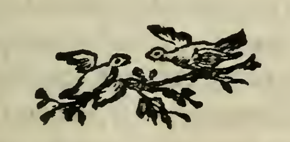
Mariage de ſa fille.

Maximilien, appelé par les Gantois plus que par la princeſſe, vint conclure ce mariage comme un ſimple gentilhomme qui fait ſa fortune avec une héritiére ; ſa femme fournit aux fraix de ſon voyage, à ſon équipage, à ſon entretien. Il eut cette princeſſe, mais

non ses États : il ne fut que le mari d'une souveraine ; & même lorsqu'après la mort de sa femme on lui donna la tutelle de son fils, lorsqu'il eut l'administration des Pays-bas, lorsqu'il venait d'être élu roi des Romains & *César*, les habitans de Bruges le mirent quatre mois en prison en 1488, pour avoir violé leurs priviléges. Si les princes ont abusé souvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abusé de leurs droits.

CH. XCV. Maximilien, depuis empereur, mis en prison par ses bourgeois de Bruges.

Ce mariage de l'héritière de *Bourgogne* avec *Maximilien*, fut la source de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maison de *France* aux mains avec celle d'*Autriche*. C'est ce qui produisit la grandeur de *Charles-Quint* ; c'est ce qui mit l'Europe sur le point d'être asservie : & tous ces grands évènemens arrivèrent, parce que des bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur princesse.



CHAPITRE XCVI.

Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzième siècle.

Ch. XCVI.

VOus avez vu en Italie, en France, en Allemagne, l'anarchie se tourner en despotisme sous *Charlemagne*, & le despotisme détruit par l'anarchie sous ses descendans.

Vous savez que c'est une erreur de penser que les fiefs n'eussent jamais été héréditaires avant les temps de *Hugues-Capet*. La Normandie est une assez grande preuve du contraire. La Bavière & l'Aquitaine avaient été héréditaires avant *Charlemagne*. Presque tous les fiefs l'étaient en Italie sous les rois Lombards. Du temps de *Charles le gros* & de *Charles le simple*, les grands officiers s'arrogèrent les droits régaliens, ainsi que quelques évêques. Mais il y avait toujours eu des possesseurs de grandes terres, des *Sires* en France, des *Herren* en Allemagne, des *Ricos*

Hombres en Eſpagne. Il y a toujours eu auſſi quelques grandes villes gouvernées par leurs magiſtrats, comme Rome, Milan, Lyon, Reims, &c. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des ſeigneurs particuliers, ont toujours changé. La force & la fortune ont toujours décidé de tout. Si les grands officiers devinrent des uſurpateurs, le père de *Charlemagne* l'avait été. Ce *Pepin*, petit-fils d'un *Arnoud*, précepteur de *Dagobert* & évêque de Metz, avait dépouillé la race de *Clovis*. *Hugues-Capet* détrôna la poſtérité de *Pepin*; & les deſcendans de *Hugues* ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie Françaiſe, laquelle avant *Clovis* n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France à la puiſſance féodale. *Ferdinand* & *Iſabelle* la combattaient dans la Caſtille & dans l'Aragon. Elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte. Elle ſubſiſtait en Pologne ſous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conſervé & augmenté toute ſa vigueur. Le comte de *Boulainvilliers* appelle cette conſti-

Ch. XCVI.

tution, *l'effort de l'esprit humain.* Loiseau & d'autres gens de loi l'appellent une *institution bizarre, un monstre composé de membres sans tête.*

On pourrait croire que ce n'est point un puissant effort du génie, mais un effet très-naturel & très-commun de la raison & de la cupidité humaine, que les possesseurs des terres aient voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moscovie aux montagnes de la Castille, tous les grands terriens eurent toujours la même idée sans se l'être communiquée : tous voulurent que ni leurs vies ni leurs biens ne dépendissent du pouvoir suprême d'un roi ; tous s'associèrent dans chaque pays contre ce pouvoir, & tous l'exercèrent autant qu'ils le purent sur leurs propres sujets. L'Europe fut ainsi gouvernée pendant plus de cinq-cents ans. Cette administration était inconnue aux Grecs & aux Romains ; mais elle n'est point bizarre, puisqu'elle est si universelle dans l'Europe. Elle paraît injuste en ce que le plus grand nombre des hommes est écrâsé par le plus petit, & que jamais le simple citoyen ne peut s'élever que par un bouleversement gé-

néral. Nulle grande ville, point de commerce, point de beaux-arts ſous un gouvernement purement féodal. Les villes puiſſantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandres, qu'à l'ombre d'un peu de liberté. Car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges & d'Anvers, étaient bien plutôt des républiques ſous la protection des ducs de Bourgogne, qu'elles n'étaient ſoumiſes à la puiſſance arbitraire de ces ducs. Il en était de même des villes impériales.

VOUS avez vu s'établir dans une grande partie de l'Europe l'anarchie féodale ſous les ſucceſſeurs de *Charlemagne*. Mais avant lui il y avait une forme plus régulière de fiefs ſous les rois Lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec *Clovis*. Le comte de *Boulainvilliers* veut par cette raiſon que les ſeigneurs de châteaux ſoient tous ſouverains en France. Mais quel homme peut dire dans ſa terre : Je deſcends d'un conquérant des Gaules? Et quand il ſerait ſorti en droite ligne d'un de ces uſurpateurs, les villes & les communes n'auraient-elles pas plus

de droit de reprendre leur liberté, que ce Franc ou ce Visigoth n'en avait eu de la leur ravir ?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puissance féodale se soit établie par droit de conquête, ainsi qu'en Lombardie & en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquise par des étrangers; c'est cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le seul où la loi des fiefs subsiste véritablement. Les *Boyards* de Russie ont leurs sujets; mais ils sont sujets eux-mêmes, & ils ne composent point un corps comme les princes Allemans. Les kans des Tartares, les princes de Valachie & de Moldavie sont de véritables seigneurs féodaux qui relèvent du sultan Turc; mais ils sont déposés par un ordre du divan, au-lieu que les seigneurs Allemans ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais sont plus égaux entre eux, que les possesseurs des terres en Allemagne; & ce n'est pas là encore l'administration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vassaux en Pologne. Un noble n'y est pas sujet d'un autre noble, comme en Allemagne. Il est quelque-

fois ſon domeſtique, mais non ſon vaſſal. La Pologne eſt une république ariſtocratique, où le peuple eſt eſclave.

LA loi féodale ſubſiſte en Italie d'une manière différente. Tout eſt reputé fief de l'Empire en Lombardie, & c'eſt encore une ſource d'incertitudes; car les empereurs n'ont été dominateurs ſuprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie, de ſucceſſeurs des rois Lombards. Or, certainement une diète de Ratisbonne n'eſt pas roi d'Italie. Mais qu'eſt-il arrivé? La liberté germanique ayant prévalu ſur l'autorité impériale en Allemagne, l'Empire étant devenu une choſe différente de l'empereur, les fiefs italiens ſe ſont dits vaſſaux de l'Empire & non de l'empereur. Ainſi une adminiſtration féodale eſt devenue dépendante d'une autre adminiſtration féodale. Le fief de Naples eſt encore d'une eſpèce toute différente. C'eſt un hommage que le fort a rendu au faible; c'eſt une cérémonie que l'uſage a conſervé.

TOUT a été fief dans l'Europe, & les loix de fief étaient par-tout différentes. Que la branche mâle de *Bourgogne* s'éteigne, le roi *Louis XI* ſe croit en

droit d'hériter de cet État. Que la branche de *Saxe* ou de *Bavière* eut manqué, l'empereur n'eut pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le pape pourrait encore moins prendre pour lui le royaume de Naples, à l'extinction d'une maiſon régnante. La force, l'uſage, les conventions donnent de tels droits. La force les donna en effet à *Louis XI*; car il reſtait un prince de la maiſon de *Bourgogne*, un comte de Nevers deſcendant de l'inſtitué; & ce prince n'oſa pas ſeulement réclamer ſes droits. Il était encore fort douteux que *Marie de Bourgogne* ne dût pas ſuccéder à ſon père. La donation de la Bourgogne par le roi *Jean*, portait que les *héritiers ſuccéderaient*; & une fille eſt héritière.

La queſtion des fiefs maſculins & féminins; le droit d'hommage-lige, ou d'hommage ſimple; l'embarras où ſe trouvaient des ſeigneurs vaſſaux de deux ſuzerains à la fois pour des terres différentes, ou vaſſaux de ſuzerains qui ſe diſputaient le domaine ſuprême; mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre ſeule peut juger. Les fortunes des ſimples citoyens

citoyens furent encore ſouvent plus malheureuſes. Ch. XCVI.

Quel état pour un cultivateur que de ſe trouver ſujet d'un ſeigneur, qui eſt lui-même ſujet d'un autre dépendant encore d'un troiſiéme! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux, & il perd ſon bien avant d'avoir pu obtenir un jugement définitif. Il eſt ſûr que ce ne ſont pas les peuples qui ont de leur gré choiſi cette forme de gouverment. Il n'y a de pays digne d'être habité par des hommes que ceux où toutes les conditions ſont également ſoumiſes aux loix.



CHAPITRE XCVII.

De la chevalerie.

L'EXTINCTION de la maiſon de *Bourgogne*, le gouvernement de *Louis XI*, & ſur-tout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu-à-peu ce qu'on appelait *la chevalerie*, eſpèce de dignité & de fraternité, dont il ne reſta plus qu'une faible image.

CETTE chevalerie était un établiſſement guerrier, qui s'était fait de lui-même parmi les ſeigneurs, comme les confréries dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie & le brigandage qui déſolaient l'Europe, dans le temps de la décadence de la maiſon de *Charlemagne*, donnèrent naiſſance à cette inſtitution. Ducs, comtes, vicomtes, vidames, châtelains, étant devenus ſouverains dans leurs terres, tous ſe firent la guerre; & au lieu de ces grandes armées de *Charles Martel*, de *Pepin* & de *Charlema-*

gne, preſque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de ſept à huit-cents hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades compoſaient un petit État combattant ſans ceſſe contre ſon voiſin. Plus de communication entre les provinces, plus de grands chemins, plus de ſûreté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait ſe paſſer; chaque poſſeſſeur d'un donjon les rançonnait ſur la route; beaucoup de châteaux ſur les bords des rivières & aux paſſages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs. On enlevait les femmes, ainſi qu'on pillait les marchands.

Plusieurs ſeigneurs s'aſſocièrent inſenſiblement pour protéger la ſûreté publique, & pour défendre les dames: ils en firent vœu; & cette inſtitution vertueuſe devint un devoir plus étroit, en devenant un acte de religion. On s'aſſocia ainſi dans preſque toutes les provinces. Chaque ſeigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier & d'entrer dans l'Ordre.

On établit vers l'onziéme ſiècle des cérémonies religieuſes & profanes, qui

Ch. XCVII. ſemblaient donner un nouveau caractère au récipiendaire : il jeûnait, il ſe confeſſait, communiait, paſſait une nuit tout armé : on le faiſait placer ſeul à une table ſéparée, pendant que ſes parreins & les dames qui devaient l'armer chevalier mangeaient à une autre : pour lui, vétu d'une tunique blanche, il était à ſa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire & même de manger. Le lendemain il entrait dans l'égliſe avec ſon épée pendue au cou ; le prêtre le béniſſait ; enſuite il allait ſe mettre à genoux devant le ſeigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui aſſiſtaient à la cérémonie lui chauſſaient des éperons, le revêtaient d'une cuiraſſe, de braſſards, de cuiſſards, de gantelets & d'une cotte-de-maille appelée *haubert.* Le parrein qui l'inſtallait, lui donnait trois coups de plat d'épée ſur le cou au nom de Dieu, de *Saint Michel* & de *Saint George.* Depuis ce moment, toutes les fois qu'il entendait la meſſe, il tirait ſon épée à l'évangile & la tenait haute.

Cette inſtallation était ſuivie de grandes fêtes, & ſouvent de tournois ;

mais c'était le peuple qui les payait. Les ſeigneurs des grands fiefs impoſaient une taxe ſur leurs ſujets pour le jour où ils armaient leurs enfans chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt-un ans que les jeunes gens recevaient ce titre. Ils étaient auparavant bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets & écuyers; & les ſeigneurs qui étaient en confraternité, ſe donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élevés loin de la maiſon paternelle ſous le nom de varlets dans l'apprentiſſage de la chevalerie.

Le temps des croiſades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les ſeigneurs de fief, qui amenaient leurs vaſſaux ſous leur bannière, furent appellés *chevaliers bannerets* : non que ce titre ſeul de chevalier leur donnât le droit de paraître en campagne avec des bannières. La puiſſance ſeule, & non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes ſous leurs enſeignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, & non de la chevalerie. Jamais ce titre, qui ne fut qu'une diſtinction introduite

par l'uſage, & un honneur de convention, ne fut une dignité réelle dans l'État, & n'influa en rien dans la forme des gouvernemens. Les élections des empereurs & des rois ne ſe faiſaient point par des chevaliers; il ne fallait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux diètes de l'Empire, aux parlemens de France, aux *cortès* d'Eſpagne. Les inféodations, les droits de reſſort & de mouvance, les héritages, les loix, rien d'eſſentiel n'avait rapport à cette chevalerie. C'eſt en quoi ſe ſont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie. Ils ont écrit ſur la foi des romans, que cet honneur était une charge, un emploi, qu'il y avait des loix concernant la chevalerie. Jamais la juriſprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues loix; ce n'étaient que des uſages. Les grands priviléges de cette inſtitution conſiſtaient dans les jeux ſanglans des tournois. Il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de *jouſter* contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers; mais ils n'en étaient ni plus rois ni plus puiſſans: ils vou-

laient ſeulement encourager la chevalerie & la valeur par leur exemple. On portait un grand reſpect dans la ſociété à ceux qui étaient chevaliers ; c'eſt à quoi tout ſe réduiſait. Ch. XCVII.

Ensuite, quand le roi *Édouard III* eut inſtitué l'Ordre de la jarretière ; *Philippe le bon*, duc de Bourgogne, l'Ordre de la toiſon d'or ; *Louis XI*, l'Ordre de *Saint Michel*, d'abord auſſi brillant que les deux autres, & aujourd'hui ſi ridiculement avili ; alors tomba l'ancienne chevalerie. Elle n'avait point de marque diſtinctive ; elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs & des priviléges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets, quand les rois & les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance ; alors l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On ſe fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les ſeigneurs conſtitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier ; & tous ceux qui faiſaient profeſſion des armes prirent celle d'écuyer.

Les Ordres militaires de chevalerie,

comme ceux du Temple, ceux de Malte, l'Ordre Teutonique & tant d'autres, ſont une imitation de l'ancienne chevalerie, qui joignait les cérémonies religieuſes aux fonctions de la guerre. Mais cette eſpèce de chevalerie fut abſolument différente de l'ancienne. Elle produiſit en effet des Ordres monaſtiques-militaires, fondés par les papes, poſſédans des bénéfices, aſtreints aux trois vœux des moines. De ces Ordres ſinguliers les uns ont été de grands conquérans, les autres ont été abolis pour leurs débauches, d'autres ont ſubſiſté avec éclat.

L'ORDRE Teutonique fut ſouverain; l'Ordre de Malte l'eſt encore & le ſera long-temps.

IL n'y a guères de prince en Europe qui n'ait voulu inſtituer un Ordre de chevalerie. Le ſimple titre de chevalier que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens, ſans les aggréger à aucun Ordre particulier, eſt une dérivation de la chevalerie ancienne, & bien éloignée de ſa ſource. Sa vraie filiation ne s'eſt conſervée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toujours chevaliers les ambaſſadeurs qu'on

leur envoie de Venise ; & l'accolade est la seule cérémonie qu'on ait conservée dans cette installation.

Les chevaliers ès-loix s'instituèrent d'eux-mêmes comme les vrais chevaliers des armes, & cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudians prirent le nom de bacheliers, après avoir soutenu une thèse, & les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers, titre ridicule, puisqu'originairement chevalier était l'homme combattant à cheval ; ce qui ne pouvait convenir au juriste.

Tout cela présente un tableau bien varié ; & si l'on suit attentivement la chaîne de tous les usages de l'Europe depuis *Charlemagne*, dans le gouvernement, dans l'Église, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la société, enfin jusques dans les habillemens, on ne verra qu'une vicissitude perpétuelle.



CHAPITRE XCVIII.

De la Noblesse.

CH. XCVIII.

APRÈS ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller, autant qu'on le pourra, ce qui regarde la noblesse, qui seule posséda long-temps ces fiefs.

LE mot de *noble* ne fut point d'abord un titre qui donnât des droits & qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains signifiait ce qui est notable, & non pas un Ordre de citoyens. Le sénat fut institué pour juger; les chevaliers pour combattre à cheval, quand ils étaient assez riches pour avoir un cheval; & les Plébéïens furent souvent chevaliers, & quelquefois sénateurs.

CHEZ les Gaulois, les principaux officiers des villes, & les druïdes, gouvernaient, & le peuple obéissait; dans tout pays il y a eu des distinctions d'état. Ceux qui disent que tous les hommes sont égaux, disent la plus grande vérité, s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la propriété

de leurs biens, à la protection des loix. Ils ſe tromperaient beaucoup, s'ils croyaient que les hommes doivent être égaux par les emplois, puiſqu'ils ne le ſont pas par leurs talens. Dans cette inégalité néceſſaire entre les conditions, il n'y a jamais eu, ni chez les anciens, ni dans les neuf parties de la terre habitable, rien de ſemblable à l'établiſſement de la nobleſſe dans la dixième partie qui eſt notre Europe.

SES loix, ſes uſages ont varié comme tout le reſte. Nous vous avons déjà fait voir que la plus ancienne nobleſſe héréditaire était celle des patriciens de Veniſe, qui entraient au conſeil avant qu'il y eût un doge, dès les ſixième & cinquième ſiècles; & s'il eſt encore des deſcendans de ces premiers échevins, comme on le dit, ils ſont, ſans contredit, les premiers nobles de l'Europe. Il en fut de même des anciennes républiques d'Italie. Cette nobleſſe était attachée à la dignité, à l'emploi, & non aux terres.

PAR-TOUT ailleurs la nobleſſe devint le partage des poſſeſſeurs de terres. Les *Herren* d'Allemagne, les *Ricos hombres* d'Eſpagne, les barons, en

France, en Angleterre, jouirent d'une nobleſſe héréditaire, par cela ſeul que leurs terres féodales, ou non-féodales, demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc, de comte, de vicomte, de marquis, étaient d'abord des dignités, des offices à vie, qui enſuite paſſèrent de père en fils, les uns plutôt, les autres plus tard.

DANS la décadence de la race de *Charlemagne*, preſque tous les États de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'eſt aujourd'hui: & nous avons déja vu que chaque poſſeſſeur de fief devint ſouverain dans ſa terre autant qu'il le put.

IL eſt clair que des ſouverains ne devaient rien à perſonne, ſinon ce que les petits s'étaient engagés de payer aux grands. Ainſi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte, qui payait un faucon à un comte, qui payait à un duc une autre marque de vaſſalité. Tous reconnaiſſaient le roi du pays pour leur ſeigneur ſuzerain; mais aucun d'eux ne pouvait être impoſé à aucune taxe. Ils devaient le ſervice de leur perſonne, parce qu'ils combattaient pour leurs terres & pour

eux-mêmes, en combattant pour l'État & pour le chef de l'État; & de-là vient qu'encore aujourd'hui les nouveaux nobles, les annoblis qui ne possèdent même aucun terrein, ne paient point l'impôt appelé *taille.*

LES maitres des châteaux & des terres qui composaient le corps de la noblesse en tout pays, excepté dans les républiques, asservirent autant qu'ils le purent les habitans de leurs terres. Mais les grandes villes leur résistèrent toujours; les magistrats de ces villes ne voulurent point du tout être les serfs d'un comte, d'un baron, ni d'un évêque, encore moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons & que ces comtes. Les villes du Rhin & du Rhône, les autres plus anciennes, comme Autun, Arles, & surtout Marseille, florissaient avant qu'il y eût des seigneurs & des prélats. Leur magistrature existait plusieurs siècles avant les fiefs; mais bientôt les barons & les châtelains l'emportèrent presque par-tout sur les citoyens. Si les magistrats ne furent pas les serfs du seigneur, ils furent au moins ses bourgeois; & de-là vient que dans tant d'anciennes

Ch xcviii. Bourgeois libres, bourgeois serfs.

chartes on voit des échevins, des maires se qualifier bourgeois d'un comte, ou d'un évêque, bourgeois du roi. Ces bourgeois ne pouvaient choisir un nouveau domicile sans la permission de leur seigneur, & sans payer d'assez gros droits; espèce de servitude qui est encore en usage en Allemagne.

De même que les fiefs furent distingués en francs-fiefs qui ne devaient rien au seigneur suzerain, en grands fiefs, & en petits redevables; il y eut aussi des *francs bourgeois*, c'est-à-dire, ceux qui achetèrent le droit d'être exempts de toute redevance à leur seigneur; il y eut de *grands bourgeois*, qui étaient dans les emplois municipaux; & de *petits bourgeois*, qui, en plusieurs points, étaient esclaves.

Cette administration, qui s'était formée insensiblement, s'altéra de même en plusieurs pays, & fut détruite entièrement dans d'autres.

Annoblissemens très-anciens.

Les rois de France, par exemple, commencèrent par annoblir des bourgeois, en leur conférant des titres sans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le trésor des chartes de France les lettres d'annoblissement que *Philippe I* donna

en 1095 à un bourgeois de Paris, nommé *Eudes le Maire.* Il faut bien que *Saint Louis* eût annobli ſon barbier *la Broſſe*, puiſqu'il le fit ſon chambellan. *Philippe III*, qui annoblit *Raoul*, ſon argentier, n'eſt donc pas, comme on le dit, le premier roi qui ſe ſoit arrogé le droit de changer l'état des hommes. *Philippe le bel* donna de même le titre de noble & d'écuyer, de *miles*, au bourgeois *Bertrand*, & à quelques autres; tous les rois ſuivirent cet exemple. *Philippe de Valois* en 1339 annoblit *Simon de Luci*, préſident au parlement, & *Nicole Taupin* ſa femme.

Le roi *Jean*, en 1350, annoblit ſon chancelier *Guillaume Dormans*; car alors aucun office de clerc, d'homme de loix, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la nobleſſe, malgré le titre de chevalier ès loix, & de bachelier ès loix que prenaient les clercs. Ainſi *Jean Paſtourel*, avocat du roi, fut annobli par *Charles V*, en 1354, avec ſa femme *Sédille.*

Les rois d'Angleterre, de leur côté, créèrent des comtes, des barons qui n'avaient ni comté ni baronnie. Les empereurs uſèrent de ce privilége en Italie;

CH. XCVIII.

à leur exemple les poſſeſſeurs des grands fiefs ſe donnèrent la même liberté. Il y eut juſqu'à un comte de *Foix* qui s'arrogea le pouvoir d'annoblir & de corriger ainſi le haſard de la naiſſance. Il donna des lettres de nobleſſe à maître *Bertrand* ſon chancelier ; & les deſcendans de *Bertrand* ſe dirent nobles ; mais il dépendait du roi & des autres ſeigneurs de reconnaître, ou non, cette nobleſſe. De ſimples ſeigneurs d'Orange, de Saluces, & beaucoup d'autres, ſe donnèrent la même licence.

Taupins gentilshommes.

LA milice des francs-archers & des *Taupins*, ſous *Charles VII*, étant exempte de la contribution des tailles, prit, ſans aucune permiſſion, le titre de noble & d'écuyer, confirmé depuis par le temps qui établit & qui détruit tous les uſages & les priviléges ; & pluſieurs grandes maiſons de France deſcendent de ces *Taupins* qui ſe firent nobles, & qui méritaient de l'être, puiſqu'ils avaient ſervi la patrie.

LES empereurs créèrent non-ſeulement des nobles ſans terres, mais des comtes-palatins. Ces titres de comtes-palatins furent donnés à des docteurs dans les univerſités. L'empereur *Char-*

les IV introduiſit cet uſage ; & *Barthole* fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ſes enfans ne ſeraient point entrés dans les chapitres, non plus que les enfans des *Taupins*.

Papes ſont nobles.

LES papes, qui prétendaient être au-deſſus des empereurs, crurent qu'il était de leur dignité de faire auſſi des palatins, des marquis. Les légats du pape, qui gouvernent les provinces du Saint-Siége, firent par-tout de ces prétendus nobles : & de-là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis & de comtes que de ſeigneurs féodaux.

EN France, quand *Philippe le bel* eut établi le tribunal appellé *parlement*, les ſeigneurs de fief qui ſiégeaient en cette cour furent obligés de s'aider du ſecours des clercs tirés, ou de la condition ſervile, ou du corps des francs, grands & petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers & de bacheliers, à l'imitation de la nobleſſe ; mais ce nom de chevalier qui leur était donné par les plaideurs, ne les rendait pas nobles à la cour ; puiſque l'avocat-général *Paſtourel* & le chancelier *Dormans* furent obligés de

prendre des lettres de nobleſſe. Les étudians des univerſités s'intitulaient bacheliers après un examen, & prirent la qualité de licentiés après un autre examen, n'oſant prendre celui de chevaliers.

Gens de loi.

IL paraît que ç'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles, ne jouiſſent pas des droits de la nobleſſe; cependant, cette contradiction ſubſiſtait par-tout; mais en France ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il eſt vrai que leurs droits ne s'étendaient pas juſqu'à prendre ſéance aux États généraux en qualité de ſeigneurs de fief, de porter un oiſeau ſur le poing, de ſervir de leur perſonne à la guerre, mais ſeulement de ne point payer la taille, de s'intituler *meſſire*.

LE défaut de loix bien claires & bien connues, la variation des uſages & des loix fut toujours ce qui caractériſa la France. L'état de la robe fut long-temps incertain. Les cours de juſtice, que les Français ont appelé *parlemens*, jugèrent ſouvent des procès concernant le droit de nobleſſe que prétendaient les enfans des officiers de robe. Le parlement de Paris jugea, en 1540, que les

enfans de *Jean le Maître*, avocat du roi, devaient partager noblement. Il rendit ensuite un arrêt semblable en faveur d'un conseiller nommé *Ménager*, en 1578; mais les jurisconsultes eurent des opinions différentes sur ces droits que l'usage attachait insensiblement à la robe. *Louet*, conseiller au parlement, prétendit que les enfans des magistrats devaient partager en roture, qu'il n'y avait que les petits-fils qui pussent jouir du droit d'aînesse des gentilshommes.

Les avis des jurisconsultes ne furent pas des décisions pour la cour. *Henri III*, en 1582, déclara par un édit, qu'aucun, *sinon ceux de maison & race noble, ne prendrait d'oresnavant le titre de noble & le nom d'écuyer.*

Henri IV fut moins sévère & plus juste, en 1600, lorsque dans l'édit du réglement des tailles il déclara, quoiqu'en termes très-vagues, *que ceux qui ont servi le public en charges honorables, peuvent donner commencement de noblesse à leur postérité.*

Cette dispute de plusieurs siècles sembla terminée depuis, sous *Louis XIV*, en 1644, au mois de juillet, &

ne le fut pourtant pas. Nous devançons ici les temps pour donner tout l'éclairciſſement néceſſaire à cette matière. Vous verrez dans le ſiècle de *Louis XIV* quelle guerre civile fut excitée dans Paris pendant la jeuneſſe de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides, & toutes les autres cours des provinces, obtinrent, en 1644, *les priviléges des nobles de race, gentilshommes & barons du royaume*, affectés aux enfans des conſeillers & préſidens qui auraient ſervi vingt ans, ou qui ſeraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état ſemblait être aſſuré par cet édit.

Pourrait-on penſer, après cela, que *Louis XIV*, en 1669, ſéant lui-même au parlement, révoqua les priviléges, & maintint ſeulement tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits*, en révoquant tous les priviléges de nobleſſe accordés à eux & à leurs deſcendans en 1644, & depuis juſqu'à l'année 1669.

Louis XIV, tout puiſſant qu'il était, ne l'a pas été aſſez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait

été donné ſous ſon nom. Il eſt difficile qu'un ſeul homme puiſſe obliger tant d'autres hommes à ſe dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur poſſeſſion. L'édit de 1644 a prévalu; les cours de judicature ont joui des priviléges de la nobleſſe, & la nation ne les a pas conteſtés à ceux qui jugent la nation.

PENDANT que les magiſtrats des cours ſupérieures diſputaient ainſi ſur leur état depuis l'an 1300, les bourgeois des villes & leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. *Charles V*, dit *le ſage*, pour s'acquérir l'affection des citoyens de Paris, leur accorda pluſieurs priviléges de la nobleſſe, comme de porter des armoiries, & de tenir des fiefs ſans payer la finance, qu'on appelle *le droit des francs-fiefs*. Mais *Henri III* réduiſit ce privilége au prevôt des marchands & à quatre échevins. Les maires, les échevins de pluſieurs villes de France jouirent des mêmes droits, les uns par un ancien uſage, les autres par des conceſſions.

Secrétaires du roi.

LA plus ancienne conceſſion de la nobleſſe à un office de plume en France, fut celle des ſecrétaires du roi. Ils

étaient originairement ce que ſont aujourd'hui les ſecrétaires d'État ; ils s'appellaient *clercs du ſecret* ; & puiſqu'ils écrivaient ſous les rois & qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juſte de les diſtinguer. Leur droit de jouir de la nobleſſe après vingt ans d'exercice, ſervit de modèle aux officiers de judicature.

C'EST ici que ſe voit principalement l'extrême variation des uſages de France. Les ſecrétaires d'État qui n'ont originairement d'autre droit de ſigner les expéditions, & qui ne pouvaient les rendre authentiques, qu'autant qu'ils étaient clercs du ſecret, ſecrétaires-notaires du roi, ſont devenus des miniſtres & les organes tout-puiſſans de la volonté royale toute-puiſſante. Ils ſe ſont fait appeller *monſeigneur* ; titre qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes & aux chevaliers : & les ſecrétaires du roi ont été relégués à la chancellerie, où leur unique fonction eſt de ſigner des patentes. On a augmenté leur nombre inutile juſqu'à trois-cents, uniquement pour avoir de l'argent ; & ce honteux moyen a perpétué la nobleſſe Françaiſe dans près de ſix mille

familles, dont les chefs ont acheté tour-à-tour ces charges. Ch. XCVIII.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens, banquiers, chirurgiens, marchands, domeſtiques de princes, commis, ont obtenu des lettres de nobleſſe; & au bout de quelques générations, ils prennent chez leurs notaires le titre de très-hauts & très-puiſſans ſeigneurs. Ces titres ont avili la nobleſſe ancienne, ſans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin le ſervice perſonnel des anciens chevaliers & écuyers ayant entièrement ceſſé, les États généraux n'étant plus aſſemblés, les priviléges de toute la nobleſſe, ſoit ancienne, ſoit nouvelle, ſe ſont réduits à payer la capitation au-lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour père ni échevin, ni conſeiller, ni homme annobli, ont été déſignés par des noms qui ſont devenus des outrages; ce ſont les noms de *villain* & de *roturier*.

Villain.

VILLAIN vient de ville, parce qu'autrefois il n'y avait de nobles que les poſſeſſeurs des châteaux; & *roturier*, de rupture de terre, labourage, qu'on a nommé *roture*. De-là il arriva que

ſouvent un lieutenant-général des armées, un brave officier couvert de bleſſures, était taillable, tandis que le fils d'un commis jouiſſait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus déshonorant n'a été réformé qu'en 1752 par M. d'*Argenſon*, ſecrétaire d'état de la guerre, celui de tous les miniſtres qui a fait le plus de bien aux troupes, & dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement qu'il eſt diſgracié.

Nobles à faire rire.

CETTE multiplicité ridicule de nobles ſans fonction & ſans vraie nobleſſe; cette diſtinction aviliſſante entre l'annobli inutile qui ne paie rien à l'État, & le roturier utile qui paie la taille; ces charges qu'on acquiert à prix d'argent, & qui donnent le vain nom d'écuyer: tout cela ne ſe trouve point ailleurs. C'eſt un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation. Quiconque en Angleterre a quarante francs de revenu en terre, eſt *homo ingenuus*, franc citoyen, libre Anglais, nommant des députés au parlement. Tout ce qui n'eſt pas ſimple artiſan eſt reconnu pour gentilhomme, *Gentleman*; & il n'y a de

de nobles, dans la rigueur de la loi, que ceux qui dans la chambre haute repré- Ch. XCVIII, ſentent les anciens barons, les anciens pairs de l'Etat.

Dans beaucoup de pays libres les droits du ſang ne donnent aucun avantage ; on ne connaît que ceux de citoyen ; & même à Baſle aucun gentilhomme ne peut parvenir aux charges de la république, à moins qu'il ne renonce à ſes prérogatives de gentilhomme. Cependant, dans tous les États libres, les magiſtrats ont pris le titre de *Nobilis*, noble ; c'eſt ſans doute une très-belle nobleſſe que d'avoir été de père en fils à la tête d'une république. Mais tel eſt l'uſage, tel eſt le préjugé, que cinq-cents ans d'une ſi pure illuſtration n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille, & ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces uſages ſont le tableau de la vanité & de l'inconſtance ; & c'eſt la moins funeſte partie de l'hiſtoire du genre-humain.



CHAPITRE XCIX.

Des tournois.

Ch. XCIX. Origine des tournois.

LEs tournois, ſi long-temps célèbres dans l'Europe chrétienne, & ſi ſouvent anathématiſés, étaient des jeux plus nobles que la lutte, le diſque, & la courſe des Grecs, & bien moins barbares que les combats des gladiateurs chez les Romains. Nos tournois ne reſſemblaient en rien à ces ſpectacles, mais beaucoup à ces exercices militaires ſi communs dans l'antiquité, & à ces jeux dont on trouve tant d'exemples dès le temps d'*Homère*. Les jeux guerriers commencèrent à prendre naiſſance en Italie vers le temps de *Théodoric*, qui abolit les gladiateurs au cinquième ſiècle, non pas en les interdiſant par un édit, mais en reprochant aux Romains cet uſage barbare, afin qu'ils appriſſent d'un Goth l'humanité & la politeſſe. Il y eut enſuite en Italie, & ſur-tout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, de petits combats qu'on appelait *bataillole*, dont l'uſage s'eſt conſervé encore dans les villes de Veniſe & de Piſe.

CH. XCIX.

IL passa bien-tôt chez les autres nations. *Nithard* rapporte qu'en 870, les enfans de *Louis le débonnaire* signalèrent leur réconciliation par une de ces joûtes solemnelles, qu'on appela depuis *tournois. Ex utrâque parte, alter in alterum veloci cursu ruebant.*

L'EMPEREUR *Henri l'oiseleur*, pour célébrer son couronnement en 920, donna une de ces fêtes militaires; on y combattit à cheval. L'appareil en fut aussi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encore de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin.

L'USAGE s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols & chez les Maures. On sait que *Geofroi de Preuilli*, chevalier de Touraine, rédigea quelques loix pour la célébration de ces jeux, vers la fin de l'onzième siècle; quelques-uns prétendent que c'est de la ville de Tours qu'ils eurent le nom de *Tournois*; car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courses des chars chez les Grecs & chez les Romains. Mais il est plus probable que *tournois* venait d'épée tournante, *ensis torneaticus*, ainsi nommée

Pourquoi tournois?

CH. XX dans la baſſe latinité, parce que c'était un ſabre ſans pointe, n'étant pas permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance.

CES jeux s'appelaient d'abord chez les Français, *empriſes*, *pardons d'armes*; & ce terme, *pardon*, ſignifiait qu'on ne ſe combattait pas juſqu'à la mort. On les nommait auſſi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. *René d'Anjou*, roi de Sicile & de Jéruſalem, duc de Lorraine, qui, ne poſſédant aucun de ces États, s'amuſait à faire des vers & des tournois, fit de nouvelles règles pour ces combats.

Loix des tournois.

S'IL veut faire un tournois, ou béhourdis, dit-il dans ſes loix, *faut que ce ſoit quelque prince, ou du moins haut baron.* Celui qui faiſait le tournois envoyait un hérault préſenter une épée au prince qu'il invitait, & le priait de nommer les juges du camp.

LES tournois, dit ce bon roi René, *peuvent être moult utiles : car par adventure il pourra advenir que ce jeune chevalier ou écuyer, pour y bien faire, acquerera grace ou augmentation d'amour de ſa dame.*

ON voit enſuite toutes les cérémonies qu'il preſcrit, comment on pend

aux fenêtres, ou aux galeries de la lice, les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, & des écuyers qui doivent joûter contre les écuyers. CH. XCIX.

TOUT se faisait à l'honneur des dames, selon les loix du bon roi *René*. Elles visitaient toutes les armes; elles distribuaient les prix; &, si quelque chevalier ou écuyer du tournois avait mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres tournoyans le battaient de leurs épées; jusqu'à ce que les dames criassent grace; ou bien on les mettait sur les barrières de la lice, les jambes pendantes à droite & à gauche, comme on met aujourd'hui un soldat sur le cheval de bois.

Pas d'armes.

OUTRE les tournois, on institua les pas d'armes, & ce même roi *René* fut encore législateur dans ces amusemens. Le pas d'armes de la gueule du dragon, auprès de Chinon, fut très-célèbre en 1446. Quelque temps après, celui du château de la joyeuse-garde eut plus de réputation encore. Il s'agissait dans ces combats de défendre l'entrée d'un château, ou le passage d'un grand chemin. *René* eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La devise de ce galant prince était une chaufrette

Ch. XCIX. pleine de charbons, avec ces mots; *porté d'ardent desir*; & cet ardent desir n'était pas pour ses États, qu'il avait perdus; c'était pour Mademoiselle *Gui de Laval*, dont il était amoureux, & qu'il épousa après la mort d'*Isabelle de Lorraine.*

Ce furent ces anciens tournois qui donnèrent naissance long-temps auparavant aux armoiries, vers le commencement du douzième siècle. Tous les blazons qu'on suppose avant ce temps sont évidemment faux, ainsi que toutes ces prétendues loix des chevaliers de la table ronde, tant chantés par les romans. Chaque chevalier qui se présentait avec le casque fermé, faisait peindre sur son bouclier ou sur sa cotte d'armes quelques figures de fantaisie. De-là ces noms si célèbres dans les anciens romanciers, de chevalier des aigles & des lions. Les termes du blazon, qui paraissent aujourd'hui un jargon ridicule & barbare, étaient alors des mots communs. La couleur de feu était appellé *gueule*, l'azur était nommé *sinople*, un pieu était un pal, une bande était une *fasce*, de *fascia* qu'on écrivit depuis *face*.

Armoiries.

Tournois excommuniés.

Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autorisés, c'était

dans le temps des croiſades, où l'exercice des armes était néceſſaire, & devenait conſacré; cependant c'eſt dans ce temps même que les papes s'aviſèrent de les défendre, & d'anathématiſer une image de la guerre, eux qui avaient ſi ſouvent excité des guerres véritables. Entr'autres, *Nicolas III*, le même qui, depuis, conſeilla les Vêpres Siciliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu, & même aſſiſté à un tournois en France ſous *Philippe le hardi* en 1279; mais d'autres papes approuvèrent ces combats, & le roi de France *Jean* donna au pape *Urbain V* le ſpectacle d'un tournois, lorſqu'après avoir été priſonnier à Londres, il alla ſe croiſer à Avignon, dans le deſſein chimérique d'aller combattre les Turcs, au-lieu de penſer à réparer les malheurs de ſon royaume.

L'EMPIRE Grec n'adopta que très-tard les tournois; toutes les coutumes de l'Occident étaient mépriſées des Grecs; ils dédaignaient les armoiries; & la ſcience du blazon leur parut ridicule; enfin en 1326 le jeune empereur *Andronic*, ayant épouſé une princeſſe de Savoie, quelques jeunes Savoyards donnèrent le ſpectacle d'un tournois à

CH. XCIX. Constantinople ; les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire : mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait résister aux Turcs ; il fallait de bonnes armées & un bon gouvernement, que les Grecs n'eurent presque jamais.

L'USAGE des tournois se conserva dans toute l'Europe. Un des plus solemnels fut celui de Boulogne sur-mer en 1309, au mariage d'*Isabelle de France* avec *Édouard II*, roi d'Angleterre. *Édouard III* en fit deux beaux à Londres. Il y en eut même un à Paris du temps du malheureux *Charles VI* en 1415 ; ensuite vinrent ceux de *René d'Anjou* dont nous avons déjà parlé. Le nombre en fut très-grand jusques vers le temps qui suivit la mort du roi de France *Henri II*, tué, comme on sait, dans un tournois au palais des Tournelles en 1559. Cet accident semblait devoir les abolir pour jamais.

LA vie désoccupée des Grands, l'habitude & la passion renouvelèrent pourtant ces jeux funestes, à Orléans, un an après la mort tragique de *Henri II*. Le prince *Henri de Bourbon-Montpensier* en fut encore la victime ; une chûte de cheval le fit périr. Les tournois cessèrent alors absolument. Il en resta une

image dans le pas d'armes dont *Charles IX* & *Henri III* furent les tenans, un an après la *S.-Barthelemi*; car les fêtes furent toujours mêlées, dans ces temps horribles, aux proſcriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux; on n'y combattait pas à fer émoulu. Il n'y eut point de tournois au mariage du duc de *Joyeuſe* en 1581. Le terme de tournois eſt employé mal-à-propos, à ce ſujet, dans le journal de *L'Étoile*. Les ſeigneurs ne combattirent point; & ce que *L'Étoile* appelle *tournois*, ne fut qu'une eſpèce de ballet guerrier repréſenté dans le jardin du Louvre par des mercénaires; c'était un des ſpectacles qu'on donnait à la cour, mais non pas un ſpectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux qu'on continua depuis d'appeler *tournois*, ne furent que des carrouſels.

Abolition des tournois.

L'ABOLITION des tournois eſt donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien eſprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guères que dans les romans. Cet eſprit régnait beaucoup juſqu'au temps de *François I* & de *Charles-Quint*. *Philippe II*, renfermé dans ſon palais, n'établit en Eſpagne d'autre mérite que celui de la ſoumiſſion à ſa vo-

CH. XCIX.

lontés. La France, après la mort de *Henri II*, fut plongée dans le fanatiſme, & déſolée par les guerres de religion. L'Allemagne, diviſée en Catholiques Romains, Luthériens, Calviniſtes, oublia tous les anciens uſages de chevalerie, & l'eſprit d'intrigue les détruiſit en Italie.

Derniers carrouſels.

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois, par-tout abolis, ont ſuccédé les combats contre les taureaux en Eſpagne, & les carrouſels en France, en Italie, en Allemagne. Il ſerait ſuperflu de donner ici la deſcription de ces jeux; il ſuffira du grand carrouſel qu'on verra dans le ſiècle de *Louis XIV*. Le dernier carrouſel qu'on ait vu eſt celui qu'on fit à Berlin en 1750. Il fut très-bien exécuté, & les frères du roi de Pruſſe y firent paraître beaucoup d'adreſſe & de grace. Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés; & de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps plus robuſtes & plus agiles, il n'eſt preſque plus reſté que la chaſſe; encore eſt-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'eſt fait des révolutions dans les plaiſirs comme dans tout le reſte.

CHAPITRE C.

Des duels.

Ch. C.

Coutume des Romains bien plus noble que les nôtres.

L'ÉDUCATION de la nobleſſe étendit beaucoup l'uſage des duels, qui ſe perpétua ſi long-temps, & qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès par un combat juridique, ne fut connue que des Chrétiens occidentaux. On ne voit point de ces duels dans l'Égliſe d'Orient; les anciennes nations n'eurent point cette barbarie. *Céſar* rapporte dans ſes commentaires, que deux de ſes centurions, toujours jaloux & toujours ennemis l'un de l'autre, vuiderent leur querelle par un défi; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille. L'un, après avoir renverſé un grand nombre d'ennemis, étant bleſſé & terraſſé à ſon tour, fut ſecouru par ſon rival. C'étaient-là les duels des Romains.

LE plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois, eſt la loi de *Gondebaut* le Bourguignon, d'u-

Ch. C.

ne race Germanique qui avait uſurpé la Bourgogne. La même juriſprudence était établie dans tout notre Occident. L'ancienne loi Catalane citée par le ſavant *Du Cange*, les loix Allemandes-Bavaroiſes ſpécifient pluſieurs cas auxquels on devait ordonner le duel.

Formule du meurtre.

Dans les aſſiſes tenues par les croiſés à Jéruſalem, on s'exprime ainſi : *Le garant que l'on lieve, ſi come es par pu, doit répondre à qui li lieve: Tu ments, & te rendrai mort, ô récréan, & veſſi mon gage.*

L'ancien coutumier de Normandie dit : *Plainte de meurtre doit être faite ; & ſi l'accuſé nie, il en offre gage.... & bataille li doit être ottroyée par juſtice.*

Il eſt évident par ces loix, qu'un homme accuſé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait ſouvent d'une affaire civile par cette procédure ſanguinaire. Un héritage était-il conteſté, celui qui ſe battait le mieux avait raiſon ; & les différends des citoyens ſe jugeaient, comme ceux des nations, par la force.

Cette juriſprudence eut ſes variations comme toutes les inſtitutions, ou ſages ou folles, des hommes. *Saint Louis* ordonna qu'un écuyer, accuſé par un villain, pourrait combattre à cheval ;

& que le villain, accuſé par l'écuyer, pourrait combattre à pied. Il exempte de la loi du duel les jeunes gens au-deſſous de vingt & un ans, & les vieillards au-deſſus de ſoixante.

Prêtres duelliſtes.

LES femmes & les prêtres nommaient des champions pour s'égorger en leur nom; la fortune, l'honneur dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'égliſe offrirent & acceptèrent le duel. On les vit combattre en champ clos; & il paraît par les conſtitutions de *Guillaume le conquérant*, que les clercs & les abbés ne pouvaient combattre ſans la permiſſion de leur évêque: *Si clericus duellum ſine epiſcopi licentiâ ſuſceperit, &c.*

PAR les établiſſemens de *Saint Louis*, & d'autres monumens rapportés dans *Du Cange*, il paraît que les vaincus étaient quelquefois pendus, quelquefois décapités ou mutilés; c'étaient les loix de l'honneur; & ces loix étaient munies du ſceau du ſaint roi qui paſſe pour avoir voulu abolir cet uſage digne des ſauvages.

ON avait perfectionné la juſtice du temps de *Louis le jeune*, au point qu'il ſtatua, en 1168, qu'on n'ordonnerait le duel que dans des cauſes où il s'agi-

CH. C.

rait au moins de cinq écus, *quinque ſolidos.*

Code des meurtres.

PHILIPPE le bel publia un grand code des duels. Si le demandeur voulait ſe battre par procureur, nommer un champion pour défendre ſa cauſe, il devait dire: « Notre ſouverain ſeigneur, je proteſte & retiens, que, par » loyale eſſoine de mon corps (c'eſt-à- » dire pour faibleſſe ou maladie) je » puiſſe avoir un gentilhomme mon » avoué, qui, en ma préſence, ſi je » puis, ou en mon abſence, à l'aide » de Dieu, de Notre-Dame & de » monſeigneur *Saint George*, fera ſon » loyal devoir à mes coûts & dépens, » &c ».

LES deux parties adverſes, ou bien leurs champions, comparaiſſaient au jour aſſigné dans une lice de quatre-vingts pas de long & de quarante de large, gardée par des ſergens d'armes. Ils arrivaient *à cheval, viſière baiſſée, écu au col, glaive au poing, épées & dagues ceintes.* Il leur était enjoint de porter un crucifix, ou l'image de la Vierge, ou celle d'un ſaint, dans leurs bannières. Les hérauts d'armes faiſaient ranger les ſpectateurs tous à pied autour des lices. Il était défendu d'être

à cheval au ſpectacle, ſous peine, pour un noble, de perdre ſa monture; &, pour un bourgeois, de perdre une oreille. Ch. C.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, faiſait jurer les deux combattans ſur un crucifix, que leur droit était bon, & qu'ils n'avaient point d'armes enchantées; ils en prenaient à témoin monſieur *Saint-George*, & renonçaient au paradis, s'ils étaient menteurs. Ces blaſphêmes étant prononcés, le maréchal criait : Laiſſez-les aller; il jetait un gant; les combattans partaient, & les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

Les mêmes formules s'obſervaient à-peu-près en Angleterre. Elles étaient très-différentes en Allemagne; on lit dans le *Théâtre d'honneur*, & dans pluſieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Souabe était le champ de ces combats. Les deux ennemis venaient demander permiſſion aux notables de Souabe aſſemblés, d'entrer en lice. On donnait à chaque combattant un parrein & un confeſſeur; le peuple chantait un *libera*, & on plaçait au bout de la lice une bière entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'obſervaient à Visbourg.

CH. C.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe jusqu'au treizième siècle. C'est des loix de ces combats que viennent les proverbes, *Les morts on tort, les battus payent l'amende.*

Les parlemens de France ordonnèrent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou par témoins. Sous *Philippe de Valois* en 1343, le parlement jugea, qu'il y avait gage de bataille & nécessité de se tuer, entre le chevalier *Dubois* & le chevalier *de Vervins*; parce que *Vervins* avait voulu persuader à *Philippe de Valois* que *Dubois avait ensorcelé son altesse le roi de France.*

Le duel de *Legris* & de *Carrouge*, ordonné par le parlement sous *Charles VI*, est encore fameux aujourd'hui. Il s'agissait de savoir si *Legris* avait couché, ou non, avec la femme de *Carrouge* malgré elle.

Le parlement, long-temps après, en 1442, dans une cause solemnelle entre le chevalier *Patarin* & l'écuyer *Tachon*, déclara que le cas dont il s'agissait ne requérait pas gage de bataille, & qu'il fallait une accusation grave &

dénuée de témoins, pour que le duel fût légitimement ordonné.

Ce cas grave arriva en 1454. Un chevalier nommé *Jean Picard*, accusé d'avoir abusé de sa propre fille, fut reçu par arrêt à se battre contre son gendre qui était sa partie. Le *Théâtre d'honneur & de chevalerie* ne dit pas quel fut l'évènement; mais, quel qu'il fût, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceste.

Les évêques, les abbés, à l'imitation des parlemens & du conseil étroit, ordonnèrent aussi le combat en champ clos dans leurs territoires. *Yves de Chartres* reproche à l'archevêque de Sens & à l'évêque d'Orléans, d'avoir autorisé ainsi trop de duels pour des affaires civiles. *Geofroi du Maine*, évêque d'Angers, obligea, l'an 1100, les moines de Saint-Serga de prouver par le combat que certaines dixmes leur étaient dûes, & le champion des moines, homme robuste, gagna leur cause à coups de bâton.

Évêques ordonnent le duel.

Sous la dernière race des ducs de Bourgogne, les bourgeois des villes de Flandres jouissaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier & la massue de mesplier; ils oignaient de suif leur pourpoint, parce qu'ils

avaient entendu dire qu'autrefois les athlètes se frottaient d'huile ; ensuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, & mettaient du miel ou du sucre dans leurs bouches ; après quoi ils combattaient jusqu'à la mort, & le vaincu était pendu.

La liste de ces combats en champ clos, commandés ainsi par les souverains, serait trop longue. Le roi *François I* en ordonna deux solemnellement ; & son fils *Henri II* en ordonna aussi deux. Le premier de ceux qu'ordonna *Henri* fut celui de *Jarnac* & de *la Châtaigneraye*, en 1547. Celui-ci soutenait que *Jarnac* couchait avec sa belle-mère, celui-là le niait ; était-ce là une raison pour un monarque de commander, de l'avis de son conseil, qu'ils se coupassent la gorge en sa présence ? Mais telles étaient les mœurs. Les deux champions jurèrent chacun sur les évangiles, qu'il combattait pour la vérité & qu'il *n'avait sur lui ni paroles, ni charmes, ni incantation. La Chataigneraye* étant mort de ses blessures, *Henri II* fit serment qu'il n'ordonnerait plus les duels ; &, deux ans après, il donna dans son conseil privé des lettres-patentes, par lesquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller se

battre en champ clos à Sedan ſous les yeux du maréchal de *la Mark*, prince ſouverain de Sedan. *Henri* croyait ne point violer ſon ſerment en ordonnant aux parties d'aller ſe tuer ailleurs qu'en ſon royaume. La cour de Lorraine s'oppoſa formellement à cet honneur que recevait le maréchal de *la Mark*. Elle envoya proteſter dans Sedan, que tous les duels entre le Rhin & la Meuſe devaient, par les loix de l'Empire, ſe faire par l'ordre, & en préſence des ſouverains de Lorraine. Le camp n'en fut pas moins aſſigné à Sedan. Le motif de cet arrêt du roi *Henri II*, rendu en ſon conſeil privé, était que l'un de ces deux gentilshommes, nommé *Daguères*, avait mis la main dans les chauſſes d'un jeune homme nommé *Fendilles*. Ce *Fendilles*, bleſſé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté hors du camp par les héraults d'armes, & ſes armes furent briſées ; c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une cauſe ſi ridicule pouvait être vuidée par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de Dieu, les combats ſinguliers entre les chefs de deux armées, entre

les chevaliers des partis opposés. Ces combats sont des faits d'armes, des exploits de guerre de tout temps en usage chez toutes les nations.

On ne sçait si on doit placer plusieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie; il y en eut de ces deux espèces.

Duels de rois, tous sans effet.

LORSQUE *Charles d'Anjou*, frère de *Saint Louis*, & *Pierre d'Aragon* se défièrent après les vêpres siciliennes, ils convinrent de remettre la justice de leur cause à un combat singulier, avec la permission du pape *Martin IV*, comme le rapporte *Jean-Baptiste Caraffa* dans son histoire de Naples; le roi de France, *Philippe le hardi*, leur assigna le camp de Bordeaux. Rien ne ressemble plus aux duels juridiques. *Charles d'Anjou* arriva le matin au lieu & au jour assigné, & prit acte du défaut de son ennemi, qui n'arriva que sur le soir. *Pierre* prit acte, à son tour, du défaut de *Charles* qui ne l'avait pas attendu. Ce défi singulier eût été au rang des combats juridiques, si les deux rois avaient eu autant d'envie de se battre que de se braver. Le duel qu'*Édouard III* fit proposer à *Phi-*

lippe de Valois appartient à la chevalerie. *Philippe de Valois* le refuſa, prétendant que le ſeigneur ſuzerain ne pouvait être défié par ſon vaſſal; mais lorſqu'enſuite le vaſſal eut défait les armées du ſuzerain, *Philippe* propoſa le duel; & *Édouard III*, vainqueur, le refuſa, diſant qu'il était trop aviſé pour remettre au hazard d'un combat ſingulier ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint & *François I* ſe défièrent, s'envoyèrent des cartels, ſe dirent *qu'ils avaient menti par la gorge*, & ne ſe battirent point. Il n'y a pas un ſeul exemple de rois qui aient combattu en champ clos; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur ſang dans ces aventures eſt prodigieux.

Nous avons déja cité le cartel de ce duc de *Bourbon*, qui, pour éviter oiſiveté, propoſait un combat à outrance à l'honneur des dames.

Original de Don Quichotte.

Un des plus fameux cartels eſt celui de *Jean de Verchin*, chevalier de grande renommée & ſénéchal du Hainault; il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe qu'il ſe battrait à outrance, ſeul ou lui ſixième, avec l'épée, la lance & la hache, *avec l'aide de* Dieu, *de la Sainte Vierge, de mon-*

Ch. C.

ſeigneur Saint-George & de ſa dame Le combat ſe devait faire dans un village de Flandres, nommé Conchy; mais perſonne n'ayant comparu pour venir ſe battre contre ce Flaman, il fit vœu d'aller chercher des aventures dans tout le royaume de France & en Eſpagne, toujours armé de pied en cap; après quoi il alla offrir un bourdon à monſeigneur *Saint-Jacques* en Gallice. On voit par-là que l'original de *don Quichotte* était de Flandres.

Le plus horrible duel qui fut jamais propoſé, & pourtant le plus excuſable, eſt celui du dernier duc de Gueldre, *Arnout* ou *Arnaud*, dont les États tombèrent dans la branche de *France de Bourgogne*, appartinrent, depuis, à la branche d'*Autriche-Eſpagnole*, & dont une partie eſt libre aujourd'hui.

Adolphe, fils de ce dernier duc *Arnout*, fit la guerre à ſon père en 1470, du temps de *Charles le téméraire*, duc de Bourgogne; & cet *Adolphe* déclara publiquement devant *Charles*, que ſon père avait joui aſſez longtemps, qu'il voulait jouir à ſon tour; & que, ſi ſon père voulait accepter une petite penſion de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. *Charles*, qui était très-puiſſant avant d'être malheu-

reux, engagea le père & le fils à comparaître en ſa préſence. Le père, quoique vieux & infirme, jeta le gage de bataille, & demanda au duc de Bourgogne la permiſſion de ſe battre contre ſon fils dans ſa cour. Le fils l'accepta : le duc *Charles* ne le permit pas ; & le père ayant juſtement déshérité ſon coupable fils, & donné ſes États à *Charles*, ce prince les perdit avec tous les ſiens & avec la vie, dans une guerre plus injuſte que tous les duels dont nous avons parlé.

Cessation des duels juridiques.

CE qui contribua le plus à l'aboliſſement de cet uſage, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. Le roi *Henri IV* décria l'uſage des lances à la journée d'Ivri ; & aujourd'hui que la ſupériorité du feu décide de tout dans les batailles, un chevalier ſerait mal reçu à ſe préſenter la lance en arrêt. La valeur conſiſtait autrefois à ſe tenir ferme & armé de toutes pièces ſur un cheval de carroſſe, qui était auſſi bardé de fer. Elle conſiſte aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon, qui emportent quelquefois des rangs entiers.

LORSQUE les duels juridiques n'étaient plus d'uſage, & que les cartels

de chevalerie l'étaient encore, les duels entre particuliers commencèrent avec fureur; chacun ſe donna ſoi-même, pour la moindre querelle, la permiſſion qu'on demandait autrefois aux parlemens, aux évêques & aux rois.

Il y avait bien moins de duels, quand la juſtice les ordonnait ſolemnellement; & lorſqu'elle les condamna, ils furent innombrables. On eut bientôt des ſeconds dans ces combats, comme il y en avait eu dans ceux de chevalerie.

Un des plus fameux dans l'hiſtoire eſt celui de *Cailus*, *Maugiron* & *Livarot*, contre *Antraguet*, *Riberac* & *Schomberg*, ſous le règne de *Henri III*, à l'endroit où eſt aujourd'hui la place royale à Paris, & où était autrefois le palais des Tournelles. Depuis ce temps, il ne ſe paſſa preſque point de jour qui ne fût marqué par quelque duel, & cette fureur fut pouſſée au point qu'il y avait des compagnies de gendarmes, dans leſquelles on ne recevait perſonne qui ne ſe fût battu au moins une fois, ou qui ne jurât de ſe battre dans l'année. Cette coutume horrible a duré juſqu'au temps de *Louis XIV*.

CHAPITRE

CHAPITRE CI.

De Charles VIII, & de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.

LOUIS *XI* laiſſa ſon fils *Charles VIII*, enfant de quatorze ans, faible de corps, & ſans aucune culture dans l'eſprit, maître du plus beau & du plus puiſſant royaume qui fût alors en Europe. Mais il lui laiſſa une guerre civile, compagne preſque inſéparable des minorités. Le roi, à la vérité, n'était point mineur par la loi de *Charles V*; mais il l'était par celle de la nature. Sa ſœur aînée *Anne*, femme du duc de *Bourbon-Beaujeu*, eut le gouvernement par le teſtament de ſon père, & on prétend qu'elle en était digne. *Louis*, duc d'Orléans, premier prince du ſang, qui fut depuis ce même roi *Louis XII*, dont la mémoire eſt ſi chère, commença par être le fléau de l'État, dont il devint depuis le père. D'un côté, ſa

CH. CI.

qualité de premier prince du sang, loin de lui donner aucun droit au gouvernement, ne lui eût pas même donné le pas sur les pairs plus anciens que lui. De l'autre, il semblait toujours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du trône, régnât pourtant sous un autre nom. *Louis*, duc d'Orléans, ambitieux (car les plus vertueux le sont) fit la guerre civile au roi son maître pour être son tuteur.

Parlement ne se mêle ni de l'État ni des finances.

LE parlement de Paris vit alors quel crédit il pouvait un jour avoir dans les minorités. Le duc d'Orléans vint s'adresser aux chambres assemblées, pour avoir un arrêt qui changeât le gouvernement. *La Vaquerie*, homme de loi, premier président, répondit que ni les finances, ni le gouvernement de l'État ne regardent le parlement, mais bien les États généraux, lesquels le parlement ne représente pas.

ON voit par cette réponse que Paris, alors, était tranquile, & que le parlement était dans les intérêts de madame

1488. de *Beaujeu*. La guerre civile se fit dans les provinces, & sur-tout en Bretagne, où le vieux duc, *François II*, prit le parti du duc d'Orléans. On donna la

bataille près de Saint-Aubin en Bretagne. Il faut remarquer que dans l'armée des Bretons & du duc d'Orléans il y avait quatre à cinq-cents Anglais, malgré les troubles qui épuisaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres. *Louis de la Trimouille*, Grand-Général, battit l'armée des révoltés, & fit prisonnier le duc d'Orléans leur chef, qui, depuis, fut son souverain. On le peut compter pour le troisième des rois *Capétiens*, pris en combattant, & ce ne fut pas le dernier. Le duc d'Orléans fut enfermé près de trois ans dans la tour de Bourges, jusqu'à ce que *Charles VIII* l'alla délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais, qui, dans le même temps, tourmentés chez eux par les guerres civiles, faisaient périr d'ordinaire par la main des bourreaux leurs ennemis vaincus.

Le bon roi Louis XII, d'abord rebelle & prisonnier.

1491.

LA paix & la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de *Charles VIII*, qui força enfin le vieux duc de Bretagne à lui donner sa fille & ses États. La princesse *Anne de Bretagne*, l'une des belles personnes de son

temps, aimait le duc d'Orléans, jeune encore & plein de graces. Ainsi, par cette guerre civile, il avait perdu sa liberté & sa maitresse.

Les mariage des princes sont, dans l'Europe, le destin des peuples. Le roi *Charles VIII*, qui avait pu, du temps de son père, épouser *Marie*, l'héritière de Bourgogne, pouvait encore épouser la fille de cette *Marie*, & du roi des Romains *Maximilien*; & *Maximilien*, de son côté, veuf de *Marie de Bourgogne*, s'était flatté, avec raison, d'obtenir *Anne de Bretagne*. Il l'avait même épousée par procureur, & le comte de *Nassau* avait, au nom du roi des Romains, mis une jambe dans le lit de la princesse, selon l'usage de ces temps. Mais le roi de France n'en conclut pas moins son mariage. Il eut la princesse, & pour dot la Bretagne, qui, depuis, a été réduite en province de France.

La France, alors, était au comble de la gloire. Il fallait autant de fautes qu'on en fit, pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On se souvient comme le dernier comte de Provence donna, par son testament, cet État à *Louis XI*. Ce

comte, en qui finit la maiſon d'*Anjou*, prenait le titre de roi des deux Siciles, que ſa maiſon avait perdues toutes deux depuis long-temps. Il communique ce titre à *Louis XI*, en lui donnant réellement la Provence. *Charles VIII* voulut ne pas porter un vain titre, & tout fut bientôt préparé pour la conquête de Naples, & pour dominer dans toute l'Italie. Il faut ſe repréſenter ici en quel état était l'Europe au temps de ces évènemens vers la fin du quinzième ſiècle.



CHAPITRE CII.

*État de l'Europe à la fin du quinzième siècle. De l'Allemagne, & principalement de l'Espagne. Du malheureux règne de Henri IV, surnommé l'*impuissant. *D'Isabelle & de Ferdinand. Prise de Grenade. Persécution contre les Juifs & contre les Maures.*

CH. CII. 1493. Empire puissant & empereur faible.

L'EMPEREUR *Frédéric III* de la maison d'*Autriche*, venait de mourir. Il avait laissé l'Empire à son fils *Maximilien* élu, de son vivant, roi des Romains. Mais ces rois des Romains n'avaient plus aucun pouvoir en Italie. Celui qu'on leur laissait dans l'Allemagne n'était guère au-dessus de la puissance du doge à Venise ; & la maison d'*Autriche* était encore bien loin d'être redoutable. En vain l'on montre à Vienne cette épitaphe : *Ci-gît Frédéric III, empereur pieux, auguste, souverain de la Chrétienté, roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, archiduc d'Autriche,* &c., elle ne sert qu'à faire voir la vanité des inscriptions. Il n'eut jamais

rien de la Hongrie que la couronne ornée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans ſon cabinet, ſans les renvoyer, ni à ſon pupille *Ladiſlas* qui en était roi, ni à ceux que les Hongrois élurent enſuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il poſſédait à peine la moitié de la province d'Autriche; ſes couſins avaient le reſte; &, quant au titre de ſouverain de la Chrétienté, il eſt aiſé de voir s'il le méritait. Son fils *Maximilien* avait, outre les domaines de ſon père, le gouvernement des États de *Marie de Bourgogne* ſa femme, mais qu'il ne régiſſait qu'au nom de *Philippe le beau*, ſon fils. Au reſte on ſait qu'on l'appelait *Maſſimiliano pochi denari*, ſurnom qui ne déſignait pas un puiſſant prince.

Angleterre.

L'ANGLETERRE encore preſque ſauvage, après avoir été long-temps déchirée par les guerres civiles de la *Roſe blanche* & de la *Roſe rouge*, ainſi que nous le verrons inceſſamment, commençait à peine à reſpirer ſous ſon roi *Henri VII*, qui, à l'exemple de *Louis XI*, abaiſſait les barons & favoriſait le peuple.

Eſpagne; déſordres d'un nouveau genre.

EN Eſpagne, les princes Chrétiens avaient toujours été diviſés. La race de

CH. CII.

Henri Tranſtamare, bâtard uſurpateur, (puiſqu'il faut appeler les choſes par leur nom) régnait toujours en Caſtille, & une uſurpation d'un genre plus ſingulier fut la ſource de la grandeur Eſpagnole.

Henri IV, un des deſcendans de *Tranſtamare*, qui commença ſon malheureux règne en 1454, était énervé par les voluptés. Il n'y a jamais eu de cour entièrement livrée à la débauche, ſans qu'il y ait eu des révolutions, ou du moins des ſéditions. Sa femme *Dona Juana*, que j'appelle ainſi pour la diſtinguer, & de ſa fille *Jeanne*, & des autres princeſſes de ce nom, fille d'un roi de Portugal, ne couvrait ſes galanteries d'aucun voile. Peu de femmes, dans leurs amours, eurent moins de reſpect pour les bienſéances. Le roi *Don Henri IV* paſſait ſes jours avec les amans de ſa femme, ceux-ci avec les maitreſſes du roi. Tous enſemble donnaient aux Eſpagnols l'exemple de la plus grande molleſſe, & de la plus effrénée débauche. Le gouvernement étant ſi faible, les mécontens, qui ſont toujours le plus grand nombre en tout temps & en tout pays, devinrent très-forts en Caſtille. Ce royaume était gouverné comme la

France, l'Angleterre, l'Allemagne, & tous les États monarchiques de l'Europe l'avaient été si long-temps. Les vassaux partageaient l'autorité. Les évêques n'étaient point princes souverains comme en Allemagne; mais ils étaient seigneurs & grands vassaux, ainsi qu'en France.

Ch. CII.

Un archevêque de Tolède nommé *Carillo*, & plusieurs autres évêques, se mirent à la tête de la faction contre le roi. On vit renaître en Espagne les mêmes désordres qui affligèrent la France sous *Louis le débonnaire*; qui, sous tant d'empereurs, troublèrent l'Allemagne; que nous verrons reparaître encore en France sous *Henri III*, & désoler l'Angleterre sous *Charles I*.

1465. Roi dépouillé en effigie.

Les rebelles, devenus puissans, déposèrent leur roi en effigie. Jamais on ne s'était avisé jusques-là d'une pareille cérémonie. On dressa un vaste théâtre dans la plaine d'Avila. Une mauvaise statue de bois représentant *Don Henri*, couverte des habits & des ornemens royaux, fut élevée sur ce théâtre. La sentence de déposition fut prononcée à la statue. L'archevêque de Tolède lui ôta la couronne, un autre l'épée, un autre le sceptre, & un jeune frère de *Henri*, nommé *Alphonse*, fut déclaré

M v

CH. CI.

roi ſur ce même échaffaud. Cette comédie fut accompagnée de toutes les horreurs tragiques des guerres civiles. La mort du jeune prince, à qui les conjurés avaient donné le royaume, ne mit pas fin à ces troubles. L'archevêque & ſon parti déclarèrent le roi impuiſſant dans le temps qu'il était entouré de maitreſſes; &, par une procédure inouie dans tous les États, ils prononcèrent que ſa fille *Jeanne* était bâtarde, née d'adultère, incapable de règner. On avait auparavant reconnu roi le bâtard *Tranſtamare*, rebelle envers ſon roi légitime : c'eſt à préſent un roi légitime qu'on détrône & dont on déclare la fille bâtarde & ſuppoſée, quoique née publiquement de la reine, quoiqu'avouée par ſon père.

Fille du roi née en légitime mariage, déclarée bâtarde.

PLUSIEURS Grands prétendaient à la royauté ; mais les rebelles ſe réſolurent à reconnaître *Iſabelle*, ſœur du roi, âgée de dix ſept ans, plutôt que de ſe ſoumettre à un de leurs égaux ; aimant mieux déchirer l'État au nom d'une jeune princeſſe encore ſans crédit, que de ſe donner un maître.

L'ARCHEVÊQUE ayant donc fait la guerre à ſon roi au nom de l'infant, la continua au nom de l'infante ; & le roi ne put enfin ſortir de tant de troubles

& demeurer ſur le trône, que par un des plus honteux traités que jamais ſouverain ait ſignés. Il reconnut ſa ſœur *Iſabelle* pour ſa ſeule héritière légitime, au mépris des droits de ſa propre fille *Jeanne*; & les révoltés lui laiſſèrent le nom de roi à ce prix. Ainſi le malheureux *Charles VI* en France avait ſigné l'exhérédation de ſon propre fils.

CH. CII.

1468.

IL fallait, pour conſommer ce ſcandaleux ouvrage, donner à la jeune *Iſabelle* un mari qui fût en état de ſoutenir ſon parti. Ils jetèrent les yeux ſur *Ferdinand*, héritier d'Aragon, prince à-peu-près de l'âge d'*Iſabelle*. L'archevêque les maria en ſecret; & ce mariage, fait ſous des auſpices ſi funeſtes, fut pourtant la ſource de la grandeur de l'Eſpagne. Il renouvela d'abord les diſſenſions, les guerres civiles, les traités frauduleux, les fauſſes réunions qui augmentent les haînes. *Henri*, après un de ces raccommodemens, fut attaqué d'un mal violent dans un repas que lui donnaient quelques-uns de ſes ennemis réconciliés, & mourut bien-tôt après.

1469.

1474.

EN vain il laiſſa ſon royaume en mourant à *Jeanne* ſa fille; en vain il jura qu'elle était légitime : ni ſes ſermens au lit de la mort, ni ceux de ſa

Et encore bâtarde, quand ſon père, en mourant, la dit légitime.

Ch. CII.

femme, ne purent prévaloir contre le parti d'*Isabelle* & de *Ferdinand*, surnommé depuis *le catholique*, roi d'Aragon & de Sicile. Ils vivaient ensemble, non comme deux époux dont les biens sont communs sous les ordres du mari, mais comme deux monarques étroitement alliés. Ils ne s'aimaient, ni ne se haïssaient, se voyant rarement, ayant chacun leur conseil, souvent jaloux l'un de l'autre dans l'administration; la reine encore plus jalouse des infidélités de son mari, qui remplissait de ses bâtards tous les grands postes: mais unis tous deux inséparablement pour leurs communs intérêts, agissant sur les mêmes principes, ayant toujours les mots de religion & de piété à la bouche, & uniquement occupés de leur ambition. La véritable héritière de Castille, *Jeanne*, ne put résister à leurs forces réunies. Le roi de Portugal, *Don Alphonse*, son oncle, qui voulait l'épouser, arma en sa faveur. Mais la conclusion de tant d'efforts, & de tant de troubles, fut que la malheureuse princesse passa dans un cloître une vie destinée au trône.

1479. Ferdinand & Isabelle les plus injustes dévots de leur temps.

JAMAIS injustice ne fut ni mieux colorée, ni plus heureuse, ni plus justifiée par une conduite hardie & prudente,

CH. CII.

Iſabelle & Ferdinand formèrent une puiſſance telle que l'Eſpagne n'en avait point encore vue depuis le rétabliſſement des Chrétiens. Les Mahométans Arabes-Maures n'avaient plus que le royaume de Grenade, & ils touchaient à leur ruine dans cette partie de l'Europe, tandis que les Mahométans Turcs ſemblaient près de ſubjuguer l'autre. Les Chrétiens avaient, au commencement du huitième ſiècle, perdu l'Eſpagne par leurs diviſions, & la même cauſe chaſſa enfin les Maures d'Eſpagne.

Ils prennent Grenade.

Le roi de Grenade, *Alboacen*, vit ſon neveu *Boabdilla* révolté contre lui. *Ferdinand le catholique* ne manqua pas de fomenter cette guerre civile, & de ſoutenir le neveu contre l'oncle pour les affaiblir tous deux l'un par l'autre. Bien-tôt après la mort d'*Alboacen*, il attaqua avec les forces de la Caſtille & de l'Aragon ſon allié *Boabdilla*. Il en coûta ſix années de temps pour conquérir le royaume mahométan. Enfin la ville de Grenade fut aſſiégée. Le ſiége dura huit mois. La reine *Iſabelle* y vint jouir de ſon triomphe. Le roi *Boabdilla* ſe rendit à des conditions qui marquaient qu'il eût pu encore ſe défendre : car il fut ſtipulé qu'on ne tou-

CH. CII. cherait ni aux biens, ni aux loix, ni à la liberté, ni à la religion des Maures : que leurs prisonniers même seraient rendus sans rançon, & que les Juifs, compris dans le traité, jouiraient des mêmes priviléges. *Boabdilla* sortit à ce prix de sa capitale & alla remettre les clefs à *Ferdinand* & *Isabelle*, qui le traitèrent en roi pour la dernière fois.

1491. LES contemporains ont écrit qu'il versa des larmes en se retournant vers les murs de cette ville bâtie par les Mahométans depuis près de cinq-cents ans, peuplée, opulente, ornée de ce vaste palais des rois Maures, dans lequel étaient les plus beaux bains de l'Europe, & dont plusieurs salles voûtées étaient soutenues sur cent colonnes d'albâtre. Le luxe qu'il regrettait fut probablement l'instrument de sa perte. Il alla finir sa vie en Afrique.

FERDINAND fut regardé dans l'Europe comme le vengeur de la religion & le restaurateur de la patrie. Il fut dès-lors appelé roi d'Espagne. En effet, maître de la Castille par sa femme, de Grenade par ses armes, & de l'Aragon par sa naissance, il ne lui manquait que la Navarre, qu'il envahit

dans la ſuite. Il avait de grands démêlés avec la France pour la Cerdagne & le Rouſſillon engagés à *Louis XI*. On peut juger ſi, étant roi de Sicile, il voyait d'un œuil jaloux *Charles VIII* prêt à aller en Italie dépoſſéder la maiſon d'*Aragon* établie ſur le trône de Naples.

Nous verrons bien-tôt éclore les fruits d'une jalouſie ſi naturelle. Mais avant de conſidérer les querelles des rois, vous voulez toujours obſerver le ſort des peuples. Vous voyez, que *Ferdinand* & *Iſabelle* ne trouvèrent pas l'Eſpagne dans l'état où elle fut depuis ſous *Charles-Quint* & ſous *Philippe II*. Ce mélange d'anciens Viſigots, de Vandales, d'Afriquains, de Juifs & d'Aborigènes, dévaſtait depuis long-temps la terre qu'ils ſe diſputaient; elle n'était fertile que ſous les mains mahométanes. Les Maures vaincus étaient devenus les fermiers des vainqueurs, & les Eſpagnols chrétiens ne ſubſiſtaient que du travail de leurs anciens ennemis. Point de manufacture chez les Chrétiens d'Eſpagne, point de commerce; très-peu d'uſage même des choſes les plus néceſſaires à la vie : preſque point de meubles;

Ch. CII. nulle hôtellerie dans les grands chemins, nulle commodité dans les villes : le linge fin y fut très-long-temps ignoré, & le linge grossier assez rare. Tout leur commerce intérieur & extérieur se faisait par les Juifs devenus nécessaires à une nation qui ne savait que combattre.

Juifs riches & chassés.

Lorsque vers la fin du quinzième siècle, dans l'an 1492, on voulut rechercher la source de la misère Espagnole, on trouva que les Juifs avaient attiré à eux tout l'argent du pays par le
1492. commerce & par l'usure. On comptait en Espagne plus de cent cinquante mille hommes de cette nation étrangère si odieuse & si nécessaire. Beaucoup de grands seigneurs, auxquels il ne restait que des titres, s'alliaient à des familles Juives, & réparaient par ces mariages ce que leur prodigalité leur avait coûté; ils s'en faisaient d'autant moins scrupule, que depuis long-temps les Maures & les Chrétiens s'alliaient souvent ensemble. On agita dans le conseil de *Ferdinand* & d'*Isabelle*, comment on pourrait se délivrer de la tyrannie sourde des Juifs, après avoir abattu celle des vainqueurs Arabes. On prit enfin, en 1492, le parti de les chasser & de

les dépouiller. On ne leur donna que ſix mois pour vendre leurs effets, qu'ils furent obligés de vendre au plus bas prix. On leur défendit ſous peine de la vie d'emporter avec eux ni or, ni argent, ni pierreries. Il ſortit d'Eſpagne trente mille familles Juives; ce qui fait cent cinquante mille perſonnes à cinq par famille. Les uns ſe retirèrent en Afrique, les autres en Portugal & en France; pluſieurs revinrent feignant de s'être faits Chrétiens. On les avait chaſſés pour s'emparer de leurs richeſſes, on les reçut parce qu'ils en rapportaient; & c'eſt contre eux principalement que fut établi le tribunal de l'inquiſition, afin qu'au moindre acte de leur religion, on pût juridiquement leur arracher leurs biens & la vie. On ne traite point ainſi dans les Indes les Banians, qui y ſont préciſément ce que les Juifs ſont en Europe, ſéparés de tous les peuples par une religion auſſi ancienne que les annales du monde, unis avec eux par la néceſſité du commerce dont ils ſont les facteurs, & auſſi riches que les Juifs le ſont parmi nous. Ces Banians, & les Guèbres auſſi anciens qu'eux, auſſi ſéparés qu'eux des autres hommes, ſont cependant

Ch. CII.

bien voulus par-tout; les Juifs ſeuls ſont en horreur à tous les peuples chez leſquels ils ſont admis. Quelques Eſpagnols ont prétendu que cette nation commençait à être redoutable. Elle était pernicieuſe par ſes profits ſur les Eſpagnols; mais n'étant point guerrière, elle n'était point à craindre. On feignait de s'allarmer de la vanité que tiraient les Juifs d'être établis ſur les côtes méridionales de ce royaume longtemps avant les Chrétiens. Il eſt vrai qu'ils avaient paſſé en Andalouſie de temps immémorial. Ils enveloppaient cette vérité de fables ridicules, telles qu'en a toujours débité ce peuple, chez qui les gens de bon-ſens ne s'appliquent qu'au négoce, & où le rabbiniſme eſt abandonné à ceux qui ne peuvent mieux faire. Les rabbins Eſpagnols avaient beaucoup écrit pour prouver qu'une colonie de Juifs avait fleuri ſur les côtes du temps de *Salomon*, & que l'ancienne Bétique payait un tribut à ce troiſième roi de la Paleſtine. Il eſt très-vraiſemblable que les Phéniciens, en découvrant l'Andalouſie & en y fondant des colonies, y avaient établi des Juifs, qui ſervirent de courtiers, comme ils en ont ſervi par-tout; mais de

tout temps les Juifs ont défiguré la vérité par des fables abſurdes. Ils mirent en œuvre de fauſſes médailles, de fauſſes inſcriptions. Cette eſpèce de fourberie, jointe aux autres plus eſſentielles qu'on leur reprochait, ne contribua pas peu à leur diſgrace.

C'EST depuis ce temps qu'on diſtingua en Eſpagne & en Portugal les anciens Chrétiens & les nouveaux, les familles dans leſquelles il était entré des filles mahométanes, & celles dans leſquelles il en était entré de juives.

CEPENDANT le profit paſſager que le gouvernement tira de la violence faite à ce peuple uſurier, le priva bien-tôt du revenu certain que les Juifs payaient auparavant au fiſc royal. Cette diſette ſe fit ſentir juſqu'au temps où l'on recueillit les tréſors du nouveau monde. On y remédia autant que l'on put par des bulles. Celle de la *Cruzade*, donnée en 1509 par *Jules II*, produiſit plus au gouvernement que l'impôt ſur les Juifs. Chaque particulier eſt obligé d'acheter cette bulle, pour avoir le droit de manger de la viande en carême, & les vendredis & ſamedis de l'année. Tous ceux qui vont à confeſſe, ne peuvent recevoir l'abſolution ſans mon-

Ch. CII.

trer cette bulle au prêtre. On inventa encore depuis la *bulle de composition*, en vertu de laquelle il est permis de garder le bien qu'on a volé, pourvû que l'on n'en connaisse pas le maître. De telles superstitions sont bien aussi fortes que celles qu'on reproche aux Hébreux. La sottise, la folie & les vices font par-tout une partie du revenu public.

Bulle de la Cruzade remarquable.

La formule de l'absolution qu'on donne à ceux qui ont acheté la bulle de la *Cruzade* n'est pas indigne de ce tableau général des coutumes & des mœurs des hommes : *Par l'autorité de* Dieu *tout-puissant, de Saint Pierre & de Saint Paul, & de notre très-saint père le pape, à moi commise, je vous accorde la rémission de tous vos péchés confessés, oubliés, ignorés, & des peines du purgatoire.*

Musulmans persécutés.

La reine *Isabelle*, ou plutôt le cardinal *Ximénès*, traita depuis les Mahométans comme les Juifs; on en força un très-grand nombre à se faire Chrétiens, malgré la capitulation de Grenade, & on les brûla quand ils retournèrent à leur religion. Autant de Musulmans que de Juifs se réfugièrent en Afrique, sans qu'on pût plaindre ni

ces Arabes qui avaient ſi long-temps ſubjugué l'Eſpagne, ni ces Hébreux qui l'avaient plus long-temps pillée.

LES Portugais ſortaient alors de l'obſcurité; & , malgré toute l'ignorance de ces temps-là, ils commençaient à mériter alors une gloire auſſi durable que l'univers, par le changement du commerce du monde, qui fut bientôt le fruit de leurs découvertes. Ce fut cette nation qui navigea la première des nations modernes ſur l'océan Atlantique. Elle n'a dû qu'à elle ſeule le paſſage du cap de Bonne-Eſpérance, au-lieu que les Eſpagnols dûrent à des étrangers la découverte de l'Amérique. Mais c'eſt à un ſeul homme, à l'infant *Don Henri*, que les Portugais furent redevables de la grande entrepriſe contre laquelle ils murmurèrent d'abord. Il ne s'eſt preſque jamais rien fait de grand dans le monde que par le génie & la fermeté d'un ſeul homme qui lutte contre les préjugés de la multitude, ou qui lui en donne.

LE Portugal était occupé de ſes grandes navigations & de ſes ſuccès en Afrique; il ne prenait aucune part aux événemens de l'Italie qui allarmaient le reſte de l'Europe.

CHAPITRE CIII.

De l'état des Juifs en Europe.

Ch. CIII.

APRÈS avoir vu comment on traitait les Juifs en Eſpagne, on peut obſerver ici quelle fut leur ſituation chez les autres nations. Ce peuple doit nous intéreſſer, puiſque nous tenons d'eux notre religion, pluſieurs même de nos loix & de nos uſages, & que nous ne ſommes, au fond que des Juifs avec un prépuce. Ils firent, comme vous ne l'ignorez pas, le métier de courtiers & de revendeurs, ainſi qu'autrefois à Babylone, à Rome, & dans Alexandrie. Leur mobilier en France appartenait au baron des terres dans leſquelles ils demeuraient. *Les meubles de Juifs ſont au baron*, diſent les établiſſemens de *Saint Louis.*

IL n'était pas plus permis d'ôter un Juif à un baron, que de lui prendre ſes manans ou ſes chevaux. Le même droit s'exerçait en Allemagne. Ils ſont déclarés ſerfs par une conſtitution de *Frédéric-II.* Un Juif était domaine de l'empereur, & enſuite chaque ſeigneur eut ſes Juifs.

Les loix féodales avaient établi dans presque toute l'Europe, jusqu'à la fin du quatorzième siècle, que, si un Juif embrassait le christianisme, il perdait alors tous ses biens, qui étaient confisqués au profit de son seigneur. Ce n'était pas un sûr moyen de les convertir; mais il fallait bien dédommager le baron de la perte de son Juif.

Dans les grandes villes, & sur-tout dans les villes impériales, ils avaient leurs synagogues & leurs droits municipaux, qu'on leur faisait acheter fort chérement; &, lorsqu'ils étaient devenus riches, on ne manquait pas, comme on a vu, de les accuser d'avoir crucifié un petit enfant le vendredi saint. C'est sur cette accusation populaire, que, dans plusieurs villes de Languedoc & de Provence, on établit la loi qui permettait de les battre depuis le vendredi saint jusqu'à Pâques, quand on les trouvait dans les rues.

Leur grande application ayant été de temps immémorial à prêter sur gages, il leur était défendu de prêter ni sur des ornemens d'église, ni sur des habits sanglans ou mouillés. Le concile de Latran ordonna, en 1215, qu'ils portassent une petite roue sur la poitri-

ne, pour les diſtinguer des Chrétiens. Ces marques changèrent avec le temps; mais par-tout on leur en faiſait porter une, à laquelle on pût les reconnaître. Il leur était expreſſément défendu de prendre des ſervantes ou des nourrices chrétiennes; & encore plus, des concubines; il y eut même quelques pays où l'on faiſait brûler les filles dont un Juif avait abuſé, & les hommes qui avaient eu les faveurs d'une Juive, par la grande raiſon qu'en rend le grand juriſconſulte *Gallus*, *que c'eſt la même choſe de coucher avec un Juif, que de coucher avec un chien.*

QUAND ils avaient un procès contre un Chrétien, on les faiſait jurer par *Sabaoth*, *Eloï*, & *Adonaï*, par les dix noms de Dieu; & on leur annonçait la *fièvre tierce*, *quarte*, *&* *quotidienne*, s'ils ſe parjuraient; à quoi ils répondaient, *Amen.* On avait toujours ſoin de les pendre entre deux chiens, lorſqu'ils étaient condamnés.

IL leur était permis en Angleterre de prendre des biens de campagne en hypothèque pour les ſommes qu'ils avaient prêtées. On trouve dans le *Monaſticum Anglicanum*, qu'il en coûta ſix marcs ſterlings, *ſex marcas* (peut-

être

être ſix marcs) pour libérer une terre hypothéquée à la Juiverie.

ILS furent chaſſés de preſque toutes les villes de l'Europe chrétienne, en divers temps, mais preſque toujours rappelés ; il n'y a guères que Rome qui les ait conſtamment gardés. Ils furent entièrement chaſſés de France en 1394, par *Charles VI*, & jamais depuis ils n'ont pu obtenir de ſéjourner dans Paris, où ils avaient occupé les halles, & ſept ou huit rues entières. On leur a ſeulement permis des ſynagogues dans Metz & dans Bordeaux, parce qu'on les y trouva établis lorſque ces villes furent unies à la couronne; & ils ſont toujours reſtés conſtamment à Avignon, parce que c'était terre papale. En un mot, ils furent par-tout uſuriers, ſelon le privilége & la bénédiction de leur loi, & par-tout en horreur par la même raiſon.

Juifs.

LEUR fameux rabbin *Maimonide*, *Abrabanel*, *Aben-Eſra*, & d'autres, avaient beau dire aux Chrétiens dans leurs livres : Nous ſommes vos pères, nos écritures ſont les vôtres, nos livres ſont lus dans vos égliſes, nos cantiques y ſont chantés : on leur répondait en les pillant, en les chaſſant, ou en les

Ch. CIII.

faiſant pendre entre deux chiens. On prit en Eſpagne & en Portugal l'uſage de les brûler. Les derniers temps leur ont été plus favorables, ſur-tout en Hollande & en Angleterre, où ils jouiſſent de leurs richeſſes, & de tous les droits de l'Humanité, dont on ne doit dépouiller perſonne. Ils ont même été ſur le point d'obtenir le droit de bourgeoiſie en Angleterre, vers l'an 1750, & l'acte du parlement allait déjà paſſer en leur faveur; mais enfin le cri de la nation, & l'excès du ridicule jeté ſur cette entrepriſe, la firent échouer: il courut cent paſquinades repréſentant mylord *Aaron* & mylord *Juda*, ſéans dans la chambre des pairs; on rit, & les Juifs ſe contentèrent d'être riches & libres.

Ce n'eſt pas une légère preuve des caprices de l'eſprit humain, de voir les deſcendans de *Jacob* brûlés en proceſſion à Lisbonne, & aſpirans à tous les priviléges de la Grande-Bretagne. Ils ne ſont en Turquie ni brûlés, ni pachas: mais ils s'y ſont rendus les maîtres de tout le commerce; & ni les Français, ni les Vénitiens, ni les Anglais, ni les Hollandais, n'y peuvent acheter ou vendre, qu'en paſſant par

les mains des Juifs. Aussi, les riches courtiers de Constantinople regrettent-ils peu Jérusalem, tout méprisés & tout rançonnés qu'ils sont par les Turcs.

Vous êtes frappé de cette haine & de ce mépris que toutes les nations ont toujours eus pour la nation Juive. C'est la suite inévitable de leur législation; il fallait, ou que ce peuple subjuguât tout, ou qu'il fût écrâsé. Il lui fut ordonné d'avoir les nations en horreur, & de se croire souillés, s'ils avaient mangé dans un plat qui eût appartenu à un homme d'une autre loi. Ils appelaient *les Nations* vingt à trente bourgades leurs voisines qu'ils voulaient exterminer; & ils crurent qu'il fallait n'avoir rien de commun avec elles. Quand leurs yeux furent ouverts par d'autres nations victorieuses, qui leur apprirent que le monde était plus grand qu'ils ne croyaient, ils se trouvèrent, par leur loi même, ennemis naturels de ces nations, & enfin du genre humain. Leur politique absurde subsista quand elle devait changer; leur superstition augmenta avec leurs malheurs; leurs vainqueurs étaient incirconcis; il ne parut pas plus permis à un Juif de manger dans un plat qui avait servi à

Ch. CIII. un Romain, que dans le plat d'un Amorrhéen. Ils gardèrent tous leurs uſages, qui ſont préciſément le contraire des uſages ſociables; ils furent donc avec raiſon traités comme une nation oppoſée en tout aux autres; les ſervant par avarice, les déteſtant par fanatiſme, ſe faiſant de l'uſure un devoir ſacré. Et ce ſont nos pères!



CHAPITRE CIV.

De ceux qu'on appelait Bohêmes, ou Égyptiens.

IL y avait alors une petite nation, aussi vagabonde, aussi méprisée que les Juifs, & adonnée à une autre espèce de rapine; c'était un ramas de gens inconnus, qu'on nommait *Bohêmes* en France, & ailleurs *Égyptiens*, *Giptes*, ou *Gipsis*, ou *Syriens*; on les a nommés en Italie *Zingani*, & *Zingari*. Ils allaient par troupes d'un bout de l'Europe à l'autre, avec des tambours de basque & des castagnettes; ils dansaient, chantaient, disaient la bonne fortune, guérissaient les maladies avec des paroles, volaient tout ce qu'ils trouvaient, & conservaient entr'eux certaines cérémonies religieuses, dont ni eux ni personne ne connaissait l'origine. Cette race a commencé à disparaître de la face de la terre, depuis que, dans nos derniers temps, les hommes ont été désinfatués des sortiléges, des talismans, des prédictions & des pos- CH. CIV.

ſeſſions. On voit encore quelques reſtes de ces malheureux, mais rarement. C'était très-vraiſemblablement un reſte de ces anciens prêtres & des prêtreſſes d'*Iſis*, mêlés avec ceux de la déeſſe de Syrie. Ces troupes errantes, auſſi mépriſées des Romains qu'elles avaient été honorées autrefois, portèrent leurs cérémonies & leurs ſuperſtitions mercénaires par tout le monde. Miſſionnaires errans de leur culte, ils couraient de province en province convertir ceux à qui un hazard heureux confirmait les prédictions de ces prophètes, & ceux qui, étant guéris naturellement d'une maladie légère, croyaient être guéris par la vertu miraculeuſe de quelques mots & de quelques ſignes myſtérieux. Le portrait que fait *Apulée* de ces troupes vagabondes de prophètes, de prophéteſſes, eſt l'image de ce que les hordes errantes appelées *Bohêmes*, ont été ſi long-temps dans toutes les parties de l'Europe. Leurs caſtagnettes & leurs tambours de baſque, ſont les cymbales & les crotales des prêtres Iſiaques & Syriens. *Apulée*, qui paſſa preſque toute ſa vie à rechercher les ſecrets de la religion & de la magie, parle des prédictions, des taliſmans,

des cérémonies, des danſes & des chants de ces prêtres pélerins, & ſpécifie ſur-tout l'adreſſe avec laquelle ils volaient dans les maiſons & dans les baſſes-cours.

QUAND le Chriſtianiſme eut pris la place de la religion de *Numa*, quand *Théodoſe* eut détruit le fameux temple de *Sérapis* en Égypte, quelques prêtres Égyptiens ſe joignirent à ceux de *Cybèle* & de la déeſſe de Syrie, & allèrent demander l'aumône, comme ont fait, depuis, nos Ordres mendians. Mais des Chrétiens ne les auraient pas aſſiſtés; il fallut donc qu'ils mêlaſſent le métier de charlatans à celui de pélerins; ils exerçaient la chiromantie, & formaient des danſes ſingulières. Les hommes veulent être amuſés & trompés; ainſi ce ramas d'anciens prêtres s'eſt perpétué juſqu'à nos jours. Telle a été la fin de l'ancienne religion d'*Oſiris* & d'*Iſis*, dont les noms impriment encore du reſpect. Cette religion, toute emblématique, & toute vénérable dans ſon origine, était, dès le temps de *Cyrus*, un mélange de ſuperſtitions ridicules. Elle devint encore plus mépriſable ſous les *Ptolomées*, & tomba dans le dernier aviliſſement ſous les Romains:

CH. CIV. elle a fini par être abandonnée à des troupes de voleurs. Il arrivera, peut-être, aux Juifs la même cataſtrophe, quand la ſociété des hommes ſera perfectionnée, quand chaque peuple fera le commerce par lui-même, & ne partagera plus les fruits de ſon travail avec ces courtiers errans : alors le nombre des Juifs diminuera néceſſairement. Les riches commencent, parmi eux, à mépriſer leurs ſuperſtitions; elles ne ſeront plus que le partage d'un peuple ſans arts & ſans loix, qui, ne trouvant plus à s'enrichir par notre négligence, ne pourra plus faire une ſociété ſéparée; & qui, n'entendant plus ſon ancien jargon corrompu, mêlé d'hébraïque & de ſyriaque, ignorant alors juſqu'à ſes livres, ſe confondra avec la lie des autres peuples.



CHAPITRE CV.

Suite de l'état de l'Europe au quinzième siècle. De l'Italie. De l'assassinat de Galéas Sforze, *dans une église. De l'assassinat des* Médicis, *dans une église; de la part que Sixte IV eut à cette conjuration.*

Des montagnes du Dauphiné, au fond de l'Italie, voici quelles étaient les puissances, les intérêts, & les mœurs des nations. CH. CV.

L'ÉTAT de la Savoie, moins étendu qu'aujourd'hui, n'ayant même ni le Montferrat ni Saluces, manquant d'argent & de commerce, n'était pas regardé comme une barrière. Ses souverains étaient attachés à la maison de *France*, qui, depuis peu, dans leur minorité, avait disposé du gouvernement; & les passages des Alpes étaient ouverts.

ON descend du Piémont dans le Milanais, le pays le plus fertile de l'Italie citérieure. C'était encore, ainsi que la Savoie, une principauté de l'Empire, mais principauté puissante, très-indé-

Ch. CV.

pendante alors d'un Empire faible. Après avoir appartenu aux *Viſcontis*, cet État avait paſſé ſous les loix du bâtard d'un payſan, grand-homme & fils d'un grand-homme. Ce payſan eſt *François Sforze*, devenu, par ſon mérite, connétable de Naples, & puiſſant en

Les Sforzes.

Italie. Le bâtard ſon fils avait été un de ces *Condottieri*, chefs de brigands diſciplinés, qui louaient leurs ſervices aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Il avait pris Milan vers le milieu du quinzième ſiècle, & s'était enſuite emparé de Gènes, qui, autrefois, était ſi floriſſante, & qui, ayant ſoutenu neuf guerres contre Veniſe, flottait alors d'eſclavage en eſclavage. Elle s'était donnée aux Français du temps de *Charles VI*. Elle s'était révoltée; elle prit enſuite le joug de *Charles VII*, en 1458, & le ſecoua encore. Elle voulut ſe donner à *Louis XI*, qui répondit qu'elle pouvait ſe donner au diable, & que pour lui il n'en voulait point. Ce fut alors qu'elle fut contrainte, en 1464, de ſe livrer à ce duc de Milan *François Sforze*.

1476. Les aſſaſſins de Galéas invoquent ſaint Étienne & ſaint Ambroiſe.

GALÉAS Sforze, fils de ce bâtard, fut aſſaſſiné dans la cathédrale de Milan le jour de *Saint-Étienne*. Je rap-

porte cette circonſtance, qui ailleurs ſerait frivole, & qui eſt ici très-importante. Car les aſſaſſins prièrent *Saint Étienne* & *Saint Ambroiſe* à haute voix, de leur donner aſſez de courage pour aſſaſſiner leur ſouverain. L'empoiſonnement, l'aſſaſſinat, joints à la ſuperſtition, caractériſaient alors les peuples de l'Italie. Ils ſavaient ſe venger, & ne ſavaient guères ſe battre. On trouvait beaucoup d'empoiſonneurs & peu de ſoldats. Et tel était le deſtin de ce beau pays depuis le temps des *Othons*. De l'eſprit, de la ſuperſtition, de l'athéïſme, des maſcarades, des vers, des trahiſons, des dévotions, des poiſons, des aſſaſſinats, quelques grands-hommes, un nombre infini de ſcélérats habiles, & cependant malheureux : voilà ce que fut l'Italie. Le fils de ce malheureux *Galéas, Marie*, encore enfant, ſuccéda au duché de Milan ſous la tutelle de ſa mère, & du chancelier *Simonetta*. Mais ſon oncle, que nous appelons *Ludovic Sforze*, ou *Louis le Maure*, chaſſa la mère, fit mourir le chancelier, & bientôt après empoiſonna ſon neveu.

C'ÉTAIT ce *Louis le Maure* qui négociait avec *Charles VIII*, pour faire deſcendre les Français en Italie.

CH. CV.

La Toſcane, pays moins fertile, était au Milanais ce que l'Attique avait été à la Béotie. Car, depuis un ſiècle, Florence ſe ſignalait, comme on a vu, par le commerce & par les beaux-arts. Les *Médicis* étaient à la tête de cette nation polie. Aucune maiſon, dans le monde, n'a jamais acquis la puiſſance par des titres ſi juſtes. Elle l'obtint à force de bienfaits & de vertus. *Coſme de Médicis*, né en 1389, ſimple citoyen de Florence, vécut ſans rechercher de grands titres; mais il acquit, par le commerce, des richeſſes comparables à celles des plus grands rois de ſon temps. Il s'en ſervit pour ſecourir les pauvres, pour ſe faire des amis parmi les riches, en leur prêtant ſon bien, pour orner ſa patrie d'édifices, pour appeler à Florence les ſavans Grecs, chaſſés de Conſtantinople. Ses conſeils furent, pendant trente années, les loix de ſa république. Ses bienfaits furent ſes principales intrigues, & ce ſont toujours les plus ſûres. On vit, après ſa mort, par ſes papiers, qu'il avait prêté à ſes compatriotes des ſommes immenſes, dont il n'avait jamais exigé le moindre paiement. Il mourut regretté de ſes ennemis même. Florence, d'un commun

Coſme Médicis.

1464.

consentement, orna son tombeau du nom de *père de la patrie*, titre qu'aucun des rois qui ont passé en revue, n'avait pu obtenir. CH. CV.

SA réputation valut à ses descendans la principale autorité dans la Toscane. Son fils l'administra sous le nom de *Gonfalonier*. Ses deux petit-fils, *Laurent* & *Julien*, maîtres de la république, furent assassinés dans une église par des conjurés, au moment où on élevait l'hostie. *Julien* en mourut; *Laurent* échappa. Le gouvernement des Florentins ressemblait à celui des Athéniens, comme leur génie. Il était tantôt aristocratique, tantôt populaire, & on n'y craignait rien tant que la tyrannie.

Ses petits-fils assassinés à la messe.

1478.

COSME de Médicis pouvait être comparé à *Pisistrate*, qui, malgré son pouvoir, fut mis au nombre des sages. Les fils de ce *Cosme* eurent le sort des enfans de *Pisistrate* assassinés par *Harmodius* & *Aristogiton*. *Laurent* échappa aux meurtriers comme un des enfans de *Pisistrate*, & vengea, comme lui, la mort de son frère. Mais ce qu'on n'avoit point vu dans Athènes, & ce qu'on vit à Florence, c'est que les chefs de la religion tramèrent cette conspiration sanguinaire.

Ch CV. Sixte IV, auteur de ce meurtre.

On peut par cet évènement ſe former une idée très-juſte de l'eſprit & des mœurs de ces temps-là. *La Rovère*, *Sixte IV*, était ſouverain pontife. Je n'examinerai pas ici avec *Machiavel*, ſi les *Riario*, qu'il faiſait paſſer pour ſes neveux, étaient en effet ſes enfans; ni avec *Michel Brutus*, s'il les avait fait naître lorſqu'il était cordelier. Il ſuffit, pour l'intelligence des faits, de ſavoir qu'il ſacrifiait tout pour l'aggrandiſſement de *Jerôme Riario*, l'un de ces prétendus neveux. Nous avons déjà obſervé que le domaine du Saint-Siége n'était pas, à beaucoup près, auſſi étendu qu'aujourd'hui. *Sixte IV* voulut dépouiller les ſeigneurs d'Imola & de Forli, pour enrichir *Jérôme* de leurs États. Les deux frères *Médicis* ſecoururent de leur argent ces petits princes, & les ſoutinrent. Le pape crut que, pour dominer dans l'Italie, il fallait qu'il exterminât les *Médicis*. Un banquier Florentin établi à Rome, nommé *Pazzi*, ennemi des deux frères, propoſa au pape de les aſſaſſiner. Le cardinal *Raphael Riario*, frère de *Jérôme*, fut envoyé à Florence pour diriger la conſpiration, & *Salviati*, archevêque de Florence, en dreſſa tout le plan. Le prêtre *Stefano*, at-

taché à cet archevêque, ſe chargea d'être un des aſſaſſins. On choiſit la ſolemnité d'une grande fête dans l'égliſe de *Santa Reparata*, pour égorger les *Médicis* & leurs amis, comme les aſſaſſins du duc *Galéas Sforze* avaient choiſi la cathédrale de Milan, & le jour de *Saint-Étienne*, pour maſſacrer ce prince au pied de l'autel. Le moment de l'élévation de l'hoſtie fut celui qu'on prit pour le meurtre, afin que le peuple attentif & proſterné ne pût empêcher l'exécution. En effet, dans cet inſtant même, *Julien de Médicis* fut tué par un frère de *Pazzi*, & par d'autres conjurés. Le prêtre *Stefano* bleſſa *Laurent*, qui eut aſſez de force pour ſe retirer dans la ſacriſtie.

Réflexion ſur ces crimes.

QUAND on voit un pape, un archevêque, un prêtre, méditer un tel crime, & choiſir, pour l'exécution, le moment où leur Dieu ſe montre dans le temple, on ne peut douter de l'athéiſme qui régnait alors. Certainement, s'ils avaient cru que leur créateur leur apparaiſſait ſous le pain ſacré, ils n'auraient oſé lui inſulter à ce point. Le peuple adorait ce myſtère; les Grands & les hommes d'État s'en moquaient; toute l'hiſtoire de ces temps-là le dé-

montre. Ils penſaient comme on penſait à Rome du temps de *Céſar* ; leurs paſſions concluaient qu'il n'y a aucune religion. Ils faiſaient tous ce déteſtable raiſonnement : les hommes m'ont enſeigné des menſonges ; donc il n'y a point de Dieu. Ainſi la religion naturelle fut éteinte dans preſque tous ceux qui gouvernaient alors ; & jamais ſiècle ne fut plus fécond en aſſaſſinats, en empoiſonnemens, en trahiſons, en débauches monſtrueuſes.

Les Florentins, qui aimaient les *Médicis*, les vengèrent par le ſupplice de tous les coupables qu'ils rencontrèrent. L'archevêque de Florence fut pendu aux fenêtres du palais public. *Laurent* eut la générosité ou la prudence de ſauver la vie au cardinal neveu qu'on voulait égorger au pied de l'autel qu'il avait ſouillé, & où il ſe réfugia.

Un des aſſaſſins livré par les Turcs.

Une des ſingularités de cette conſpiration fut que *Bernard Bandini*, l'un des meurtriers, retiré depuis chez les Turcs, fut livré à *Laurent de Médicis* ; & que le ſultan *Bajazet* ſervit à punir le crime que le pape *Sixte* avait fait commettre. Ce qui fut moins extraordinaire, c'eſt que le pape excommunia les Florentins pour avoir puni la conſ-

piration ; il leur fit même une guerre que *Médicis* termina par sa prudence. Vous voyez à quoi l'on employait la religion & les anathêmes. Je défie l'imagination la plus atroce de rien inventer qui approche de ces déteſtables horreurs.

LAURENT, vengé par ſes concitoyens, s'en fit aimer le reſte de ſa vie. On le ſurnomma le *père des muſes*, titre qui ne vaut pas celui de *père de la patrie*, mais qui annonce qu'il l'était en effet. C'était une choſe auſſi admirable qu'éloignée de nos mœurs, de voir ce citoyen, qui faiſait toujours le commerce, vendre d'une main les denrées du Levant, & ſoutenir de l'autre le fardeau de la république; entretenir des facteurs, & recevoir des ambaſſadeurs; réſiſter au pape, faire la guerre & la paix, être l'oracle des princes, cultiver les belles-lettres, donner des ſpectacles au peuple, & accueillir tous les ſavans Grecs de Conſtantinople. Il égala le grand *Coſme* par ſes bienfaits, & le ſurpaſſa par ſa magnificence. Ce fut dès-lors que Florence fut comparable à l'ancienne Athènes. On y vit à la fois le prince *Pic de la Mirandole*, *Politiano*, *Marcillo Ficino*, *Landino*, *Laſcaris*,

Ch. CV.

Calcondile, *Marcille*, que *Laurent* raſſemblait autour de lui, & qui étaient ſupérieurs peut-être à ces ſages de la Grèce tant vantés.

Son fils *Pierre* eut comme lui l'autorité principale & preſque ſouveraine dans la Toſcane du temps de l'expédition des Français, mais avec bien moins de crédit que ſes prédéceſſeurs & ſes deſcendans.



CHAPITRE CVI.

De l'État du pape, de Venise & de Naples, au quinzième siècle.

Ch. CVI.

L'ÉTAT du pape n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, encore moins ce qu'il aurait dû être, si la cour de Rome avait pu profiter des donations qu'on croit que *Charlemagne* avait faites, & de celles que la comtesse *Mathilde* fit réellement. La maison de *Gonzague* était en possession de Mantoue, dont elle faisait hommage à l'Empire. Divers seigneurs jouissaient en paix, sous les noms de vicaires de l'Empire ou de l'Église, des belles terres qu'ont aujourd'hui les papes. Pérouse était à la maison des *Bailloni* : les *Bentivoglio* avaient Bologne : les *Polentini*, Ravenne : les *Manfredi*, Faënza : les *Sforces*, Pezaro : les *Riario* possédaient Imola & Forli : la maison d'*Est* régnait depuis long-tems à Ferrare : les *Pics*, à la Mirandole : les barons Romains étaient encore très-puissans dans Rome ; on les appelait les *Menottes* des papes. Les *Colonnes* & les *Ursins*, les *Conti*, les *Savelli*, premiers barons, & possesseurs anciens

Seigneurs de l'État ecclésiastique.

des plus conſidérables domaines, partageaient l'État Romain par leurs querelles continuelles, ſemblables aux ſeigneurs qui s'étaient fait la guerre en France & en Allemagne dans les temps de faibleſſe. Le peuple Romain, aſſidu aux proceſſions, & demandant, à grands cris, des indulgences plénières à ſes papes, ſe ſoulevait ſouvent à leur mort, pillait leur palais, était prêt à jetter leur corps dans le Tibre. C'eſt ce qu'on vit, ſur-tout à la mort d'*Innocent VIII.*

Alexandre VI.

APRÈS lui fut élu l'Eſpagnol *Roderico Borgia, Alexandre VI*, homme dont la mémoire a été rendue exécrable par les cris de l'Europe entière, & par la plume de tous les hiſtoriens. Les proteſtans, qui, dans les ſiècles ſuivans, s'élevèrent contre l'Égliſe, chargèrent encore la meſure des iniquités de ce pontife. Nous verrons ſi on lui a imputé trop de crimes. Son exaltation fait bien connaître les mœurs & l'eſprit de ſon ſiècle, qui ne reſſemble en rien au nôtre. Les cardinaux qui l'élurent, ſavaient qu'il élevait cinq enfans nés de ſon commerce avec *Vanoza*. Ils devaient prévoir que tous les biens, les honneurs, l'autorité ſeraient entre les mains de cette famille. Cependant ils le choiſirent pour maître. Les chefs des factions du con-

clave vendirent pour de modiques ſommes leurs intérêts, & ceux de l'Italie.

DE VENISE.

VENISE des bords du lac de Côme étendait ſes domaines en terre-ferme juſqu'au milieu de la Dalmatie. Les Ottomans lui avaient arraché preſque tout ce qu'elle avait autrefois en Grèce ſur les empereurs Chrétiens, mais il lui reſtait la grande iſle de Crète, & elle s'était approprié celle de Chypre en 1437, par la donation de la dernière reine, fille de *Marco Cornaro*, Vénitien. Mais la ville de Veniſe par ſon induſtrie, valait ſeule & Crète & Chypre, & tous ſes domaines en terre-ferme. L'or des nations coulait chez elle par tous les canaux du commerce; tous les princes Italiens craignaient Veniſe, & elle craignait l'irruption des Français.

De tous les gouvernemens de l'Europe, celui de Veniſe était le ſeul réglé, ſtable, & uniforme. Il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du ſénat, c'eſt qu'il manquait un contrepoids à la puiſſance patricienne, & un encouragement aux plébéïens. Le mérite ne put jamais dans Veniſe élever un ſimple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement

Ch. CVI.

d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la législation, consiste dans ce contrepoids, & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en est digne.

De Naples.

Pour les Napolitains, toujours faibles & remuans, incapables de se gouverner eux-mêmes, de se donner un roi, & de souffrir celui qu'ils avaient, ils étaient au premier qui arrivait chez eux avec une armée.

Le vieux roi *Fernando* régnait à Naples. Il était bâtard de la maison d'*Aragon*. La bâtardise n'excluait point alors du trône. C'était une race bâtarde qui régnait en Castille : c'était encore la race bâtarde de *Don Pédro le sévère* qui était sur le trône de Portugal. *Fernando* régnant à ce titre dans Naples, avait reçu l'investiture du pape au préjudice des héritiers de la maison d'*Anjou* qui réclamaient leurs droits. Mais il n'était aimé ni du pape son suzerain, ni de ses sujets. Il mourut en 1494, laissant une famille infortunée, à qui *Charles VIII* ravit le trône sans pouvoir le garder, & qu'il persécuta pour son propre malheur.

CHAPITRE CVII.

De la conquête de Naples par Charles VIII, roi de France & empereur. De Zizim, frère de Bajazet II. Du pape Alexandre VI, &c.

Ch. CVII.

CHARLES *VIII*, ſon conſeil, ſes jeunes courtiſans, étaient ſi enivrés du projet de conquérir le royaume de Naples, qu'on rendit à *Maximilien* la Franche-Comté & l'Artois, partie des dépouilles de ſa femme, & qu'on remit la Cerdagne & le Rouſſillon à *Ferdinand le catholique*, auquel on fit encore une remiſe de trois-cent mille écus qu'il devait, à condition qu'il ne troublerait point la conquête. On ne faiſait pas réflexion que douze villages qui joignent un État, valent mieux qu'un royaume à quatre-cents lieues de chez ſoi. On faiſait encore une faute; on ſe fiait au roi *catholique*.

L'ENIVREMENT du projet chimérique de conquérir non-ſeulement une partie de l'Italie, mais de détrôner le ſultan des Turcs, fut encore une des rai-

CH. CVII. ſons qui força *Charles VIII* à conclure avec *Henri VII*, roi d'Angleterre, un marché plus honteux encore que celui de *Louis XI* avec *Édouard IV*. Il ſe ſoumit à lui payer ſix-cent vingt mille écus d'or, de peur que *Henri* ne lui fît la guerre; ſe rendant ainſi le tributaire des Anglais belliqueux qu'il craignait, pour aller attaquer des Italiens amollis qu'il ne craignait pas. Il crut aller à la gloire par le chemin de l'opprobre, & commença par s'appauvrir en voulant s'enrichir par des conquêtes.

1494. ENFIN *Charles VIII* deſcend en Italie. Il n'avait, pour une telle entrepriſe, que ſeize-cents hommes d'armes, qui, avec leurs archers, compoſaient un corps de bataille de cinq mille cavaliers peſamment armés; deux cents gentils-hommes de ſa garde; cinq-cents cavaliers armés à la légère, ſix mille Fantaſſins Français, & ſix mille Suiſſes; avec ſi peu d'argent, qu'il était obligé d'en emprunter ſur les chemins, & de mettre en gage les pierreries que lui prêta la ducheſſe de Savoie. Sa marche cependant imprima par-tout l'épouvante & la ſoumiſſion. Les Italiens étaient étonnés de voir cette groſſe artillerie

Manière dont les Italiens faiſaient alors la guerre.

tillerie traînée par des chevaux, eux qui ne connaissaient que de petites coulevrines de cuivre traînées par des bœufs. La gendarmerie Italienne était composée de spadassins, qui se louaient fort cher pour un temps limité à ces *Condottieri*, lesquels se louaient encore plus cher aux princes qui achetaient leur dangereux service. Ces chefs prenaient des noms faits pour intimider la populace. L'un s'appelait *Taille-cuisse*, l'autre *Fier-à-bras*, ou *Fracassè*, ou *Sacripend*. Chacun d'eux craignait de perdre ses hommes : ils poussaient leurs ennemis dans les batailles & ne les frappaient pas. Ceux qui perdaient le champ, étaient les vaincus. Il y avait beaucoup plus de sang répandu dans les vengeances particulières, dans les enceintes des villes, dans les conspirations, que dans les combats. *Machiavel* rapporte que, dans une bataille de ces temps-là, il n'y eut de mort qu'un cavalier étouffé dans la presse.

UNE guerre sérieuse les effraya tous, & aucun n'osa paraître. Le pape *Alexandre VI*, les Vénitiens, le duc de Milan, *Louis le Maure*, qui avait appelé le roi en Italie, voulurent le traverser dès qu'il y fut. *Pierre de Médicis*,

Ch. CVII.

contraint d'implorer sa protection, fut chassé de la république pour l'avoir demandée, & se retira dans Venise, d'où il n'osa sortir malgré la bienveillance du roi, craignant plus les vengeances secrettes de son pays qu'assuré de l'appui des Français.

Charles VIII à Rome.

Le roi entre à Florence en maître. Il délivre la ville de Sienne du joug des Toscans, qui bien-tôt après la remirent en servitude. Il marche à Rome, où *Alexandre VI* négociait en vain contre lui. Il y fait son entrée en conquérant. Le pape, réfugié dans le château Saint-Ange, vit les canons de France tournés contre ses faibles murailles. Il demanda grace.

1494.

Il ne lui en coûta guères qu'un chapeau de cardinal pour fléchir le roi. *Brissennet*, de président des comptes devenu archevêque, conseilla cet accommodement qui lui valut la pourpre. Un roi est souvent bien servi par ses sujets quand ils sont cardinaux, mais rarement quand ils veulent l'être. Le confesseur du roi entra encore dans l'intrigue. *Charles*, dont l'intérêt était de déposer le pape, lui pardonna, & s'en repentit. Jamais pape n'avait plus mérité l'indignation d'un roi chrétien. Lui &

les Vénitiens s'étaient adreſſés à *Bajazet II*, ſultan des Turcs, fils & ſucceſſeur de *Mahomet II*, pour les aider à chaſſer *Charles VIII* d'Italie. Il fut avéré que le pape avait envoyé un nonce, nommé *Bozzo*, à la-Porte; & on en conclut que le prix de l'union du ſultan & du pontife, était un de ces meurtres atroces dont on commence à ſentir quelque horreur aujourd'hui dans le ſerrail même de Conſtantinople.

Le pape, par un enchaînement d'évènemens extraordinaires, avait entre ſes mains *Zizim* ou *Gem*, frère de *Bajazet*. Voici comment ce fils de *Mahomet II* était tombé entre les mains du pape.

Le frère du Grand-Turc livré au pape par le roi de France.

ZIZIM, chéri des Turcs, avait diſputé l'Empire à *Bajazet*, qui en était haï. Mais malgré les vœux des peuples il avait été vaincu. Dans ſa diſgrace il eut recours aux chevaliers de *Rhodes*, qui ſont aujourd'hui les chevaliers de Malte, auxquels il avait envoyé un ambaſſadeur. On le reçut d'abord comme un prince à qui on devait l'hoſpitalité, & qui pouvait être utile; mais bien-tôt après on le traita en priſonnier. *Bajazet* payait quarante mille ſequins par an aux chevaliers, pour ne pas laiſſer retourner *Zizim* en Turquie. Les

CH. CVII.

chevaliers le menèrent en France dans une de leurs commanderies du Poitou, appellée *le Bourgneuf*. *Charles VIII* reçut à la fois un ambaſſadeur de *Bajazet*, & un nonce du pape *Innocent VIII*, prédéceſſeur d'*Alexandre*, au ſujet de ce précieux captif. Le ſultan le redemandait ; le pape voulait l'avoir comme un gage de la ſûreté de l'Italie contre les Turcs. *Charles* envoya *Zizim* au pape. Le pontife le reçut avec toute la ſplendeur que le maître de Rome pouvait affecter avec le frère du maître de Conſtantinople. On voulut l'obliger à baiſer les pieds du pape ; mais *Bozzo*, témoin oculaire, aſſûre que le Turc rejeta cet abbaiſſement avec indignation. *Paul Jove* dit qu'*Alexandre VI*, par un traité avec le ſultan, marchanda la mort de *Zizim*. Le roi de France, qui, dans des projets trop vaſtes, aſſuré de la conquête de Naples, ſe flattait d'être redoutable à *Bajazet*, voulut avoir ce frère malheureux. Le pape, ſelon *Paul Jove*, le livra empoiſonné. Il reſta indécis ſi le poiſon avait été donné par un domeſtique du pape, ou par un miniſtre ſecret du Grand-Seigneur. Mais on divulgua que *Bajazet* avait promis trois cent mille ducats au pape, pour la tête de ſon frère.

Mort du frère du Grand-Turc.

Le prince *Démétrius Cantemir* dit que, ſelon les annales turques, le barbier de *Zizim* lui coupa la gorge, & que ce barbier fut grand-viſir pour récompenſe. Il n'eſt pas probable qu'on ait fait Miniſtre & Général un barbier. Si *Zizim* avait été ainſi aſſaſſiné, le roi *Charles VIII*, qui renvoya ſon corps à ſon frère, aurait ſu ce genre de mort; les contemporains en auraient parlé. Le prince *Cantemir*, & ceux qui accuſent *Alexandre VI*, peuvent ſe tromper également. La haîne qu'on portait à ce pontife lui imputa tous les crimes qu'il pouvait commettre.

Charles VIII pardonne au pape, & ſert ſa meſſe.

Le pape, ayant juré de ne plus inquiéter le roi dans ſa conquête, ſortit de ſa priſon, & reparut en pontife ſur le théâtre du Vatican. Là, dans un conſiſtoire public, le roi vint prêter ce qu'on appelle hommage d'obédience, aſſiſté de *Jean de Gannai*, premier préſident du parlement de Paris, qui ſemblait devoir être ailleurs qu'à cette cérémonie. Le roi baiſa les pieds de celui que deux jours auparavant il voulait faire condamner comme un criminel; & pour achever la ſcène, il ſervit la meſſe d'*Alexandre VI. Guichardin*, auteur contemporain très-accrédité, aſſûre que

Ch. CVII.

dans l'église le roi ſe plaça au-deſſous du doyen des cardinaux. Il ne faut donc pas tant s'étonner que le cardinal de *Bouillon*, doyen du ſacré collège, ait, de nos jours, en s'appuyant des ces anciens uſages, écrit à *Louis XIV* : *Je vais prendre la première place du monde chrétien après la ſuprême.*

CHARLEMAGNE s'était fait déclarer dans Rome empereur d'Occident ; *Charles VIII* y fut déclaré empereur d'Orient, mais d'une manière bien différente. Un *Paléologue*, neveu de celui qui avait perdu l'Empire & la vie, céda très-inutilement à *Charles VIII* & à ſes ſucceſſeurs un Empire qu'on ne pouvait plus recouvrer.

APRÈS cette cérémonie, *Charles* s'avança au royaume de Naples. *Alphonſe II*, nouveau roi de ce pays, haï de ſes ſujets comme ſon père, & intimidé par l'approche des Français, donna au monde l'exemple d'une lâcheté nouvelle. Il s'enfuit ſecrettement à Meſſine, & ſe fit moine chez les *Olivétains*. Son fils *Fernando*, devenu roi, ne put rétablir les affaires, que l'abdication de ſon père faiſait voir déſeſpérées. Abandonné bien-tôt des Napolitains, il leur remit leur ſerment de fidélité ; après quoi, il

ſe retira dans la petite iſle d'Iſchia, ſituée à quelques milles de Naples.

Ch. CVII.

1495. Charles maître de Naples.

CHARLES, maître du royaume, & arbitre de l'Italie, entra dans Naples en vainqueur ſans avoir preſque combattu. Il prit les titres prématurés d'*Auguſte* & d'empereur. Mais dans ce temps-là même preſque toute l'Europe travaillait ſourdement à lui faire perdre la couronne de Naples. Le pape, les Vénitiens, le duc de Milan, *Louis le Maure*, l'empereur *Maximilien*, *Ferdinand d'Aragon*, *Iſabelle de Caſtille*, ſe liguaient enſemble. Il fallait avoir prévu cette ligue & pouvoir la combattre. Il repartit pour la France cinq mois après l'avoir quittée. Tel fut, ou ſon aveuglement, ou ſon mépris pour les Napolitains, ou plutôt ſon impuiſſance, qu'il ne laiſſa que quatre à cinq mille Français pour conſerver ſa conquête; & il ſe trompa au point de croire que les ſeigneurs du pays, comblés de ſes bienfaits, ſoutiendraient ſon parti pendant ſon abſence.

Chaſſé d'Italie.

DANS ſon retour auprès de Plaiſance, vers le village de Fornovo, que nous nommons Fornoue, rendu célèbre par cette journée, il trouve l'armée des confédérés forte d'environ trente mille hommes. Il n'en avait que huit mille.

CH. CVII. S'il était battu, il perdait la liberté ou la vie: s'il battait, il ne gagnait que l'avantage de la retraite. On vit alors ce qu'il eût fait dans cette expédition, si la prudence avait secondé le courage. Les Italiens ne tinrent pas long-temps devant lui. Il ne perdit pas deux-cents hommes. Les alliés en perdirent quatre mille. Tel est, d'ordinaire, l'avantage d'une troupe aguerrie, qui combat avec son roi contre une multitude mercénaire. *Guicciardino* dit que, depuis quelques siècles, les Italiens n'avaient jamais donné une bataille si sanglante. Les Vénitiens comptèrent pour une victoire d'avoir dans ce combat pillé quelques bagages du roi. On porta sa tente en triomphe dans Venise. *Charles VIII* ne vainquit que pour s'en retourner en France, laissant encore la moitié de sa petite armée près de Novarre dans le Milanais, où le duc d'Orléans fut bientôt assiégé.

1495.

LES ligués pouvaient encore l'attaquer avec un grand avantage; mais ils n'osèrent. Nous ne pouvons résister, disaient-ils, *alla furia Francese*. Les Français firent précisément en Italie ce que les Anglais avaient fait en France; ils vainquirent en petit nombre, & ils perdirent leurs conquêtes.

Ch. CVII. Charles cité à Rome.

Quand le roi fut à Turin, on fut bien étonné de voir un camérier du pape *Alexandre VI*, qui ordonna au roi de France de retirer ses troupes du Milanais & de Naples, & de venir rendre compte de sa conduite au Saint-Père, sous peine d'excommunication. Cette bravade n'eût été qu'un sujet de plaisanterie, si d'ailleurs la conduite du pape n'eût pas été un sujet de plainte très-sérieux.

Le roi revint en France, & fut aussi négligent à conserver ses conquêtes qu'il avait été prompt à les faire. *Fréderic*, oncle de *Fernando*, ce roi de Naples détrôné, devenu roi titulaire après la mort de *Fernando*, reprit en un mois tout son royaume, assisté de *Gonsalve de Cordoue*, surnommé *le grand capitaine*, que *Ferdinand d'Aragon*, surnommé *le catholique*, envoya pour lors à son secours.

Le duc d'Orléans, qui régna bientôt après, fut trop heureux qu'on le laissât sortir de Novarre. Enfin de ce torrent qui avait inondé l'Italie, il ne resta nul vestige : & *Charles VIII*, dont la gloire avait passé si vîte, mourut sans enfans à l'âge de près de vingt-huit ans, laissant à *Louis XII* son premier exemple à suivre, & ses fautes à réparer. 1497.

CHAPITRE CVIII.

De Savonarole.

CH. CVIII. AVANT de voir comment *Louis XII* ſoutint ſes droits ſur l'Italie, ce que devint tout ce beau pays agité de tant de factions, & diſputé par tant de puiſſances, & comment les papes formèrent l'État qu'ils poſſédent aujourd'hui, on doit quelque attention à un fait extraordinaire qui exerçait alors la crédulité de l'Europe, & qui étalait ce que peut le fanatiſme.

IL y avait à Florence un dominicain nommé *Jérôme Savonarole.* C'était un de ces prédicateurs à qui le talent de parler en chaire fait croire qu'ils peuvent gouverner les peuples, & un de ces théologiens qui, ayant expliqué l'Apocalypſe, penſent être devenus prophètes. Il dirigeait, il prêchait, il confeſſait, il écrivait : & dans une ville libre, pleine néceſſairement de factions, il voulait être à la tête d'un parti.

DÈS que les principaux citoyens de Florence ſûrent que *Charles VIII* mé-

ditait ſa deſcente en Italie, il la prédit, & le peuple le crut inſpiré. Il déclama contre le pape *Alexandre VI*; il encouragea ceux de ſes compatriotes qui perſécutaient les *Médicis*, & qui répandirent le ſang des amis de cette maiſon. Jamais homme n'avait eu plus de crédit à Florence ſur le commun peuple. Il était devenu une eſpèce de tribun, en faiſant recevoir les artiſans dans la magiſtrature. Le pape & les *Médicis* ſe ſervirent contre *Savonarole* des mêmes armes qu'il employait; ils envoyèrent un franciſcain prêcher contre lui. L'Ordre de *Saint François* haïſſait celui de *Saint Dominique* plus que les *Guelfes* ne haïſſaient les *Gibelins*. Le cordelier réuſſit à rendre le dominicain odieux. Les deux Ordres ſe déchaînèrent l'un contre l'autre. Enfin un dominicain s'offrit à paſſer à travers un bucher pour prouver la ſainteté de *Savonarole*. Un cordelier propoſa auſſi tôt la même épreuve pour prouver que *Savonarole* était un ſcélérat. Le peuple avide d'un tel ſpectacle en preſſa l'exécution; le magiſtrat fut contraint de l'ordonner. Tous les eſprits étaient encore remplis de l'ancienne fable de cet *Aldobrandin*, ſurnommé *Petrus igneus*, qui dans l'onzième ſiècle

CH. CVIII.

avait passé & repassé sur des charbons ardens au milieu de deux buchers; & les partisans de *Savonarole* ne doutaient pas que Dieu ne fît pour un jacobin ce qu'il avait fait pour un bénédictin. La faction contraire en espérait autant pour le cordelier.

On alluma les feux. Les champions comparurent en présence d'une foule innombrable; mais quand ils virent tous deux de sang-froid les buchers en flamme, tous deux tremblèrent, & leur peur commune leur suggéra une commune évasion. Le dominicain ne voulut entrer dans le bucher que l'hostie à la main. Le cordelier prétendit que c'était une clause qui n'était pas dans les conventions. Tous deux s'obstinèrent, & s'aidant ainsi l'un l'autre à sortir d'un mauvais pas, ils ne donnèrent point l'affreuse comédie qu'ils avaient préparée.

Le peuple alors soulevé par le parti des cordeliers voulut saisir *Savonarole*. Les magistrats ordonnèrent à ce moine de sortir de Florence. Mais, quoiqu'il eût contre lui le pape, la faction des *Médicis* & le peuple, il refusa d'obéir. Il fut pris & appliqué sept fois à la question. L'extrait de ses dépositions porte qu'il avoua qu'il était un faux prophète, un fourbe qui abusait du secret des confes-

ſions, & de celles que lui révélaient ſes frères. Pouvait-il ne pas avouer qu'il était un impoſteur? Un inſpiré qui cabale, n'eſt-il pas convaincu d'être un fourbe? Peut-être était-il encore plus fanatique; l'imagination humaine eſt capable de réunir ces deux excès qui ſemblent s'exclure. Si la juſtice ſeule l'eût condamné, la priſon, la pénitence auraient ſuffi; mais l'eſprit de parti s'en mêla. On le condamna, lui & deux dominicains, à mourir dans les flammes qu'ils s'étaient vantés d'affronter. Ils furent étranglés avant d'être jetés au feu. Ceux du parti de *Savonarole* ne manquèrent pas de lui attribuer des miracles; dernière reſſource des adhérans d'un chef malheureux. N'oublions pas qu'*Alexandre VI* lui envoya, dès qu'il fut condamné, une indulgence plénière.

1498. 23 Mai.

Vous regardez en pitié toutes ces ſcènes d'abſurdité & d'horreur. Vous ne trouvez rien de pareil ni chez les Romains & les Grecs, ni chez les barbares. C'eſt le fruit de la plus infâme ſuperſtition qui ait jamais abruti les hommes, & du plus mauvais des gouvernemens. Mais vous ſavez qu'il n'y a pas longtemps que nous ſommes ſortis de ces ténèbres, & que tout n'eſt pas encore éclairé.

CHAPITRE CIX.

De Pic de la Mirandole.

SI l'aventure de *Savonarole* fait voir quelle était encore la ſuperſtition, les thèſes du jeune prince de la Mirandole nous montrent en quel état étaient les ſciences. C'eſt à Florence & à Rome, chez les peuples alors les plus ingénieux de la terre, que ſe paſſent ces deux ſcènes différentes. Il eſt aiſé d'en conclure quelles ténèbres étaient répandues ailleurs, & avec quelle lenteur la raiſon humaine ſe forme.

C'EST toujours une preuve de la ſupériorité des Italiens dans ces temps-là, que *Jean-François Pic de la Mirandole*, prince ſouverain, ait été dès ſa plus tendre jeuneſſe un prodige d'étude & de mémoire. Il eût été dans notre temps un prodige de véritable érudition. Le goût des ſciences fut ſi fort en lui, qu'à la fin il renonça à ſa principauté, & ſe retira à Florence, où il mourut en 1494, le même jour que *Charles VIII* fit ſon entrée dans cette ville. On dit qu'à l'âge

de dix-huit ans il ſavait vingt-deux langues Cela n'eſt certainement pas dans le cours ordinaire de la nature. Il n'y a point de langue qui ne demande environ une année pour la bien ſavoir. Quiconque dans une ſi grande jeuneſſe en ſait vingt-deux , peut être ſoupçonné de les ſavoir bien mal, ou plutôt il en ſait les élémens, ce qui eſt ne rien ſavoir.

Il eſt encore plus extraordinaire que ce prince, ayant étudié tant de langues, ait pu à vingt-quatre ans ſoutenir à Rome des thèſes ſur tous les objets des ſciences, ſans en excepter une ſeule. On trouve à la tête de ſes ouvrages quatorze-cents concluſions générales ſur leſquelles il offrit de diſputer. Un peu d'élémens de géométrie & de la ſphère étaient dans cette étude immenſe la ſeule choſe qui méritait ſes peines. Tout le reſte ne ſert qu'à faire valoir l'eſprit du temps. C'eſt *la Somme de Saint Thomas*, c'eſt le précis des ouvrages d'*Albert*, ſurnommé *le grand*, c'eſt un mélange de théologie avec le péripatétiſme. On y voit qu'un ange eſt infini *ſecundum quid* : les animaux & les plantes naiſſent d'une *corruption animée par la vertu productive.* Tout eſt dans ce

goût. C'eſt ce qu'on apprenait dans toutes les univerſités. Des milliers d'écoliers ſe rempliſſaient la tête de ces chimères, & fréquentaient juſqu'à quarante ans les écoles où on les enſeignait. On ne ſavait pas mieux dans le reſte de la terre. Ceux qui gouvernaient le monde étaient bien excuſables alors de mépriſer les ſciences, & *Pic de la Mirandole* bien malheureux d'avoir conſumé ſa vie & abrégé ſes jours dans ces graves démences.

Ceux qui, nés avec un vrai génie cultivé par la lecture des bons auteurs Romains, avaient échappé aux ténèbres de cette érudition, étaient, depuis *le Dante* & *Petrarque*, en très-petit nombre. Leurs ouvrages convenaient davantage aux princes, aux hommes d'État, aux femmes, aux ſeigneurs, qui ne cherchent dans la lecture qu'un délaſſement agréable; & ils devaient être plus propres au prince de la Mirandole que les compilations d'*Albert le grand*.

Mais la paſſion de la ſcience univerſelle l'emportait; & cette ſcience univerſelle conſiſtait à ſavoir par cœur ſur chaque matière quelques mots qui ne donnaient aucune idée. Il eſt difficile de

comprendre comment les mêmes hommes, qui raiſonnent ſi juſte & ſi finement ſur les affaires du monde & ſur leurs intérêts, ont pu ſe payer de paroles inintelligibles dans preſque tout le reſte. La raiſon en eſt, qu'on veut paraître inſtruit plutôt que de s'inſtruire ; & quand des maitres d'erreur ont plié notre ame dans notre jeuneſſe, nous ne faiſons pas même d'efforts pour la redreſſer, nous en faiſons au contraire pour la courber encore. De-là vient que tant d'hommes pleins de ſagacité, & même de génie, ſont paîtris d'erreurs populaires.

Pic de la Mirandole écrivit, à la vérité, contre l'aſtrologie judiciaire ; mais il ne faut pas s'y méprendre, c'était contre l'aſtrologie pratiquée de ſon temps. Il en admettait une autre, & c'était l'ancienne, la véritable, qui, diſait-il, était négligée.

Il dit dans ſa première propoſition, que la *magie, telle qu'elle eſt aujourd'hui, & que l'Égliſe condamne, n'eſt point fondée ſur la vérité, puiſqu'elle dépend des puiſſances ennemies de la vérité.* On voit par ces paroles mêmes, toutes contradictoires qu'elles ſont, qu'il admettait la *magie* comme une *œuvre des*

démons, & c'était le ſentiment reçu. Auſſi il aſſûre qu'il n'y a aucune vertu dans le ciel & ſur la terre qu'un magicien ne puiſſe faire agir ; & il prouve que les paroles ſont efficaces en *magie*, parce que Dieu s'eſt ſervi de la parole pour arranger le monde.

Ces thèſes firent beaucoup plus de bruit, & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de *Newton*, & les vérités approfondies par *Locke*. Le pape *Innocent VIII* fit cenſurer treize propoſitions de toute cette grande doctrine. Ces cenſures reſſemblaient aux déciſions de ces Indiens qui condamnaient l'opinion que la terre eſt ſoutenue par un dragon, parce que, diſaient-ils, elle ne peut être ſoutenue que par un éléphant. *Pic de la Mirandole* fit ſon apologie ; il s'y plaint de ſes cenſeurs. Il dit qu'un d'eux s'emporta violemment contre *la cabale*. *Mais ſavez-vous*, lui dit le jeune prince, *ce que veut dire ce mot de cabale? Belle demande*, répondit le théologien ! *Ne ſait-on pas que c'était un hérétique qui écrivit contre Jéſus-Chriſt ?*

Enfin il fallut que le pape *Alexandre VI*, qui au moins avait le mérite de mépriſer ces diſputes, lui envoyât une

absolution. Il est remarquable, qu'il traita de même *Pic de la Mirandole* & *Savonarole*. Ch. CIX.

L'HISTOIRE du prince de la Mirandole n'est que celle d'un écolier plein de génie, parcourant une vaste carrière d'erreurs, & guidé en aveugle par des maîtres aveugles : ce qui suit est l'histoire des maîtres du mensonge qui fondent leur puissance sur la stupidité humaine.

CHAPITRE CX.

Du pape Alexandre VI & du roi Louis XII. Crimes du pape & de son fils. Malheurs du faible Louis XII.

LE pape *Alexandre VI* avait alors deux grands objets; celui de joindre au domaine de Rome, tant de terres qu'on prétendait en avoir été démembrées, & celui de donner une couronne à son fils *César Borgia*. Le scandale de sa conduite ne lui ôtait rien de son autorité. On ne vit point le peuple se révolter contre lui dans Rome. Il était accusé par la voix publique d'abuser de Ch. CX.

CH. CX.

ſa propre fille *Lucrèce*, qu'il enleva ſucceſſivement à trois maris, dont il fit aſſaſſiner le dernier (*Alphonſe d'Aragon*), pour la donner enfin à l'héritier de la maiſon d'*Eſt*. Ces noces furent célébrées au Vatican, par la plus infâme réjouiſſance que la débauche ait jamais inventée, & qui ait effrayé la pudeur. Cinquante courtiſannes nues danſèrent devant cette famille inceſtueuſe, & des prix furent donnés aux mouvemens les plus laſcifs. Les enfans de ce pape, le duc de *Gandie*, & *Céſar de Borgia*, alors diacre, archevêque de Valence en Eſpagne, & cardinal, avaient paſſé publiquement pour ſe diſputer la jouiſſance de leur ſœur *Lucrèce*. Le duc de *Gandie* fut aſſaſſiné dans Rome : la voix publique imputa ce meurtre au cardinal *Borgia*; & *Guichardin* n'héſite pas à l'en accuſer. Le mobilier des cardinaux appartenait, après leur mort, au pontife; & il y avait de fortes préſomptions qu'on avait hâté la mort de plus d'un cardinal dont on avait voulu hériter. Cependant le peuple Romain était obéiſſant, & toutes les puiſſances recherchaient *Alexandre VI*.

Noces inceſtueuſes; jeux abominables.

Louis XII, vertueux allié d'un pape ſouillé de crimes.

LOUIS XII, roi de France, ſuc-

ceſſeur de *Charles VIII*, s'empreſſa plus qu'aucun autre à s'allier avec ce pontife. Il en avait plus d'une raiſon. Il voulait ſe ſéparer, par un divorce, de ſa femme, fille de *Louis XI*, avec laquelle il avait conſommé ſon mariage, & qui avait vécu avec lui vingt-deux années, mais ſans avoir d'enfans. Nul droit, hors le droit naturel, ne pouvait autoriſer ce divorce; mais le dégoût & la politique le rendaient néceſſaire.

ANNE *de Bretagne*, veuve de *Charles VIII*, conſervait pour *Louis XII* l'inclination qu'elle avait ſentie pour le duc d'Orléans; &, s'il ne l'épouſait pas, la Bretagne échappait à la France. C'était un uſage ancien, mais dangereux, de s'adreſſer à Rome, ſoit pour ſe marier avec ſes parentes, ſoit pour répudier ſa femme. Car de tels mariages, ou de tels divorces, étant ſouvent néceſſaires à l'État, la tranquilité d'un royaume dépendait donc de la manière de penſer d'un pape ſouvent ennemi de ce royaume.

L'AUTRE raiſon qui liait *Louis XII* avec *Alexandre VI*, c'était ce droit funeſte qu'on voulait faire valoir ſur les États d'Italie. *Louis XII* revendiquait le duché de Milan, parce qu'il comptait

parmi ſes grand'-mères une ſœur d'un *Viſconti*, lequel avait eu cette principauté. On lui oppoſait la preſcription & l'inveſtiture que l'empereur *Maximilien* avait donnée à *Louis le Maure*, dont même cet empereur avait épouſé la nièce.

Duché de Milan, cauſe des malheurs de la France.

Le droit public féodal, toujours incertain, ne pouvait être interprété que par la loi du plus fort. Ce duché de Milan, cet ancien royaume des Lombards était un fief de l'Empire. On n'avait point décidé ſi ce fief était mâle ou femelle, ſi les filles devaient en hériter. L'ayeule de *Louis XII*, fille d'un *Viſconti*, duc de Milan, n'avait eu par ſon contrat de mariage que le comté d'Aſt. Ce contrat de mariage fut la ſource des malheurs de l'Italie, des diſgraces de *Louis XII*, & des malheurs de *François I*. Preſque tous les États d'Italie ont flotté ainſi dans l'incertitude, ne pouvant ni être libres, ni décider à quel maître ils devaient appartenir.

Bâtard du pape apporte à Louis XII permiſſion d'un divorce.

Les droits de *Louis XII* ſur Naples étaient les mêmes que ceux de *Charles VIII*.

Le bâtard du pape, *Céſar de Borgia*, fut chargé d'apporter en France la bulle du divorce, & de négocier avec le roi

ſur tous ſes projets de conquête. *Borgia* ne partit de Rome, qu'après être aſſuré du duché de Valentinois, d'une compagnie de cent hommes d'armes, & d'une penſion de vingt mille livres que lui donnait *Louis XII*, avec promeſſe de faire épouſer à cet archevêque la ſœur du roi de Navarre. *Céſar Borgia*, tout diacre & archevêque qu'il était, paſſa donc à l'état ſéculier, & ſon père le pape donna en même temps diſpenſe à ſon fils & au roi de France, à l'un pour quitter l'Égliſe, à l'autre pour quitter ſa femme. On fut bientôt d'accord. *Louis XII* prépara une nouvelle deſcente en Italie.

Il avait pour lui les Vénitiens, qui devaient partager une partie des dépouilles du Milanais. Ils avaient déjà pris le Breſſan & le pays de Bergame: ils voulaient au moins le Crémonois, ſur lequel ils n'avaient pas plus de droit que ſur Conſtantinople.

L'empereur *Maximilien*, qui eût dû défendre le duc de Milan ſon beau-père & ſon vaſſal contre la France ſon ennemie naturelle, n'était alors en état de défendre perſonne. Il ſe ſoutenait à peine contre les Suiſſes, qui achevaient d'ôter à la maiſon d'*Autriche* ce qui lui

reſtait dans leur pays. *Maximilien* joua donc, en cette conjoncture, le rôle forcé de l'indifférence.

LOUIS XII termina tranquilement quelques diſcuſſions avec le fils de cet empereur, *Philippe le beau*, père de *Charles-Quint*, maître des Pays-bas; & ce *Philippe le beau* rendit hommage en perſonne à la France pour les comtés de Flandres & d'Artois. Le chancelier *Gui de Rochefort* reçut dans Arras cet hommage. Il était aſſis & couvert, tenant entre ſes mains les mains jointes du prince, qui, découvert, ſans armes & ſans ceinture, prononça ces mots: *Je fais hommage à monſieur le roi pour mes pairies de Flandres & d'Artois*, &c.

LOUIS XII, ayant, d'ailleurs, renouvelé les traités de *Charles VIII* avec l'Angleterre, aſſuré de tous côtés, du moins pour un temps, fait paſſer les Alpes à ſon armée. Il eſt à remarquer, qu'en entreprenant cette guerre, loin d'augmenter les impôts, il les diminua, & que cette indulgence commença à lui faire donner le nom de *père du peuple*.

Louis XII introduit la vénalité des emplois.

Mais il vendit pluſieurs offices qu'on nomme royaux, & ſur-tout ceux des finances. N'eût-il pas mieux valu établir des impôts également répartis, que d'introduire

d'introduire la vénalité honteuſe des charges dans un pays dont il voulait être le père ? Cet uſage de mettre des emplois à l'encan venait d'Italie : on a vendu long-temps à Rome les places de la chambre apoſtolique, & ce n'eſt que de nos jours que les papes ont aboli cette coutume.

L'ARMÉE que *Louis XII* envoya au-delà des Alpes n'était guères plus forte que celle avec laquelle *Charles VIII* avait conquis Naples. Mais ce qui doit paraître étrange, c'eſt que *Louis le Maure*, ſimple duc de Milan, de Parme & de Plaiſance, & ſeigneur de Gènes, avait une armée tout auſſi conſidérable que le roi de France.

ON vit encore ce que pouvait *la furia Franceſe* contre la ſagacité Italienne. L'armée du roi s'empara en vingt jours de l'État de Milan & de celui de Gènes, tandis que les Vénitiens occupèrent le Crémonois. 1499.

Il entre dans Milan.

LOUIS XII, après avoir pris ces belles provinces par ſes Généraux, fit ſon entrée dans Milan ; il y reçut les députés de tous les États d'Italie en homme qui était leur arbitre. Mais à peine fut-il retourné à Lyon, que la négligence, qui ſuit preſque toujours la fougue, fit

Ch. CX.
1500.

perdre aux Français le Milanais, comme ils avaient perdu Naples. *Louis le Maure*, dans ce rétablissement passager, payait un ducat d'or pour chaque tête de Français qu'on lui portait. Alors *Louis XII* fit un nouvel effort. *Louis de la Trimouille* va réparer les fautes qu'on avait faites. On entre dans le Milanais. Les Suisses, qui, depuis *Charles VIII*, faisaient usage de leur liberté pour se vendre à qui les payait, étaient, à la fois, en grand nombre dans l'armée Française, & dans la Milanaise. Il est remarquable que les ducs de Milan furent les premiers princes qui prirent des Suisses à leur solde. *Marie Sforze* avait donné cet exemple aux souverains.

Louis le Maure trahi & méritant de l'être.

Quelques capitaines de cette nation, si ressemblante, jusqu'alors, aux anciens Lacédémoniens, par la liberté, l'égalité, la pauvreté & le courage, flétrirent sa gloire par l'amour de l'argent. Ils gardaient dans Novarre le duc de Milan, qui leur avait confié sa personne, préférablement aux Italiens. Mais, loin de mériter cette confiance, ils composèrent avec les Français. Tout ce que *Louis le Maure* put en obtenir, ce fut de sortir avec eux habillé à la Suisse, une hallebarde à la main. Il parut ainsi

1500.

Ch. CX.

à travers les haies des ſoldats Français : mais ceux qui l'avaient vendu, le firent bientôt reconnaître. Il eſt pris, conduit à Pierre-Anciſe, de-là dans la même tour de Bourges où *Louis XII* lui-même avait été en priſon ; enfin transféré à Loches, où il vécut encore dix années, non dans une cage de fer, comme on le croit communément, mais ſervi avec diſtinction, & ſe promenant, les dernières années, à cinq lieues du château.

Louis XII, maître du Milanais & de Gènes, veut encore avoir Naples ; mais il devait craindre ce même *Ferdinand le Catholique* qui en avait déjà chaſſé les Français.

Ainsi qu'il s'était uni avec les Vénitiens pour conquérir le Milánais, dont ils partagèrent les dépouilles, il s'unit avec *Ferdinand* pour conquérir Naples. Le roi catholique alors aima mieux dépouiller ſa maiſon que la ſecourir. Il partagea, par un traité avec la France, ce royaume où régnait *Frédéric*, le dernier roi de la branche bâtarde d'*Aragon*. Le roi catholique retient pour lui la Pouille & la Calabre : le reſte eſt deſtiné pour la France. Le pape *Alexandre VI*, allié de *Louis XII*, entre dans

Injuſtices horribles & communes.

cette conjuration contre un monarque innocent, ſon feudataire, & donne aux deux rois l'inveſtiture qu'il avait donnée au roi de Naples. Le roi catholique envoie ce même Général *Gonſalve de Cordoue* à Naples, ſous prétexte de défendre ſon parent, & en effet pour l'accabler. Les Français arrivent par mer & par terre. Il faut avouer que, dans cette conquête de Naples, il n'y eut qu'injuſtice, perfidie & baſſeſſe; mais l'Italie ne fut pas gouvernée autrement pendant plus de ſix-cents années.

Les Napolitains n'étaient point dans l'habitude de combattre pour leurs rois.
1503. L'infortuné monarque trahi par ſon parent, preſſé par les armes Françaiſes, dénué de toute reſſource, aima mieux ſe remettre dans les mains de *Louis XII*, qu'il crut généreux, que dans celles du roi catholique, qui le traitait avec tant de perfidie. Il demande aux Français un paſſeport pour ſortir de ſon royaume. Il vient en France avec cinq galères, & là il reçoit une penſion du roi de cent vingt mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Étrange deſtinée pour un ſouverain!

Louis XI avait donc tout à la fois un duc de Milan priſonnier, un roi de

Naples ſuivant ſa cour & ſon penſionnaire. La république de Gènes était une de ſes provinces. Le royaume, peu chargé d'impôts, était un des plus floriſſans de la terre. Il lui manquait ſeulement l'induſtrie du commerce & la gloire des beaux-arts, qui étaient, comme nous le verrons, le partage de l'Italie. Ch. CX.

CHAPITRE CXI.

Attentats de la famille d'Alexandre VI & de Céſar de Borgia. *Suite des affaires de Louis XII avec Ferdinand* le Catholique. *Mort du pape.*

Alexandre VI faiſait alors en petit ce que *Louis XII* exécutait en grand. Il conquérait les fiefs de la Romagne, par les mains de ſon fils. Tout était deſtiné à l'aggrandiſſement de ce fils; mais il n'en jouit guères. Il travaillait, ſans y penſer, pour le domaine eccléſiaſtique. Ch. CXI.

Il n'y eut ni violence, ni artifice, ni grandeur de courage, ni ſcélérateſſe que *Céſar Borgia* ne mît en uſage. Il employa pour envahir huit ou dix petites villes,

& pour ſe défaire de quelques petits ſeigneurs, plus d'art que les *Alexandres*, les *Gengis*, les *Tamerlans*, les *Mahomets*, n'en mirent à ſubjuguer une grande partie de la terre. On vendit des indulgences pour avoir une armée. Le cardinal *Bembo* aſſure que, dans les ſeuls domaines de Veniſe on en vendit pour près de ſeizecents marcs d'or. On impoſa le dixième ſur tous les revenus eccléſiaſtiques, ſous prétexte d'une guerre contre les Turcs: & il ne s'agiſſait que d'une petite guerre aux portes de Rome.

Sacrilèges & meurtres.

D'ABORD on ſaiſit les places des *Colonna* & des *Savelli* auprès de Rome. *Borgia* emporta par force & par adreſſe Forli, Faënza, Rimini, Imola, Piombino; &, dans ces conquêtes, la perfidie, l'aſſaſſinat, l'empoiſonnement ſont une partie de ſes armes. Il demande au nom du pape des troupes & de l'artillerie au duc d'Urbin. Il s'en ſert contre le duc d'Urbin même, & lui ravit ſon duché. Il attire dans une conférence le ſeigneur de la ville de Camérino; il le fait étrangler avec ſes deux fils. Il engage par les plus grands ſermens le duc de *Gravina*, *Oliverotto*, *Pagolo*, *Vitelli*, & un autre, à venir traiter avec lui auprès de Sinigaglia. L'embuſcade était

préparée. Il fait maſſacrer impitoyablement *Vitelli* & *Oliverotto*. Pourrait-on penſer que *Vitelli*, en expirant, ſuppliât ſon aſſaſſin d'obtenir, pour lui, auprès du pape ſon père, une indulgence à l'article de la mort ? C'eſt pourtant ce que diſent les contemporains. Rien ne montre mieux la faibleſſe humaine & le pouvoir de l'opinion. Si *Céſar Borgia* fût mort avant *Alexandre VI* du poiſon qu'on prétend qu'ils préparèrent à des cardinaux, & qu'ils bûrent l'un & l'autre, il ne faudrait pas s'étonner que *Borgia*, en mourant, eût demandé une indulgence plénière au pontife ſon père.

CH. CXI. Excès de ſuperſtition.

ALEXANDRE VI, dans le même tems, ſe ſaiſiſſait des amis de ces infortunés, & les faiſait étrangler au château Saint-Ange. *Guicciardino* croit que le ſeigneur de Farneza, nommé *Aſtor*, jeune homme d'une grande beauté, livré au bâtard du pape, fut forcé de ſervir à ſes plaiſirs, & envoyé enſuite avec ſon frère naturel au pape, qui les fit périr tous deux par la corde. Le roi de France, père de ſon peuple, & honnête-homme chez lui, favoriſait en Italie ces crimes qu'il aurait punis dans ſon royaume. Il s'en rendait le complice. Il abandonnait au pape ces victimes,

Excès de cruauté & d'infamie.

Ch. CXI. pour être ſecondé par lui dans ſa conquête de Naples. Ce qu'on appelle la politique, l'intérêt d'État, le rendit injuſte en faveur d'*Alexandre VI.* Quelle politique, quel intérêt d'État, de ſeconder les violences d'un ſcélérat qui le trahit bien-tôt après ! Et comment les hommes ſont gouvernés !

La deſtinée des Français, qui était de conquérir Naples, était auſſi d'en être chaſſés. *Ferdinand le catholique* ou *le perfide*, qui avait trompé le dernier roi de Naples ſon parent, ne fut pas plus fidèle à *Louis XII.* Il fut bien-tôt d'accord avec *Alexandre VI* pour ôter au roi de France ſon partage.

Gonsalve de Cordoue, qui mérita ſi bien le titre de *grand capitaine*, & non de *vertueux*, lui qui diſait que *la toile d'honneur doit être groſſièrement tiſſue*, trompa d'abord les Français, & enſuite les vainquit. Il me ſemble qu'il y a eu ſouvent dans les Généraux Français beaucoup plus de ce courage que l'honneur inſpire, que de cet art néceſſaire dans les grandes affaires. Le duc de *Nemours*, ce deſcendant de *Clovis*, qui commandait les Français, appela *Gonſalve* en duel. *Gonſalve* répondit en battant pluſieurs fois ſon armée, & ſur-tout à Cérignola dans la Pouille, où

Français battus.

1503.

Nemours fut tué avec quatre mille Français. Il ne périt, dit-on, que neuf Espagnols dans cette bataille; preuve évidente que *Gonsalve* avait choisi un poste avantageux, que *Nemours* avait manqué de prudence, & qu'il n'avait que des troupes découragées. En vain le fameux chevalier *Bayard* soutint seul sur un pont étroit l'effort de deux-cents ennemis qui l'attaquaient. Cet effort de valeur fut glorieux & inutile.

Mines inventées.

Ce fut dans cette guerre qu'on trouva une nouvelle manière d'exterminer les hommes. *Pierre de Navarre*, soldat de fortune, & grand Général Espagnol, inventa les mines, dont les Français éprouvèrent les premiers effets.

La France, cependant, était alors si puissante, que *Louis XII* put mettre à la fois trois armées en campagne, & une flotte en mer. De ces trois armées, l'une fut destinée pour Naples, les deux autres pour le Roussillon & pour Fontarabie. Mais aucune de ces armées ne fit de progrès, & celle de Naples fut bien-tôt entiérement dissipée, tant on opposa une mauvaise conduite à celle du *grand capitaine*. Enfin *Louis XII* perdit sa part du royaume de Naples sans retour.

CH. CXI.
1503.
Mort d'Alexandre VI.

BIEN-TÔT après, l'Italie fut délivrée d'*Alexandre VI* & de ſon fils. Tous les hiſtoriens ſe plaiſent à tranſmettre à la poſtérité que ce pape mourut du poiſon qu'il avait deſtiné dans un feſtin à pluſieurs cardinaux ; trépas digne en effet de ſa vie ; mais le fait eſt bien peu vraiſemblable. On prétend que, dans un beſoin preſſant d'argent, il voulut hériter de ces cardinaux ; mais il eſt prouvé que *Céſar Borgia* emporta cent mille ducats d'or du tréſor de ſon père après ſa mort : le beſoin n'était donc pas réel. D'ailleurs, comment ſe méprit-on à cette bouteille de vin empoiſonnée, qui, dit-on, donna la mort au pape, & mit ſon fils au bord du tombeau ? Des hommes qui ont une ſi longue expérience du crime, ne laiſſent pas lieu à une telle mépriſe. On ne cite perſonne qui en ait fait l'aveu. Il paraît donc bien difficile qu'on en fût informé. Si, quand le pape mourut, cette cauſe de ſa mort avait été ſûe, elle l'eût été par ceux-là mêmes qu'on avait voulu empoiſonner. Ils n'euſſent point laiſſé un tel crime impuni : ils n'euſſent point ſouffert que *Borgia* s'emparât paiſiblement des tréſors de ſon père. Le peuple, qui hait ſouvent ſes maîtres, & qui a de tels maîtres en exécration, tenu

dans l'esclavage sous *Alexandre*, eût éclaté à sa mort : il eût troublé la pompe funèbre de ce monstre : il eût déchiré son abominable fils. Enfin le journal de la maison de *Borgia* porte que le pape, âgé de soixante & douze ans, fut attaqué d'une fièvre tierce, qui bien-tôt devint continue & mortelle. Ce n'est pas-là l'effet du poison. On ajoûte que le duc de *Borgia* se fit enfermer dans le ventre d'une mule. Je voudrais bien savoir de quel venin le ventre d'une mule est l'antidote. Et comment ce *Borgia* moribond serait-il allé au Vatican prendre cent mille ducats d'or ? Était-il enfermé dans sa mule, quand il enleva ce trésor ?

Voulut-il empoisonner neuf cardinaux juges ?

Il est vrai qu'après la mort du pape, il y eut du tumulte dans Rome. Les *Colonnes* & les *Ursins* y rentrèrent en armes. Mais c'était dans ce tumulte même qu'on eût dû accuser solemnellement le père & le fils de ce crime. Enfin le pape *Jules II*, mortel ennemi de cette maison, & qui eut long-temps le duc en sa puissance, ne lui imputa point ce que la voix publique lui attribue.

Mais, d'un autre côté, pourquoi le cardinal *Bembo*, *Guichardin*, *Paul Jove*, *Tomasi*, & tant de contemporains

s'accordent-ils dans cette étrange accusation ? D'où viennent tant de circonstances détaillées ? Pourquoi nomme-t-on l'espèce de poison dont on se servit, qui s'appellait *cantarella ?* On peut répondre qu'il n'est pas difficile d'inventer quand on accuse, & qu'il fallait colorer de quelques vraisemblances une accusation si horrible ; que ces Écrivains ne faisaient pas scrupule de charger *Alexandre* d'un forfait de plus, & qu'on pouvait soupçonner cette dernière scélératesse, lorsque tant d'autres étaient avérées.

ALEXANDRE VI laissa dans l'Europe une mémoire plus odieuse que celle des *Néron* & des *Caligula*, parce que la sainteté de son ministère le rendit plus coupable. Cependant c'est à lui que Rome dut sa grandeur temporelle ; & ce fut lui qui mit ses successeurs en état de tenir quelquefois la balance de l'Italie. Son fils perdit tout le fruit de ses crimes, que l'Église recueuillit. Presque toutes les villes dont il s'était emparé, se donnèrent à d'autres, dès que son père fut mort : & le pape *Jules II* le força, bien-tôt après, de lui remettre les autres. Il ne lui resta rien de toute sa funeste grandeur. Tout fut pour le

Saint-Siége, à qui ſa ſcélérateſſe fut plus utile que ne l'avait été l'habileté de tant de papes ſoutenue des armes de la religion. Mais ce qui eſt ſingulier, c'eſt que cette religion ne fut pas attaquée alors. Comme la plupart des princes, des miniſtres & des guerriers n'en avaient point du tout, les crimes des papes ne les inquiétaient pas. L'ambition effrénée ne faiſait aucune réflexion à cette ſuite horrible de ſacrilèges : on n'étudiait point, on ne liſait point. Le peuple hébété allait en pélerinage. Les Grands égorgeaient & pillaient, ils ne voyaient dans *Alexandre VI* que leur ſemblable, & on donnait toujours le nom de Saint-Siége au ſiége de tous les crimes.

MACHIAVEL prétend que les meſures de *Borgia* étaient ſi bien priſes, qu'il devait reſter maître de Rome & de tout l'État eccléſiaſtique après la mort de ſon père; mais qu'il ne pouvait pas prévoir que lui-même ſerait aux portes du tombeau, dans le temps qu'*Alexandre* y deſcendrait. Amis, ennemis, alliés, parens, tout l'abandonna en peu de temps; ou le trahit, comme il avait trahi tout le monde. *Gonſalve de Cordoue*, le grand capitaine, auquel il s'était confié, l'envoya priſonnier en Eſ-

Ch. CXI.

pagne. *Louis XII* lui ôta ſon duché de Valentinois & ſa penſion. Enfin, évadé de ſa priſon, il ſe réfugia dans la Navarre. Le courage, qui n'eſt pas une vertu, mais une qualité heureuſe, commune aux ſcélérats & aux grands-hommes, ne l'abandonna pas dans ſon aſyle. Il ne quitta en rien ſon caractère; il intrigua; il commanda l'armée du roi de Navarre ſon beau-frère, dans une guerre qu'il conſeilla pour dépoſſéder les vaſſaux de la Navarre, comme il avait autrefois dépoſſédé les vaſſaux de l'Empire & du Saint-Siége. Il fut tué les armes à la main. Sa mort fut glorieuſe; & nous voyons dans le cours de cette hiſtoire des ſouverains légitimes, & des hommes vertueux, périr par la main des bourreaux.

Mort du bâtard du pape.

CHAPITRE CXII.

Suite des affaires politiques de Louis XII.

Ch. CXII.

Ambition du cardinal d'Amboiſe plus loué que louable.

IL eût été poſſible aux Français de reprendre Naples, de même qu'ils avaient repris le Milanais. L'ambition du premier miniſtre de *Louis XII* fut cauſe que cet État fut perdu pour tou-

jours. Le cardinal *Chaumont d'Amboise*, archevêque de Rouen, tant loué pour n'avoir eu qu'un ſeul bénéfice, mais à qui la France, qu'il gouvernait en maître, tenait au moins lieu d'un ſecond, voulut en avoir un autre plus relevé. Il prétendit être pape après la mort d'*Alexandre VI*; & on eût été forcé de l'élire, s'il eût été auſſi politique qu'ambitieux. Il avait des tréſors : les troupes qui devaient aller au royaume de Naples, étaient aux portes de Rome : mais les cardinaux Italiens lui perſuadèrent d'éloigner cette armée, afin que ſon élection en parût plus libre, & en fût plus valide. Il l'écarta, & alors le cardinal *Julien de la Rovère* fit élire *Pie III*, qui mourut au bout de vingt-ſept jours. Enſuite ce cardinal *Julien*, qu'on appelle *Jules II*, fut pape lui-même. Cependant la ſaiſon pluvieuſe empêcha les Français de paſſer aſſez tôt le Garillan, & favoriſa *Gonſalve de Cordoue*. Ainſi le cardinal d'*Amboiſe*, qui pourtant paſſe pour un homme ſage, perdit, à la fois, la tiare pour lui, & Naples pour ſon roi.

CH. CXII.

D'Amboiſe veut être pape.

1503.

UNE ſeconde faute d'un autre genre qu'on lui a reprochée, fut l'incompréhenſible traité de Blois, par lequel le

CH. CXII. conſeil du roi démembrait & détruiſait d'un coup de plume la monarchie Françaiſe. Par ce traité le roi donnait la ſeule fille qu'il eût d'*Anne* de *Bretagne*, au petit-fils de l'empereur & du roi *Ferdinand d'Aragon*, ſes deux ennemis; à ce même prince qui fut depuis, ſous le nom de *Charles-Quint*, ſi terrible à la France & à l'Europe. Qui croirait que ſa dot devait être compoſée de la Bretagne entière, de la Bourgogne, & qu'on abandonnait Milan, Gènes, ſur leſquels on cédait ſes droits? Voilà ce que *Louis XII* ôtait à la France, en cas qu'il mourût ſans enfans mâles. On ne peut excuſer un traité ſi extraordinaire, qu'en diſant que le roi & le cardinal d'*Amboiſe* n'avaient nulle intention de le tenir, & qu'enfin *Ferdinand* avait accoutumé le cardinal d'*Amboiſe* à l'artifice.

1506. AUSSI les États généraux, aſſemblés à Tours, réclamèrent contre ce projet funeſte. Peut-être le roi, qui s'en repentait, eût-il l'habileté de ſe faire demander par la France entière ce qu'il n'oſait faire de lui-même. Peut-être céda-t-il par raiſon aux remontrances de la nation. L'héritière d'*Anne de Bretagne* fut donc ôtée à l'héritier de la maiſon d'*Autriche* & de l'Eſpagne; ainſi

qu'*Anne* elle-même avait été ravie à l'empereur *Maximilien*. Elle épousa le comte d'Angoulême, qui fut depuis *François I*. La Bretagne, deux fois unie à la France, & deux fois prête à lui échapper, lui fut incorporée; & la Bourgogne n'en fut point démembrée. CH. CXII.

UNE autre faute qu'on reproche à *Louis XII*, fut de se liguer contre les Vénitiens ses alliés, avec tous ses ennemis secrets. Ce fut un évènement inouï jusqu'alors, que la conspiration de tant de rois contre une république, qui, trois-cents années auparavant, était une ville de pêcheurs devenus d'illustres négocians.

CHAPITRE CXIII.

De la ligue de Cambrai, & quelle en fut la suite. Du pape Jules II, &c.

LE pape *Jules II*, né à Savone, domaine de Gênes, voyait avec indignation sa patrie sous le joug de la France. Un effort que fit Gènes en ce temps-là pour recouvrer son ancienne liberté, avait été punie par *Louis XII* avec plus CH. CXIII.

CH. CXIII.

de faste que de rigueur. Il était entré dans la ville l'épée nue à la main ; il avait fait brûler en sa présence tous les priviléges de la ville. Ensuite ayant fait dresser son trône dans la grande place sur un échaffaud superbe, il fit venir les Génois au pied de l'échaffaud, qui entendirent leur sentence à genoux. Il ne les condamna qu'à une amende de cent mille écus d'or, & bâtit une citadelle, qu'il appela *la bride de Gènes.*

Le pape qui, comme tous ses prédécesseurs, aurait voulu chasser tous les étrangers d'Italie ; cherchait à renvoyer les Français au-delà des Alpes ; mais il voulait d'abord que les Vénitiens s'unissent avec lui, & commençassent par lui remettre beaucoup de villes que l'Église réclamait. La plupart de ces villes avaient été arrachées à leurs possesseurs par le duc de Valentinois *César Borgia* ; & les Vénitiens, toujours attentifs à leurs intérêts, s'étaient emparés, immédiatement après la mort d'*Alexandre VI*, de Rimini, de Faënza, de beaucoup de terres dans la Romagne, dans le Ferrarois & dans le duché d'Urbin. Ils voulurent retenir leurs conquêtes. *Jules II* se servit alors contre Venise des Français mêmes contre lesquels il eût voulu l'armer. Ce ne fut

Jules II veut accabler les Vénitiens par les Français.

pas aſſez des Français ; il fit entrer toute l'Europe dans la ligue.

CH. CXIII.

Tous les princes contre Veniſe.

IL n'y avait guères de ſouverain qui ne pût redemander quelque territoire à cette république. L'empereur *Maximilien* avait des prétentions illimitées, comme empereur : un fait très-intéreſſant, qui n'a pas été connu à l'abbé *Dubos* dans ſon excellente hiſtoire de *la ligue de Cambrai*, un fait qui nous paraît aujourd'hui très-extraordinaire, & qui, pourtant, ne l'était pas aux yeux de la chancellerie Allemande, c'eſt que l'empereur *Maximilien* avait cité déjà le doge *Lorédano* & tout le ſénat de Veniſe à comparaître devant lui, pour n'avoir pas ſouffert qu'il paſſât par leur territoire avec des troupes, pour aller ſe faire couronner empereur à Rome. Le ſénat n'ayant point obéi à ſes ſommations, la chambre impériale le condamna par contumace, & le mit au ban de l'Empire.

IL eſt donc évident qu'on regardait à Vienne les Vénitiens comme des vaſſaux rebelles, & que jamais la cour impériale ne ſe départit de ſes prétentions ſur preſque toute l'Europe. S'il eût été auſſi aiſé de prendre Veniſe que de la condamner, cette république, la

Ch. CXIII. plus ancienne & la plus floriſſante de la terre, n'exiſterait plus. Le droit le plus ſacré des hommes, la liberté, ce droit plus ancien que tous les Empires, ne ſerait qu'une rébellion. C'eſt-là un étrange droit public !

D'AILLEURS, Vérone, Vicence, Padoue, la Marche Tréviſane, le Frioul, étaient à la bienſéance de l'empereur. Le roi d'Aragon *Ferdinand le Catholique* pouvait reprendre quelques villes maritimes dans le royaume de Naples qu'il avait engagées aux Vénitiens. C'était une manière prompte de s'acquitter. Le roi de Hongrie avait des prétentions ſur une partie de la Dalmatie. Le duc de Savoie pouvait auſſi revendiquer l'iſle de Chypre, parce qu'il était allié de la maiſon de *Chypre*, qui n'éxiſtait plus. Les Florentins, en qualité de voiſins, avaient auſſi des droits.

1508. PRESQUE tous les potentats, ennemis les uns des autres, ſuſpendirent leurs querelles pour s'unir enſemble à Cambrai contre Veniſe. Le Turc, ſon ennemi naturel, & qui était alors en paix avec elle, fut le ſeul qui n'accéda pas à ce traité. Jamais tant de rois ne s'étaient ligués contre l'ancienne Rome. Veniſe était auſſi riche qu'eux tous en-

ſemble. Elle ſe confia dans cette reſſource, & ſur-tout dans la déſunion qui ſe mit bientôt entre tant d'alliés. Il ne tenait qu'à elle d'appaiſer *Jules II*, principal auteur de la ligue. Mais elle dédaigna de demander grace, & oſa attendre l'orage. C'eſt peut-être la ſeule fois qu'elle ait été téméraire.

LES excommunications, plus mépriſées chez les Vénitiens qu'ailleurs, furent la déclaration du pape. *Louis XII* envoya un hérault d'armes annoncer la guerre au doge. Il redemandait le Crémonois, qu'il avait cédé lui-même aux Vénitiens, quand ils l'avaient aidé à prendre le Milanais. Il revendiquait le Breſſan, Bergame & d'autres terres.

Louis XII ne ſert qu'à la grandeur du pape.

1509.

CETTE rapidité de fortune, qui avait accompagné les Français dans les commencemens de toutes leurs expéditions, ne ſe démentit pas. *Louis XII*, à la tête de ſon armée, détruiſit les forces Vénitiennes à la célèbre journée d'Agnadel près de la rivière d'Adda. Alors chacun des prétendans ſe jetta ſur ſon partage. *Jules II* s'empara de toute la Romagne. Ainſi les papes qui devaient, dit-on, à un empereur leurs premiers domaines, dûrent le reſte aux armes de *Louis XII*. Ils furent alors en poſſeſſion

de presque tout le pays qu'ils occupent aujourd'hui.

Les troupes de l'empereur, s'avançant cependant dans le Frioul, s'emparèrent de Trieste, qui est resté à la maison d'*Autriche*. Les troupes d'Espagne occupèrent ce que Venise avait en Calabre. Il n'y eut pas jusqu'au duc de Ferrare, & au marquis de Mantoue, autrefois Général au service des Vénitiens, qui ne saisissent leur proie. Venise passa de la témérité à la consternation. Elle abandonna elle-même ses villes de terre-ferme, & leur remit non-seulement les sermens de fidélité, mais l'argent qu'elles devaient à l'État; &, réduite à ses lagunes, elle implora la miséricorde de l'empereur *Maximilien*, qui, se voyant heureux, fut infléxible.

Le sénat, excommunié par le pape, opprimé par tant de princes, n'eut alors d'autre parti à prendre que de se jeter dans les bras du Turc. Il députa *Louis Raimond*, en qualité d'ambassadeur, vers *Bajazet*; mais l'empereur *Maximilien* ayant échoué au siége de Padoue, les Vénitiens reprirent courage & contremandèrent leur ambassadeur. Au-lieu de devenir tributaires de la Porte Ottomane, ils consentirent à demander

pardon au pape *Jules II*, auquel ils envoyèrent ſix nobles. Le pape leur impoſa des pénitences, comme s'il avait fait la guerre par ordre de Dieu, & comme ſi Dieu avait ordonné aux Vénitiens de ne pas ſe défendre.

JULES II, ayant rempli ſon premier projet, d'aggrandir Rome ſur les ruines de Veniſe, ſongea au ſecond : c'était de chaſſer *les Barbares* d'Italie.

LOUIS XII était retourné en France, prenant toujours, ainſi que *Charles VIII*, moins de meſures pour conſerver, qu'il n'avait eu de promptitude à conquérir. Le pape pardonna aux Vénitiens, qui, revenus de leur première terreur, réſiſtaient aux armes impériales.

Jules II veut chaſſer les Français qui l'ont ſervi.

ENFIN, il ſe ligua avec cette même république contre ces mêmes Français, après l'avoir opprimée par eux. Il voulait détruire en Italie tous les étrangers les uns par les autres, exterminer le reſte alors languiſſant de l'autorité Allemande, & faire de l'Italie un corps puiſſant dont le ſouverain pontife ſerait le chef. Il n'épargna dans ces deſſeins ni négociations, ni argent, ni peines. Il fit lui-même la guerre; il alla à la tranchée; il affronta la mort. Nos hiſtoriens

blâment ſon ambition & ſon opiniâ-
Ch. CXIII. treté ; il fallait auſſi rendre juſtice à ſon courage, & à ſes grandes vues. C'était un mauvais prêtre, mais un prince auſſi eſtimable qu'aucun de ſon temps.

Une nouvelle faute de *Louis XII* ſeconda les deſſeins de *Jules II*. Le premier avait une économie, qui eſt une vertu dans le gouvernement ordinaire d'un État paiſible, & un vice dans les grandes affaires.

Une mauvaiſe diſcipline faiſait conſiſter alors toute la force des armées dans la gendarmerie, qui combattait à pied comme à cheval. On n'avait pas ſu faire encore une bonne infanterie Françaiſe ; ce qui était pourtant aiſé, comme l'expérience l'a prouvé depuis ; & les rois de France ſoudoyaient des fantaſſins Allemans ou Suiſſes.

Les Français commencèrent très-bien & finirent très-mal la guerre d'Italie. *Louis XII* avait encore une deſtinée plus triſte que *Charles VIII* ; car du moins les Français s'étaient ouvert une retraite glorieuſe ſous *Charles* par la bataille de Fornoue ; mais ſous *Louis* ils furent chaſſés par les ſeuls Suiſſes à la bataille de Novarre. Ce fut le comble du malheur& de la honte. *Louis de la Trimouille*

Trimouille fut envoyé avec une armée pour conſerver au moins les reſtes du Milanais qu'on perdait. Il aſſiégea Novarre. Douze mille Suiſſes viennent l'attaquer, avant qu'il ſe ſoit retranché. Ils ſe préſentent ſans canon, ils marchent droit au ſien, & s'en emparent, ils détruiſent toute ſon infanterie, font fuir la gendarmerie, remportent une victoire complette, dont le P. *Hénault* ne parle pas, & donnent à *Maximilien Sforze* le duché de Milan que *Louis* avait tant diſputé. Le père de ce duc était mort priſonnier en France, & ſon fils règne. *Louis* perd Gènes en un inſtant. Il ne lui reſte rien au-delà des Alpes. Voilà le fruit de tant de ſang & de tant de tréſors prodigués; toutes ſes négociations, toutes ſes guerres eurent une fin malheureuſe.

On ſait que les Suiſſes ſur-tout avaient contribué à la conquête du Milanais. Ils avaient vendu leur ſang, & juſqu'à leur bonne-foi, en livrant *Louis le Maure*. Les cantons demandèrent au roi une augmentation de penſion; *Louis* la refuſa. Le pape profita de la conjoncture. Il les flatta & leur donna de l'argent: il les encouragea par les titres qu'il leur prodigua de défenſeurs de l'Égliſe. Il fit

Ch. CXIII.

prêcher chez eux contre les Français. Ils accouraient à ces ſermons guerriers qui flattaient leurs paſſions. C'était prêcher une croiſade.

On voit que, par la bizarrerie des conjonctures, ces mêmes Français étaient alors les alliés de l'Empire Alleman, dont ils ont été ſi ſouvent ennemis. Ils étaient de plus ſes vaſſaux. *Louis XII* avait donne pour l'inveſtiture de Milan cent mille écus d'or à l'empereur *Maximilien*, qui n'était ni un allié puiſſant, ni un ami fidèle; &, comme empereur, il n'aimait ni les Français, ni le pape.

Ferdinand le catholique, par qui *Louis XII* fut toujours trompé, abandonna la ligue de Cambrai, dès qu'il eut ce qu'il prétendait en Calabre. Il reçut du pape l'inveſtiture pleine & entière du royaume de Naples. *Jules II* le mit à ce prix entièrement dans ſes intérêts. Ainſi le pape par ſa politique avait pour lui les Vénitiens, les Suiſſes, les ſecours du royaume de Naples, ceux même de l'Angleterre; & ce fut aux Français à ſoutenir tout le fardeau.

1510. Louis XII aſſemble ſes évêques contre le pape.

Louis XII, attaqué par le pape, convoqua une aſſemblée d'évêques à Tours, pour ſavoir s'il lui était permis de ſe défendre, & ſi les excommunications du

pape ſeraient valides. La poſtérité éclairée ſera étonnée qu'on ait fait de telles queſtions; mais il fallait alors reſpecter les préjugés du temps. Je ne peux m'empêcher de remarquer le premier cas de conſcience qui fut propoſé dans cette aſſemblée. Le préſident demanda, *ſi le pape avait droit de faire la guerre, quand il ne s'agiſſait ni de religion, ni du domaine de l'Égliſe;* & il fut répondu que non. Il eſt évident qu'on ne propoſait pas ce qu'il fallait demander, & qu'on répondait le contraire de ce qu'il fallait répondre. Car, en matière de religion & de poſſeſſion eccléſiaſtique, ſi on s'en tient à l'évangile, un évêque, loin de faire la guerre, ne doit que prier & ſouffrir; mais, en matière de politique, un ſouverain de Rome peut & doit aſſurément ſecourir ſes alliés & venger l'Italie. Et ſi *Jules* s'en était tenu là, il eût été un grand prince.

Cette aſſemblée Françaiſe répondit plus dignement, en concluant qu'il fallait s'en tenir à la fameuſe pragmatique ſanction de *Charles VII*, ne plus envoyer d'argent à Rome, & en lever ſur le clergé de France pour faire la guerre au pape, chef Romain de ce clergé Français.

Ch. CXIII.

On commença par ſe battre vers Bologne & vers le Ferrarois. *Jules II* avait déja enlevé Bologne aux *Bentivoglio* ; & il voulait s'emparer de Ferrare. Il détruiſait, par ces invaſions, ſon grand deſſein de chaſſer d'Italie les étrangers ; car Bologne & Ferrare appelaient néceſſairement les Français à leur ſecours contre lui ; &, après avoir voulu être le vengeur de l'Italie, il en devint l'oppreſſeur. Son ambition, qui l'emportait, plongea l'Italie dans les calamités dont il eût été ſi glorieux de la tirer. Il préféra ſes intérêts aux bienſéances, au point de recevoir dans Bologne une nombreuſe troupe de Turcs arrivée avec les Vénitiens pour le défendre contre l'armée Françaiſe commandée par *Chaumont d'Amboiſe* ; c'eſt *Paul Jove*, évêque de Nocéra, témoin oculaire, qui nous inſtruit de ce fait ſingulier. Les autres papes avaient armé contre les Turcs. *Jules* fut le premier qui ſe ſervit d'eux. Il fit ce que les Vénitiens avaient voulu faire : on ne pouvait inſulter davantage au chriſtianiſme, dont il était le premier pontife. On vit ce pape, âgé de ſoixante & dix ans, aſſiéger en perſonne la Mirandole, aller le caſque en tête à la tranchée, viſi-

Le pape emploie juſqu'aux Turcs contre Louis XII.

ter les travaux, presser les ouvrages, & entrer en vainqueur par la brèche.

Ch. CXIII.

1511.
Louis XII convoque un concile contre le pape.

TANDIS que le pape, cassé de vieillesse était sous les armes, le roi de France, encore dans la vigueur de l'âge, assemblait un concile. Il remuait la chrétienté ecclésiastique, & le pape la chrétienté guerrière. Le concile fut indiqué à Pise, où quelques cardinaux, ennemis du pape, se rendirent. Mais le concile du roi ne fut qu'une entreprise vaine, & la guerre du pape fut heureuse.

EN vain on fit frapper à Paris quelques médailles, sur lesquelles *Louis XII* était représenté avec cette devise: *Perdam Babylonis nomen: Je détruirai jusqu'au nom de Babylone.* Il était honteux de s'en vanter, quand on était si loin de l'exécuter.

LES actions de courage les plus brillantes, souvent même des batailles gagnées, ne servent qu'à illustrer une nation, & non à l'aggrandir, quand il y a dans le gouvernement politique un vice radical, qui, à la longue, porte la destruction. C'est ce qui arriva aux Français en Italie. Le brave chevalier *Bayard* fit admirer sa valeur & sa générosité. Le jeune *Gaston de Foix* rendit, à vingt-

Ch. CXIII. trois ans, ſon nom immortel, en repouſſant d'abord une armée de Suiſſes, en paſſant rapidement quatre rivières, en chaſſant le pape de Bologne, en gagnant la célèbre bataille de Ravenne, où il acquit tant de gloire, & où il perdit la vie. Tous ces faits d'armes rapides étaient éclatans : mais le roi était éloigné, les ordres arrivaient trop tard, & quelquefois ſe contrediſaient. Son œconomie, quand il fallait prodiguer l'or, donnait peu d'émulation. L'eſprit de ſubordination était inconnu dans les troupes. L'infanterie était compoſée d'étrangers Allemans, mercénaires peu attachés. La galanterie des Français, & l'air de ſupériorité qui convenait à des vainqueurs, irritaient les Italiens humiliés & jaloux. Le coup fatal fut porté, quand l'empereur *Maximilien*, gagné enfin par le pape, fit publier les avocatoires impériaux, par leſquels tout ſoldat Alleman qui ſervait ſous les drapeaux de France, devait les quitter, ſous peine d'être déclaré traître à la patrie.

1512.

Les Suiſſes deſcendent auſſi-tôt de leurs montagnes contre ces Français qui, au temps, de laligue de Cambrai, avaient l'Europe pour alliée, & qui

maintenant l'avaient pour ennemie. Ces montagnards se faisaient un honneur de mener avec eux le fils de ce duc de Milan, *Louis le Maure*, & d'expier, en couronnant le fils, la trahison qu'ils avaient faite au père.

CH. CXIII.

Les Français, commandés par le maréchal *de Trivulce*, abandonnent, l'une après l'autre, toutes les villes qu'ils avaient prises du fond de la Romagne aux confins de la Savoie. Le fameux *Bayard* faisait de belles retraites: mais c'était un héros obligé de fuir. Il n'y eut que trois mois entre la victoire de Ravenne & la totale expulsion des Français. *Louis XII* eut la mortification de voir établi dans Milan par les Suisses le jeune *Maximilien Sforze*, fils du duc mort prisonnier dans ses États. Gènes, où il avait étalé la pompe d'un roi d'Asie, reprit sa liberté, & chassa deux fois les Français.

Affliction de Louis XII.

Les Suisses, devenus ennemis du roi, dont ils avaient été les fantassins mercénaires, vinrent au nombre de vingt mille mettre le siége devant Dijon. Paris même fut épouvanté. *Louis de la Trimouille*, gouverneur de Bourgogne, ne put les renvoyer qu'avec vingt mille écus comptant, une promesse de quatre-cent

Ch. CXIII.

mille au nom du roi, & ſept ôtages qui en répondaient. Le roi ne voulut donner que cent mille écus; payant encore, à ce prix, leur invaſion plus cher que leurs ſecours refuſés. Mais les Suiſſes, furieux de ne recevoir que le quart de leur argent, condamnèrent à la mort leurs ſept ôtages. Alors le roi fut obligé de promettre non-ſeulement toute la ſomme, mais encore la moitié par-deſſus. Les ôtages, heureuſement évadés, ſauvèrent au roi ſon argent, mais non pas ſa gloire.

CHAPITRE CXIV.

Suite des affaires de Louis XII. De Ferdinand le Catholique, *& de Henri VIII, roi d'Angleterre.*

Ch. CXIV.

CETTE fameuſe ligue de Cambrai, qui s'était d'abord tramée contre Veniſe, ne fut donc, à la fin, tournée que contre la France; & c'eſt à *Louis XII* qu'elle devint funeſte. On voit qu'il y avait ſur-tout deux princes plus habiles que lui; *Ferdinand le Catholique*, & le pape. *Louis* n'avait été à craindre qu'un

moment, & il eut depuis le reste de l'Europe à craindre.

CH. CXIV.

Ferdinand le catholique, habile, & non vertueux.

TANDIS qu'il perdait Milan & Gènes, ses trésors, ses troupes, on le privait encore d'un rempart que la France avait contre l'Espagne. Son allié, & son parent le roi de Navarre, *Jean d'Albret*, vit son État enlevé tout d'un coup par *Ferdinand le Catholique*. Ce brigandage était appuyé d'un prétexte sacré. *Ferdinand* prétendait avoir une bulle du pape *Jules II*, qui excommuniait *Jean d'Albret*, comme adhérant du roi de France, & du concile de Pise. La Navarre est restée depuis à l'Espagne, sans que jamais elle en ait été détachée.

POUR mieux connaître la politique de ce *Ferdinand le Catholique*, fameux par la religion & la bonne-foi dont il parlait sans cesse, & qu'il viola toujours, il faut voir avec quel art il fit cette conquête. Le jeune *Henri VIII*, roi d'Angleterre, était son gendre. Il lui propose de s'unir ensemble pour rendre aux Anglais la Guienne, leur ancien patrimoine, dont ils étaient chassés depuis plus de cent ans. Le jeune roi d'Angleterre, ébloui, envoie une flotte en Biscaye. *Ferdinand* se sert de l'armée Anglaise pour conquérir la Navarre, & 1512.

Ch. CXIV.

laiſſe les Anglais retourner enſuite chez eux, ſans avoir rien tenté ſur la Guienne, dont l'invaſion était impraticable. C'eſt ainſi qu'il trompa ſon gendre, après avoir ſucceſſivement trompé ſon parent le roi de Naples, & le roi *Louis XII*, & les Vénitiens & les papes. On l'appelait en Eſpagne *le ſage*, *le prudent*; en Italie *le pieux*; en France & à Londres *le perfide*.

Louis XII, qui avait mis un bon ordre à la défenſe de la Guienne, ne fut pas auſſi heureux en Picardie. Le nouveau roi d'Angleterre, *Henri VIII*, prenait ce temps de calamité pour faire de ce côté une irruption en France, dont la ville de Calais donnait toujours l'entrée.

Ce jeune roi, bouillant d'ambition & de courage, attaqua ſeul la France, ſans être ſecouru des troupes de l'empereur *Maximilien*, ni de *Ferdinand le Catholique*, ſes alliés. Le vieil empereur, toujours entreprenant & pauvre, ſervit dans l'armée du roi d'Angleterre, & ne rougit point d'en recevoir une paye de cent écus par jour. *Henri VIII*, avec ſes ſeules forces, ſemblait près de renouveler les temps funeſtes de Poitiers & d'Azincourt. Il eut une victoire

Maximilien ſtipendiaire du roi d'Angleterre.

complette à la journée de Guinegaſte, qu'on nomma *la journée des éperons*. Il prit Térouane, qui, à préſent, n'exiſte plus; & Tournai, ville de tout temps incorporée à la France, & le berceau de la monarchie Françaiſe.

Ch. CXIV. 1513.

Louis XII paie à Henri VIII la paix & ſa ſœur.

Louis XII, alors veuf d'*Anne de Bretagne*, ne put avoir la paix avec *Henri VIII*, qu'en épouſant ſa ſœur *Marie d'Angleterre*; mais, au-lieu que les rois, auſſi-bien que les particuliers, reçoivent une dot de leurs femmes, *Louis XII* en paya une. Il lui en coûta un million d'écus pour épouſer la ſœur de ſon vainqueur. Rançonné, à la fois, par l'Angleterre & par les Suiſſes, toujours trompé par *Ferdinand le Catholique*, & chaſſé de ſes conquêtes d'Italie, par la fermeté de *Jules II*, il finit bientôt après ſa carrière. 1515.

Gouvernement de Louis XII.

Comme il mit peu d'impôts, il fut appelé *père* par le peuple. Les héros, dont la France était pleine, l'euſſent auſſi appelé leur père, s'il avait, en impoſant des tributs néceſſaires, conſervé l'Italie, réprimé les Suiſſes, ſecouru efficacement la Navarre, & repouſſé l'Anglais.

Mais, s'il fut malheureux au-dehors de ſon royaume, il fut heureux au-

Ch. CXIV.

dedans. On ne peut reprocher à ce roi que la vente des charges, laquelle ne s'étendit pas ſous lui aux offices de judicature. Il en tira, en dix-ſept années de règne, la ſomme de douze cent mille livres dans le ſeul diſtrict de Paris. Mais les tailles, les aides furent modiques. Il eut toujours une attention paternelle à ne point faire porter au peuple un fardeau peſant. Il ne ſe croyait pas roi des Français, comme un ſeigneur l'eſt de ſa terre, uniquement pour en tirer la ſubſtance. On ne connut, de ſon temps, aucune impoſition nouvelle : & lorſque *Fromentau* préſenta au diſſipateur *Henri III*, en 1580, un état de comparaiſon de ce qu'on exigeait ſous ce malheureux prince, avec ce qu'on avait payé ſous *Louis XII*, on vit à chaque article une ſomme immenſe pour *Henri III*, & une modique pour *Louis*, ſi c'était un ancien droit ; mais, quand c'était une taxe extraordinaire, il y avait à l'article *Louis XII*, *néant* ; & malheureuſement cet état de ce qu'on ne payait pas à *Louis XII*, & de ce qu'on exigeait ſous *Henri III*, contient un gros volume.

Revenu de Louis XII.

Ce roi n'avait environ que treize

millions de revenu ; mais ces treize millions en valaient environ cinquante d'aujourd'hui. Les denrées étaient beaucoup moins chères, & l'État n'était pas endetté. Il n'eſt donc pas étonnant, qu'avec ce faible revenu numéraire, & une ſage économie, il vécût avec ſplendeur, & maintînt ſon peuple dans l'abondance. Il avait ſoin que la juſtice fût rendue par-tout avec promptitude, avec impartialité & preſque ſans fraix. On payait quarante fois moins d'épices qu'aujourd'hui. Il n'y avait dans le bailliage de Paris que quarante-neuf ſergens, & à préſent il y en a plus de cinq-cents. Il eſt vrai que Paris n'était pas la cinquième partie de ce qu'il eſt de nos jours. Mais le nombre des officiers de juſtice s'eſt accrû dans une bien plus grande proportion que Paris ; & les maux inſéparables des grandes villes ont augmenté plus que le nombre des habitans.

Paris bien différent de ce qu'il eſt aujourd'hui.

Il maintint l'uſage où étaient les parlemens du royaume, de choiſir trois ſujets pour remplir une place vacante. Le roi nommait un des trois. Les dignités de la robe n'étaient données, alors, qu'aux avocats ; elles étaient l'effet du mérite, ou de la réputation qui

ſuppoſe le mérite. Son édit de 1499, éternellement mémorable, & que nos hiſtoriens n'auraient pas dû oublier, a rendu ſa mémoire chère à tous ceux qui rendent la juſtice, & à ceux qui l'aiment. Il ordonne par cet édit, *qu'on ſuive toujours la loi, malgré les ordres contraires à la loi que l'importunité pourrait arracher du monarque.*

Le plan général ſuivant lequel vous étudiez ici l'hiſtoire, n'admet que peu de détails; mais de telles particularités, qui font le bonheur des États, & la leçon des bons princes, deviennent un objet principal.

Louis XII fut le premier des rois qui mit les laboureurs à couvert de la rapacité du ſoldat, & qui fit punir de mort les gendarmes qui rançonnaient le payſan. Il en coûta la vie à cinq gendarmes, & les campagnes furent tranquiles. S'il ne fut ni un grand héros, ni un grand politique, il eut donc la gloire plus précieuſe, d'être un bon roi; & ſa mémoire ſera toujours en bénédiction à la poſtérité.



CHAPITRE CXV.

De l'Angleterre, & de ses malheurs après l'invasion de la France. De Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, &c.

LE pape *Jules II*, au milieu de toutes les dissensions qui agitèrent toujours l'Italie, ferme dans le dessein d'en chasser tous les étrangers, avait donné au pontificat une force temporelle qu'il n'avait point eue jusqu'alors. Parme & Plaisance, détachés du Milanais, étaient joints au domaine de Rome, du consentement de l'empereur même. *Jules* avait 1515.
consommé son pontificat & sa vie par cette action qui honore sa mémoire. Les papes n'ont point conservé cet État. Le Saint-Siége était alors en Italie une puissance temporelle prépondérante.

VENISE, quoiqu'en guerre avec *Ferdinand le Catholique*, roi de Naples, demeurait encore très-puissante. Elle résistait, à la fois, aux Mahométans, & aux Chrétiens. L'Allemagne était paisible. L'Angleterre recommençait à être

CH. CXV. redoutable. Il faut voir d'où elle ſortait, & où elle parvint.

L'ALIÉNATION d'eſprit de *Charles VI* avait perdu la France. La faibleſſe d'eſprit de *Henri VI* déſola l'Angleterre.

1442. Superſtitions, crimes & barbaries en Angleterre.

D'ABORD ſes parens ſe diſputèrent le gouvernement dans ſa jeuneſſe, ainſi que les parens de *Charles VI* avaient tout bouleverſé pour commander en ſon nom. Si dans Paris un duc de Bourgogne fit aſſaſſiner un duc d'Orléans, on vit dans Londres la ducheſſe de *Glocester*, tante du roi, accuſée d'avoir attenté à la vie de *Henri VI* par des ſortiléges. Une malheureuſe devinereſſe, & un prêtre imbécile ou ſcélérat, qui ſe diſaient ſorciers, furent brûlés vifs pour cette prétendue conſpiration. La ducheſſe fut heureuſe de n'être condamnée qu'à faire *une amende honorable* en chemiſe, & à une priſon perpétuelle. L'eſprit de philoſophie était alors bien éloigné de cette iſle; elle était le centre de la ſuperſtition & de la cruauté.

LA plupart des querelles des ſouverains ont fini par des mariages. 1444. *Charles VII* donna pour femme à *Henri VI* *Marguerite d'Anjou*, fille de ce *René d'Anjou*, roi de Naples, duc de Lor-

raine, comte du Maine, qui, avec tous ces titres, était ſans États, & qui n'eut pas de quoi donner la plus légère dot a ſa fille. Peu de princeſſes ont été plus malheureuſes en père & en époux. C'était une femme entreprenante, courageuſe, inébranlable; héroïne, ſi elle n'avait d'abord ſouillé ſes vertus par un crime. Elle eut tous les talens du gouvernement, & toutes les vertus guerrières. Mais auſſi elle ſe livra quelquefois aux cruautés & aux attentats, que l'ambition, la guerre & les factions inſpirent. Sa hardieſſe & la puſillanimité de ſon mari furent les premières ſources des calamités publiques.

CH. CXV.

Marguerite d'Anjou, héroïne ambitieuſe.

ELLE voulut gouverner; & il fallut ſe défaire du duc de *Gloceſter*, oncle du roi, & mari de cette ducheſſe déjà ſacrifiée à ſes ennemis, & confinée en priſon. On fait arrêter ce duc ſous prétexte d'une conſpiration nouvelle, & le lendemain il eſt trouvé mort dans ſon lit. Cette violence rendit le gouvernement de la reine, & le nom du roi odieux. Rarement les Anglais haïſſent ſans conſpirer. Il ſe trouvait alors en Angleterre un deſcendant d'*Édouard III*, de qui même la branche était plus près d'un dégré de la ſouche commune, que la 1447.

branche alors régnante. Ce prince était un duc d'Yorck. Il portait ſur ſon écu une *roſe blanche*, & le roi *Henri VI*, de la branche de *Lancaſtre*, portait une *roſe rouge*. C'eſt de-là que vinrent ces noms fameux conſacrés à la guerre civile.

CH CXV. Roſes blanche & rouge.

DANS les commencemens des factions, il faut être protégé par un parlement, en attendant que ce parlement

1450. devienne l'eſclave du vainqueur. Le duc d'Yorck accuſe devant le parlement le duc de *Suffolk*, premier miniſtre, & favori de la reine, à qui ces deux titres avaient valu la haîne de la nation. Voici un étrange exemple de ce que peut cette haîne. La cour, pour contenter le peuple, bannit d'Angleterre le premier miniſtre. Il s'embarque pour paſſer en France. Le capitaine d'un vaiſſeau de guerre, garde-côte, rencontre le vaiſſeau qui porte ce miniſtre. Il demande qui eſt à bord. Le patron dit qu'il mène en France le duc de *Suffolk*. Vous ne conduirez pas ailleurs celui qui eſt accuſé par mon pays, dit le capitaine; & ſur le champ il lui fait trancher la tête. C'eſt ainſi que les Anglais en uſaient en pleine paix. Bientôt la guerre ouvrit une carrière plus horrible.

Un patron de vaiſſeau fait trancher la tête à un duc.

CH CXV.

Trois rois attaqués du cerveau.

Le roi *Henri VI* avait des maladies de langueur, qui le rendaient, pendant des années entières, incapable d'agir & de penser. L'Europe vit dans ce siècle trois souverains, que le dérangement des organes du cerveau plongea dans les plus extrêmes malheurs ; l'empereur *Venceslas*, *Charles VI* de France, & *Henri VI* d'Angleterre. Pendant une 1455. de ces années funestes de la langueur de *Henri VI*, le duc d'York & son parti se rendent les maîtres du conseil. Le roi, comme en revenant d'un long assoupissement, ouvrit les yeux. Il se vit sans autorité. Sa femme, *Marguerite d'Anjou*, l'exhortait à être roi : mais, pour l'être, il fallut tirer l'épée. Le duc d'Yorck, chassé du conseil, était déjà à la tête d'une armée. On traîna *Henri* à la bataille de Saint-Alban ; il y fut blessé & pris, mais non encore détrôné. Le duc d'Yorck, son vainqueur, le conduisit en triomphe à Londres ; &, lui laissant le titre de roi, il prit, pour lui-même, celui de *protecteur*, titre déjà connu 1455. aux Anglais.

Henri VI, souvent malade & toujours faible, n'était qu'un prisonnier servi avec l'appareil de la royauté. Sa femme voulut le rendre libre, pour l'être

Ch. CXV. elle-même. Son courage était plus grand que ſes malheurs. Elle lève des troupes comme on en levait dans ce temps-là, avec le ſecours des ſeigneurs de ſon parti. Elle tire ſon mari de Londres, & devient la Générale de ſon armée. Les Anglais, en peu de temps, virent ainſi quatre Françaiſes conduire des ſoldats; la femme du comte de *Montfort*, en Bretagne; la femme du roi *Édouard II*, en Angleterre; la *Pucelle d'Orléans*, en France; & *Marguerite d'Anjou*.

Quatre femmes guerrières.

1460. CETTE reine rangea elle-même ſon armée en bataille, à la ſanglante journée de Northampton, & combattit à côté de ſon mari. Le duc d'Yorck, ſon grand ennemi, n'était pas dans l'armée oppoſée. Son fils aîné, le comte de *la Marche*, y faiſait ſon apprentiſſage de la guerre civile ſous le comte de *Warwick*, l'homme de ce temps-là qui avait le plus de réputation, eſprit né pour ces temps de trouble, paîtri d'artifice, & plus encore de courage & de fierté; propre pour une campagne & pour un jour de bataille; fécond en reſſources, capable de tout, fait pour donner & ôter le trône ſelon ſa volonté. Le génie du comte de *Warwick* l'emporta ſur celui de *Marguerite d'Anjou*. Elle fut vain-

cue; elle eut la douleur de voir prendre prisonnier le roi son mari dans sa tente; &, tandis que ce malheureux prince lui tendait les bras, il fallut qu'elle s'enfuît à toute bride avec son fils le prince de Galles. Le roi est reconduit pour la seconde fois par ses vainqueurs dans sa capitale, toujours roi & toujours prisonnier.

ON convoqua un parlement, & le duc d'Yorck, auparavant protecteur, demanda cette fois un autre titre. Il réclamait la couronne, comme représentant *Édouard III*, à l'exclusion de *Henri VI*, né d'une branche cadette. La cause du roi & de celui qui prétendait l'être, fut solemnellement débattue dans la chambre des pairs. Chaque parti fournit ses raisons par écrit, comme dans un procès ordinaire. Le duc d'Yorck, tout vainqueur qu'il était, ne put gagner sa cause entièrement. Le parlement décida que *Henri VI* garderait le trône pendant sa vie, & que le duc d'Yorck, à l'exclusion du prince de Galles, serait son successeur. Mais à cet arrêt on ajoûta une clause, qui était une nouvelle déclaration de trouble & de guerre; c'est que, si le roi vio-

CH. CXV.

lait cette loi, la couronne, dès ce moment, ſerait dévolue au duc d'Yorck.

Marguerite d'Anjou Général & ſoldat.

MARGUERITE d'Anjou, vaincue, fugitive, éloignée de ſon mari, ayant contre elle le duc d'Yorck, victorieux, & Londres, & le parlement, ne perdit point courage. Elle courait dans la principauté de Galles, & dans les provinces voiſines, animant ſes amis, s'en faiſant de nouveaux, & formant une armée. On ſait aſſez que ces armées n'étaient pas des troupes régulières, tenues long-temps ſous le drapeau, & ſoudoyées par un ſeul chef. Chaque ſeigneur amenait ce qu'il pouvait d'hommes raſſemblés à la hâte. Le pillage tenait lieu de proviſions & de ſolde. Il fallait en venir bientôt à une bataille, ou ſe retirer. La reine ſe trouva enfin en préſence de ſon grand ennemi le duc d'Yorck, dans la province de ce nom,
1461. près du château de Sandal. Elle était à la tête de dix-huit mille hommes. La fortune, dans cette journée, ſeconda ſon courage. Le duc d'Yorck, vaincu, mourut percé de coups. Son ſecond fils *Rutland* fut tué en fuyant. La tête du père, plantée ſur la muraille avec celles de quelques Généraux, y reſta long-temps

comme un monument de ſa défaite.

CH. CXV.

MARGUERITE, victorieuſe, marche vers Londres pour délivrer le roi ſon époux. Le comte de *Warwick*, l'ame du parti d'*Yorck*, avait encore une armée dans laquelle il traînait *Henri*, ſon roi & ſon captif à ſa ſuite. La reine & *Warwich* ſe rencontrèrent près de Saint-Alban, lieu fameux par plus d'un combat. La reine eut encore le bonheur de vaincre. Elle goûta le plaiſir de voir 1461. fuir devant elle ce *Warwick* ſi redoutable, & de rendre à ſon mari ſur le champ de bataille ſa liberté & ſon autorité. Jamais femme n'avait eu plus de ſuccès & plus de gloire; mais le triomphe fut court. Il fallait avoir pour ſoi la ville de Londres. *Warwick* avait ſu la mettre dans ſon parti. La reine ne put y être reçue, ni la forcer avec une faible armée. Le comte de *la Marche*, fils aîné du duc d'Yorck, était dans la ville & reſpirait la vengeance. Le fruit des victoires de la reine ne fut que la retraite. Elle alla dans le Nord d'Angleterre fortifier ſon parti, que le nom & la préſence du roi rendaient encore plus conſidérable.

1461. Henri VI captif & détrôné.

CEPENDANT *Warwick*, maître dans Londres, aſſemble le peuple dans une

Ch. CXV.

campagne aux portes de la ville, & lui montrant le fils du duc d'Yorck : *Lequel voulez-vous pour votre roi*, dit-il, *ou ce jeune prince, ou Henri de Lancastre ?* Le peuple répondit, *Yorck*. Les cris de la multitude tinrent lieu d'une délibération du parlement. Il n'y en avait point de convoqué pour lors. *Warwick* assembla quelques seigneurs & quelques évêques. Ils jugèrent que *Henri VI de Lancastre* avait enfreint la loi du parlement, parce que sa femme avait combattu pour lui. Le jeune *Yorck* fut donc reconnu roi dans Londres sous le nom d'*Édouard IV*, tandis que la tête de son père était encore attachée aux murailles d'Yorck, comme celle d'un coupable. On ôta la couronne à *Henri VI*, qui avait été déclaré roi de France & d'Angleterre au berceau, & qui avait régné à Londres trente-huit années, sans qu'on eût pu jamais lui rien reprocher que sa faiblesse.

Marguerite d'Anjou inébranlable.

Sa femme, à cette nouvelle, rassembla dans le Nord d'Angleterre jusqu'à soixante mille combattans. C'était un grand effort. Elle ne hasarda cette fois ni la personne de son mari, ni celle de son fils, ni la sienne. *Warwick* conduisit son jeune roi à la tête de quarante mille

mille hommes contre l'armée de la reine. On se trouva en présence à Santon, & vers les bords de la rivière d'Aire, aux confins de la province d'Yorck. Ce fut-là que se donna la plus sanglante bataille qui ait dépeuplé l'Angleterre. Il y périt, disent les contemporains, plus de trente-six mille hommes. Il faut toujours faire attention que ces grandes batailles se donnaient par une populace effrénée, qui abandonnait, pendant quelques semaines, sa charrue & ses pâturages; l'esprit de parti l'entraînait. On combattait alors de près, & l'acharnement produisait ces grands massacres, dont il y a peu d'exemples depuis que des troupes réglées combattent pour de l'argent, & que les peuples oisifs attendent à quel vainqueur leurs bleds appartiendront.

CH. CXV.

1461.

WARWICK fut pleinement victorieux, le jeune *Édouard IV* affermi, & *Marguerite d'Anjou* abandonnée. Elle s'enfuit dans l'Écosse avec son mari & son fils. Alors le roi *Édouard* fit ôter des murs d'Yorck la tête de son père, pour y mettre celles des Généraux ennemis. Chaque parti, dans le cours de ces guerres, exterminait tour-à-tour par la main des bourreaux les principaux

Ch. CXV.

prisonniers. L'Angleterre était un vaste théâtre de carnage, où les échaffauds étaient dressés de tous côtés sur les champs de bataille. La France avait été aussi malheureuse sous *Philippe de Valois*, sous *Jean*, sous *Charles VI*; mais elle le fut par les Anglais, qui, sous leur *Henri VI*, jusqu'à leur *Henri VII*, ne furent malheureux que par eux-mêmes.

CHAPITRE CXVI.

D'Édouard IV, de Marguerite d'Anjou, & de la mort de Henri VI.

Ch. CXVI.
Marguerite passe la mer, & va chercher des secours.

L'Intrépide *Marguerite* ne perdit point courage. Mal secourue en Écosse, elle passe en France à travers des vaisseaux ennemis qui couvraient la mer. *Louis XI* commençait alors à régner. Elle sollicita du secours; &, quoique la fausse politique de *Louis* lui en refuse, elle ne se rebute point. Elle emprunte de l'argent, elle emprunte des vaisseaux; elle obtient enfin cinq-cents hommes; elle se rembarque; elle essuie

une tempête qui ſépare ſon vaiſſeau de ſa petite flotte : enfin elle regagne le bord de l'Angleterre : elle y aſſemble des forces : elle affronte encore le ſort des batailles ; elle ne craint plus alors d'expoſer ſa perſonne, & ſon mari, & ſon fils. Elle donne une nouvelle bataille vers Exham ; mais elle la perd encore. Toutes les reſſources lui manquent après cette défaite. Le mari fuit d'un côté, la femme & le fils de l'autre, ſans domeſtiques, ſans ſecours, expoſés à tous les accidens & à tous les affronts. *Henri*, dans ſa fuite, tomba entre les mains de ſes ennemis. On le conduiſit à Londres avec ignominie, & on le renferma dans la Tour. *Marguerite*, moins malheureuſe, ſe ſauva avec ſon fils en France, chez *René d'Anjou* ſon père, qui ne pouvait que la plaindre.

1462.

Henri VI encore priſonnier.

Le jeune *Édouard IV*, mis ſur le trône par les mains de *Warwick*, délivré par lui de tous ſes ennemis, maître de la perſonne de *Henri*, régnait paiſiblement. Mais dès qu'il fut tranquile, il fut ingrat. *Warwick*, qui lui ſervait de père, négociait en France le mariage de ce prince avec *Bonne de Savoie*, ſœur de la femme de *Louis XI*. *Édouard*, pendant qu'on était prêt à

Édouard IV roi.

CH. CXVI.

conclure, voit *Élizabeth Voodville*, veuve du chevalier *Gray*, en devient amoureux, l'épouſe en ſecret, & enfin la déclare reine ſans en faire part à

1465. *Warwick*. L'ayant ainſi offenſé, il le néglige; il l'écarte des conſeils; il s'en fait un ennemi irréconciliable. *Warwick*, dont l'artifice égalait l'audace, employa bien-tôt l'un & l'autre à ſe venger. Il ſéduiſit le duc de *Clarence*, frère du roi; il arma l'Angleterre; & ce n'était point alors le parti de la *Roſe rouge* contre la *Roſe blanche*: la guerre civile était entre le roi & ſon ſujet irrité. Les combats, les trèves, les négociations, les trahiſons, ſe ſuccédèrent

1470. Révolutions rapides.

rapidement. *Warwick* chaſſa enfin d'Angleterre le roi qu'il avait fait, & alla à la Tour de Londres tirer de priſon ce même *Henri VI* qu'il avait détrôné, & le replaça ſur le trône. On le nommait *le faiſeur de rois*. Les parlemens n'étaient que les organes de la volonté du plus fort. *Warwick* en fit convoquer un, qui rétablit bien-tôt *Henri VI* dans tous ſes droits, & qui déclara uſurpateur & traître ce même *Édouard IV*, auquel il avait, peu d'années auparavant, décerné la couronne. Cette longue & ſanglante tragédie n'était pas à ſon dénoue-

ment. *Édouard IV*, réfugié en Hollande, avait des partiſans en Angleterre. Il y rentra après ſept mois d'exil. Sa faction lui ouvrit les portes de Londres. *Henri*, le jouet de la fortune, rétabli à peine, fut encore remis dans la Tour. Sa femme, *Marguerite d'Anjou*, toujours prête à le venger, & toujours féconde en reſſources, repaſſait dans ces temps-là même en Angleterre avec ſon fils le prince de Galles. Elle apprit en abordant ſon nouveau malheur. *Warwick*, qui l'avait tant perſécutée, était ſon défenſeur. Il marchait contre *Édouard*. C'était un reſte d'eſpérance pour cette malheureuſe reine. Mais à peine avait-elle appris la nouvelle priſon de ſon mari, qu'un ſecond courier lui apprend ſur le rivage que *Warwick* 1471. vient d'être tué dans un combat, & qu'*Édouard IV* eſt vainqueur.

On eſt étonné qu'une femme, après cette foule de diſgraces, ait oſé encore tenter la fortune. L'excès de ſon courage lui fit trouver des reſſources & des amis. Quiconque avait un parti en Angleterre était ſûr, au bout de quelque temps, de trouver ſa faction fortifiée par la haîne contre la cour & contre le miniſtre. C'eſt en partie ce qui valut en-

Ch. CXVI. core une armée à *Marguerite d'Anjou*, après tant de revers & de défaites. Il n'y avait guères de province en Angleterre dans laquelle elle n'eût combattu. Les bords de la Saverne, & le parc de Teuksbury, furent le champ de sa dernière bataille. Elle commandait ses troupes, menant de rang en rang le prince
1471. de *Galles*. Le combat fut opiniâtre; mais enfin *Édouard IV* demeura victorieux.

La reine, dans le désordre de sa défaite, ne voyant point son fils, & demandant en vain de ses nouvelles, perdit tout sentiment & toute connaissance. Elle resta long-temps évanouie sur un charriot, & ne reprit ses sens que pour voir son fils prisonnier, & son vainqueur *Édouard IV* devant elle. On sépara la mère & le fils. Elle fut conduite à Londres dans la Tour où était le roi son mari.

Tandis qu'on enlevait ainsi la mère, *Édouard* se tournant vers le prince de Galles : *Qui vous a rendu assez hardi*, lui dit-il, *pour entrer dans mes États? Je suis venu dans les États de mon père*, répondit le prince, *pour le venger, & pour sauver de vos mains mon héritage. Édouard*, irrité, le frappa de son

gantelet au visage; & les historiens disent que les propres frères *d'Édouard*, le duc de *Clarence*, rentré pour lors en grace, & le duc de *Glocester*, accompagnés de quelques seigneurs, se jetèrent alors comme des bêtes féroces sur le prince de Galles, & le percèrent de coups. Quand les premiers d'une nation ont de telles mœurs, quelles doivent être celles du peuple? On ne donna la vie à aucun prisonnier; &, enfin, on résolut la mort de *Henri VI*.

Comble de la férocité.

Le respect que, dans ces temps féroces, on avait eu pendant plus de quarante années pour la vertu de ce monarque, avait toujours arrêté jusques-là les mains des assassins. Mais, après avoir ainsi massacré le prince de Galles, on respecta moins le roi. On prétend que ce même duc de *Glocester*, depuis *Richard III*, qui avait trempé ses mains dans le sang du fils, alla lui-même dans la Tour de Londres assassiner le père. Cette horreur peut être vraie, & n'est point du tout vraisemblable; à moins, comme le dit l'ingénieux M. *Walpole*, que ce duc de *Glocester* n'eût reçu d'*Édouard IV*, son frère, des patentes de bourreau en titre d'office. On laissa vivre *Marguerite*

1471. Henri VI tué, on en fait un saint; c'etait un imbécile.

Ch. CXVI. *d'Anjou*, parce qu'on eſpérait que les Français paieraient ſa rançon. En effet, lorſque, quatre ans après, *Édouard*, paiſible chez lui, vint à Calais pour faire la guerre à la France, & que *Louis XI* le renvoya en Angleterre à force d'argent par un traité honteux, *Louis*, dans cet accord, racheta cette héroïne pour cinquante mille écus. C'était beaucoup pour des Anglais appauvris par les guerres de France, & par leurs troubles domeſtiques. *Marguerite d'Anjou*, après avoir ſoutenu, dans douze batailles, les droits de ſon mari & de ſon fils, mourut en 1482, la reine, l'épouſe, & la mère la plus malheureuſe de l'Europe, &, ſans le meurtre de l'oncle de ſon mari, la plus vénérable.



CHAPITRE CXVII.

Suite des troubles d'Angleterre ſous Édouard IV, ſous le tyran Richard III, & juſqu'à la fin du règne de Henri VII.

ÉDOUARD IV régna tranquile. Le triomphe de la *Roſe blanche* était complet, & ſa domination était cimentée du ſang de preſque tous les princes de la *Roſe rouge*. Il n'y a perſonne qui, en conſidérant la conduite d'*Édouard IV*, ne ſe figure un barbare uniquement occupé de ſes vengances. C'était cependant un homme livré au plaiſir, plongé dans les intrigues des femmes autant que dans celles de l'État. Il n'avait pas beſoin d'être roi pour plaire. La nature l'avait fait le plus bel homme de ſon temps, & le plus amoureux; &, par un contraſte étonnant, elle mit dans un cœur ſi ſenſible une barbarie qui fait horreur. Il fit condamner ſon 1477.
frère *Clarence* ſur les ſujets les plus légers, & ne lui fit d'autre grace que de lui laiſſer le choix de ſa mort. *Clarence*

CH. CXVII. Barbarie.

demanda qu'on l'étouffât dans un tonneau de vin ; choix bizarre dont on ne voit pas la raiſon. Mais qu'il ait été noié dans du vin, ou qu'il ait péri d'un genre de mort plus vraiſemblable, il en réſulte qu'*Édouard* était un monſtre, & que les peuples n'avaient que ce qu'ils méritaient, ſe laiſſant gouverner par de tels ſcélérats.

Le ſecret de plaire à ſa nation, était de faire la guerre à la France. On a déjà vu dans l'article de *Louis XI*, comment cet *Édouard* paſſa la mer en 1475, & par quelle politique, mêlée de honte, *Louis XI* acheta la retraite de ce roi, moins puiſſant que lui & mal affermi. Acheter la paix d'un ennemi, c'eſt lui donner de quoi faire la guerre. *Édouard* propoſa donc à ſon parlement, en 1483, une nouvelle invaſion en France. Jamais offre ne fut acceptée avec une joie plus univerſelle. Mais lorſqu'il ſe préparait à cette grande entrepriſe, il mourut à l'âge de quarante-deux ans.

1483. Comme il était d'une conſtitution très-robuſte, on ſoupçonna ſon frère *Richard*, duc de *Gloceſter*, d'avoir avancé ſes jours par le poiſon. Ce n'était pas juger témérairement du duc de *Gloceſter* ; ce prince était un autre

Barbarie.

monſtre né pour commettre de ſang-froid tous les crimes.

ÉDOUARD IV laiſſa deux enfans mâles, dont l'aîné, âgé de treize ans, porta le nom d'*Édouard V*. *Glocester* forma le deſſein d'arracher les deux enfans à la reine leur mère, & de les faire mourir pour régner. Il s'était déja rendu maître de la perſonne du roi, qui était alors vers la province de Galles. Il fallait avoir en ſa puiſſance le duc d'*Yorck* ſon frère. Il prodigua les ſermens & les artifices. La faible mère mit ſon ſecond fils entre les mains du traître, croyant que deux parricides ſeraient plus difficiles à commettre qu'un ſeul. Il les fit garder dans la Tour. C'était, diſait-il, pour leur ſûreté. Mais quand il fallut en venir à ce double aſſaſſinat, il trouva un obſtacle. Le lord *Haſtings*, homme d'un caractère farouche, mais attaché au jeune roi, fut ſondé par les émiſſaires de *Glocester*, & laiſſa entrevoir qu'il ne prêterait jamais ſon miniſtère à ce crime. *Glocester*, voyant un tel ſecret en des mains ſi dangereuſes, n'héſita pas un moment ſur ce qu'il devait faire. Le conſeil d'État était aſſemblé dans la Tour : *Haſtings* y aſſiſtait. *Glocester* entre avec des ſatellites : *Je t'ar-*

Ch. CXVII. *rête pour tes crimes*, dit-il au lord *Haſtings. Qui? moi, mylord?* répondit l'accuſé. *Oui, toi, traître*, dit le duc
1483. de *Glocеſter*; & dans l'inſtant il lui fit trancher la tête en préſence du conſeil.

Baſſeſſe. Délivré ainſi de celui qui ſavait ſon ſecret, & mépriſant les formes des loix avec leſquelles on colorait en Angleterre tous les attentats, il raſſemble des malheureux de la lie du peuple, qui crient dans l'hôtel de ville, qu'ils veulent avoir *Richard de Gloceſter* pour monarque. Un maire de Londres va le lendemain, ſuivi de cette populace, lui offrir la couronne. Il l'accepte; il ſe fait couronner ſans aſſembler de parlement, ſans prétexter la moindre raiſon, il ſe contente de ſemer le bruit que le roi *Édouard IV*, ſon frère, était né d'adultère, & ne fit point de ſcrupule de déshonorer ſa mère qui était vivante. De telles raiſons n'étaient inventées que pour la vile populace. Les intrigues, la ſéduction & la crainte, faiſaient tout le reſte auprès des ſeigneurs du royaume, non moins mépriſables que le peuple.

1483. A peine fut-il couronné, qu'un nommé *Tirrel* étrangla, dit-on, dans la Tour le jeune roi & ſon frère. La nation le ſut, & ne fit que murmurer en ſecret;

tant les hommes changent avec les temps. *Glocester*, ſous le nom de *Richard III*, jouit deux ans & demi du fruit du plus grand des crimes que l'Angleterre eût encore vus, toute accoutumée qu'elle y était. M. *Walpole* révoque en doute ce double crime. Mais, ſous le règne de *Charles II*, on retrouva les oſſemens de ces deux enfans préciſément au même endroit où l'on diſait qu'ils avaient été enterrés. Peut-être, dans la foule des forfaits qu'on impute à ce tyran, il en eſt qu'il n'a pas commis. Mais, ſi l'on a fait de lui des jugemens téméraires, c'eſt lui qui en eſt coupable. Il eſt certain qu'il enferma ſes neveux dans la Tour : ils ne parurent plus, c'eſt à lui d'en répondre.

Barbarie & baſſeſſe.

DANS cette courte jouiſſance du trône, il aſſembla un parlement, dans lequel il oſa faire examiner ſon droit. Il y a des temps où les hommes ſont lâches, à proportion que leurs maîtres ſont cruels. Ce parlement déclara que la mère de *Richard III* avait été adultère; que ni le feu roi *Édouard IV*, ni ſes autres frères n'étaient légitimes; que le ſeul qui le fût était *Richard*; & qu'ainſi la couronne lui appartenait à l'excluſion des deux jeunes princes étranglés dans la Tour, mais ſur la mort deſquels on

CH. CXVII. ne s'expliquait pas. Les parlemens ont fait quelquefois des actions plus cruelles, mais jamais de si infâmes. Il faut des siècles entiers de vertu, pour réparer une telle lâcheté.

Vengeance. ENFIN, au bout de deux ans & demi, il parut un vengeur. Il restait, après tous les princes massacrés, un seul rejetton de la *Rose rouge*, caché dans la Bretagne. On l'appelait *Henri*, comte de *Richemont*. Il ne descendait point de *Henri VI*. Il rapportait, comme lui, son origine à *Jean de Gand*, duc de *Lancastre*, fils du grand *Édouard III*, mais par les femmes, & même par un mariage très-équivoque de ce *Jean de Gand*. Son droit au trône était plus que douteux; mais l'horreur des crimes de *Richard III* le fortifiait. Il était fort jeune, quand il conçut le dessein de venger le sang de tant de princes de la maison de *Lancastre*, de punir *Richard III*, & de conquérir l'Angleterre. Sa première tentative fut malheureuse; &, après avoir vu son parti défait, il fut obligé de retourner en Bretagne mendier un asyle. *Richard* négocia secrettement avec le ministre de *François II*, duc de Bretagne, père d'*Anne de Bretagne*, qui épousa *Charles VIII* & *Louis XII*. Ce duc n'était pas capable

d'une action lâche : mais ſon miniſtre *Landois* l'était. Il promit de livrer le comte de *Richemont* au tyran. Le jeune prince s'enfuit de Bretagne, déguiſé, ſur les terres d'Anjou, & n'y arriva qu'une heure avant les ſatellites qui le cherchaient.

Il était de l'intérêt de *Charles VIII*, alors roi de France, de protéger *Richemont*. Le petit-fils de *Charles VII*, qui pouvait nuire aux Anglais, & qui les eût laiſſés en repos, eût manqué au premier devoir de la politique. Mais *Charles VIII* ne donna que deux mille hommes. C'en était aſſez, ſuppoſé que le parti de *Richemont* eût été conſidérable. Il le devint bientôt ; & *Richard* même, quand il ſut que ſon rival ne débarquait qu'avec cette eſcorte, jugea que *Richemont* trouverait bientôt une armée. Tout le pays de Galles, dont ce jeune prince était originaire, s'arma en ſa faveur. *Richard III* & *Richemont* combattirent à Boſworth, près de Liechfields. *Richard* avait la couronne en tête, croyant avertir par là ſes ſoldats, qu'ils combattaient pour leur roi contre un rebelle. Mais le lord *Stanley*, un de ſes Généraux, qui voyait, depuis longtemps, avec horreur, cette couronne uſurpée par tant d'aſſaſſinats, trahit

Tyran puni.

Ch. CXVII. 1485.

ſon indigne maître, & paſſa avec un corps de troupes du côté de *Richemont*. *Richard* avait de la valeur; c'était ſa ſeule vertu. Quand il vit la bataille déſeſpérée, il ſe jeta en fureur au milieu de ſes ennemis, & y reçut une mort plus glorieuſe qu'il ne méritait. Son corps, nud & ſanglant, trouvé dans la foule des morts, fut porté dans la ville de Leyceſtre ſur un cheval, la tête pendante d'un côté & les pieds de l'autre. Il y reſta deux jours expoſé à la vue du peuple, qui, ſe rappelant tous ſes crimes, n'eut pour lui aucune pitié. *Stanley*, qui lui avait arraché la couronne de la tête lorſqu'il avait été tué, la porta à *Henri de Richemont*.

Fin des troubles.

Les victorieux chantèrent le *Te Deum* ſur le champ de bataille, & après cette prière tous les ſoldats, inſpirés d'un même mouvement, s'écrièrent : *Vive notre roi Henri*. Cette journée mit fin aux déſolations dont la *Roſe rouge* & la *Roſe blanche* avaient rempli l'Angleterre. Le trône, toujours enſanglanté, & renverſé, fut enfin ferme & tranquile. Les malheurs qui avaient perſécuté la famille d'*Édouard III*, ceſſèrent. *Henri VII*, en épouſant une fille d'*Édouard IV*, réunit les droits des *Lancaſtre* & des *Yorck*, en ſa perſonne.

Ayant ſu vaincre, il ſut gouverner. Son règne, qui fut de vingt-quatre ans, & preſque toujours paiſible, humaniſa un peu les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il aſſembla & qu'il ménagea, firent de ſages loix; la juſtice diſtributive rentra dans tous ſes droits: le commerce, qui avait commencé à fleurir ſous le grand *Édouard III*, ruiné pendant les guerres civiles, commença à ſe rétablir. L'Angleterre en avait beſoin. On voit qu'elle était pauvre par la difficulté extrême que *Henri VII* eut à tirer de la ville de Londres un prêt de deux mille livres ſterling, qui ne revenait pas à cinquante mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Son goût & la néceſſité le rendirent avare. Il eût été ſage, s'il n'eût été qu'économe; mais une léſine honteuſe, & des rapines fiſcales, ternirent ſa gloire. Il tenait un regiſtre ſecret de tout ce que lui valaient les confiſcations. Jamais les grands rois n'ont deſcendu à ces baſſeſſes. Ses coffres ſe trouvèrent remplis à ſa mort de deux millions de livres ſterling, ſomme immenſe, qui eût été plus utile en circulant dans le public, qu'en reſtant enſevelie dans le tréſor du prince. Mais dans un pays où les peuples étaient plus enclins à faire des révolutions qu'à don-

Ch. CXVII. ner de l'argent à leurs rois, il était nécessaire que le roi eût un trésor.

Imposteurs fameux.

Son règne fut plutôt inquiété que troublé par deux aventures étonnantes. Un garçon boulanger lui disputa la couronne : il se dit neveu d'*Édouard IV*. Instruit à jouer ce rôle par un prêtre, il
1487. fut couronné roi à Dublin en Irlande, & osa donner bataille au roi près de Nottingham. *Henri*, qui le fit prisonnier, crut humilier assez les factieux, en mettant ce roi dans sa cuisine, où il servit long-temps.

Les entreprises hardies, quoique malheureuses, font souvent des imitateurs. On est excité par un exemple brillant, & on espère de meilleurs succès. Témoins six faux *Démétrius* qu'on a vus de suite en Moscovie, & témoins tant d'autres imposteurs. Le garçon boulanger fut suivi par le fils d'un Juif courtier d'Anvers, qui joua un plus grand personnage.

Ce jeune Juif, qu'on appelait *Perkins*, se dit fils du roi *Édouard IV*. Le roi de France, attentif à nourrir toutes les semences de divisions en Angleterre, le reçut à sa cour, le reconnut, l'encouragea ; mais bientôt, ménageant *Henri VII*, il abandonna cet imposteur à sa destinée.

La vieille douairière de Bourgogne,

ſœur d'*Édouard IV*, & veuve de *Charles le téméraire*, laquelle faiſait jouer ce reſſort, reconnut le jeune Juif pour ſon neveu. Il jouit plus long-temps de ſa fourberie que le jeune garçon boulangér. Sa taille majeſtueuſe, ſa politeſſe, ſa valeur, ſemblaient le rendre digne du rang qu'il uſurpait. Il épouſa une princeſſe de la maiſon d'*Yorck*, dont il fut encore aimé, même quand ſon impoſture fut découverte. Il eut les armes à la main pendant cinq ans entiers. Il arma même l'Écoſſe, & eut des reſſources dans ſes défaites. Mais, enfin, abandonné & livré au roi, condamné ſeulement à la priſon, & ayant voulu s'évader, il paya ſa hardieſſe de ſa tête. Ce fut alors que l'eſprit de faction fut anéanti, & que les Anglais, n'étant plus redoutables à leur monarque, commencèrent à le devenir à leurs voiſins; ſur-tout lorſque *Henri VIII*, en montant au trône, fut, par l'œconomie extrême de ſon père, poſſeſſeur d'un ample tréſor; &, par la ſageſſe de ce gouvernement, maître d'un peuple belliqueux, & pourtant ſoumis, autant que les Anglais peuvent l'être.

CH. CXVII.

1493.

1498.

Fin du tome quatrième.

TABLE

Des Chapitres contenus dans ce volume.

CHAPITRE LXXVII. *Du Prince noir, du roi de Castille Don Pédre le cruel, & du connétable du Guesclin.* pag. 1

CHAP. LXXVIII. *De la France & de l'Angleterre, du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre Richard II, fils du Prince noir, détrôné.* 8

CHAP. LXXIX. *Du roi de France, Charles VI. De sa maladie. De la nouvelle invasion de France, par Henri V, roi d'Angleterre.* 17

CHAP. LXXX. *De la France du temps de Charles VII. De la Pucelle, & de* Jacques Cœur. 34

CHAP. LXXXI. *Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les treizième & quatorzième siècles.* 47

CHAP. LXXXII. *Sciences & beaux-arts aux treizième & quatorzième siècles.* pag. 55
CHAP. LXXXIII. *Affranchissemens, priviléges des villes, États généraux.* 77
CHAP. LXXXIV. *Tailles & monnoies.* 83
CHAP. LXXXV. *Du parlement de Paris jusqu'à Charles VII.* 90
CHAP. LXXXVI. *Du concile de Basle, tenu du temps de Charles VII, au quinzième siècle.* 103
CHAP. LXXXVII. *Décadence de l'Empire Grec, soi-disant Empire Romain. Sa faiblesse, sa superstition, &c.* 116
CHAP. LXXXVIII. *De Tamerlan.* 123
CHAP. LXXXIX. *Suite de l'histoire des Turcs & des Grecs jusqu'à la prise de Constantinople.* 135
CHAP. XC. *De Scanderbeg.* 141
CHAP. XCI. *De la prise de Constantinople par les Turcs.* 144
CHAP. XCII. *Entreprises de Mahomet II, & sa mort.* 161
CHAP. XCIII. *Etat de la Grèce sous le joug des Turcs. Leur gouvernement; leurs mœurs.* 167
CHAP. XCIV. *Du roi de France Louis XI.* 182

CHAP. XCV. *De la Bourgogne, & des Suisses, ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au quinzième siècle.* pag. 202
CHAP. XCVI. *Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzième siècle.* 210
CHAP. XCVII. *De la chevalerie.* 218
CHAP. XCVIII. *De la Noblesse.* 226
CHAP. XCIX. *Des tournois.* 242
CHAP. C. *Des duels.* 251
CHAP. CI. *De Charles VIII, & de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.* 265
CHAP. CII. *État de l'Europe à la fin du quinzième siècle. De l'Allemagne, & principalement de l'Espagne. Du malheureux règne de Henri IV, surnommé l'*impuissant. *D'Isabelle & de Ferdinand. Prise de Grenade. Persécution contre les Juifs & contre les Maures.* 270
CHAP. CIII. *De l'état des Juifs en Europe.* 286
CHAP. CIV. *De ceux qu'on appelait Bohêmes, ou Égyptiens.* 293
CHAP. CV. *Suite de l'état de l'Europe au quinzième siècle. De l'Italie. De l'assassinat de* Galéas Sforze, *dans une église. De l'assassinat des* Mé-

dicis, *dans une église ; de la part que Sixte IV eut à cette conjuration.* pag. 297

CHAP. CVI. *De l'État du pape, de Venise & de Naples, au quinzième siècle.* 307

CHAP. CVII. *De la conquête de Naples par Charles VIII, roi de France & empereur. De Zizim, frère de Bajazet II. Du pape Alexandre VI, &c.* 311

CHAP. CVIII. *De Savonarole.* 322

CHAP. CIX. *De Pic de la Mirandole.* 326

CHAP. CX. *Du pape Alexandre VI & du roi Louis XII. Crimes du pape & de son fils. Malheurs du faible Louis XII.* 331

CHAP. CXI. *Attentats de la famille d'Alexandre VI & de César* de Borgia. *Suite des affaires de Louis XII avec Ferdinand* le Catholique. *Mort du pape.* 341

CHAP. CXII. *Suites des affaires politiques de Louis XII.* 350

CHAP. CXIII. *De la ligue de Cambrai, & quelle en fut la suite. Du pape Jules II, &c.* 353

CHAP. CXIV. *Suite des affaires de Louis XII. De Ferdinand* le Catho-

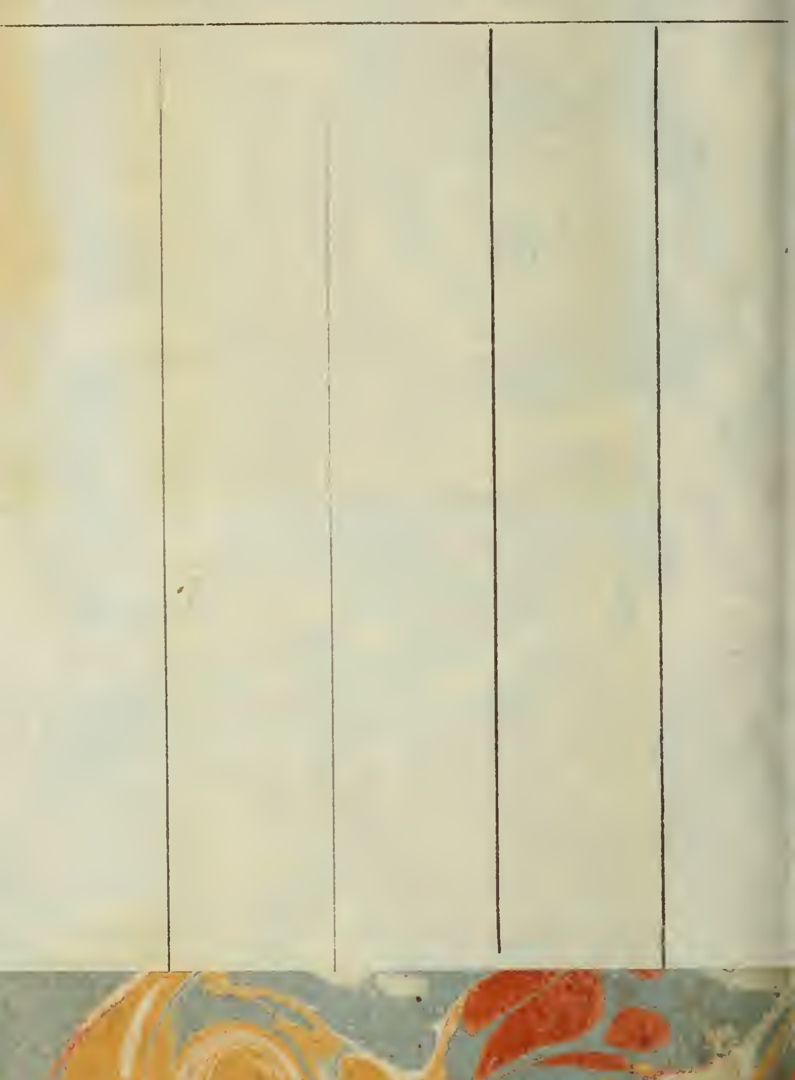
lique, *& de Henri VIII, roi d'Angleterre.* pag. 368

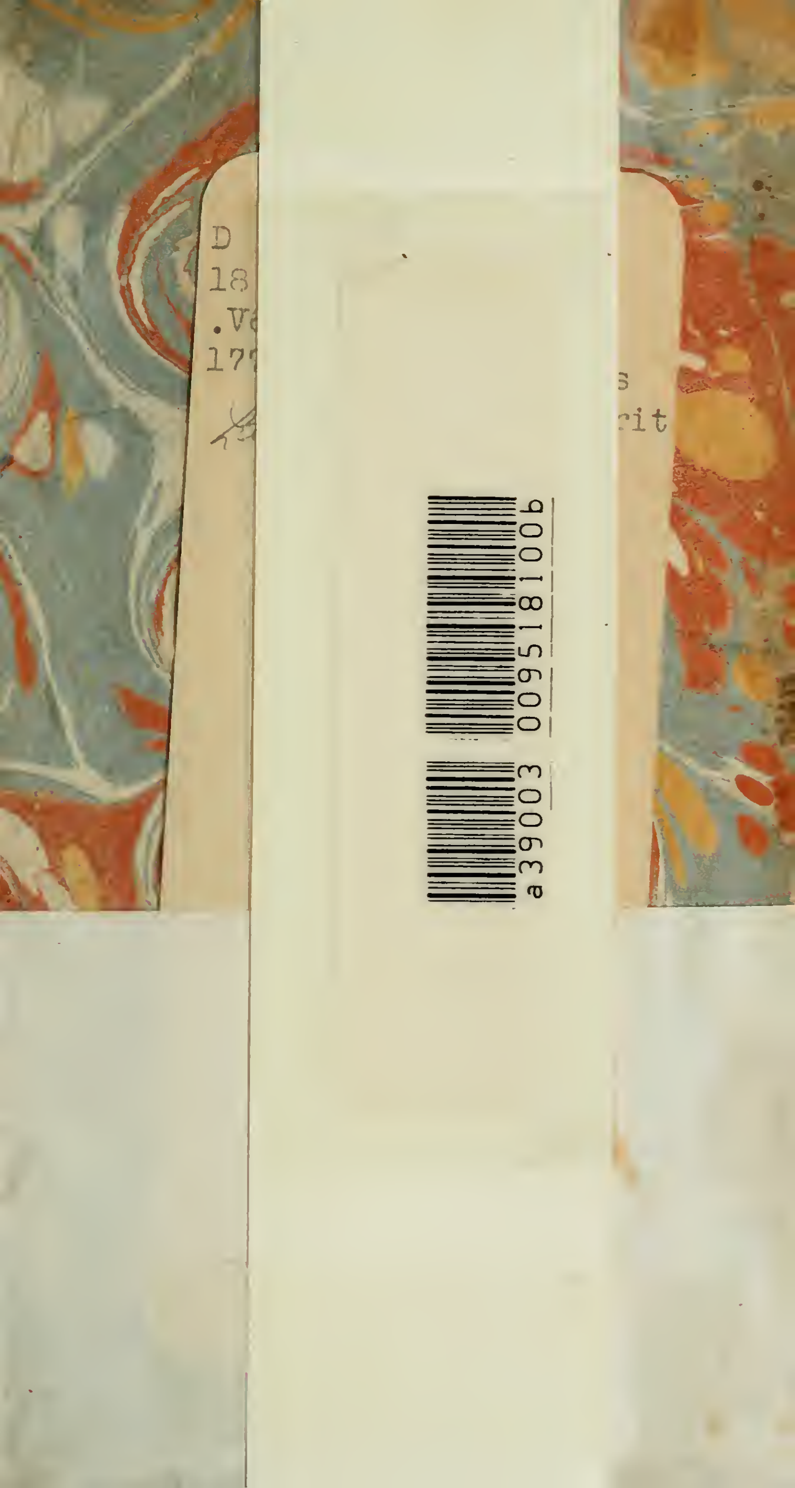
CHAP. CXV. *De l'Angleterre, & de ses malheurs après l'invasion de la France. De Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, &c.* 375

CHAP. CXVI. *D'Édouard IV, de Marguerite d'Anjou, & de la mort de Henri VI.* 386

CHAP. CXVII. *Suite des troubles d'Angleterre sous Édouard IV, sous le tyran Richard III, & jusqu'à la fin du règne de Henri VII.* 393

Fin de la Table du Tome IV.




D
18
.V
17
s
rit
a39003 009518100b

